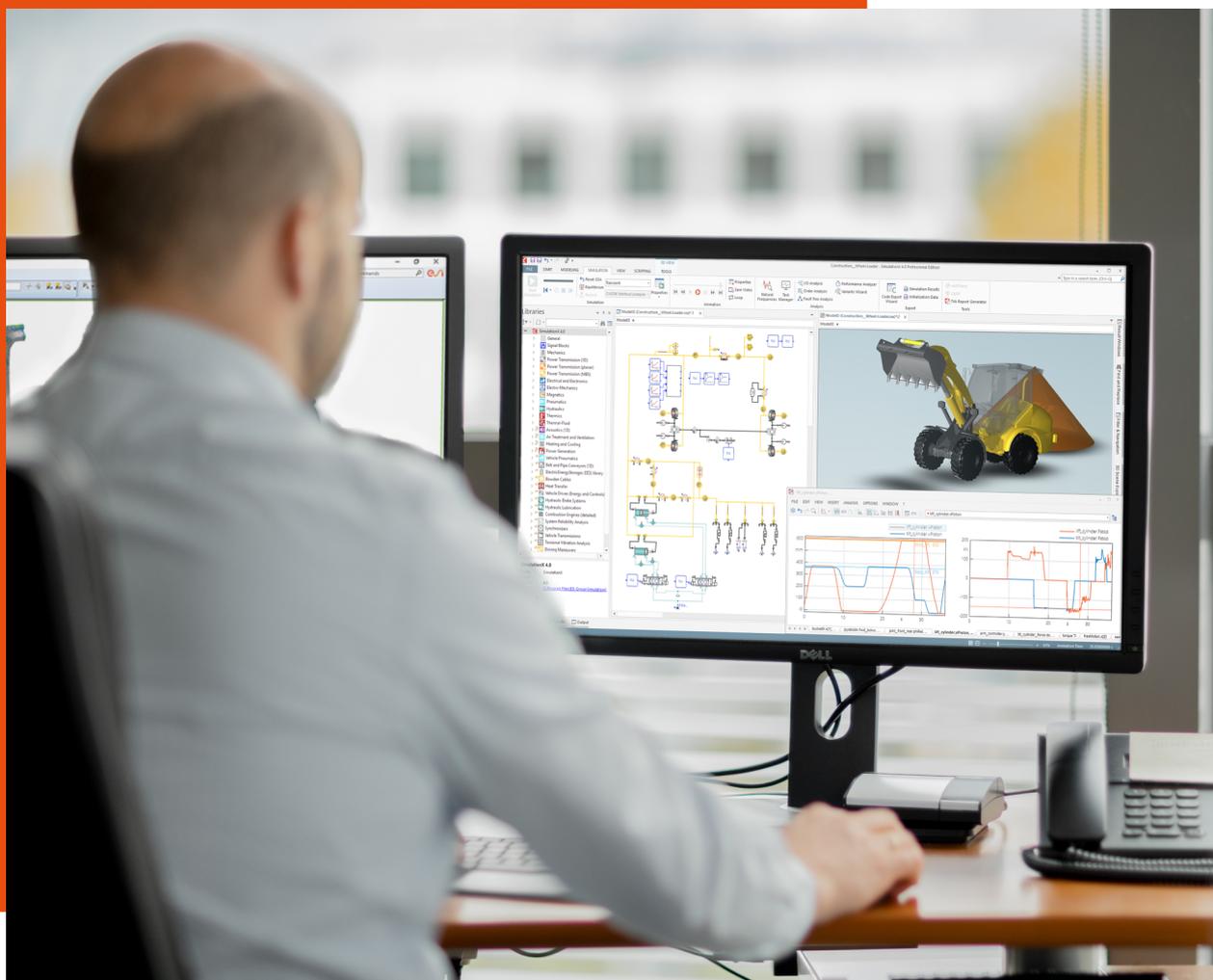


2022



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

incluant le rapport financier annuel



# SOMMAIRE

## 1

### PRÉSENTATION DU GROUPE 5

- 1.1. ACTIVITÉS, STRATÉGIE ET MARCHÉS 6
- 1.2. HISTORIQUE DU GROUPE 13
- 1.3. ORGANISATION DU GROUPE 14
- 1.4. INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES 15

## 2

### RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 19

- 2.1. CODE DE GOUVERNANCE 20
- 2.2. DIRECTION GÉNÉRALE 21
- 2.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION 22
- 2.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 36
- 2.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 48
- 2.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES 52

## 3

### RISQUES ET GESTION DES RISQUES 53

- 3.1. FACTEURS DE RISQUES 54
- 3.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 57

## 4

### DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 63

- 4.1. ESI – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES 64
- 4.2. UN GROUPE ENGAGÉ 65
- 4.3. ÊTRE UN EMPLOYEUR ENGAGÉ 69
- 4.4. ÊTRE UN PARTENAIRE D'EXCELLENCE 77
- 4.5. ÊTRE UNE SOCIÉTÉ ÉTHIQUE ET ENGAGÉE 81
- 4.6. ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT 84
- 4.7. TAXONOMIE EUROPÉENNE 89
- 4.8. REPORTING 92

## 5

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 97

- 5.1. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022 98
- 5.2. PERSPECTIVES D'AVENIR 102
- 5.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE 102

## 6

### ÉTATS FINANCIERS 103

- 6.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 104
- 6.2. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP 143

## 7

### RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 171

- 7.1. DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 172
- 7.2. DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 175
- 7.3. DÉCISIONS COMMUNES 176

## 8

### INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SUR LE CAPITAL SOCIAL 177

- 8.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ 178
- 8.2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ 179
- 8.3. L'ACTION ESI – LE MARCHÉ DU TITRE 184

## 9

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 185

- 9.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 186
- 9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 186
- 9.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 187
- 9.4. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE 187

### TABLES DE CONCORDANCE 188

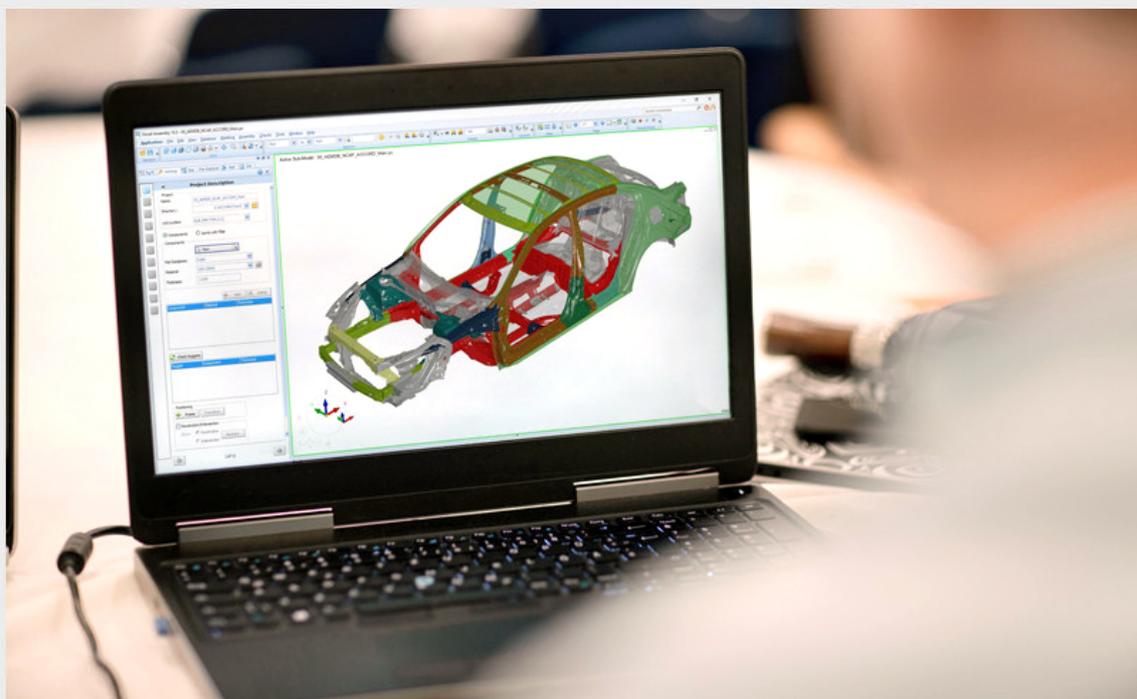
### TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES 194

### MOTS-CLÉS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022 200

2022

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

**incluant le rapport financier annuel**



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 17 mars 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent document est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2022 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet d'ESI Group ([www.esi-group.com](http://www.esi-group.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

*Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 3 bis, rue Saarinen, Immeuble Le Séville, 94528 Rungis Cedex.*



# MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

## MESSAGE D'**ALEX DAVERN**

Président du Conseil d'administration



**129,7 M€**

CHIFFRE D'AFFAIRES <sup>(c)</sup>

**+ 3 % tcc**  
(taux de change constant)



**15 M€**

EBIT AJUSTÉ <sup>(a)(c)</sup>

**11,6 % <sup>(b)</sup>**



**100,6 M€**

REVENU ANNUEL RÉCURRENT <sup>(c)(d)</sup>

**+7,4 %**

### Chers actionnaires,

Je profite de la présentation de notre Document d'enregistrement universel pour revenir sur la gouvernance d'ESI Group au cours de la dernière année. Dans un contexte international difficile, nous avons su maintenir le cap, en concentrant nos efforts sur nos activités principales et en nous séparant de projets qui n'étaient pas alignés avec notre vision stratégique.

Je suis extrêmement fier de notre équipe de direction, qui a fait preuve de compétence et de détermination pour guider l'entreprise à travers cette période difficile. Leur vision stratégique et leur engagement ont été essentiels à notre succès. Notre Conseil d'administration est également resté impliqué de manière active, fournissant une surveillance et des conseils pour nous assurer de rester alignés sur nos objectifs stratégiques.

Notre mission est de devenir un leader mondial du logiciel de Prototypage Virtuel, et nous sommes résolus à maintenir les plus hauts standards de gouvernance d'entreprise. Nous sommes convaincus que la bonne gouvernance est indispensable à la réussite à long terme de notre entreprise, et nous sommes fermes dans notre engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité.

Dans le cadre de notre politique de recentrage sur nos compétences clés, nous avons poursuivi notre travail pour nous concentrer sur les projets qui s'alignent avec notre vision stratégique.

Cette stratégie nous a permis de mieux nous concentrer et de mieux servir nos clients, qui sont au cœur de tout ce que nous faisons.

Je tiens à exprimer ma gratitude la plus sincère à toute l'équipe d'ESI Group pour leur travail acharné et leur dévouement, qui ont rendu possible la réalisation de nos objectifs. Je sais que nos collaborateurs ont fait preuve d'une résilience et d'un engagement sans faille au cours de cette année difficile, et je leur adresse un message de remerciement particulier. Vous êtes les véritables artisans de notre réussite.

Enfin, je souhaite remercier nos actionnaires pour leur soutien continu et leur confiance en notre entreprise.

Cordialement,

**Alex Davern**

Président du Conseil d'administration d'ESI Group

(a) L'EBIT ajusté est un indicateur non GAAP basé sur le résultat opérationnel (EBIT) (IFRS). L'EBIT ajusté correspond à l'EBIT avant les charges de rémunération basée sur des actions, les charges de restructuration, les dépréciations d'actifs incorporels, les amortissements d'immobilisations incorporelles liées à des acquisitions, l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location et les autres éléments non récurrents (incluant les plus et moins-values de cessions).

(b) La marge de l'EBIT ajusté est calculée sur la base du chiffre d'affaires hors projets spéciaux (subvention publique pour les projets de R&D).

(c) Indicateur à périmètre constant (voir définition section 5.1.2.2)

(d) Ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé.

## MESSAGE DE **CRISTEL DE ROUVRAY**

Directrice générale



**Ce succès n'aurait pas été possible sans le dévouement et le travail acharné de nos collaborateurs, qui innovent et améliorent constamment nos produits et services.**

**Alors que nous continuons d'investir dans notre équipe, nous sommes convaincus que nous pouvons rester à l'avant-garde de l'industrie du prototypage virtuel et devenir un partenaire stratégique encore plus précieux pour nos clients.**



### Chers actionnaires, clients et collaborateurs,

Je suis ravie de vous présenter le document d'enregistrement universel d'ESI Group, un leader mondial des logiciels de Prototypage Virtuel. Alors que nous revenons sur l'année écoulée, je suis fière d'annoncer que 2022 a été une année de progrès et de transformation exceptionnels pour notre Groupe. Nous avons fait des progrès remarquables vers la réalisation de notre plan triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow », et nous sommes en bonne voie de réaliser notre vision de devenir un partenaire stratégique pour la transformation numérique de l'industrie.

L'engagement de notre équipe envers la croissance durable est inébranlable, même dans un environnement économique difficile. En 2022, nous avons dépassé nos attentes, réalisant des progrès plus rapides que prévu dans tous les aspects de notre plan. Notre passion pour l'impact positif, combinée à nos solutions de simulation prédictives, en temps réel et immersives basées sur la Physique, à nos nombreux talents et à notre propriété intellectuelle, aide nos clients à économiser du temps, des ressources et de l'argent tous précieux en évitant des tests physiques coûteux et limités.

En tant que One ESI, nous libérons notre véritable potentiel, ce qui nous permet de résoudre des problèmes de simulation complexes à l'échelle et d'aider les industries à devenir plus propres, plus sûres et plus productives. Nos efforts se sont traduits par des résultats financiers impressionnants au cours de l'exercice en 2022, avec une hausse des revenus récurrents des logiciels de 7,4 % pour dépasser 100 M€, et notre rentabilité ajustée s'améliorant d'environ 5 points pour atteindre près de 12 % du chiffre d'affaires.

Ce succès n'aurait pas été possible sans le dévouement et le travail acharné de nos collaborateurs, qui innovent et améliorent constamment nos produits et services. Alors que nous continuons d'investir dans notre équipe, nous sommes

convaincus que nous pouvons rester à l'avant-garde de l'industrie du Prototypage Virtuel et devenir un partenaire stratégique encore plus précieux pour nos clients.

Nous avons également pris plusieurs mesures audacieuses en 2022 pour améliorer notre position sur le marché, notamment en cédant des activités non essentielles, en mondialisant nos équipes, en professionnalisant nos opérations et en élargissant notre position au sein de l'écosystème. Ces actions nous permettent d'offrir plus de valeur à nos clients et de mieux répondre à l'évolution de leurs besoins.

Alors que nous continuons à nous concentrer sur l'innovation et la croissance, nous restons reconnaissants du soutien et de la confiance de nos clients et partenaires. Nous sommes heureux de continuer à travailler ensemble pour les aider dans leur cheminement vers une industrie plus propre, plus sûre et plus productive.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour le soutien inestimable de notre Conseil d'administration, dont les conseils et l'expertise ont été essentiels à notre succès. Pour l'avenir, nous sommes engagés dans notre vision de devenir un partenaire stratégique pour la transformation numérique de l'industrie. Nous sommes confiants dans notre capacité à relever les défis qui peuvent survenir et enthousiasmés par les opportunités qui nous attendent.

Merci de votre soutien continu et nous sommes impatients de partager nos progrès avec vous au cours de cette année.

Cordialement,  
**Cristel de Rouvray**  
Directrice générale, ESI Group

1

2

3

4

5

6

7

8

9

# CHAPITRE 1

ESI Group, un **partenaire logiciel de premier plan** sur certains **marchés de tests virtuels**, en tirant parti de sa propriété intellectuelle en matière de physique prédictive et de sa plateforme de chaînage<sup>(a)</sup> pour permettre à **l'industrie d'être propre, sûre et productive**.

<sup>(a)</sup> Une capacité unique à chaîner la physique, les processus et les données dans le processus de continuité numérique des clients leur permettant de relier des éléments auparavant cloisonnés, dans le workflow de simulation, grâce à une interface utilisateur commune.

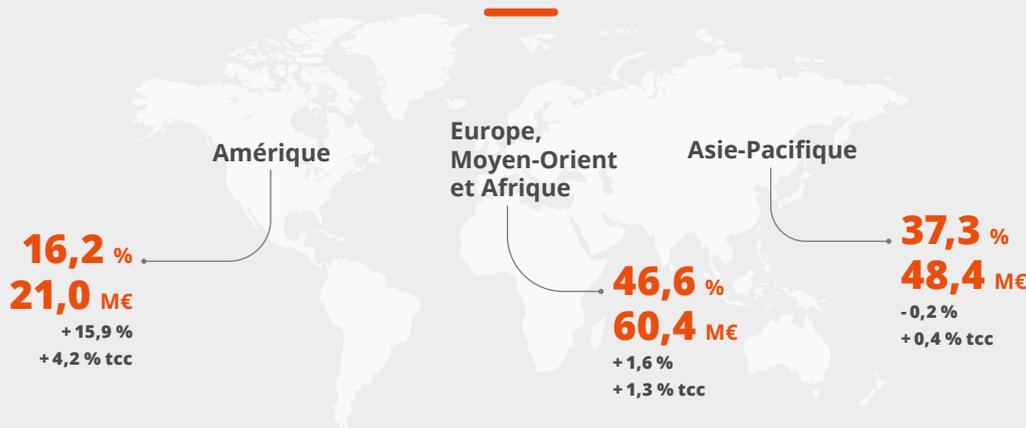
## ESI EN CHIFFRES

  
**50 ans**  
d'existence

  
**1 000**  
collaborateurs

  
**20**  
pays

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Revenu récurrent  
annuel (ARR)<sup>(a) (d)</sup>  
**100,6 M€** • + 7,4 %  
+ 6,5 % tcc (taux de change courant)

EBIT ajusté<sup>(b) (d)</sup>  
**15,0 M€** • 11,6 %

CA 2022<sup>(c) (d)</sup>  
**129,7 M€** • + 3 %  
+ 2,1 % tcc (taux de change constant)

<sup>(a)</sup> Revenu annuel récurrent (ARR) : l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé.

<sup>(b)</sup> L'EBIT ajusté est un indicateur non-IFRS basé sur l'EBIT (IFRS). L'EBIT ajusté correspond à l'EBIT avant les charges de rémunération à base d'actions, les charges de restructuration, la dépréciation et l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions ou aux cessions, l'application de la norme IFRS 16 (contrats de location) et les autres éléments non récurrents (incluant plus et moins-values nettes de cessions).

<sup>(c)</sup> Définition à retrouver dans la partie 5.1.2.2 du présent document.

<sup>(d)</sup> À périmètre constant.

## RÉPARTITION PAR INDUSTRIE

**93 %** des revenus de licence (avant revenus différés) proviennent de quatre industries cibles

  
Automobile &  
transports terrestres

  
Aérospatiale,  
Défense & Marine

  
Industrie  
lourde

  
Énergie

## 1

# PRÉSENTATION DU GROUPE



<b>1.1. ACTIVITÉS, STRATÉGIE ET MARCHÉS</b>	<b>6</b>
1.1.1. Principales activités	6
1.1.2. Principaux marchés	7
1.1.3. La vision stratégique du groupe	9
1.1.4. Une offre ciblée multi-horizon	11
1.1.5. La politique de recherche et de développement (R&D)	12
1.1.6. Écosystème	12
<b>1.2. HISTORIQUE DU GROUPE</b>	<b>13</b>
<b>1.3. ORGANISATION DU GROUPE</b>	<b>14</b>
1.3.1. Organigramme fonctionnel	14
1.3.2. Organigramme juridique	14
<b>1.4. INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES</b>	<b>15</b>
1.4.1. Informations financières	15
1.4.2. Informations extra-financières	17

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ACTIVITÉS, STRATÉGIE ET MARCHÉS

Dans le présent document d'enregistrement universel, la société ESI Group est désignée ci-après « ESI Group », la « Société » ou la « société mère ». La Société ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées sont désignées ci-après le « Groupe », le « groupe ESI » ou « ESI ».

Fondé en 1973, ESI Group envisage un monde où l'industrie s'engage à obtenir des résultats audacieux, en répondant à des préoccupations de premier ordre – impact environnemental, sécurité et confort pour les consommateurs et les travailleurs, modèles économiques adaptables et durables.

ESI est un pionnier des solutions de prototypage virtuel, fournissant des solutions logicielles pour résoudre des problèmes de simulation critiques et complexes à grande échelle. Nos logiciels de prototypage virtuel reproduisent fidèlement le développement, les essais et la fabrication des produits à l'aide de simulations virtuelles,

dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de l'énergie et de l'industrie lourde, ce qui permet à nos clients d'économiser du temps, des ressources et de l'argent en évitant des essais physiques coûteux et limités. ESI est présente dans plus de 20 pays, emploie presque 1 000 personnes dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros en 2022, à périmètre constant.

ESI a son siège social en France et est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris.

## 1.1. ACTIVITÉS, STRATÉGIE ET MARCHÉS

### 1.1.1. Principales activités

La vision stratégique d'ESI est d'être un partenaire logiciel de premier plan sur certains marchés de tests virtuels, en tirant parti de sa propriété intellectuelle en matière de physique prédictive et de sa plateforme de chaînage pour permettre à l'industrie d'être propre, sûre et productive.

Le modèle économique d'ESI repose sur deux piliers essentiels : l'octroi de licences de logiciels et des services de conseil. Grâce à ses logiciels de pointe, l'entreprise offre des solutions de simulation performantes et prédictives pour les produits et les actifs industriels, permettant l'identification de processus de fabrication optimaux ainsi que l'expérimentation de produits en amont grâce à la réalité virtuelle immersive. En outre, ESI développe des solutions innovantes pour le suivi en temps réel du vieillissement des produits, afin d'aider ses clients à optimiser leur production et à améliorer la qualité de leurs produits tout en réduisant les coûts opérationnels. Ainsi, à chaque étape de la production, les solutions d'ESI permettent à ses clients d'accélérer leur mise sur le marché, de réduire les risques, d'améliorer la qualité de leurs produits tout en minimisant leur empreinte environnementale. En combinant expertise et technologie de pointe, ESI est un partenaire de choix pour les entreprises souhaitant optimiser leur production et leur compétitivité.

Tous les risques liés aux activités d'ESI sont énumérés, classés par ordre de priorité et identifiés dans le chapitre 3.

#### 1.1.1.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activité de Licences)

L'activité licences est la principale du Groupe : elle a représenté 85 % du chiffre d'affaires en 2022. Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation propres basées, pour la plupart, sur une contractualisation annuelle qui génère de facto une forte récurrence des revenus.

La forte valeur ajoutée des solutions d'ESI réside dans la mobilisation de l'expertise unique de ses équipes techniques, qui

maîtrisent parfaitement les domaines de la multi-physique, de la multi-matériaux ainsi que des méthodologies de simulation complexes. Afin de garantir une qualité optimale de ses solutions, l'approche d'ESI Group implique des travaux de recherche et développement réalisés par ses propres équipes de Recherche, aussi bien in situ que dans le cadre de partenariats stratégiques.

La distribution des produits est réalisée dans le monde entier. En 2022, la vente directe a générée 92,3 % des ventes de Licences, le reste ayant été assuré via un réseau de distributeurs ou d'agents. Ces deux réseaux de distribution, direct et indirect, sont complémentaires.

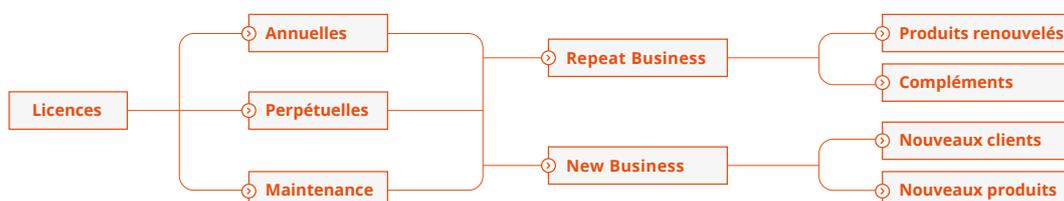
L'activité Licences est décomposée comme suit :

■ Soit selon le type de contrat :

- **Licences annuelles** – contrat de licence d'utilisation renouvelable annuellement qui intègre les prestations de maintenance – ce type de contrat est prépondérant,
- **Contrat de maintenance** – la maintenance correspond aux mises à jour et au support technique et est facturée à partir de la deuxième année dans le cadre d'un contrat de licence dite perpétuelle. Les revenus de la maintenance à partir de la seconde année sont reconnus comme du logiciel (maintenance),
- **Licences dites perpétuelles** – contrat de licence sur le long terme (« Paid-Up Licences » pour la durée de protection légale) qui intègre des prestations de maintenance pour une période d'un an renouvelable;

■ Soit selon un critère de nouveauté vis-à-vis du client :

- **Le « Repeat Business »** comprend les renouvellements d'une année sur l'autre par les clients mais également les capacités complémentaires achetées pour un logiciel déjà installé chez un client existant,
- **Le « New Business »** est composé quant à lui des nouveaux clients et des nouveaux produits achetés par un client existant.



En s'alignant sur les meilleures pratiques du secteur, le Groupe évalue sa performance grâce à l'utilisation d'un indicateur de performance clé (KPI) fiable : le Revenu Récurrent Annuel (ARR). Cet indicateur est défini comme étant : l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé. En 2022, l'ARR du groupe s'est élevé à 100.6 millions d'euros, à périmètre constant, soit un taux d'ARR (l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé, divisé par le chiffre d'affaires total des licences, avant différé) de 91.3 %. Pour retrouver la définition de l'indicateur « périmètre constant » : voir point 5.1.2.2. En optant pour cet indicateur, le Groupe bénéficie d'une mesure de performance claire et transparente, permettant une évaluation précise de la croissance de son activité sur une base annuelle.

L'approche du groupe est basée sur la construction de relations étroites et durables qui répondent aux besoins spécifiques des clients qui cherchent à intégrer avec succès le Prototypage Virtuel dans diverses industries (par exemple avec Renault-Nissan, Volkswagen, ou Honda dans l'Automobile, Boeing ou Safran dans l'Aéronautique).

Cette approche est à l'origine de la durabilité du modèle économique d'ESI Group, visible dans sa performance en termes de récurrence et sa capacité à renouveler ses contrats avec ses clients.

### 1.1.1.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

En complément de son activité principale d'édition et de distribution de logiciels, le Groupe exerce une activité de prestations de conseil directement liée au Prototypage Virtuel.

## 1.1.2. Principaux marchés

### 1.1.2.1. Le marché de la Simulation et de l'analyse

#### / Caractéristiques du marché

L'activité d'ESI s'inscrit dans le contexte d'une importante numérisation de l'industrie. Dans le cadre de cette tendance, le secteur de la gestion du cycle de vie des produits (PLM) joue un rôle clé.

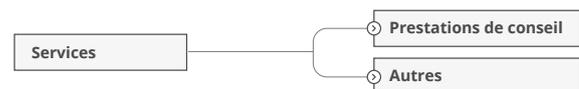
CIMdata décrit le segment S&A (Simulation & Analysis) comme suit : la simulation et l'analyse comprennent un large éventail de technologies 0D/1D/2D/3D telles que l'analyse structurelle et de fatigue, l'analyse thermique, la dynamique, l'acoustique, la simulation multi-corps, la dynamique des fluides computationnelle, la caractérisation des matériaux, la modélisation et la simulation de systèmes, l'optimisation de la conception/DoE/conception robuste, la visualisation des résultats de simulation, l'analyse des données empiriques, les calculs mathématiques généraux, la gestion des processus et des données de simulation, et d'autres éléments conçus pour permettre aux ingénieurs de simuler le comportement fonctionnel du monde réel par le biais de la modélisation et des simulations numériques afin de réaliser des scénarios de simulation, d'explorer et d'évaluer d'autres concepts de conception et de technologie, et de mieux comprendre le comportement des systèmes pendant le développement de nouveaux produits ; d'effectuer la validation finale de la performance du produit « tel qu'il est construit » ainsi que d'optimiser la performance des produits et des systèmes dans le cadre d'opérations réelles (par ex. g., soutenir les jumeaux numériques).

L'activité Services, qui a représenté 14 % du chiffre d'affaires en 2022, comprend les prestations de conseil et les autres services.

Les prestations de conseil couvrent les trois domaines suivants :

- **Les études d'ingénierie** : études conjointes industrielles visant à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais il autofinance ses développements logiciels et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;
- **Le Field Services** : services d'accompagnement de l'activité Licences (formation et assistance technique hors site et sur site) ;
- **Le Contracting** : études, en particulier les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des logiciels ;

Note : Les projets spéciaux ne sont plus intégrés dans le chiffre d'affaires mais comptabilisés en moins des coûts de R&D, les coûts correspondant ayant également été reclassés des coûts des ventes en coûts de R&D (voir Note 4.1 de l'annexe aux Comptes consolidés).



Le segment S&A, star du marché PLM depuis plusieurs années, devrait être l'un des segments à la croissance la plus rapide dans le secteur des outils PLM au cours des cinq prochaines années (13 milliards de dollars en 2026 – CAGR 10,2 %).

Les tendances mondiales en matière de développement et de fabrication de produits rendent la simulation indispensable. C'est le seul moyen de permettre le développement efficace de systèmes complexes qui combinent logiciels et actifs industriels réels.

Les solutions d'ESI apportent une amélioration considérable et fondamentale au processus de décision en permettant de prendre en compte de manière réaliste les propriétés physiques et le comportement des matériaux dans le modèle numérique. Allant au-delà de la phase de CAO (conception assistée par ordinateur) du modèle PLM, les solutions d'IAO (ingénierie assistée par ordinateur) d'ESI Group permettent un contrôle complet des performances des produits tout au long de leur cycle de vie.

#### / Un marché en forte consolidation

Chaque année, l'économie du PLM est le théâtre de nombreuses fusions et acquisitions (F&A), et 2022 n'a pas fait exception à la règle selon CIMdata. Pas moins de 190 acquisitions notables ont été recensées au cours de cette année, soit une augmentation significative par rapport aux 104 enregistrées en 2020. Parmi ces F&A, les fournisseurs de simulation et d'analyse (S&A) ont poursuivi leur stratégie de développement en acquérant de plus en plus de technologies en physique pour renforcer leurs capacités multiphysiques :

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ACTIVITÉS, STRATÉGIE ET MARCHÉS

- Altair Engineering a récemment effectué trois acquisitions pour renforcer ses capacités et étendre son offre de solutions. Parmi ces acquisitions, on retrouve Flow Simulator, une technologie d'analyse des flux et des transferts de chaleur issue de GE Avionics, S-FRAME Software, une plateforme logicielle d'analyse structurelle qui marque son entrée officielle sur le marché de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction, et World Programming, un spécialiste britannique de l'analyse des données ;
- De son côté, Ansys a également élargi sa gamme de solutions en procédant à l'acquisition de deux entreprises. Tout d'abord, Phoenix Integration, un leader de l'ingénierie des systèmes basés sur des modèles (MBSE) et de l'analyse et de l'optimisation multidisciplinaires (MDO), puis Zemax LLC, un fournisseur de simulation de systèmes d'imagerie optique ;
- Enfin, Gamma Technologies a récemment acquis Exothermia, une entreprise spécialisée dans les solutions thermo-électro-chimiques prédictives pour les technologies d'émissions à impact zéro. Ces acquisitions reflètent la volonté des entreprises de l'industrie de la simulation d'étendre leurs offres de solutions et de proposer des produits plus complets et performants pour répondre aux besoins de leurs clients.

## / ESI, au cœur d'un marché très compétitif

La complexité des problèmes adressés par le Groupe, la longue expérience qu'il a su acquérir en travaillant en étroite partenariat avec les plus grands industriels et le monde académique, ses investissements en recherche et développement et la précision de ses solutions, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CAO (conception assistée par ordinateur), mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI reposent ainsi sur :

- Sa propriété intellectuelle en matière de physique prédictive ;
- Sa capacité à chaîner les différentes physiques et ses solutions afin d'offrir une valeur différenciatrice à ses clients ;
- Les équipes de chercheurs de haut niveau que le Groupe a su réunir, dont la spécialisation et la renommée acquises dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques sont reconnues.

Aujourd'hui, nous ne pouvons exclure, a priori, l'arrivée, en tant que concurrents sur le secteur d'intervention d'ESI, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs.

Compte tenu des barrières techniques considérables à l'entrée qui protègent le métier du groupe, l'arrivée de nouveaux concurrents ne pourrait, en tout état de cause, s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur. Il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres.

## / Des perspectives long-terme ancrées sur trois piliers

Comme jamais auparavant, l'industrie adopte des pratiques numériques et déplace une grande partie des processus et des décisions vers le monde virtuel. ESI envisage un monde où les améliorations en matière de durabilité, de sécurité et de productivité seront sources d'inspiration. Pour y parvenir, il est essentiel de tout simuler, en explorant les alternatives plus tôt et en impliquant un large éventail de parties prenantes dans toutes les décisions.

Pour aller au-delà des simples tests virtuels, les solutions logicielles d'ESI Group s'appuient sur trois éléments :

- **Prédictif :**  
Valider le produit tel qu'il est fabriqué, les chaînes physiques, les processus et s'intégrer au fil numérique des clients ;
- **En temps réel :**  
La réduction des demandes de modèles et les jumeaux hybrides transforment le prototype virtuel en un outil de prise de décision en temps réel ;
- **Immersif :**  
Les produits ou processus conçus virtuellement doivent être testés dans une perspective centrée sur l'homme ;

Un métaverse industriel pour une collaboration et une prise de décision virtuelles efficaces.

### 1.1.2.2. Zones géographiques

Les zones géographiques correspondent au découpage économique de l'entreprise :

- Europe, Moyen-Orient et Afrique ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Chiffre d'affaires	2022 (1 <sup>er</sup> janv.-31 déc.)		2021 (1 <sup>er</sup> janv.-31 déc.)		2020 (1 <sup>er</sup> janv.-31 déc.)	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
Europe, Moyen-Orient et Afrique	62 148	46,4 %	61 860	46,7 %	58 809	45,7 %
Asie-Pacifique	49 653	37,1 %	49 716	37,5 %	50 109	39,0 %
Amériques	22 116	16,5 %	21 003	15,8 %	19 635	15,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>133 918</b>	<b>100,0 %</b>	<b>132 578</b>	<b>100,0 %</b>	<b>128 553</b>	<b>100,0 %</b>

Les chiffres sont à périmètre courant.

Les chiffres d'affaires des années 2020 et 2021 ont été retraités, voir Note 4.1 de l'annexe aux Comptes consolidés.

À l'image des années précédentes, le Groupe a maintenu une forte implantation internationale avec plus de 87 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

### 1.1.3. La vision stratégique du groupe

En octobre 2021, ESI Group a annoncé un plan stratégique triennal intitulé « OneESI 2024 – Focus to Grow ». Afin d'accroître ses performances en termes de revenus et de rentabilité, le Groupe a mis en place un plan auto-géré dont l'un des fondements est la « focalisation » de ses équipes et de ses activités. Pour faciliter cet exercice de focalisation, le Groupe a dévoilé une nouvelle vision stratégique : « Être un partenaire logiciel de premier plan sur des marchés sélectionnés de tests virtuels, en tirant parti de son IP de physique prédictive et de sa plateforme de chaînage pour permettre à l'industrie d'être propre, sûre et productive. »

#### 1.1.3.1. Un partenaire logiciel des industries

Le marché industriel subit une profonde transformation qui engendre des défis et enjeux de plus en plus importants pour ses acteurs (Régulations draconiennes, technologies disruptives (IA, *big data*, IoT, *process mining*...), forte concurrence, raccourcissement des délais de commercialisation et par la nécessité d'embrasser des démarches de fabrication, de production, de maintenance respectueuses de l'environnement.

Consciente de ces défis, ESI, en tant que partenaire logiciel de premier plan sur certains marchés du test virtuel, offre aux industriels des solutions technologiques qui leur permettent de s'appuyer sur la simulation pour accélérer, innover, optimiser et atteindre un autre niveau de performance.

Les technologies de réalité virtuelle et la disponibilité en mode *Cloud/SaaS* augmentent considérablement le potentiel collaboratif des solutions d'ESI, tout en diminuant drastiquement les coûts d'acquisition et de possession pour les entreprises. Ainsi, grâce à l'exploitation des technologies telles que les données massives (*big data*), la modélisation système, l'apprentissage automatique (*machine learning*) ou l'interconnexion des objets (*Internet of Things* – IoT), les solutions d'ESI peuvent être intégrées dans un espace interactif de prise de décision virtuel, immersif et en temps réel.

Les solutions d'ESI permettent aux acteurs de l'industrie d'atteindre leurs objectifs de performance et de productivité. Plus précisément, le savoir-faire du Groupe permet de répondre à des enjeux de précertification des produits, de digitalisation des chaînes de production, d'utilisation d'approche centrée-opérateur, ou de prédictibilité du comportement et du vieillissement des produits, avant même leur conception ou en amont des prises de décision représentée à travers le concept d'*Hybrid Twin*.

#### 1.1.3.2. Des marchés de tests virtuels sélectionnés

Orienté vers les besoins de ses clients, ESI a réorganisé ses solutions par industries en priorisant les quatre secteurs industriels présentés ci-après.

##### / L'industrie « Automobile et Transports terrestres »

ESI accompagne l'industrie automobile à travers ses grandes transformations digitales depuis les années 1980 avec notamment l'invention du crash-test virtuel réalisé avec un consortium de fabricants automobiles allemands en 1985.

Dans la course pour mettre sur le marché des véhicules électriques, autonomes et connectés, les équipementiers sont confrontés à un véritable défi : pour maintenir leur rentabilité et leur croissance, ils doivent accroître l'efficacité du paradigme de transport existant tout en accélérant la mise sur le marché de leurs concepts de nouvelle génération. Les technologies de simulation de pointe sont déjà largement utilisées dans le secteur. Pourtant, les tâches à accomplir restent si complexes qu'un surcroît de liberté et de certitude dans le développement de véhicules est devenu un avantage concurrentiel certain.

ESI accompagne les acteurs de cette industrie pour les aider à :

- Inventer le futur de la mobilité ;
- Tenir leurs délais de production toujours plus courts ;
- Garantir la sécurité et l'efficacité des interventions des opérateurs.

**Principaux clients :** Alstom Transport, Daimler, FAW Group Corporation, Fiat Chrysler Automobiles, Ford Motor Company, General Motors, Gestamp Group, Honda, HKMC, Mercedes-Benz, PSA, Renault-Nissan, Shanghai Automotive Industry Corporation, TATA Group, Toyota, TRW Automotive, Volkswagen Group, Faurecia, Volvo Group, Benteler, Autoliv, ZF et Yanfeng.

##### / L'industrie « Aérospatiale, Défense et Navale »

Au cours de la dernière décennie, les constructeurs aéronautiques ont mené une course à la production en grande série, retardant souvent l'adoption de technologies numériques intelligentes. Aujourd'hui, en pleine pandémie de la Covid-19, la chute soudaine de leurs carnets de commandes signe un coup d'arrêt qui leur permet de prendre le temps nécessaire pour préparer les transformations structurelles indispensables. Investir dans les technologies 4.0 pour développer les capacités numériques existantes peut sembler être un effort financier supplémentaire dans cette période si particulière, mais il s'agit d'un choix stratégique pour anticiper la reprise d'activité, à la fois pour les constructeurs comme pour les fournisseurs.

**Principaux clients :** Airbus Group, Boeing, Bombardier, Embraer, BAE, Rolls-Royce, Safran, Raytheon Technologies (Pratt & Whitney), General Electric, Honeywell, AECC, PCC, ALCOA, NASA, Northrop Grumman, Bell Flight, Joby, Lilium.

##### / L'industrie manufacturière

Des engins de chantier aux engins forestiers, machines agricoles, chariots élévateurs, appareils de levage et de manutention, machines de formage de tôle, ou encore machines d'extraction minière – les fabricants de machines industrielles doivent relever de nombreux défis liés non seulement à la conception mais aussi à la fabrication et à l'exploitation de leurs produits. Leur but est de fournir des machines plus sûres, plus écologiques, et plus productives, en contrôlant leurs coûts et leurs délais, grâce à des processus de collaboration efficaces. Destinées aux industries de transformation et à l'industrie lourde, les solutions d'ESI couvrent d'autres besoins de simulation liés aux industries manufacturières, tout en s'engageant à des niveaux de performances sur toute la durée de vie de leurs produits, même dans les conditions d'utilisation les plus difficiles.

## 1

## PRÉSENTATION DU GROUPE ACTIVITÉS, STRATÉGIE ET MARCHÉS

Pour ce secteur, ESI accompagne ses clients pour les aider à :

- Garantir la sécurité et productivité des opérations humaines lors des opérations de fabrication et de maintenance ;
- Dépasser leurs attentes lors de la conception de leurs produits ;
- Atteindre un objectif de zéro défaut de fabrication et de zéro interruption des opérations.

**Principaux clients** : Arcelor Mittal, Baker Hughes, Caterpillar, Cummins, John Deere, Kion Group, Komatsu, Mahindra, Nippon Steel, Sumitomo, ThyssenKrupp.

### / L'industrie « Énergie »

Les clients d'ESI du secteur de l'énergie et de l'électricité sont confrontés à un certain nombre de défis en constante évolution, qui vont de la résolution des problèmes de sécurité, d'environnement et de durabilité à la gestion des risques financiers et au renforcement des exigences techniques. Les industriels doivent se conformer à des exigences réglementaires toujours plus complexes

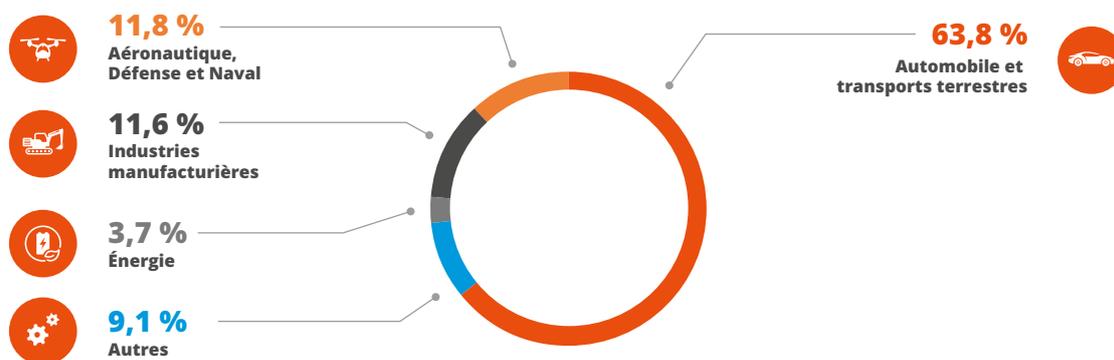
tout en améliorant leur efficacité opérationnelle. Résoudre ces problèmes nécessite de s'appuyer sur des méthodologies de modélisation technique ad hoc qui doivent traiter avec précision les événements opérationnels et accidentels applicables aux installations de production et de transport. Par conséquent, une modélisation réaliste efficace est primordiale pour rester compétitif et exige un niveau élevé d'innovation.

Pour ce secteur, ESI accompagne ses clients pour les aider à :

- Assurer un fonctionnement optimal des nouvelles installations tout en maîtrisant les coûts et en respectant des normes de sécurité ;
- Piloter la rentabilité et prévoir l'extension de la durée de vie des installations opérationnelles ;
- Maîtriser les coûts de démantèlement.

**Principaux clients** : EDF, Framatome, GDF, General Electric, Japan Atomic Energy Agency, Samsung, Siemens.

En 2022, les prises d'ordre dans les quatre principaux secteurs industriels représentent approximativement 93 % du chiffre d'affaires licences (avant chiffre d'affaires différés) et se répartissaient comme suit :



### 1.1.3.3. Les différenciateurs de l'entreprise

Centrée sur les besoins de ses clients, ESI a organisé ses solutions par secteur d'activité, en donnant la priorité à ses différenciateurs :

- IP de physique prédictive pour donner aux clients du Groupe la confiance nécessaire pour remplacer un test physique par un test virtuel ;
- Plateforme de chaînage : La capacité différenciée d'ESI à chaîner permet à la Société de donner à ses clients la possibilité de connecter des éléments auparavant cloisonnés dans le flux de travail de simulation, rendu possible par une interface utilisateur commune.

### 1.1.4. Une offre ciblée multi-horizon

Dans le cadre de son plan à trois ans, ESI repense son offre et son innovation en se concentrant et en investissant sur son cœur de métier.

#### / Se concentrer sur son cœur de métier

La vision stratégique permet au groupe de se focaliser. Elle a aidé à clarifier ses solutions et technologies cœur de métier. Elle aidera ESI à investir de manière significative dans ce qui est le plus important et à réduire les investissements dans ce qui l'est moins. Elle a également impliqué des décisions de fin de vie pour certains produits pour lesquels le Groupe n'est pas en mesure de se positionner. Dans le même temps, le Groupe a décidé de s'ouvrir beaucoup plus à l'écosystème et aux partenaires pour compléter et renforcer son offre.

Une offre divisée en trois lignes business :

- **Product performance Simulation** : permet de gagner en performance et en productivité. Grâce aux modèles prédictifs et à l'automatisation des processus, les industriels peuvent répondre aux exigences de certification et autres besoins de validation sans recourir à des tests physiques.

La performance du produit concerne le test et la validation virtuels de la performance du produit, tels que les accidents, la sécurité, les NVH (bruit, vibrations et secousses), l'acoustique et la performance du système. Le marché total adressable pour le secteur de la performance des produits est estimé à 1,5 milliard de dollars. Cela inclut le logiciel phare d'ESI, le VPS. Au cours des prochaines années, le groupe prévoit d'augmenter sa part de marché en améliorant l'expérience utilisateur, en s'intégrant mieux au PLM, en abordant de nouveaux cas d'utilisation et en gagnant de nouveaux écosystèmes OEM.

Avec l'émergence de nouvelles réglementations en matière de certification de sécurité, ESI est en très bonne position pour répondre à ces exigences étendues du marché. En effet, le secteur de la performance des produits comprend également l'ingénierie des systèmes et la performance acoustique, qui sont des marchés importants sur lesquels ESI choisit de se concentrer sur des cas d'utilisation spécifiques pour lesquels elle dispose d'un différenciateur clair ;

- **Simulation of Smart manufacturing Processes** : met en place les processus de fabrication adéquats pour répondre aux indicateurs de performance tant pour les produits industriels (par exemple, la réduction du poids) que pour les processus associés (par exemple, la maîtrise des déformations ou la réduction des déchets).

La *Business Line Smart Manufacturing* d'ESI couvre la chaîne de processus de fabrication virtuelle, un marché en pleine expansion (TAM estimé à 1,2 milliard de dollars). L'industrie automobile, soumise à une forte pression pour adopter la numérisation de la fabrication, est un secteur clé pour ESI. Bien que la simulation soit couramment utilisée pour la fabrication, elle est souvent limitée à un seul processus. ESI offre des

solutions ponctuelles pour le formage de la tôle, le moulage et les composites, mais travaille actuellement sur le chaînage de la simulation de la fabrication d'un seul produit avec les processus d'assemblage et de montage, afin de permettre une ingénierie simultanée plus efficace. Cette approche globale permet une évaluation précoce et fiable de la qualité de fabrication du produit assemblé, ce qui permet de réduire les prototypes physiques, les délais de mise sur le marché, les déchets et les rappels. En améliorant l'UX et en intégrant mieux ses solutions dans les processus PLM, ESI vise à gagner des parts de marché dans ce secteur en pleine croissance, en répondant aux nouvelles réglementations et en explorant de nouveaux cas d'utilisation ;

- **Simulation of Human Workflows** : permet aux clients de mettre en œuvre une approche centrée sur l'opérateur pour garantir l'efficacité et la sécurité des opérations d'assemblage et de maintenance.

La Business Line Human Centric d'ESI fournit des solutions innovantes dans le domaine de la réalité étendue industrielle, visant à optimiser les flux de travail de fabrication numérique pour l'exploration, la validation et la mise en service de chaînes de montage compatibles avec la réalité virtuelle. Ce segment de marché connaît une croissance exponentielle et représente une opportunité importante pour ESI, avec un TAM estimé à plus de 1,2 milliard de dollars et une croissance attendue de plus de 20 % (TCAC sur 5 ans). En s'appuyant sur son expertise et son expérience dans le domaine de la simulation numérique, ESI se positionne comme un acteur clé dans ce marché en pleine expansion, en offrant des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité et la productivité des processus de fabrication. Grâce à ses technologies de pointe en matière de réalité virtuelle, ESI propose des solutions sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients, et les aider à optimiser leurs opérations de production de manière rapide et efficace.

#### / Investir pour gagner

##### Investissement de R&D

Comme présenté précédemment, l'objectif d'ESI Group avec son « OneESI 2024 – Focus to Grow » est de se focaliser sur son cœur de métier. Cela n'implique pas d'arrêter d'investir. Au contraire, grâce à sa vision stratégique de base, le Groupe a identifié les activités qui ne sont pas alignées avec son cœur de métier et a redéployé ces investissements pour mieux investir pour gagner, pour dépasser la concurrence sur un marché sélectionné.

Dans le cadre de son plan, le Groupe a annoncé le redéploiement d'une partie importante de ses investissements en R&D vers des opportunités de croissance plus intéressantes. Ces actions permettront au Groupe d'accélérer la livraison de logiciels aux clients sur ses principaux marchés.

## Recherche & Innovation

Le Groupe donne la priorité à l'innovation à moyen terme sur les investissements dans son concept phare *Hybrid Twin* (enrichissement des connaissances existantes consolidées dans ses outils de simulation avec des données et de l'intelligence artificielle), en particulier en ce qui concerne les problèmes de fabrication (industrie 4.0, réduction des déchets, utilisation de l'énergie, maintenance prédictive) et la surveillance de l'état des actifs (réduction des coûts de maintenance, de garantie et d'exploitation) et l'exploration de l'espace de conception (en matière de résistance aux accidents, par exemple). La valeur pour le client est de devenir continuellement plus sûr, plus propre et plus productif.

Le positionnement du groupe progresse grâce à son équipe de recherche et d'innovation de classe mondiale et passera par des partenariats et le développement d'écosystèmes.

Afin d'assurer une innovation constante, ESI établit également des partenariats avec plusieurs universités, instituts technologiques et collèges de premier plan, dans de nombreux pays où le Groupe est présent. L'objectif de ces collaborations est de partager des expériences et d'explorer de nouvelles technologies, en encourageant les jeunes à travailler dans le secteur industriel, en formant les meilleurs employés de demain, et en favorisant l'innovation dans l'éducation.

En 2019, le professeur Francisco Chinesta, enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) et *Chief Scientist* et Président du Comité scientifique de l'ESI, a reçu la médaille d'argent du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour sa contribution au rayonnement du centre et à l'avancement de la recherche.

### 1.1.5. La politique de recherche et de développement (R&D)

La politique de R&D s'applique à différents niveaux en fonction de la maturité des technologies et du marché visé :

- En étroite collaboration avec les clients et utilisateurs pour les produits existants afin d'assurer la maintenance des produits, d'intégrer des améliorations et d'enrichir les fonctionnalités pour répondre aux attentes de la base installée ainsi que pour conquérir de nouveaux clients ;
- En industrialisant des innovations techniques, matérielles ou encore dans les modes d'utilisation (réduction de modèle, nouvelles générations de processeurs, Cloud, etc.) afin de délivrer de nouveaux produits répondant à un besoin confirmé du marché et d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- Au travers de contrats de recherche avec des partenaires industriels, académiques et institutionnels (chaires académiques, projets européens, projets de co-création) afin de démontrer la viabilité de nouvelles technologies ou la pertinence de solutions dans de nouveaux domaines d'application ou pour répondre à de nouvelles exigences industrielles.

L'organisation Products and Technology d'ESI donne la priorité à ces investissements en fonction des opportunités du marché. Sur les sujets d'innovation les plus avancés, ESI réduit les risques grâce au cofinancement et au crédit d'impôt recherche en France (CIR).

De plus, les équipes adoptent une approche duale spécifique/générique pour répondre à ces différents objectifs :

- Assurer la généralité du produit et de ses composants pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels ;
- Maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de nouvelles versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- Assurer une compétitivité et une productivité des produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel.

Pour plus d'informations, voir également section 5.1.3.

### 1.1.6. Écosystème

Depuis la création de l'entreprise, ESI Group a développé des partenariats solides avec l'écosystème universitaire. Cette stratégie n'a pas été appliquée de la même manière avec l'écosystème de la simulation et de l'analyse. Les besoins de l'industrie ont évolué. Les différents acteurs industriels resserrent désormais leur chaîne d'approvisionnement et recherchent des solutions globales avec des processus rationalisés. Leurs fournisseurs doivent développer des systèmes et des solutions interopérables pour les aider à accélérer leur développement et à réduire leurs coûts.

Conscient de cette tendance, ESI Group a intégré dans son plan stratégique l'objectif clair de développer des partenariats stratégiques avec son écosystème afin d'apporter une proposition de valeur intégrée à ses clients.

À titre d'exemple, le Groupe ESI a récemment conclu un partenariat stratégique avec PTC dans le but de connecter son logiciel phare, ESI IC.IDO, à la plateforme de gestion du cycle de vie des produits de la plateforme PLM de PTC, Windchill. Cette collaboration permettra aux clients clés d'ESI de bénéficier d'une solution complète de gestion des données de simulation, de conception et de fabrication, offrant une expérience utilisateur transparente et efficace. La première version industrialisée de cette offre de valeur supérieure a été lancée par ESI au quatrième trimestre 2022.

Le Groupe développe des partenariats avec des fournisseurs de matériel, des fournisseurs de solutions logicielles, des entreprises industrielles de premier plan, ainsi que des instituts technologiques et universitaires.

## 1.2. HISTORIQUE DU GROUPE

<b>De 1973 à 1990</b>	<p>En 1973, Alain de Rouvray, Jacques Dubois, Iraj Farhoomand et Eberhard Haug fondent ESI (Engineering System International) dont la principale activité est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatiale en Europe. La Société ouvre en 1979, une filiale en Allemagne.</p> <p>En 1985, ESI réussit la première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (<i>crash-test</i> en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. Débute alors le développement du logiciel phare PAM-CRASH.</p>
<b>De 1991 à 1999</b>	<p>En 1991, ESI devient ESI Group et obtient des fonds de capital risque pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. La Société ouvre des filiales aux États-Unis, au Japon et en Corée du Sud et achète en 1997 la société Framasoft (simulation numérique en mécanique pour l'industrie nucléaire) puis Dynamic Software (simulation d'emboutissage) en 1999.</p>
<b>De 2000 à 2010</b>	<p>En juillet 2000, ESI Group est introduit en Bourse et lève environ 30 millions d'euros.</p> <p>Entre 2000 et 2008, ESI Group poursuit une stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement : Mecas (renforcement du réseau de distribution en Europe de l'Est), STRACO (marché de la vibro-acoustique), VASci (<i>Vibro-Acoustic Sciences</i>, pour la simulation du bruit et du confort acoustique), ProCAST et Calcom (simulation de la fonderie et métallurgie), la division Produits de CFD Research Corporation (dynamique des fluides), la branche d'activité Services d'IPS International (modèles numériques d'humains), ATE Technology International Ltd (diversification sectorielle en Chine), le logiciel Vdot (gestion des processus de développement de produits), puis Mindware Engineering Inc. (secteur de la dynamique des fluides).</p> <p>En parallèle, ESI Group renforce sa présence internationale en ouvrant des filiales en Angleterre, en Inde, en Chine, en Italie, au Brésil et en Tunisie.</p>
<b>De 2011 à 2018</b>	<p>En 2011, ESI Group fait l'acquisition de la société IC.IDO – <i>I see, I do</i> – (solutions de réalité virtuelle immersive), puis la société Efield AB (simulation virtuelle de phénomènes électromagnétiques). L'année suivante, ESI Group procède à l'acquisition d'OpenCFD Ltd (leader des logiciels open source dans le domaine de la dynamique des fluides) auprès de SGI et devient ainsi propriétaire de la marque OpenFoam®.</p> <p>En 2013, ESI Group signe un contrat de joint-venture avec AVIC-BIAM pour la gestion commune de la nouvelle société « AECC-ESI (Beijing) Technology Co. Ltd » (effective au 1<sup>er</sup> février 2014), puis fait l'acquisition de CydesignLabs Inc. (modélisation de systèmes).</p> <p>En 2015, ESI Group procède aux acquisitions suivantes : la société Civitec (simulation virtuelle des systèmes avancés d'aide à la conduite – ADAS), les actifs de picvizLabs (analyse prévisionnelle de <i>big data</i>), les actifs technologiques de Ciespace (offre en mode <i>Cloud/Saas</i>), le logiciel Presto (marché du refroidissement des appareils électroniques).</p> <p>En 2016, ESI Group continue l'extension de son positionnement stratégique en acquérant ITI GmbH (simulation réaliste des systèmes mécatroniques et multidomaines) et Mineset Inc. (analyse visuelle <i>big data</i> et apprentissage automatique – <i>machine learning</i>).</p> <p>Début 2017, ESI Group achète Scilab Enterprises, l'éditeur du logiciel open source de calcul analytique Scilab.</p> <p>Ces nombreuses acquisitions ont permis à ESI Group d'enrichir son portefeuille de solutions afin de proposer une offre globale adaptée aux besoins des industriels.</p>
<b>2019</b>	<p>Le Groupe a connu une évolution majeure de sa gouvernance le 1<sup>er</sup> février 2019 avec la nomination de Cristel de Rouvray au poste de Directrice générale du groupe. Alain de Rouvray resta Président du Conseil d'administration.</p> <p>ESI poursuit sa transformation avec en particulier son plan de focalisation commerciale et d'optimisation de l'allocation des ressources, annoncé en avril 2019, permettant d'élaborer des stratégies industrielles spécifiques en étroite collaboration avec les clients.</p>
<b>2021</b>	<p>L'année 2021 a été marquée par deux évolutions majeures pour le Groupe aussi bien sur le front de la gouvernance que de la stratégie.</p> <p><b>La gouvernance :</b> Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance, ESI a nommé Alex Davern en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'administration, à compter du 8 février 2021 et à des changements dans l'organisation du Conseil d'administration. Patrice Soudan a rejoint le conseil en septembre et Alain de Rouvray a démissionné en décembre 2021.</p> <p><b>La stratégie :</b> En octobre, ESI Group a dévoilé pour la première fois publiquement un plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » comprenant une déclaration prospective à moyen terme tant pour ses revenus que pour sa rentabilité.</p>
<b>2022</b>	<p>Début de l'exécution du plan « OneESI 2024 – Focus to Grow ».</p> <p>ESI Group a cédé les produits et technologies suivants : ACE+ (acquis auprès de CFD Research Corporation avant 2010), Scilab (acquis en 2017), Inendi Inspector (acquis en 2015 auprès de PicViz Labs).</p>

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE

## ORGANISATION DU GROUPE

### 1.3. ORGANISATION DU GROUPE

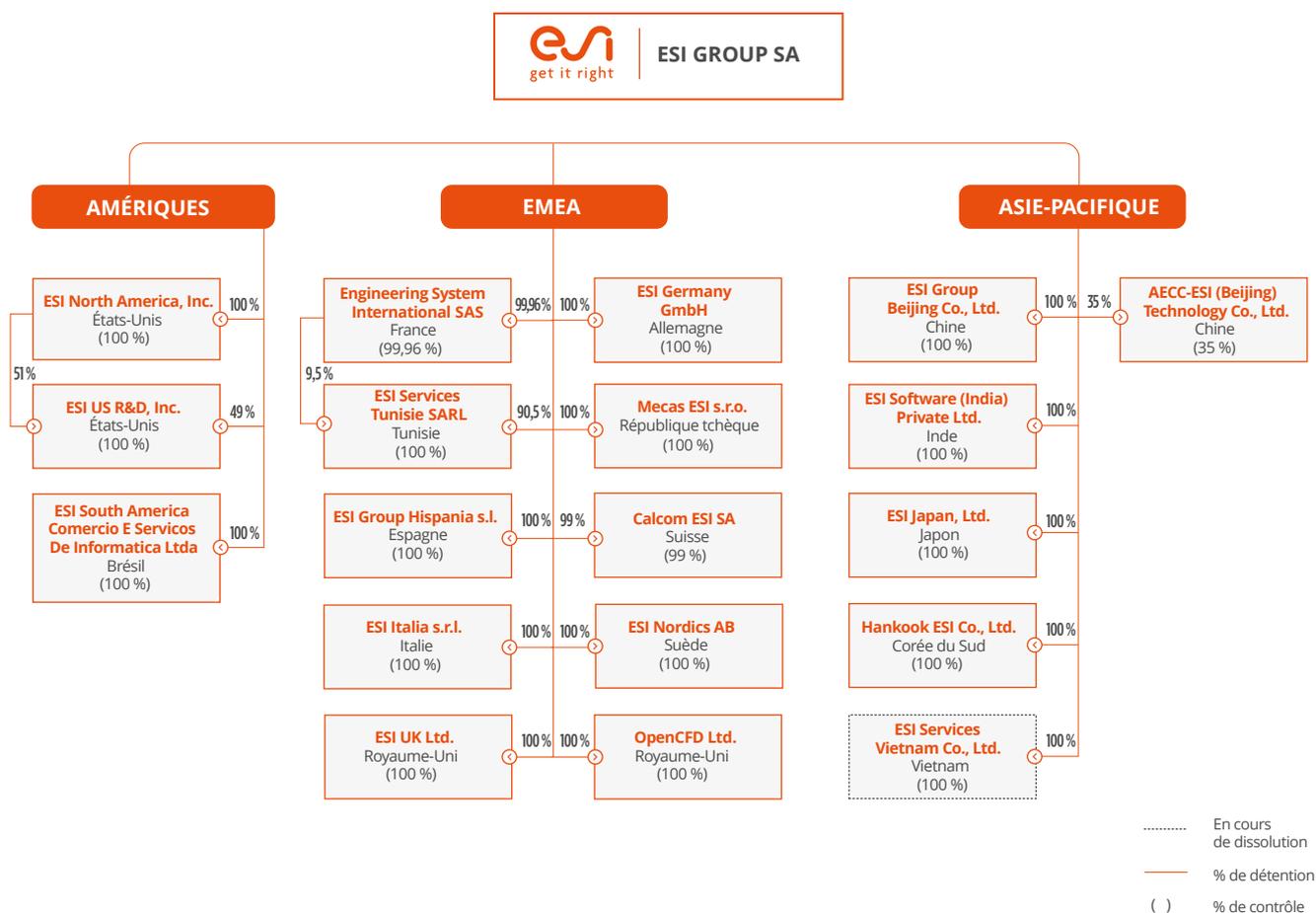
#### 1.3.1. Organigramme fonctionnel

À la date du présent document d'enregistrement universel, l'organigramme fonctionnel du Groupe se présente comme suit :



#### 1.3.2. Organigramme juridique

À la date du présent document d'enregistrement universel, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



Nota : les pourcentages en capital et les pourcentages en droits de vote sont identiques.

Pour plus de détails, se référer à la Note F.8 « Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2022 » de l'annexe aux comptes annuels.

## 1.4. INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES

### 1.4.1. Informations financières

Sauf indication contraire, toutes les informations ci-dessous se réfèrent à un « périmètre constant ». Définition précisée en Note 5.1.2.2. du présent document.

#### Année 2022 : ESI Group atteint les principaux jalons du plan OneESI 2024 et obtient de solides résultats en 2022

ESI Group a réalisé des progrès significatifs sur son plan stratégique, conformément avec les objectifs annoncés pour l'exercice fiscal 2022. La capacité du groupe à respecter de manière constante ses engagements à long terme a été démontrée notamment par une augmentation remarquable de 7,4 % de son Revenu Récurrent Annuel (ARR)<sup>(1)</sup>. Cette croissance reflète une concentration sur les revenus récurrents de logiciels qui a été largement mise en avant dans le plan OneESI 2024. Le Groupe a réussi à porter son Revenu Récurrent Annuel à 100,6 millions d'euros (contre 93,7 millions d'euros en 2021), marquant ainsi une avancée substantielle. En outre, ESI Group a atteint ses objectifs de chiffre d'affaires, avec une croissance conforme aux objectifs communiqués au marché (entre 2 % et 4 %) pour un chiffre d'affaires total de 129,7 millions d'euros. L'accent mis par le Groupe sur son activité de licence a également porté ses fruits, représentant désormais 85 % de l'activité globale de l'entreprise (contre 83,2 % en FY21).

ESI Group poursuit sa transformation en concentrant ses activités sur son cœur de métier et en renforçant la satisfaction de ses clients. Cette orientation se reflète dans la croissance significative du Revenu Récurrent Annuel (ARR)<sup>(1)</sup> de la société, dans l'augmentation du volume de contrats gagnés et dans la solidité de sa marque employeur, qui a permis d'attirer les meilleurs talents du marché. En outre, la croissance du chiffre d'affaires et les efforts de gestion des coûts d'ESI Group ont permis d'atteindre, à périmètre constant, une marge<sup>(2)</sup> d'EBIT ajusté<sup>(3)</sup> de 11,6 % (dépassant les objectifs annoncés de 9 à 11 %).

L'approche stratégique de l'entreprise a donné des résultats positifs, avec une croissance dans les trois principales géographies du groupe, en particulier dans les Amériques, marqué par une croissance de 15,9 % (+4,2 % à taux constant), le marché asiatique est resté stable (-0,2 %, +2,4 % à taux constant) en raison de l'accélération du passage stratégique des licences perpétuelles aux licences récurrentes. La région EMEA a affiché une croissance de 1,6 % (+1,3 % à taux constant). L'engagement d'ESI Group à améliorer la satisfaction de ses clients et à attirer les meilleurs talents a permis à la société de se positionner en tant que leader du marché face à des défis constants.

Le taux de marge brute a augmenté à 78,9 % contre 76,8 % en 2021 principalement en raison d'un taux plus élevé de licences dans le mix de nos revenus. Comme annoncé, le Groupe a poursuivi la restructuration de ses activités et a réduit ses effectifs – de 1 145 (fin décembre 2021) à 985 (fin décembre 2022). En parallèle, le Groupe a recruté des dirigeants et des collaborateurs très expérimentés pour des postes stratégiques dans l'ensemble de l'organisation.

En 2022, les autres produits et charges d'exploitation se sont élevés à 12,7 millions d'euros, principalement en raison de la vente du logiciel CFD (Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a dégagé des plus-values de cessions d'actifs non stratégiques (principalement CFD) pour un montant global de 15,9 millions d'euros.), contre -27,6 millions d'euros en 2021 du fait du plan de restructuration et de transformation d'ESI Group comprenant des provisions pour la réduction des effectifs et la dépréciation des actifs incorporels liés aux produits et services jugés non cœur de métier. Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a dégagé des plus-values de cessions d'actifs non stratégiques (principalement CFD) pour un montant global de 15,9 millions d'euros.

En 2022, ESI Group a continué à démontrer sa capacité à améliorer sa situation financière. ESI Group a maîtrisé ses coûts grâce à une meilleure allocation des ressources et a réduit sa dette financière nette<sup>(4)</sup> (de 12,5 M€ en 2021 à -7,3 M€ en 2022) avec un remboursement plus important des emprunts bancaires (8,5 M€ en 2022 contre 5,3 M€ en 2021).

Le Groupe a augmenté sa trésorerie de fin d'année de 30,3 M€ à 41,6 M€ qui intègre l'impact positif de la cession de l'activité CFD (+20 M€ de trésorerie) annoncée en juillet 2022 et le paiement des charges de restructuration du groupe liées à son plan de départ (environ 7 M€ en 2022 contre 1,7 M€ en 2021).

Le *gearing*<sup>(5)</sup> s'améliore significativement, passant de 17,2 % en 2021 à -8,0 % en 2022.

<sup>(1)</sup> Revenu récurrent annuel - l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé.

<sup>(2)</sup> La marge EBIT ajustée est un indicateur de marge non GAAP correspondant à l'EBIT ajusté sur chiffre d'affaires.

<sup>(3)</sup> L'EBIT ajusté est un indicateur non-IFRS basé sur l'EBIT (IFRS). L'EBIT ajusté correspond à l'EBIT avant les charges de rémunération basée sur des actions, les charges de restructuration, la dépréciation des actifs incorporels, l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, l'application de la norme IFRS 16 (contrats de location) et les autres éléments non récurrents (incluant plus et moins-values nettes de cessions). Voir Définitions des indicateurs non-IFRS Chapitre 5.1.2.2.

<sup>(4)</sup> Dette financière brute sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(5)</sup> Dette financière nette / fonds propres.

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE

## INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES

### Évolution du chiffre d'affaires à périmètre constant

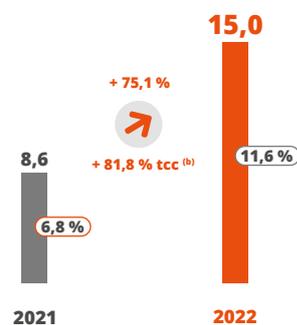
(En millions d'euros)



(a) Taux de change constant.

### EBIT ajusté<sup>(a)</sup> à périmètre constant

(En millions d'euros et % du CA)



(a) L'EBIT ajusté est un indicateur non-IFRS basé sur l'EBIT (IFRS). L'EBIT ajusté correspond à l'EBIT avant les charges de rémunération basée sur des actions, les charges de restructuration, la dépréciation des actifs incorporels, l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, l'application de la norme IFRS 16 (contrats de location) et les autres éléments non récurrents (incluant plus et moins-values nettes de cessions)

(b) Taux de change constant.

### Répartition géographique du chiffre d'affaires à périmètre constant



### Focus sur le chiffre d'affaires des licences à périmètre constant

En millions d'euros	2022 (1 <sup>er</sup> janv.-31 déc.)	2021 (1 <sup>er</sup> janv.-31 déc.)	Variation	Variation à taux de change constant (tcc)
<b>Chiffre d'affaires</b>	129,7	126,0	3,6 %	2,1 %
Licences	110,3	104,8	5,3 %	4,3 %
<b>Revenu Annuel Récurrent (ARR)</b>	<b>100,6</b>	<b>93,7</b>	<b>7,4 %</b>	<b>6,5 %</b>
PUL (Licence Perpétuelle)	9,7	11,4	(15,2 %)	(17,0 %)
Revenu différé	0,0	(0,3)	(89,9 %)	(105,7 %)
<b>Services</b>	<b>19,4</b>	<b>21,2</b>	<b>(8,4 %)</b>	<b>(8,7 %)</b>

## 1.4.2. Informations extra-financières

Voir le chapitre 4 pour toute information détaillée.

### Stratégie RSE

En 2022, ESI a travaillé sur l'alignement de sa stratégie RSE avec le plan « OneESI 2024 – Focus to Grow » afin d'améliorer sa croissance, sa rentabilité et sa durabilité au profit de toutes les parties prenantes.

Nous avons défini 4 objectifs d'entreprise qui sont intégrés dans les quatre axes de la stratégie RSE :

Axes démarche RSE	Objectifs	2022	2021	2020	2019
1. Être un employeur engagé	Atteindre 25 % de femmes au sein du Groupe	21,8 %	21,9 %	22,1 %	22,2 %
2. Être un partenaire d'excellence	75 % des réussites mentionnent un impact positif sur les performances de la planète, des personnes et de l'industrie.	80 %	74 %	21 %	12,5 %
3. Être une entreprise éthique et engagée	Avoir en moyenne un burn rate <sup>(a)</sup> de 1 % (sur les trois années précédentes)	0,92 %	0,62 %	0,50 %	0,54 %
4. Être une société respectueuse de l'environnement	Réduction de 25 % de la moyenne de nos émissions de GES grâce à la mise en œuvre des nouvelles façons de travailler ( <i>New Ways of Working -NWoW</i> )	51.35% (293 TGES)	57.22% (257 TGES)	57.25% (257,5 TGES)	n/a (601 TGES)

(a) *Burn rate (or run rate)* fait référence à la dilution représentée par le total des options et des actions restreintes attribuées par la société au cours d'une période donnée. Les taux d'écoulement ou d'absorption sur un an sont calculés en divisant le nombre d'options et d'actions restreintes attribuées au cours d'une année par le nombre total d'actions ordinaires en circulation.

(b) *Émissions de GES* : Somme des GES dus à l'électricité + GES dus au transport + GES dus aux voitures de société.

L'année 2022 a été marquée par deux initiatives principales visant à soutenir les femmes sur le lieu de travail, et plus particulièrement dans le secteur technologique :

- ESI a créé un réseau interne « women@ESI » chargé de lancer de multiples initiatives pour assurer l'inclusion et l'égalité des sexes ;
- ESI a rejoint le WEP établi par le Pacte mondial de l'ONU et UN Women.

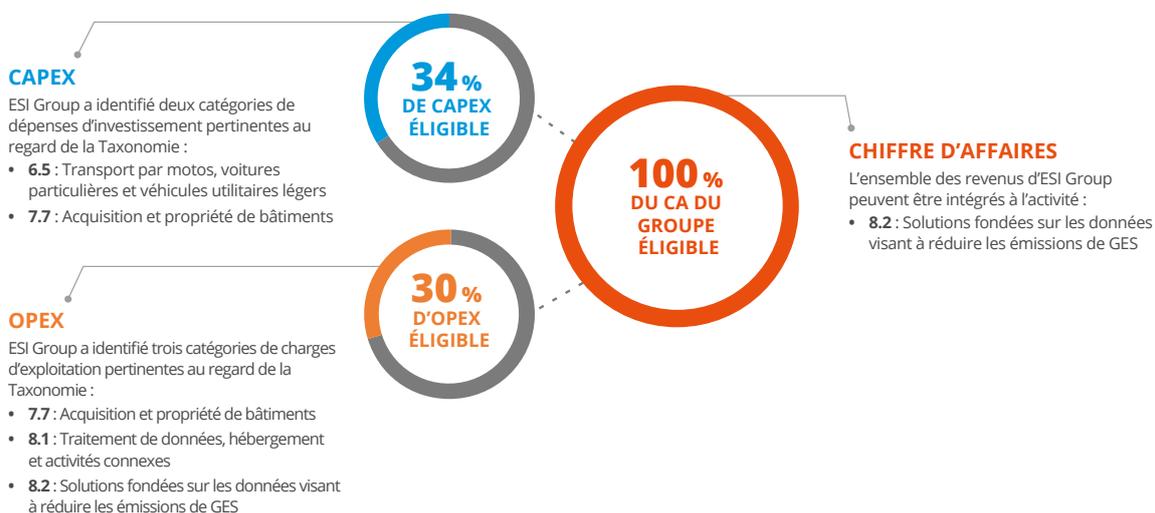
### Taxonomie

ESI est convaincu des avantages environnementaux du prototypage virtuel et de son rôle dans la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre grâce aux bénéfices de ses solutions telles que :

- Remplacement des prototypes physiques ;
- Optimisation de la performance des produits et de leur durabilité ;
- Allègement des produits afin de réduire les ressources nécessaires à leur utilisation ;
- Amélioration des processus de fabrication pour réduire les erreurs et les déchets générés, ainsi que le volume de matières nécessaires.

L'activité est considérée éligible à la taxonomie car elle possède le potentiel de permettre aux industriels d'améliorer leur propre démarche de durabilité dans la phase de conception-production de leurs produits. Par conséquent, le chiffre d'affaires éligible est de 100 % aux objectifs climatiques de la Taxonomie Européenne.

ESI a identifié des catégories de dépenses d'investissement et de dépenses d'exploitation pertinentes pour la taxonomie.



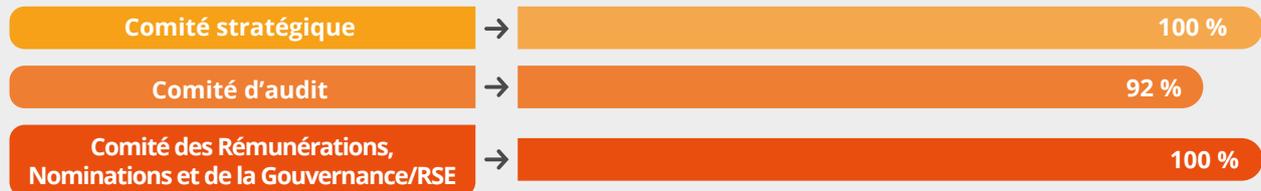
## CHAPITRE 2

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



### 3 COMITÉS SPÉCIALISÉS

### TAUX D'ASSIDUITÉ



### CHIFFRES CLÉS



**60,6 ans**  
d'âge moyen <sup>(a)</sup>



**85,7 %**  
d'administrateurs indépendants <sup>(a) (b)</sup>



**42,9 %**  
de femmes <sup>(a) (c)</sup>



**57,1 %**  
de diversité <sup>(a) (d)</sup>

<sup>(a)</sup> À la date du présent Document d'enregistrement universel, censeur exclu.

<sup>(b)</sup> À la date du présent Document d'enregistrement universel et conformément au Code Middenext qui recommande que le conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants et fixe les critères d'indépendance (R3).

<sup>(c)</sup> Conformément à l'article L. 22-10-3 du Code de commerce.

<sup>(d)</sup> Membres du Conseil d'administration ayant une nationalité étrangère, à la date du présent Document d'enregistrement universel.

## 2

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



<b>2.1. CODE DE GOUVERNANCE</b>	<b>20</b>
<b>2.2. DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>21</b>
2.2.1. Direction générale	21
2.2.2. Limitations des pouvoirs de la Directrice générale	21
2.2.3. Équipe de Direction	22
<b>2.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>22</b>
2.3.1. Composition du Conseil d'administration	22
2.3.2. Mandats des membres du Conseil d'administration	26
2.3.3. Fonctionnement du Conseil d'administration	29
2.3.4. Comités spécialisés du Conseil d'administration	33
2.3.5. Fonction de censeur	35
2.3.6. Relations avec les actionnaires	36
<b>2.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>36</b>
2.4.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023	36
2.4.2. Rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022	41
2.4.3. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	42
<b>2.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>48</b>
2.5.1. Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	48
2.5.2. Contrôle des conventions courantes conclues à des conditions normales	48
2.5.3. Délégations de compétences	49
2.5.4. Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales	50
2.5.5. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	51
<b>2.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>52</b>

## 2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE CODE DE GOUVERNANCE

La présente partie constitue le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport rend notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, des pouvoirs des mandataires sociaux, des principes et règles arrêtés pour déterminer leurs rémunérations et avantages de toute nature qui leur sont accordés ainsi que des autres informations devant y figurer en vertu des articles L. 225-37 et suivants, puis des articles L. 22-10-3 et suivants du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par différentes Directions de la Société, en particulier, la Direction juridique, la Direction administrative et financière et la Direction des ressources humaines.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 février 2023, après examen par les Comités du Conseil des parties relevant de leurs compétences respectives, et transmis aux commissaires aux comptes. Il sera présenté à l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2023.

### 2.1. CODE DE GOUVERNANCE

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. Les administrateurs, le Président du Conseil d'administration, la Directrice générale sont désignés collectivement dans le présent document d'enregistrement universel par le terme les « mandataires sociaux ».

Au jour de la publication du présent document d'enregistrement universel et à la connaissance de la Société, il n'existe :

- Aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société ;
- Aucun conflit d'intérêts identifié entre les intérêts privés de chacun des mandataires sociaux et leurs devoirs à l'égard de la Société ;
- Aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux aurait été sélectionné en cette qualité ;
- Aucune restriction concernant la cession par les mandataires sociaux de leur participation dans le capital de la Société, considérant qu'il n'existe pas de pacte d'actionnaires, tel qu'indiqué en section 8.2.5 du présent document d'enregistrement universel ;
- Aucun contrat de service liant les mandataires sociaux à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages à leur bénéfice, sauf les conventions réglementées telles que mentionnées en section 2.6 du présent document d'enregistrement universel.

En outre, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document d'enregistrement universel, aucun des mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années :

- N'a été condamné pour fraude ;
- N'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- N'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- N'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Lors de sa séance du 27 février 2023, le Conseil d'administration a confirmé se référer volontairement au Code Middlednext (consultable sur le site [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com) tel que révisé en septembre 2021), notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Comme chaque année, le Conseil a examiné sa conformité avec les recommandations, en particulier les points de vigilance du Code. La Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du Code à l'exception des recommandations suivantes pour les raisons invoquées ci-après :

Recommandations du Code Middlednext exclues	Explications
<b>R. 7</b> Présidence des comités spécialisés confiée à « des membres du Conseil » indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivés.	Par rapport à la mission spécifique du Comité stratégique en charge de réfléchir au positionnement du Groupe et notamment analyser les opportunités en Fusions-acquisitions, sa présidence par la Directrice générale permet un alignement complet entre la stratégie et la mise en œuvre des décisions. Il s'agit du seul comité dont la présidence est assurée par un administrateur non indépendant
<b>R. 8</b> Le Conseil d'administration se dote d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) ou se réunit en formation de comité RSE, en fonction de sa taille. Ce comité, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés.	Comme indiqué à la section 2.3.1.2 du présent document, à compter du 6 septembre 2022, le Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance/RSE est la fusion du Comité des Rémunérations avec le Comité des Nominations et de la Gouvernance/RSE, lequel couvrirait donc déjà la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans ses recommandations au Conseil sur l'exercice 2021. Ainsi le Comité des Rémunérations, Nominations et Gouvernance/RSE en charge notamment du suivi de la démarche de RSE en alignement avec la stratégie du Groupe, tel qu'exposé à la section 2.3.4.3., laquelle présente tant la composition du dit Comité que ses missions et la fréquence de ses réunions au cours de l'exercice 2022. La stratégie RSE est reprise dans le chapitre 4 du présent document.
<b>R. 12</b> Condition de présence pour la rémunération des administrateurs	Ce critère est appliqué aux administrateurs indépendants mais n'est pas pertinent pour l'administrateur non-indépendant, lequel est systématiquement présent en raison de son rôle exécutif au sein de la Société (Directrice générale) (voir politique de rémunération 2023 des administrateurs au 2.4.1.1. du présent document).
<b>R. 16</b> Définition et transparence de la Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Le code prévoit qu'en cas de rémunération variable, l'appréciation de l'atteinte de la performance prend en compte des critères quantitatifs – financiers et extra-financiers – ainsi que des critères qualitatifs. Dans le cadre de sa transformation, le Conseil d'administration a choisi de focaliser la rémunération de la Directrice générale sur les critères de performance financiers en alignement avec les objectifs du plan stratégique à trois ans communiqué en octobre 2021 qui font référence à la croissance et la rentabilité de la Société.

## 2.2. DIRECTION GÉNÉRALE

### 2.2.1. Direction générale

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'administration a décidé le 18 septembre 2018 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directrice générale : Cristel de Rouvray a pris fonction en qualité de Directrice générale le 1<sup>er</sup> février 2019.

La Directrice générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Les pouvoirs de la Directrice générale sont toutefois limités par le Conseil d'administration (voir la section 2.2.3.1 ci-après).

Conformément à l'article L. 225-54-1 du Code de commerce, Cristel de Rouvray ne cumule pas d'autre mandat de Directrice générale au sein d'une société anonyme ayant son siège sur le territoire français.

Nul ne peut être nommé Directeur général ou Directrice générale s'il ou elle est âgé(e) de plus de 65 ans. Si la Directrice générale en fonction vient à dépasser cet âge, elle est réputée démissionnaire d'office.

### 2.2.2. Limitations des pouvoirs de la Directrice générale

La Directrice générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve que l'acte qu'elle accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

Sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le Conseil d'administration (conventions réglementées, cautions, avals et garanties, cessions de participations ou de biens immobiliers, etc.), la Directrice générale, conformément au règlement intérieur, doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration pour les opérations suivantes, qui sortent du cadre de la gestion courante :

- Acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, hypothéquer tout bien immobilier, gager tout bien mobilier et créance, lorsque l'opération dépasse le montant de 100 000 euros ;
- Les opérations visant à consentir ou contracter tous prêts ou emprunts, crédits ou avances, lorsque celles-ci dépassent un montant de 2 millions d'euros ;
- Les opérations directes ou par prise de participation, susceptibles d'affecter de façon notable la stratégie du Groupe et de modifier substantiellement sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- Le règlement de tout litige et tenter une action en justice, à l'exception des actions en recouvrement de créances ou des actions de gestion courante et des actions urgentes telles que les mesures provisoires ou conservatoires ;
- La délivrance de sûretés, garanties, avals ou cautions lorsque celles-ci dépassent un montant annuel de 100 000 euros ;
- Les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature ou le montant, susceptibles d'entraîner une modification du capital social.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

### 2.2.3. Équipe de Direction

La Directrice générale est assistée d'une équipe de Direction dans le cadre de la gestion courante afférente à la stratégie de développement de la Société.

L'équipe de Direction se réunit en général une fois par semaine et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, afin de rendre compte des activités de la Société à la Directrice générale. L'équipe de Direction prépare, en collaboration avec les Comités spécialisés,

tout dossier requérant l'autorisation préalable du Conseil d'administration pour la réalisation et/ou la mise en place d'opérations stratégiques.

L'équipe de Direction d'ESI Group est composée à la date du présent document d'enregistrement universel des membres suivants (par ordre alphabétique) :



**Cristel de Rouvray**  
Chief Executive Officer



**Francis Griffiths**  
Executive Vice-President,  
Chief Revenue Officer



**Emmanuel Leroy**  
Executive Vice-President,  
Chief Product & Technology  
Officer



**Olfa Zorgati**  
Executive Vice-President  
Operations &  
Chief Financial Officer



**Dominique Lefebvre**  
Senior Vice-President  
Product Development  
Planning



**Corinne Romefort-Régnier**  
Senior Vice-President General  
Secretary & Governance



**Yannick Charon**  
Vice-President  
Human Resources



**Florence Barré**  
Chief of Staff  
CEO Office

## 2.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.3.1. Composition du Conseil d'administration

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée générale ordinaire, pour une durée de quatre ans, conformément aux préconisations du Code Middlenext (R.11). Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

La limite d'âge prévue pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 80 ans. Si un administrateur vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. Il restera toutefois en fonction jusqu'à la première réunion du Conseil d'administration intervenant après la date à laquelle il aura dépassé l'âge limite.

Sur recommandation du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance/RSE, et proposition du Conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2022, l'Assemblée générale du 28 juin 2022 a modifié les statuts de la Société afin d'abaisser la limite d'âge du Président du Conseil à 75 ans.

En conformité avec la politique du Groupe aux fins de promouvoir la diversité (voir section 4.3.2 du présent document d'enregistrement universel), le Conseil d'administration, s'appuyant sur les recommandations de son Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance/RSE, veille à favoriser la diversité en son sein au regard de critères tels que l'indépendance, l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle. Dans le cadre de l'évolution de la composition du Conseil, ces critères de diversité sont déterminants dans le choix des candidats à la nomination.

## Vue d'ensemble de la composition du Conseil d'administration depuis le 6 septembre 2022 et à la date de publication du présent document d'enregistrement universel

	Âge	Sexe	Nationalité	Comité stratégique	Comité d'audit	Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance/RSE	Début du 1 <sup>er</sup> mandat	Début du mandat actuel	Fin de mandat	Expertise, expériences
<b>Membres considérés non indépendants par le Conseil d'administration (voir section 2.3.1.3)</b>										
Cristel de Rouvray	46		Franco-américaine	✓ 			1999	2021	AG 2025	Technologies, Leadership, RSE
<b>Membres considérés indépendants par le Conseil d'administration (voir section 2.3.1.3)</b>										
Alex Davern	56		Irlandaise-américaine	✓		✓	2021	2021	AG 2025	Finance, Leadership, M&A, société cotée
Yves de Balmann	76		Franco-américaine	✓		✓	2016	2020	AG 2024	Finance, Leadership, M&A, société cotée
Éric d'Hotelans	72		Française	✓	✓	✓	2008	2019	AG 2023 *	Technologies, Finance, Leadership, société cotée
Véronique Jacq	55		Française	✓	✓		2014	2022	AG 2026	Finance, M&A, société cotée
Rajani Ramanathan	55		Indo-américaine	✓		✓ 	2014	2022	AG 2026	Technologies, Commerce, Leadership, RSE
Patrice Soudan	64		Française	✓	✓ 		2021	2022	AG 2024	Finance, Leadership, Technologies, société cotée
<b>Censeur</b>										
Charles-Helen des Isnards	78		Française				2021	2022	AG 2023 *	Finance, M&A, société cotée

  
**60,6 ans**  
ÂGE MOYEN  
DES ADMINISTRATEURS <sup>(a)</sup>

  
**85,7 %**  
D'ADMINISTRATEURS  
INDÉPENDANTS <sup>(a) (b)</sup>

  
**42,9 %**  
3 FEMMES &  
4 HOMMES <sup>(a) (c)</sup>

  
**57,1 %**  
DE DIVERSITÉ <sup>(a) (d)</sup>

AG : Assemblée générale

 : Président.

✓ : Membre.

\* Mandat dont le renouvellement n'est pas proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

(a) À la date du présent document d'enregistrement universel, Censeur exclu.

(b) À la date du présent document d'enregistrement universel et conformément au Code Middenext qui recommande que le Conseil comporte au moins deux administrateurs indépendants et fixe les critères d'indépendance (R3).

(c) Conformément à l'article L. 22-10-3 du Code de commerce..

(d) Membres du Conseil d'Administration ayant une nationalité étrangère, à la date du présent document d'enregistrement universel.

### 2.3.1.1. Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président personne physique, pour une durée ne pouvant excéder la durée de son mandat.

Alex Davern assure la présidence du Conseil depuis le 8 février 2021.

Dans le cadre de ses fonctions, le Président fixe l'ordre du jour des réunions du Conseil. Conformément au règlement intérieur, il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer le respect du règlement intérieur. Il veille également à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions. Il entretient un dialogue régulier avec la Directrice générale et les administrateurs et s'assure que ceux-ci soient en mesure de remplir leur mission. Il peut également demander tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration dans le cadre de la préparation de ses réunions et veille à la qualité de l'information délivrée aux administrateurs préalablement à leurs réunions.

### 2.3.1.2. Changements dans la composition du Conseil d'administration et de ses Comités

#### Changements dans la composition du Conseil d'administration en 2022 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel

Administrateurs	Événements	Date d'effet
Rajani Ramanathan	Renouvellement <sup>(a)</sup>	28 juin 2022
Véronique Jacq		
Patrice Soudan	Ratification de sa cooptation <sup>(b)</sup>	
Censeur		
Charles-Helen des Isnards	Renouvellement <sup>(c)</sup>	28 juin 2022

(a) Pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale à convoquer en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

(b) Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée générale à convoquer en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

(c) Pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale à convoquer en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

#### Changements dans la composition des Comités intervenus en 2022 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel

À compter du 6 septembre 2022, le Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance/RSE est la fusion du Comité des Rémunérations avec le Comité des Nominations et de la Gouvernance/RSE. Sa composition depuis cette date jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel est rappelée à la section 2.3.4.3.

Le Comité technologie et marketing a été supprimé en date du 6 septembre 2022. La composition était: Rajani Ramanathan Présidente, Alex Davern, Cristel de Rouvray, Patrice Soudan comme membres.

Il convient de noter les changements suivants :

Administrateurs	Événements	Comités	Date d'effet
Alex Davern	Fin du mandat de Président par décision du Conseil d'administration – Reste Membre	Présidence du Comité des Nominations et de la Gouvernance/RSE	
Eric d'Hotelans	Fin de mandat de Président par décision du Conseil d'administration – Reste Membre	Présidence du Comité des Rémunérations	6 septembre 2022
Rajani Ramanathan	Nomination par décision du Conseil d'administration en tant que Présidente	Présidence du Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance/RSE	
Patrice Soudan	Fin du mandat de Membre	Comité des Rémunérations	

### 2.3.1.3. Indépendance

Conformément aux recommandations du Code Middledex (R.3), et suivant l'avis du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil d'administration a déterminé lors de la réunion du 27 février 2023 la proportion d'administrateurs indépendants en son sein. Il a examiné en particulier chacune des situations des administrateurs à la lumière des cinq critères permettant de présumer leur indépendance définis par le Code à savoir :

<b>Critère 1</b>	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe
<b>Critère 2</b>	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier)
<b>Critère 3</b>	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif
<b>Critère 4</b>	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
<b>Critère 5</b>	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de l'entreprise

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance tels qu'ils sont rappelés ci-dessus et la qualification retenue par le Conseil d'administration. Le Conseil a identifié six administrateurs indépendants parmi les sept qui le composent, représentant ainsi 85,7 % d'indépendants, largement au-dessus du tiers d'indépendant recommandé par le Code Middledex pour une société contrôlée.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Classification retenue par le Conseil d'administration
Cristel de Rouvray	X	X	X	X	✓	Non indépendant*
Alex Davern	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Yves de Balmann	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Éric d'Hotelans	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Véronique Jacq	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Rajani Ramanathan	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Patrice Soudan	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant

X : Non conforme au critère.

✓ : Oui, conforme au critère.

\* Cristel de Rouvray a été consultante avant son mandat social et a par ailleurs un lien familial avec l'ancien Président Directeur général devenu Président du Conseil d'administration avant son remplacement par l'actuel Président indépendant en Février 2021. Elle détient par ailleurs 4,17 % du capital social de la Société au 31 décembre 2022.

### 2.3.1.4. Représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Le Conseil d'administration, à la date du présent document d'enregistrement universel, compte trois femmes et quatre hommes, en application des articles L. 22-10-3 et L. 225-18-1 du Code de commerce.

### 2.3.2. Mandats des membres du Conseil d'administration

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs est conforme aux limites prévues par l'article L. 225-21 du Code de commerce. Ceci constitue une garantie importante de leur engagement et de leur disponibilité à l'égard du Groupe.



#### Alex Davern

- ▶ Administrateur indépendant
- ▶ Président du Conseil d'administration

Né le 23/09/1966  
 Irlandais, Américain  
 Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
 12 024 actions\*

Alex Davern, censeur depuis le 21 octobre 2020, a été nommé Président du Conseil d'administration suite à sa cooptation le 8 février 2021.

Alex Davern a exercé pendant 26 ans au sein de la société National Instruments, leader mondial des systèmes de tests et de mesures automatisés, à différentes fonctions de direction. Il a notamment été Directeur des opérations puis Directeur général. Alex Davern a contribué au développement de la Société jusqu'à ce qu'elle atteigne un chiffre d'affaires d'environ 1,4 milliard de dollars avec 7 400 personnes réparties dans 50 pays en 2019. En février 2020, Alex Davern a décidé de quitter son poste de Directeur général afin de se concentrer sur son rôle d'administrateur au sein de la société National Instruments et d'autres sociétés cotées. Il est ancien Président du Comité consultatif de l'American Electronics Association's Small Business et ancien membre du Comité consultatif de la SEC pour les petites entreprises. Il a commencé sa carrière comme auditeur chez PricewaterhouseCoopers. Il est diplômé de l'Université de Dublin en commerce et comptabilité professionnelle, où il a obtenu une licence en commerce et un diplôme de troisième cycle en comptabilité professionnelle. Il a la double nationalité irlandaise et américaine.

#### Mandats en cours (hors du Groupe) :

- ▶ Administrateur de la société National Instruments (NATI:NASDAQ)
- ▶ Administrateur et Président du Comité d'audit de la société Cirrus logic (CRUS:NASDAQ)
- ▶ Administrateur et Président du Comité d'Audit de la société FARO Technologies (FARO:NASDAQ)

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- ▶ Administrateur et Président du Comité d'audit de la société Helen of Troy (HELE : NASDAQ)

\* Voir la section 8.2.5 pour l'ensemble des actions détenues au nominatif et au porteur à la date de publication du Document d'enregistrement universel.



#### Cristel de Rouvray

- ▶ Administratrice
- ▶ Directrice générale
- ▶ Présidente du Comité stratégique

Née le 15/10/1976  
 Franco-américaine  
 Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
 253 054 actions

Cristel de Rouvray est Directrice générale depuis le 1<sup>er</sup> février 2019. Cristel de Rouvray a rejoint le Conseil d'administration d'ESI Group en 1999. Elle a été Présidente du Comité des rémunérations et des nominations et de la gouvernance de 2007 à 2019 et *Board leader* à entre de 2015 et 2019. Cristel de Rouvray est diplômée de l'Université de Stanford et de la *London School of Economics*, où elle a obtenu un doctorat en économie. Elle a 14 ans d'expérience en tant que Directrice au sein de College Track, une organisation à but non lucratif américaine.

#### Mandats en cours (hors du Groupe) :

- ▶ Administratrice au sein d'OpenFoam Foundation

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- ▶ Néant



### Patrice Soudan

- ▶ Administrateur indépendant
- ▶ Président du Comité d'audit (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022)

Né le 29/09/1958  
Français  
Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
2 100 actions

Patrice Soudan, né le 29 septembre 1958, de nationalité française, a occupé différents postes dans la fonction financière au sein d'un cabinet d'audit international et dans l'industrie agro-alimentaire avant de rejoindre Legrand en 1991.

Il y débute en tant que contrôleur de gestion, puis Directeur du contrôle de gestion, et enfin Directeur financier du groupe en 2001.

Nommé Directeur général adjoint et membre du Comité de direction de Legrand en 2008, il prend la Direction de la principale division Industrielle du groupe, puis de l'ensemble des divisions Industrielles et des opérations du groupe à compter de 2014 jusqu'à fin 2018.

#### Mandats en cours (hors du Groupe) :

- ▶ Président de P3C Management

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- ▶ Administrateur et Président Directeur Général de Legrand France
- ▶ Administrateur de Netatmo



### Rajani Ramanathan

- ▶ Administratrice indépendante
- ▶ Présidente du Comité rémunération, nomination et gouvernance/RSE (à compter du 6 septembre 2022)

Née le 25/03/1967  
Indo-américaine  
Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
1 action

Rajani Ramanathan est actuellement conseillère et directrice de plusieurs entreprises technologiques privées dans l'espace technologique de l'IA, de la RV, de la Blockchain et des technologies connectées (IoT). Depuis juin 2021, elle siège au conseil d'administration de l'entreprise publique Guidewire Software, une plateforme à laquelle les assureurs IARD font confiance pour s'engager, innover et se développer efficacement. Elle siège à leur comité de rémunération et à leur comité des risques depuis juin 2021 et a pris la présidence de leur comité des risques en octobre 2022. Depuis juillet 2022, Rajani Ramanathan siège au conseil d'administration de Faro Technologies, une société cotée en bourse qui dessert les marchés de la métrologie 3D, de l'AEC (architecture, ingénierie et construction), de l'O&M (exploitation et maintenance des installations) et de l'analyse de la sécurité publique. Elle est membre de leur comité de développement des talents et de rémunération.

Depuis octobre 2021, elle siège également au conseil d'administration de Hayden AI, un fournisseur de solutions pour les villes intelligentes qui a développé la première plateforme de gestion autonome du trafic au monde.

De juin 2000 à mars 2014, Mme Ramanathan a occupé divers rôles de direction chez Salesforce, un éditeur de logiciels, et plus récemment en tant que directrice de l'exploitation et vice-présidente exécutive - Technologie et produits. De décembre 2021 à aujourd'hui, Rajani Ramanathan a été membre du conseil consultatif du programme de formation des cadres en cybersécurité de l'université d'État de Californie, à Chico.

#### Mandats en cours (hors du Groupe) :

- ▶ Administratrice de la société Guidewire
- ▶ Administratrice de la société Hayden.ai
- ▶ Administratrice de la société Faro Technologies

#### Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- ▶ Administratrice de la société cloudcherry
- ▶ Administratrice de la société Vayu


**Véronique Jacq**
**► Administratrice indépendante**

Née le 02/01/1968  
 Française  
 Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
 157 actions

Ingénieur général des mines, diplômée de l'École des mines de Paris, Véronique Jacq a débuté sa carrière au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (1994-2000). En 1997, elle est nommée Sous-Directrice en charge du contrôle de la sûreté des centrales nucléaires d'EDF. En 2000, elle rejoint l'Anvar (devenu Bpifrance) en tant que Directrice du développement. Puis en 2003, elle rejoint la 2<sup>e</sup> chambre de la Cour des Comptes où elle est chargée d'auditer les comptes et la gestion d'entreprises, d'organismes publics et d'institutions internationales. En 2007, elle rejoint la filiale de capital investissement de la Caisse des Dépôts, CDC Entreprises, et en devient en 2010 la Directrice générale déléguée chargée du développement. En 2012, elle prend la responsabilité de l'activité d'investissement dans les startups du domaine numérique chez CDC Entreprises puis en 2013 chez Bpifrance. L'activité Digital Venture qu'elle pilote chez Bpifrance couvre les opérations de capital-amorçage et capital-risque dans les secteurs des technologies numériques (700 millions d'euros sous gestion).

**Mandats en cours (hors du Groupe) :**

- Administratrice de la société Evaneos
- Administratrice de la société Openclassrooms
- Administratrice de la société Scalify
- Administratrice de la société Famoco
- Censeur de la société Acinq
- Censeur de la société Uavia

**Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administratrice de la société Netatmo
- Administratrice de la société Klaxoon
- Administratrice de la société Cardiologs


**Éric d'Hotelans**
**► Administrateur indépendant**

Né le 03/07/1950  
 Français  
 Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
 261 actions

Éric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable Finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient Président et Directeur général de la filiale française (1 200 personnes) du groupe de services informatiques anglo-hollandais CMG dont il est membre du *Group Executive Committee*. Il quitte le groupe CMG, en mars 2003, après son rachat par le groupe britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. En 2003, il a rejoint le groupe M6 d'abord en tant que Vice-président du Directoire en charge des activités de gestion. Il est devenu Président des activités de vente à distance du même groupe en 2009, avant de prendre sa retraite en juillet 2017.

**Mandats en cours (hors du Groupe) :**

- Membre de la Fondation d'entreprise du groupe M6

**Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Président de la société Home Shopping Services SA
- Président de la société T-Commerce SAS
- Administrateur de la société Nouvelle de Distribution SA
- Administrateur de la société Métropole Production SA
- Directeur général de la société Home Shopping Services SA
- Président de la Fondation d'entreprise du groupe M6
- Administrateur de la société M6 Films
- Administrateur de la société M6 Diffusion SA


**Yves de Balmann**
**► Administrateur indépendant**

Né le 28/05/1946  
 Franco-américain  
 Actions détenues au 31 décembre 2022 :  
 1 action

Diplômé de l'Université de Stanford aux États-Unis et de l'École Polytechnique en France, Yves de Balmann a débuté sa carrière chez Citibank où il a occupé le poste de Directeur exécutif Amérique du Nord de la division Dérivés Taux et Change, ainsi que de département de *Proprietary trading*. Il entre en 1988 chez Bankers Trust où il occupe le poste de Directeur général de l'*Investment Bank* et Vice-président de Bankers Trust. Après la fusion de cette société en 1999 avec *Deutsche Bank*, Yves de Balmann a occupé jusqu'en 2001 le poste de co-Directeur du département Global Investment Bank (GIB) de la *Deutsche Bank*, ainsi que la fonction de co-Président-Directeur général de *Deutsche Bank Alex. Brown*, la division US de la banque allemande qui regroupe les activités de banque d'investissement et d'intermédiation. Il fut également membre du Conseil de *Global Corporates and Institutions Division* (GCI). En 2002, Yves de Balmann fonde la société *Bregal Investments*, acteur international de premier plan dans le secteur du capital investissement qu'il co-préside jusqu'en 2012.

**Mandats en cours (hors du Groupe) :**

- Administrateur de la société Constellation
- Administrateur de l'organisation à but non lucratif *Sonoma Valley Hospital Foundation*

**Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur et Président non exécutif de la société Conversant IP Management
- Administrateur de la société Laureate Education
- Administrateur de l'organisation à but non lucratif Sweetwater Spectrum
- Administrateur de la société Finalsite
- Administrateur de la société Exelon Corporation


**Charles-Helen des Isnards**
**► Censeur**

Né le 01/01/1945  
 Français  
 Actions détenues au 31 décembre 2021 :  
 3 551 actions

Charles-Helen des Isnards, administrateur indépendant jusqu'au 8 février 2021, date de sa nomination à la fonction de censeur.

Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et licencié en droit. Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen des Isnards a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. Il a été Directeur général délégué de CM-CIC Corporate Advisory jusqu'en septembre 2012.

**Mandats en cours (hors du Groupe) :**

- Administrateur de la Fondation Day-Solvay

**Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- Administrateur de l'association Les Arts Florissants
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Nature & Découvertes

**Mandats échus au cours des cinq dernières années :**

- *Senior Advisor* de CAP M – New York, société de conseil indépendante en stratégie et fusions/acquisitions

### 2.3.3. Fonctionnement du Conseil d'administration

#### 2.3.3.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités ainsi que les règles déontologiques applicables à tous les administrateurs et censeurs. Ce règlement intérieur a été modifié par le Conseil comme suit :

- Le 21 octobre 2020 afin notamment de le mettre à jour avec les dispositions de la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019, d'inclure la fonction de censeur ainsi que de limiter le rôle du Président du Conseil d'administration aux dispositions de droit commun ;
- Le 8 février 2021 pour tenir compte de l'évolution de la gouvernance ;
- Le 28 février 2022 concernant notamment la formation des administrateurs, l'indépendance de la présidence des Comités, et la révélation d'éventuels conflits d'intérêt par tout membre du Conseil concerné au regard de l'ordre du jour de chaque séance. Il y a également été intégré la nouvelle politique de rémunération des administrateurs ;
- Le Conseil d'administration du 6 septembre 2022 a adopté de nouvelles mises à jour de son règlement intérieur en conformité avec les recommandations du Code Middlenext en matière de politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, mais également du suivi des conflits d'intérêts et enfin en adéquation avec la nouvelle structure simplifiée des comités en place à compter du 6 septembre 2022.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société ([www.esi-group.com](http://www.esi-group.com)). En conformité avec la nouvelle recommandation du Code Middlenext, chaque administrateur a signé la dernière version dudit règlement.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext (R. 9), ce règlement intérieur précise notamment les points suivants :

- Rôle du Conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- Composition du Conseil/critères d'indépendance des membres ;
- Définition des missions des éventuels Comités spécialisés mis en place ;
- Devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité, etc.) ;
- Fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication, etc.) ;
- Modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- Règles de détermination de la rémunération des administrateurs et censeurs ;
- Succession du Directeur général et des personnes clés.

#### 2.3.3.2. Déontologie des membres du Conseil et prévention des conflits d'intérêts

Il est précisé qu'en matière de déontologie, les membres du Conseil se réfèrent à la Charte de l'administrateur proposée par l'Institut Français des administrateurs et jointe au règlement intérieur du Conseil.

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le règlement intérieur et la Charte préconisent que chaque administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Chaque administrateur a l'obligation d'informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être impliqué. À l'occasion de chaque réunion du Conseil d'administration, il est en effet demandé à tout membre du Conseil participant de déclarer ses éventuels conflits d'intérêt en fonction de l'ordre du jour et ce, conformément aux recommandations Middlenext (R.2). Dans le cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Outre le respect de la procédure des conventions réglementées soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil examine chaque année conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, les conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs. Lors de cet examen annuel, la Direction lui fait part s'il y a lieu, de la conclusion de nouvelles conventions significatives entre la Société et une filiale portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, permettant ainsi au Conseil d'évaluer si ces conditions sont effectivement remplies. Il est précisé que les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à cette évaluation.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document d'enregistrement universel, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés et autres devoirs.

#### 2.3.3.3. Rôle et pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est, et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires, au Président, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration est investi, notamment en application de la loi, des attributions suivantes :

- La préparation et la convocation des Assemblées générales ;
- L'arrêté des termes des résolutions soumises au vote des actionnaires ;
- Le choix du mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur général ;
- La détermination des pouvoirs qui peuvent être délégués au représentant légal d'une société filiale et la fixation du montant des autorisations afférentes ;
- L'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et des comptes semestriels, du rapport de gestion annuel et du rapport financier semestriel et leur approbation ;
- L'approbation du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- L'autorisation des conventions passées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- L'autorisation des cautions, avals et garanties ;
- La nomination ou révocation du Président, Directeur général et des Directeurs généraux délégués, et le contrôle de leur gestion de la Société ;
- La répartition des rémunérations ;
- La création des Comités du Conseil d'administration, la détermination de leurs attributions et modalités de fonctionnement, la nomination et la rémunération de leurs membres ;
- L'élaboration et la mise à jour du règlement intérieur du Conseil.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations considérées comme sortant du cadre de la gestion courante des affaires telles que définies par le règlement intérieur (section 2.2.3.1 du présent document d'enregistrement universel).

### 2.3.3.4. Organisation des travaux du Conseil

Conformément au règlement intérieur, les administrateurs reçoivent chacun, dans un délai raisonnable avant chaque réunion du Conseil, un dossier contenant l'ordre du jour de la séance, le projet de procès-verbal de la précédente réunion ainsi que toute documentation pertinente relative à chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Le Président fait suite aux demandes des administrateurs portant sur l'obtention d'informations supplémentaires. Les administrateurs considèrent qu'ils reçoivent, à ce jour, une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission.

De plus, chaque question abordée en séance fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis entre les membres avant d'être soumise au vote à l'issue de la discussion. Enfin, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation R.6 du Code Middlednext.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des Comités du Conseil.

Conformément à la recommandation R.6 du Code Middlednext, le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil se réunit systématiquement pour :

- L'arrêté des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur lesdits comptes ;
- La communication des résultats semestriels ;
- La situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, dans les cas d'opérations majeures, telles que :

- Les opérations externes d'acquisition ou de cession ;
- Les opérations significatives hors stratégie annoncée ;
- Les opérations de croissance interne ou de restructuration.

Les projets de procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'administration font l'objet d'une approbation formelle en Conseil par les administrateurs, avant leur signature. Ils relatent les débats, indiquent les décisions prises et mentionnent les questions soulevées et les réserves qui ont été, le cas échéant, formulées.

Par ailleurs, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la Société, sur sa situation générale et intervenus depuis la précédente séance sont portés à la connaissance des administrateurs.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins la moitié des administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des votes, la voix du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé sauf dans le cadre de dérogations spécifiques liées aux mesures sanitaires.

Il est tenu un registre de présence qui est émarginé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration.

### 2.3.3.5. Formation

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit en son point 2.11 que : « Chaque administrateur peut bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe, ses métiers et secteurs d'activité ainsi que sur des aspects comptables ou financiers afin de parfaire ses connaissances. »

Il peut s'agir de formations externes ou internes portant sur la gouvernance ou sur l'activité de la Société, comme c'est le cas lors de séminaire interne portant sur l'activité de la Société. Ces formations sont organisées par la Société et relèvent de sa seule responsabilité.

Sensibilisés à la recommandation n° 5 du Code de gouvernance Middlednext relative au plan de formation triennal, les administrateurs ont bénéficié en 2022 d'une formation autour de la digitalisation des réunions du Conseil et de ses comités avec une présentation de la plateforme dédiée, déployée à cet effet au cours de l'exercice 2022.

Les retreats du Conseil, tenus en janvier et juillet 2022 à Paris, a permis aux administrateurs de se tenir informés de l'actualité du Groupe et des spécificités de son secteur d'activité.

De plus, certains workshops ont été organisés sur des sujets spécifiques liés à la gouvernance et la conduite des affaires.

### 2.3.3.6. Travaux du Conseil d'administration en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 98 %.

#### Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022

Dates des réunions du Conseil d'administration	28/02/2022	02/05/2022	28/06/2022	06/09/2022	21/10/2022	17/11/2022	% de présence
Alex Davern	✓	✓	✓	✓	✓	✓	100
Cristel de Rouvray	✓	✓	✓	✓	✓	✓	100
Yves de Balmann	✓	✓	✓	✓	✓	✓	100
Éric d'Hotelans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	100
Véronique Jacq	✓	✓	x	✓	✓	✓	83
Rajani Ramanathan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	100
Patrice Soudan	N/A	N/A	N/A	N/A	✓	✓	100
<b>TOTAL PRÉSENCE ADMINISTRATEURS</b>							<b>97,60</b>
Charles-Helen des Isnards	✓	✓	✓	✓	✓	✓	100
<b>TOTAL PRÉSENCE CENSEURS</b>							<b>100,00</b>

Ce tableau de synthèse des présences dans les comités relatent tous les comités existants dans l'année. À compter du 6 septembre 2022, le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance ont fusionné. Le Comité technologie et marketing a été supprimé pour se réunir en Conseil sur ces sujets.

Membres/Censeur	Comité stratégique		Comité d'audit		Comité des nominations et de la gouvernance		Comité des rémunérations		Comité technologie et marketing		Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance/RSE	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Alex Davern	100 %	2/2	—	—	100 %	3/3	100 %	2/2	100 %	2/2	100 %	1/1
Cristel de Rouvray	100 %	2/2	—	—	—	—	—	—	100 %	2/2	—	—
Yves de Balmann	100 %	2/2	—	—	—	—	100 %	6/6	—	—	100 %	1/1
Éric d'Hotelans	100 %	2/2	75 %	3/4	100 %	3/3	100 %	6/6	—	—	100 %	1/1
Véronique Jacq	100 %	2/2	100 %	4/4	—	—	—	—	100 %	2/2	—	—
Rajani Ramanathan	100 %	2/2	—	—	100 %	3/3	100 %	6/6	100 %	2/2	100 %	1/1
Patrice Soudan	100 %	2/2	100 %	4/4	—	—	100 %	4/4	—	—	—	—
<b>TOTAL PRÉSENCE ADMINISTRATEUR</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>92 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>
Charles-Helen des Isnards	100 %	2/2	100 %	4/4	100 %	3/3	100 %	6/6	—	—	100 %	1/1
<b>TOTAL PRÉSENCE CENSEURS</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>100 %</b>	<b>—</b>

Les administrateurs échangent hors la présence du dirigeant tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société et en application des dernières recommandations de Middelnext (R6). Ces échanges ont lieu plusieurs fois par an et notamment à la suite des réunions du Conseil d'administration pour débriefer.

Outre l'approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration précédents et la revue systématique d'éventuels conflits d'intérêts de ses membres en début de chaque séance au regard notamment des points inscrits à l'ordre du jour, et au-delà des décisions habituelles dans le cadre de l'activité et des résultats de la Société, les principaux points abordés, et les décisions prises par le Conseil d'administration lors de ses réunions en 2022 ont été les suivants :

### / Gouvernement d'entreprise

Le 28 février 2022, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et de la Gouvernance, a décidé de soumettre au vote de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2021 qu'il a convoquée en date du 28 juin 2022, les renouvellements des mandats d'administrateur de Rajani Ramanathan et Véronique Jacq ainsi que la nomination pour un an de Charles Helen des Isnards en tant que Censeur. Il a par ailleurs acté de la démission à effet au 16 décembre 2021 d'Alain de Rouvray de son mandat d'administrateur.

Le Conseil a également procédé à l'examen des critères d'indépendance des administrateurs sur la base de la proposition du Comité des nominations et de la gouvernance.

En outre, le Conseil d'administration a discuté de sujets liés à son fonctionnement et à la préparation de ses travaux, de la politique relative au contrôle interne et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'administration a conduit son examen annuel portant sur l'objet et l'application des conventions appelées à poursuivre leur effet en vérifiant le cas échéant si elles répondent toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial.

Enfin, le Conseil d'administration réuni le 28 février 2022 a mis à jour son Règlement Intérieur notamment pour refléter les modifications suivantes :

- L'alignement sur le nouveau mode de gouvernance Middelnext et l'abaissement de la limite d'âge statutaire pour le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale afin de se conformer davantage aux meilleures pratiques de place ;
- La mise en place d'une plateforme digitale de gouvernance dédiée à l'organisation et la tenue des réunions du Conseil et des Comités ;
- La politique de rémunération du Conseil pour l'exercice 2022 ;
- Le nom et l'évolution de l'équipe de direction d'ESI.

A l'issue de l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2022, le Conseil d'administration a confirmé les mandats au sein des comités de Rajani Ramanathan et Véronique Jacq ainsi qu'analysé les votes de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cadre du plan de transformation du Groupe, Le Conseil d'administration s'est prononcé sur plusieurs dossiers de désinvestissements pour des activités qui n'étaient pas au cœur de sa stratégie.

Par ailleurs, des opérations de restructuration intra-groupe ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration pour des raisons de simplification juridique, lesquelles ont trait à :

- La fusion effective sur l'exercice d'ESI ITI GmbH et d'ESI GmbH au sein de ESI Software Germany GmbH, cette dernière ayant été rebaptisée ESI Germany GmbH ;
- La fermeture du bureau de représentation en Russie ;
- La liquidation de ESI Services Vietnam Co., LTD ;
- La fusion des deux filiales US R&D, Inc. et ESI North America, Inc. ;
- La nomination d'un représentant légal permanent pour ESI Hispania.

Lors de sa réunion du 6 septembre 2022, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et de la Gouvernance, et après délibérations lors du Board Retreat de juillet 2022, a décidé de simplifier la structure des comités en alignement avec les recommandations du code de gouvernance Middelnext et de revoir ainsi la composition de chaque comité, applicable le jour même.

Il a ainsi procédé à une seconde mise à jour, sur l'exercice, de son Règlement Intérieur pour une entrée en vigueur le 6 septembre 2022 qui a été soumis à la signature de tous les membres du Conseil, à l'effet d'y refléter :

- La simplification de la structure de ses comités ;
- Mais également, l'alignement de la politique de rémunération du Conseil d'administration ;
- Le renforcement de la prévention et de la gestion des conflits d'intérêts, dont le point est systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chacune des réunions du Conseil d'administration.

### / Activité et résultats

L'examen systématique et approfondi de l'activité de la Société est effectué à chaque réunion.

Conformément à la recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration du 28 février 2022 a :

- Arrêté le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 ;
- Constaté l'augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2021 ;
- Arrêté les résultats de l'exercice 2021 soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 ;
- Défini les orientations stratégiques.

Le budget pour l'exercice 2023 a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 novembre 2022.

Une revue de l'ensemble des risques principaux de la Société a également été faite en particulier dans le contexte géopolitique.

## / Politique de rémunération et ressources humaines

Le Conseil d'administration du 28 février 2022 s'est prononcé à l'effet de soumettre au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 :

- La répartition de la rémunération à verser aux administrateurs et à la Directrice générale au titre de l'exercice 2021 ;
- Les politiques de rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et des cadres dirigeants pour l'exercice 2022 ;
- Les composantes de la rémunération variable applicable à la Directrice Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Lors de la réunion du 6 septembre 2022, le Conseil sur la base de la recommandation du Comité des Nominations, Rémunérations et Gouvernance/RSE, a approuvé la nouvelle politique de rémunération des membres du Conseil pour l'exercice 2023, y compris la rémunération du Président.

Le 17 novembre 2022, sur la base des recommandations du Comité des Nominations Rémunérations et Gouvernance/RSE, le Conseil d'administration a été appelé à se prononcer pour la première année sur l'atteinte des résultats de la performance qualitative du plan d'incitation à long terme de la Directrice générale basé sur un plan de stock options, accordé par le Conseil le 10 septembre 2021.

### 2.3.4. Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider de la création en son sein de Comités dont il fixe la composition <sup>(1)</sup> et définit les attributions dans son règlement intérieur (voir section 2.3.3.1). Le Conseil d'administration demeure l'organe décisionnaire, les Comités n'exerçant une activité que sous la seule responsabilité du Conseil. Les Comités sont destinés à optimiser les débats du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ainsi, les Comités, lors de chacune de leurs séances, émettent des propositions, recommandations et avis dans leurs domaines de compétences. En conformité avec la législation en vigueur et la recommandation R.7 du Code Middlenext, les Comités existant à la date du présent document d'enregistrement universel sont les suivants :

Lors des séances des 28 juin 2022 et 17 Novembre 2022, le Conseil d'administration a délibéré sur des plans d'incitation à long terme en place au bénéfice de la Directrice générale, de certains cadres et bénéficiaires pour des actions gratuites et stock options.

Comme chaque année, le Conseil a délibéré sur la politique de la Société en matière de responsabilité sociale des entreprises et notamment sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette politique est détaillée dans la Déclaration de performance extra-financière à la section 4.3.2. du présent document.

### 2.3.3.7. Évaluation du Conseil

Conformément à la recommandation R.13 du Code Middlenext et aux dispositions de l'article 2.9 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier a procédé au cours de l'exercice 2022 à l'auto-évaluation interne annuelle de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement. Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un questionnaire adressé à chaque administrateur. Les résultats de l'auto-évaluation ont fait l'objet d'une synthèse partagée lors du Retreat annuel et lors de la séance du 6 septembre 2022. Cette évaluation a conduit à la refonte des comités vers une simplification de la gouvernance. Il a été évoqué le plan de transformation de la Société réalisé, lequel devrait permettre l'amélioration de sa performance, ainsi que la nécessité de recourir à des expertises nouvelles en support de la stratégie de développement.

- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Rémunérations, Nominations, Gouvernance/RSE ;

À compter du 6 septembre 2022, le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance/RSE ont fusionné. Le Comité technologie et marketing a été supprimé pour se réunir en Conseil sur ces sujets.

La participation des administrateurs aux Comités au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est présentée à la section 2.3.3.6 du présent document d'enregistrement universel.

<sup>(1)</sup> La composition de l'ensemble des Comités a été revue lors du Conseil du 8 février 2021 et du 3 septembre 2021.

### 2.3.4.1. Comité stratégique

#### Composition à compter du 6 septembre 2022 et jusqu'à la date du présent document

Cristel de Rouvray (Présidente)

Alex Davern\*

Yves de Balmann\*

Éric d'Hotelans\*

Véronique Jacq\*

Rajani Ramanathan\*

Patrice Soudan\*



**7**  
membres <sup>(a)</sup>



**100 %**  
présence <sup>(a)</sup>



**2**  
réunions <sup>(a)</sup>

\* Membres indépendants conformément à la recommandation R.3 du Code Middenext (voir ci-dessus section 2.3.1.3).  
 (a) Sur l'exercice 2022.

Le Comité stratégique a notamment en charge, et sur proposition du Directeur général :

a. De réfléchir à la position occupée par ESI Group sur le marché où le Groupe opère, ainsi que sur son évolution prévisible compte-tenu des politiques de développement conduites par les grands concurrents ;

b. De faire des propositions au Conseil d'Administration sur les grands axes de développement du Groupe à moyen/long terme, ainsi que sur les ressources nécessaires pour conduire ce développement ;

c. D'analyser les opportunités de M&A.

### 2.3.4.2. Comité d'audit

#### Composition sur l'exercice 2022 et jusqu'à la date du présent document

Patrice Soudan\* (Président)

Véronique Jacq\*

Éric d'Hotelans\*



**3**  
membres <sup>(a)</sup>



**92 %**  
présence <sup>(a)</sup>



**4**  
réunions <sup>(a)</sup>

\* Membres indépendants conformément à la recommandation R.3 du Code Middenext (voir ci-dessus section 2.3.1.3).  
 (a) Sur l'exercice 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'audit ne comprend pas d'administrateur exerçant une fonction de direction au sein de la Société et ses membres sont tous indépendants. Par ailleurs, la majorité de ses membres présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.

La Directrice générale ainsi que la Directrice administrative financière de la Société participent aux séances du Comité d'audit en tant qu'invités conformément aux recommandations Middenext et aux meilleures pratiques de place.

De même, le Président du Conseil d'administration n'est plus membre du Comité d'audit mais peut y participer comme membre si applicable.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

■ Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et, le cas échéant, présente des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

■ Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

■ Il contrôle la politique de gestion des risques de change et de taux et examine la cartographie des principaux risques ;

■ Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ; il émet également une recommandation lorsque le renouvellement du mandat des commissaires est envisagé ;

■ Il suit la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions ;

■ Il s'assure du respect des conditions d'indépendance par les commissaires aux comptes ;

■ Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration des résultats de sa mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée ;

■ Il procède à un examen global des services autres que la certification des comptes (SACC) qui peuvent être sollicités par la Société.

Les commissaires aux comptes sont invités à participer aux réunions qui préparent l'arrêt du chiffre d'affaires et des comptes.

### 2.3.4.3. Comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance/RSE

#### Composition à compter du 6 septembre 2022 et jusqu'à la date du présent document

Rajani Ramanathan\* (Présidente)

Alex Davern\*

Éric d'Hotelans\*

Yves de Balmann\*



4  
membres <sup>(a)</sup>



100 %  
présence <sup>(a)</sup>



10  
réunions <sup>(a) (b)</sup>

\* Membres indépendants conformément à la recommandation R.3 du Code Middenext (voir ci-dessus section 2.3.1.3).

(a) Sur l'exercice 2022

(b) Total des réunions sur l'exercice 2022 incluant celles, d'une part, du Comité des Rémunérations et celles d'autres part, du Comité des nominations et de la gouvernance, les deux comités ayant fusionné dans le Comité des Rémunérations, Nominations et de la gouvernance

Le Comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance/RSE a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'administration relatives :

- À la composition du Conseil d'administration au vu de la répartition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats ;
- À la sélection des futurs administrateurs et censeurs ;
- Au plan de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, recrutement, désignation ou révocation ;
- Aux critères d'indépendance et l'évaluation de l'indépendance des administrateurs ;
- Aux modalités d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- En délibération avec la Directrice générale, à la nomination et au licenciement des cadres supérieurs, principalement des membres de l'ELT ;
- Au suivi de la démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en alignement avec la stratégie du Groupe en conformité avec la recommandation (R8) du code Middenext ;

- À la politique de rémunération du Groupe et en particulier celle des principaux dirigeants et mandataires sociaux, sur la base d'éléments fournis par la Direction financière et la Direction des ressources humaines ;
- À la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites exposée dans le rapport annuel et dans le rapport spécial destiné aux actionnaires lors de l'Assemblée générale, et la périodicité des attributions ;
- Aux allocations d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux, ainsi que sur tout schéma d'actionnariat des salariés (participation, intéressement, PEE), d'émission d'avis sur les conditions juridiques et financières de ces plans, et la liste des bénéficiaires au regard des objectifs stratégiques ;
- À la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les femmes et les hommes (article L. 225-37-1 du Code de commerce).

### 2.3.5. Fonction de censeur

#### 2.3.5.1. Rôle

L'Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2020 a approuvé la modification statutaire intégrant une fonction de censeur. Un article 16 a ainsi été inséré dans les statuts d'ESI Group <sup>(1)</sup>. Le nombre de censeurs ne pourra excéder quatre. Ils sont nommés pour une durée d'un an renouvelable.

Les censeurs ont une mission générale et permanente de conseil et de surveillance auprès de la Société. Ils sont chargés de veiller à la stricte application des statuts et ont pour mission principale de participer, en tant que besoin, aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, pour y apporter les informations nécessaires, leur expertise et leur connaissance des différents métiers de la Société. Lorsqu'ils assistent aux réunions du Conseil d'administration ou aux Comités ils ont une voix consultative. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la vie de la Société.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a également été mis à jour afin d'aligner les obligations et responsabilités des censeurs à celles des administrateurs <sup>(2)</sup>.

Le Conseil d'administration peut reverser aux censeurs une partie de la rémunération que l'Assemblée générale a allouée à ses membres et/ou leur allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spécifiques qui leur seraient confiés.

#### 2.3.5.2. Nomination de censeurs

Le Conseil d'administration a nommé, le 21 octobre 2020, Alex Davern en qualité de censeur, conformément aux recommandations de son Comité des nominations et de la gouvernance.

Puis, le 8 février 2021, suite à la démission de Charles-Helen des Isnards du Conseil d'administration, Alex Davern a été coopté en tant qu'administrateur, pour la durée restante du mandat, cessant par la même sa fonction de censeur. Charles-Helen des Isnards a quant à lui été nommé, à cette même date, censeur jusqu'au 22 juin 2021. Son renouvellement à la fonction de censeur a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2021 pour une durée d'un an puis par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 pour la même durée, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022 (résolution n° 9). Il ne sera pas proposé le renouvellement de ce mandat de censeur au cours de cette dernière.

<sup>(1)</sup> <https://investors.esi-group.com/fr/information-reglementee>.

<sup>(2)</sup> <https://investors.esi-group.com/fr/gouvernance/gouvernance> et section 2.3.3.1 ci-dessus.

### 2.3.6. Relations avec les actionnaires

Le Conseil d'administration veille à ce que les conditions de dialogue avec les actionnaires de la Société soient toujours réunies et optimales. Notamment, les administrateurs et le(s) et le(s) censeur(s) sont invités à assister à l'Assemblée générale et à analyser le résultat des votes de chacune des résolutions, en portant une attention particulière aux votes négatifs, afin d'en tirer les enseignements avant l'Assemblée générale suivante.

Par ailleurs, hors Assemblée générale, le Directeur général et le Directeur administratif et financier rencontrent régulièrement les actionnaires et les investisseurs dans le cadre de réunions individuelles ou participent à des *roadshows*, ou conférence, tout en respectant le calendrier des fenêtres négatives.

## 2.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport du Conseil relatif à la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs (en l'occurrence de la Directrice générale de la Société) et à la rémunération des administrateurs a pour objet de vous présenter les informations suivantes :

- Politique de rémunération des Mandataires Sociaux (à savoir Président du Conseil d'Administration, Directeur général et membres du Conseil d'administration en raison de leur mandat) soumise au vote de l'Assemblée Générale 2023 (vote « *ex ante* ») ;
- Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (vote « *ex post* ») ;
- Rémunération globale des Mandataires Sociaux.

### 2.4.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est présenté ci-après la politique de rémunération établie par le Conseil d'administration en date du 27 février 2023, sur proposition du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance/RSE.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux sont présentés ci-après et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2023.

Il sera proposé à l'AG 2023 de voter la politique de rémunération des mandataires sociaux (le vote « *Ex Ante* »). À cette fin, trois résolutions seront présentées respectivement pour le Président, la Directrice générale et les administrateurs. Il est à noter que des résolutions de cette nature sont soumises chaque année à l'approbation de l'AG des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Ce chapitre intègre les éléments suivants :

- La politique de rémunération ;
- Le rapport sur les rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé ou attribuées au titre du même exercice requis dans le cadre des articles L. 22-10-34, I et II et L. 22-10-9, I (le vote « *Ex Post* ») et incluant notamment :

- les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (cf. 4.2.2.1) concernant chaque mandataire social, ainsi que les ratios entre la rémunération de chacun des Dirigeants mandataires sociaux et la rémunération des salariés au sein du Groupe et leur évolution sur 5 exercices au regard des performances du Groupe, qui feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'AG 2023 en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce (le vote « *Ex Post Global* »),
- les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux Dirigeants mandataires sociaux faisant l'objet d'une résolution distincte pour le Président et la Directrice générale (cf. 4.2.2.2) (le vote « *Ex Post Individuel* »),
- les tableaux standardisés synthétisant l'information à faire figurer dans le Document d'Enregistrement Universel sur la rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux par la société et toute autre société comprise dans le périmètre de consolidation,
- les rapports requis par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions de stock-options et d'actions gratuites (cf. 2.4.3).

Le tableau ci-dessous reprend le détail des votes par résolution (votes : *Ex Post* individuel et *Ex Ante*) relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Nom et Titre	Rémunération Ex Post individuel (% des votes pour)			Rémunération Ex Ante (% des votes pour)		
	Résolution	FY21	FY20	Résolution	FY22	FY21
Alex Davern - Président	12	84.4 %	—	15	100 %	82.16 %
Cristel de Rouvray - Directrice générale	13	84.4 %	82.16 %	16	84.4%	79.03 %

### 2.4.1.1. Politique de rémunération attribuable aux administrateurs et au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

#### / Rémunération des administrateurs

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs indépendants perçoivent des rémunérations dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale. Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'AG des actionnaires sur proposition du Conseil au regard des recommandations du Comité des Rémunérations, Nomination, Gouvernance/RSE en tenant compte de l'intérêt social. Ce montant reste inchangé jusqu'à une nouvelle décision de l'AG. Le Comité des Rémunérations, Nomination, Gouvernance/RSE évalue chaque année si le montant de cette enveloppe est adapté au nombre des séances du Conseil et des comités ainsi qu'au nombre d'administrateurs et/ou membres des comités.

La répartition s'effectue, sur proposition du Comité Rémunération, Nomination, Gouvernance/RSE au Conseil d'administration, selon les critères suivants :

1. Fréquence des réunions et participation effective ;
2. Membres et présidence de Comités spécialisés ;
3. Présidence du Conseil d'administration.

Les administrateurs non-indépendants reçoivent quant à eux une rémunération fixe sans condition de présence en fonction de leur rôle de mandataire social actuel.

Le montant de l'enveloppe globale de la rémunération a été fixé à 450 000 euros par l'AG du 22 juin 2021 et restée inchangée en 2022 et 2023.

#### Répartition des rémunérations des administrateurs <sup>(a)</sup>

(Par an, en euros)

	Présidence du Conseil d'administration	Conseil d'administration	Membre d'un comité	Présidence d'un comité
Administrateur indépendant <sup>(b)</sup>	120 000	30 000	5 000 <sup>(c)</sup>	30 000 <sup>(d)</sup>
Administrateur non indépendant <sup>(d)</sup>	N/A	10 000	N/A	N/A
<b>TOTAL DE L'ENVELOPPE DES RÉMUNÉRATIONS APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 450 000 EUROS</b>				

(a) Il est précisé que le tableau ci-dessus présente exclusivement les rémunérations attribuables au titre des mandats d'administrateurs. Il ne fait pas état des rémunérations susceptibles d'être attribuées au titre d'autres mandats exercés au sein du Groupe.

(b) Versement sous réserve d'une présence annuelle à 100 %, à défaut le montant est calculé au prorata de la présence annuelle.

(c) Rémunération annuelle pour chaque Comité.

(d) Versement fixe sans condition de présence.

#### / Rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération du Président du Conseil d'administration se fait uniquement dans le cadre de ce mandat et ne perçoit pas d'autres rémunérations.

La politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil d'administration et au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 a été approuvée respectivement à 100 % des votes par l'Assemblée générale du 28 juin 2022.

Les projets de résolution (n° 11 et 9) relatifs à la politique de rémunération attribuable aux membres et au Président du Conseil d'administration au titre de 2023 et soumis à l'Assemblée générale du 29 juin 2023, sont présentés au chapitre 7 du présent document d'enregistrement universel.

Cette politique de rémunération a été établie conformément aux principes de prise en compte de l'implication et permet de valoriser le professionnalisme et la contribution effective (R.12) tels que définis dans le Code Middledex.

Ci-dessous une synthèse de la politique de rémunération attribuable aux administrateurs et au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 conformément à la décision du Conseil d'administration du 6 septembre 2022. Il est précisé que la rémunération du Président du Conseil est cumulable avec celle de membre du Conseil d'administration et de membre des comités.

### 2.4.1.2. Politique de rémunération attribuable à la Directrice générale au titre de l'exercice 2023

#### / Principes de la politique de rémunération

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux doit être conforme à l'intérêt social de la Société, contribuer à sa pérennité et s'inscrire dans sa stratégie commerciale. Pour cela, la politique de rémunération de la Société établit un cadre de rémunération compétitif, adapté à la stratégie et au contexte de l'entreprise et a notamment pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le moyen et long terme.

Ainsi, les principes et critères gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ont été déterminés par le Conseil d'administration suivant les recommandations du Comité Rémunération, Nomination, Gouvernance/RSE lors de sa réunion du 3 février 2023 afin que cette politique soit conforme à l'intérêt social.

Cette politique de rémunération contribue également à la pérennité de la Société et s'inscrit dans sa stratégie commerciale dans la mesure où elle tient compte des performances de la Société dans le calcul des rémunérations variables. En effet, cette politique de rémunération doit demeurer cohérente avec les performances de l'entreprise, tout en veillant à aligner les objectifs des dirigeants avec la stratégie à moyen terme de la Société et prendre en compte l'intérêt des actionnaires.

Cette politique de rémunération a été établie conformément aux principes d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de *benchmark*, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence (R.16) tels que définis dans le Code Middledex à l'exception de l'utilisation des critères extra-financiers.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8, III, alinéa 2<sup>nd</sup> du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil pourra, sur recommandation du Comité des rémunérations, Nomination, Gouvernance/RSE déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société, dès lors que ces circonstances exceptionnelles :

- S'avèrent relever d'événements externes indépendants de la volonté et/ou d'une décision de la Société ;
- Peuvent avoir un impact sur des Indicateurs prédéfinis antérieurement à pareilles circonstances ; et
- Que la Société aura mis tout en œuvre, dans la mesure du possible, pour réduire les impacts, le cas échéant, sur lesdits Indicateurs.

À titre d'exemples, un événement majeur impactant l'industrie dans son ensemble ou encore un changement de méthode comptable imposé par les textes pourrait conduire le Conseil à faire usage de son pouvoir discrétionnaire afin de procéder temporairement aux ajustements de certains éléments de rémunération existants, qu'il jugera nécessaire afin de garantir la cohérence entre la performance de la rémunération du/des Dirigeant(s) mandataires sociaux et celle de la Société conformément aux principes de la présente politique de rémunération. Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8, II, alinéa 1<sup>er</sup>, le Conseil devra apprécier si les ajustements ainsi opérés constituent une ou des modifications importantes de la politique de rémunération nécessitant d'être soumises au vote de l'AG. Le cas échéant, l'usage

d'une telle dérogation par le Conseil porterait exclusivement sur les éléments de la rémunération variable annuelle ou long-terme, tels que définis par le Conseil d'administration sur recommandations des comités dans le respect de la politique de rémunération, et se traduirait en :

- La modification des niveaux des seuils, cibles et/ou plafonds des Conditions de Performance conditionnant l'acquisition et/ou le versement en numéraire de la rémunération variable, à la hausse comme à la baisse, le cas échéant dans le respect des résolutions afférentes aux Plans d'Actions votées par l'AG ;
- L'adaptation du périmètre et/ou de la méthodologie de calcul d'un Indicateur ;
- La suppression d'un Indicateur devenu inapplicable ou son remplacement en cas de changement imprévu et soudain lié à un événement externe, étant entendu que tout nouvel Indicateur serait assorti d'objectifs exigeants et en lien avec ceux de création de valeur du Groupe ;
- L'ajustement du poids des Indicateurs maintenus en cas de suppression d'un Indicateur si le point précédent survenait.

Ainsi, l'usage d'une telle dérogation ne saurait permettre une augmentation en valeur des montants cibles et maximums à verser ou attribués.

La dernière Assemblée générale du 28 juin 2022 a approuvé à 84,4 % la résolution portant sur la rémunération de la Directrice générale au titre de l'exercice 2021 et à 84,4 % la politique relative à sa rémunération pour l'exercice 2022.

Indépendamment de la politique de rémunération, la Société prend en charge ou rembourse les frais de déplacement (transport et hébergement) des mandataires sociaux.

#### / Structure de la rémunération

La structure de la rémunération de la Directrice générale est composée de :

- Une part annuelle fixe déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable ;
- Une part annuelle variable représentant un ratio cible de 62,5 % de la rémunération fixe : elle est soumise à une évaluation fondée exclusivement sur des critères quantitatifs liés à la performance économique du Groupe (en particulier croissance et rentabilité). Ces objectifs sont fixés en début d'année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité Rémunération Nomination, Gouvernance/RSE et en alignement avec le plan stratégique et le budget de l'exercice en cours. La rémunération variable est évaluée par le Conseil d'administration suivant recommandation du Comité Rémunération Nomination, Gouvernance/RSE en fin d'année. En ce qui concerne les rémunérations variables, le Comité des Rémunérations propose les critères quantifiables à prendre en compte et fixe :
  - un seuil au-dessous duquel la rémunération variable n'est pas servie,
  - une cible qui permet l'attribution de 100 % de la rémunération prévue au titre du critère.

Le rapprochement entre les réalisations et l'objectif décomposé en seuil et cible, constitue la méthode d'évaluation de la performance.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable ou exceptionnelle est conditionné par l'approbation préalable de cette rémunération par l'Assemblée générale ;

■ Une rémunération à long terme liée à des critères de performance financière et qualitatifs à long terme. Elle peut prendre la forme d'un ou plusieurs des instruments financiers suivants : stock option ou actions gratuites. En application des articles L. 225-185 et L. 225-197-1, II du Code de commerce, le Conseil fixe le nombre d'Actions issues des levées de SOP ou de l'acquisition définitive d'AGA que chaque Dirigeant mandataire social est tenu de conserver au nominatif jusqu'à l'expiration de son mandat social. Ce pourcentage est fixé par le Conseil, sur recommandation du Comité des rémunérations, Nomination, Gouvernance/RSE, lors de la mise en œuvre de nouveaux plans SOP ou AGA en faveur des Dirigeants mandataires sociaux.

### Rémunération en numéraire pour 2023

■ Une partie fixe établie à 400 000 euros (400 000 dollars at budget rate) ; ce montant a été déterminé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 février 2023, sur recommandation du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance/RSE et en alignement avec des rémunérations versées aux cadres dirigeants pour des sociétés similaires ;

■ Une partie variable établie à 250 000 euros (250 000 dollars at budget rate) sur des critères 100 % quantitatifs liés à la croissance (50 %) et à la rentabilité (50 %). Dans le cadre de sa transformation, le Conseil d'administration a choisi de focaliser la rémunération de la Directrice générale sur ces critères de performance financiers en alignement avec les objectifs du plan stratégique à trois ans qui font référence à la croissance et la rentabilité de la Société.

Ces critères ne prennent pas en compte de sur-performance et sont donc limités à 100 % d'atteinte de l'objectif et sont alignés avec ceux de l'équipe de Direction (ELT) et sont calculés comme suit :

- 50 % sur la rentabilité du groupe (EBIT Ajusté) – Afin de viser une amélioration de la rentabilité, le seuil de déclenchement est fixé sur la base de l'EBIT Ajusté de l'exercice 2022,
- 50 % sur la croissance du chiffre d'affaires du groupe – Afin de viser une amélioration de la performance, celui s'applique uniquement au cas où le seuil de déclenchement du critère de rentabilité s'applique et est basé sur une croissance du chiffre d'affaires avec pour seuil de déclenchement le chiffre d'affaires de l'exercice 2022.

Critère	Nature	Seuil et plafond	Montant de la rémunération variable (€)	En % de la rémunération variable annuelle	En % de la rémunération fixe annuelle
Rentabilité du Groupe (EBIT ajusté)	quantifiable	Seuil : EBIT Ajusté 2022 Plafond : 100 %	125 000 €	50 %	31,25 %
Croissance du chiffre d'affaires Groupe	quantifiable	Seuil : EBIT Ajusté 2022 + Chiffre d'affaires 2022 Plafond : 100 %	125 000 €	50 %	31,25 %
<b>TOTAL</b>			<b>250 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>62,50 %</b>

### Rémunération à long terme pour 2023

Les plans d'incitation à long terme sont soumis à une condition de présence dans le temps et à des conditions de performance répondant à des objectifs fixés en alignement avec le plan stratégique du groupe.

Pour 2023, et à titre exceptionnel, il n'est pas prévu d'attribution de plans d'incitations à long terme pour la Directrice générale, le plan 2022 ayant été mis en œuvre pour une durée de 18 mois dans le cadre d'un changement de saisonnalité de la période d'attribution.

### Rémunération exceptionnelle

Des circonstances très particulières (par exemple en raison de leur importance pour la Société, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent) pourraient donner lieu à une rémunération exceptionnelle attribuée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. L'attribution d'une telle rémunération serait exceptionnelle, motivée et explicitée par le Conseil. Son versement serait conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

### Avantages en nature

Les avantages en nature sont constitués d'une voiture de fonction ou indemnité équivalente.

### Autres éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### Indemnité de départ

Aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'une indemnité de départ.

#### Indemnité de non-concurrence

Aucun dirigeant mandataire social ne dispose d'une clause de non-concurrence au titre de son mandat social.

#### Régime de retraite supplémentaire

Aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire autres que les régimes de retraite obligatoires.

#### Régime de prévoyance et de remboursement des frais de santé

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du régime de prévoyance et de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.

#### Non-cumul entre contrat de travail et mandat social

Au moment de la nomination au poste de dirigeant mandataire social, il est décidé de la suspension de tout contrat de travail existant avec la Société pour la durée du mandat.

À la date du présent document d'enregistrement universel, il n'existe pas de contrat de travail entre la Directrice générale et la Société.

**Tableau de synthèse de la rémunération de la Directrice générale**

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des Rémunérations, Nomination, Governance/RSE (prise en compte notamment des responsabilités exercées, de l'expérience, de comparaisons externes et internes)
Rémunération variable annuelle	<b>Montant:</b> ■ plafonnée à 62,5 % de la rémunération fixe annuelle à objectifs atteints ; <b>Critères:</b> ■ pour 100 % sur des objectifs quantifiables (50 % sur croissance et 50 % sur profitabilité) ; ■ versement conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération.
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, en cas de circonstances très particulières. Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération
Options d'action, actions gratuites ou tout autre élément de rémunération long terme	Éligibilité aux plans d'incitations à long terme mis en place par le management du Groupe. Ces plans comprennent une condition de présence et des conditions de performance qualitatives ou quantitatives. Obligation de conservation de 50 % des actions effectivement attribuées dans ce cadre pendant toute la durée du mandat
Rémunération mentionnée à l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	Applicable en tant qu'administratrice non indépendante
Autres avantages de toute nature	Indemnité forfaitaire selon la politique interne
Indemnité de départ/changement de fonction	Non applicable
Indemnité de non concurrence	Non applicable
Indemnité de retraite supplémentaire	Non applicable

## 2.4.2. Rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022

Le présent paragraphe décrit, en application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 (17ème résolution à caractère ordinaire) les rémunérations et avantages versés (ou à verser) au titre de l'exercice 2022 aux membres du Conseil d'administration en raison de leur mandat social.

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 nomenclature AMF)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022 <sup>(a)</sup>	Montants attribués au titre de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021 <sup>(a)</sup>
<b>Alex Davern<sup>(b)</sup></b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	172 000	—	171 722	171 722
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Éric d'Hotelans</b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	44 000	—	36 000	36 000
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Véronique Jacq</b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	33 000	—	37 944	37 944
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Rajani Ramanathan</b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	56 000	—	35 722	35 722
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Yves de Balmann</b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	38 000	—	33 000	33 000
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Patrice Soudan</b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	66 000	—	6 167	6 167
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Charles-Helen des Isnards<sup>(c)</sup></b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	24 000	—	24 427	24 427
■ Autres rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>				
■ Rémunération au titre du mandat d'administrateur	433 000	—	369 982	369 982
■ Autres rémunérations <sup>(d)</sup>	N/A	N/A	114 305	114 305

(a) Avant prise en compte de la retenue à la source.

(b) Alex Davern, Président du Conseil à compter du 8 février 2021.

(c) Charles-Helen des Isnards a été administrateur jusqu'au 8 février 2021, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions, pour devenir censeur.

(d) Concerne Alain de Rouvray pour 2021.

Au titre de l'exercice 2022, la rémunération attribuée aux mandataires non dirigeants s'élève à 433 000 euros.

À cela s'ajoute la rémunération attribuée aux mandataires dirigeants à raison de leur mandat d'administrateur, à savoir 10 000 euros pour Cristel de Rouvray (voir 2.4.3.1.2). Par conséquent, sur l'enveloppe de rémunération totale de 450 000 euros telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 22 juin 2021 inchangé en 2022 et 2023, il a été fait usage d'un montant total de 443 000 euros.

### 2.4.3. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux qui suivent sont établis conformément à la recommandation no 2021-02 de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils détaillent les montants des rémunérations et avantages versés, ainsi que les montants dus au titre de l'exercice 2022 clos le 31 décembre 2022 le cas échéant au Président du Conseil d'administration et à la Directrice Générale.

Il est rappelé que la rémunération d'Alex Davern, Président du Conseil d'administration depuis le 8 février 2021, se fait uniquement dans le cadre de ce mandat et qu'il ne perçoit pas d'autres rémunérations (voir section 2.4.1.1).

#### 2.4.3.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 nomenclature AMF)

(En euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Alex Davern</b>		
<b>Président du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux sections 2.4.1.1 et 2.4.2)	172 000	171 722
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
<b>Cristel de Rouvray</b>		
<b>Directrice générale</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2.4.3.1.2 ci-dessous)	500 862	509 022
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	635 473	357 476
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant

#### 2.4.3.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2 nomenclature AMF)

Il est rappelé que la rémunération d'Alex Davern, Président du Conseil d'administration depuis le 8 février 2021, se fait uniquement dans le cadre de ce mandat et qu'il ne perçoit pas d'autres rémunérations (voir section 2.4.1.1).

Cristel de Rouvray Directrice générale depuis le 1 <sup>er</sup> février 2019 (en euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	365 633	365 233	319 679	319 679
Rémunération variable annuelle	114 260		123 519	123 519
Rémunération variable pluriannuelle	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle			45 685	45 843
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	10 000		10 000	10 000
Avantages en nature	10 969	10 969	10 139	10 139
<b>TOTAL</b>	<b>500 862</b>	<b>376 202</b>	<b>509 022</b>	<b>509 022</b>

#### 2.4.3.3. Tableau sur les rémunérations dues aux administrateurs (Tableau 3 nomenclature AMF)

Voir en section 2.4.2 ci-dessus du présent document d'enregistrement universel.

#### 2.4.3.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2022 à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe (Tableau 4 nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
<b>Cristel de Rouvray</b> Directrice générale	N° 21 bis* 28/06/2022	Achat	635 473	36000	64,73	8 ans

\* Le plan n° 21 bis est soumis à conditions de performance pour 100 % dont :

- 60 % sur des critères qualitatifs :
  - Réalisation des critères relatifs à l'équipe de direction, conformément à l'évaluation annuelle effectuée par le comité de Rémunération, Nomination, Gouvernance/RSE avant chaque date d'exercice.
  - Réalisation du plan de transformation conformément à l'évaluation annuelle effectuée par le comité de Rémunération, Nomination, Gouvernance/RSE avant chaque date d'exercice.
- 40 % sur des critères quantitatifs liés au plan à 3 ans One ESI 2024 - Focus to Grow (<https://www.esi-group.com/fr/entreprise/oneesi-2024-focus-to-grow>).

#### 2.4.3.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>Cristel de Rouvray</b> Directrice générale		Néant	

#### 2.4.3.6. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 (Tableau 6 nomenclature AMF)

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Cristel de Rouvray</b> Directrice générale			Néant			

#### 2.4.3.7. Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles à chaque dirigeant mandataire social exécutif durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 (Tableau 7 nomenclature AMF)

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Cristel de Rouvray</b> Directrice générale		Néant	

### 2.4.3.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Date d'Assemblée	Plan n° 10 : 26/06/2012	Plan n° 17 : 24/07/2014	Plan n° 19 : 29/06/2017 <sup>(a)</sup>	Plan n° 20 : 25/06/2020	Plan n° 21 : 25/06/2020
Date du ou des Conseils d'administration	19/12/2012 07/02/2014 26/03/2015 22/07/2015	22/07/2015 11/03/2016 05/05/2017	18/07/2018 01/02/2019 18/12/2019		09/10/2021 28/06/2022
Nombre d'options attribuées	180 000	37 400	89 735	0	69 150
Dont :					
■ Cristel de Rouvray, Directrice générale	N/A	N/A	20 000	0	60 000
Point de départ d'exercice des options	2016 à 2019	2017 à 2021	2021 à 2022		2022 à 2030
Date d'expiration	2020 à 2025	2023 à 2026	2026 à 2027		
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	27,82 ; 24,42 ; 21,66 ; 27,17	27,17 ; 23,35 ; 50,92	42,97 ; 27,04 ; 29,12		60,47 64,73
Modalités d'exercice	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat
Nombre cumulé d'options exercées	69 675	15 900	3 149		
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	110 325	13 000	59 461		
Options de souscription ou d'achat d'actions existantes en fin d'exercice	0	8 500	27 125		69 150

(a) Tous les plans, à l'exception du plan n° 19 ter, sont soumis à des conditions de performance.

#### / Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration a procédé à une attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions en faveur de Cristel de Rouvray et d'un autre collaborateur et décrite dans le tableau précédent.

#### / Levées d'options de souscriptions d'actions

Le Conseil d'administration a constaté lors de sa réunion du 27 février 2023, que le nombre des actions nouvelles émises à la suite des levées d'options au cours de l'exercice 2022 s'est élevé à 11 475 actions au nominal de 3 euros représentant une augmentation du capital social d'un montant de 34 425 euros, lequel s'est trouvé porté de 18 192 423 euros à 18 226 848 euros.

### 2.4.3.9. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 (Tableau 9 nomenclature AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	9 150	64,78	21
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	10 938	37,53	10, 17 et 19

## 2.4.3.10. Historique des attributions d'actions gratuites (Tableau 10 nomenclature AMF)

Date d'Assemblée	Plan n° 6 : 21/07/2016	Plan n° 7 : 21/07/2016	Plan n° 8 : 21/07/2016	Plans no 9, 9 bis, 9 ter, 9 quater, 9 quinquies, 9 sexies, 9 septies : 18/07/2018	Plans n° 10, 10 bis, 10 ter, 10 quater, 10 quinquies, 10 sexies, 10 septies, 10 novies : 25/06/2020	Plan n° 11, 11 bis, 11 ter, 11 quater, 11 quinquies, 11 sexies, 11 septies, 11 octies, 11 nonies
Date du Conseil d'administration	21/07/2016	23/12/2016	01/08/2017	18/07/2018 18/07/2019 18/12/2019 19/03/2020	25/06/2020 10/06/2021 04/10/2021 19/11/2021	28/06/2022 17/11/2022
Nombre d'actions attribuées	25 000	2 275	9 000	58 666	59 674	81 821
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux						
■ Cristel de Rouvray, Directrice générale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Date de livraison	À compter du 21/07/2018	23/12/2018	À compter du 01/08/2019	À compter du 18/07/2020	À compter du 11/06/2023	À compter du 28/12/2023
Date de disponibilité	À compter du 21/07/2020	23/12/2020	À compter du 01/08/2021	À compter du 19/07/2022	À compter du 11/06/2023	À compter du 28/06/2024
Nombre cumulé d'actions livrées	25 000	1 962	9 000	39 443	5 000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	313	0	13 067	18 712	129
Actions existantes en fin d'exercice	0	0	0	6 166	35 962	81 692

## 2.4.3.11. Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux (Tableau 11 nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Cristel de Rouvray</b> Directrice générale		×		×		×		×

**2.4.3.12. Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société (article L. 22-10-9-6) et (7) du Code de commerce)**

	2022 <sup>(b)</sup>	2021 <sup>(b)</sup>	2020 <sup>(b)</sup>	2019 <sup>(a)(b)</sup>	2018 <sup>(b)</sup>
<b>Performance de la Société</b>					
Résultat net de la Société (en millions d'euros)	15,4	(18,5)	1,4	(2,82)	(5,55)
<b>Rémunération des salariés</b>					
Rémunération moyenne des salariés	73 545	66 679	65 776	59 726	60 526
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	10,3 %	1,4 %	10,1 %	(1,3 %)	
Rémunération médiane des salariés	59 674	53 562	54 603	51 605	51 443
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	11,4 %	(1,9 %)	5,8 %	0,3 %	
Salaire minimum	28 869	28 000			
<b>Directeur général (Cristel de Rouvray de 2019 à 2022 et Alain de Rouvray en 2018)</b>					
Rémunération	500 862	509 022	365 652	392 256	548 533
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	(1,6 %)	39,2 %	(6,8 %)	-	
Ratio de rémunération comparé à la rémunération moyenne des salariés <sup>(d)</sup>	6,81	7,63	5,56	6,57	9,06
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	(10,8 %)	37,3 %	(15,4 %)	— %	
Ratio de rémunération comparé à la rémunération médiane des salariés <sup>(e)</sup>	8,39	9,50	6,70	7,60	10,66
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	(11,7 %)	41,9 %	(11,9 %)	— %	
Ratio par rapport au SMIC annuel <sup>(c) (f)</sup>	25,37	27			

\* Chiffre d'affaires 2019 comparable 12 mois (janvier à décembre) pour assurer la comparabilité des données.

(a) Pour 2019, calcul basé sur le total des rémunérations fixes et avantages en nature – du fait de l'exercice fiscal de 11 mois, reconstitution d'un prorata temporis sur 12 mois pour maintenir la comparabilité des ratios présentés.

(b) La rémunération des dirigeants prend en compte le salaire de base, la rémunération variable due, les primes exceptionnelles, avantages en nature et jetons de présence au titre de la rémunération due.

(c) SMIC: salaire minimum de 18 655 € en janvier 2021 et 19 074 € en octobre 2021, 19 237,4€ en Janvier 2022, 19 747€ en Mai 2022, 20 147,40€ en août 2022.

(d) Rémunération moyenne des salariés: salaire brut moyen reconstitué en base année pleine pour les salariés français ayant travaillé plus de 180 jours au cours de l'année civile.

(e) Rémunération médiane des salariés: salaire brut médian reconstitué en base année pleine pour les salariés français ayant travaillé plus de 180 jours au cours de l'année civile.

(f) Rémunération brute du directeur général/ SMIC annuel base 1 820 heures.

### 2.4.3.13. Récapitulatif des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée générale du 29 juin 2023 sera appelée à statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux dirigeants mandataires sociaux d'ESI Group, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

#### Rémunération de Cristel de Rouvray, Directrice générale, versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Éléments de rémunération	Montant ou valorisation comptable soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	365 633	La rémunération fixe de Cristel de Rouvray due au titre de son mandat de Directrice générale et autres mandats au sein du Groupe pour l'exercice 2022 a été de 365 633 euros.
Rémunération variable annuelle	114 260	La rémunération variable représente un ratio cible de 62,5 % de la rémunération fixe : elle est soumise à une évaluation fondée exclusivement sur des critères quantitatifs liés à la profitabilité et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 50 % sur la rentabilité du groupe – Le taux d'atteinte de ce critère est 100 % soit une rémunération de 114 260 euros ;</li> <li>■ 50 % sur la croissance du chiffre d'affaires du groupe – Le taux d'atteinte de ce critère est de 0 % soit une rémunération de 0 euros.</li> </ul>
Rémunération variable pluriannuelle ou différée	N/A	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
Rémunération exceptionnelle	—	Le Conseil d'administration n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle pour l'exercice 2022.
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	10 000	En application de la politique de rémunération pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs.
Options d'actions, actions de performance	635 473	Lors de la réunion du 28 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un maximum de 36 000 options d'achat d'actions soumises à des conditions de présence et de performance : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour 40 % de ces stock-options, la performance est liée à l'atteinte d'objectifs combinés de croissance moyenne du chiffre d'affaires entre FY20 et FY24 (proforma et taux constants) et le taux de marge de l'EBIT ajusté en FY24 ;</li> <li>■ Pour 60 % de ces stock-options, la performance est liée à l'atteinte d'objectifs qualitatifs annuels revus par le Comité des Rémunérations, Nominations, Governance/RSE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteinte des objectifs en terme de management de l'équipe executive (ELT),</li> <li>• Atteinte des objectifs du plan de transformation.</li> </ul> </li> </ul>
Avantages de toute nature	10 969	Les avantages en nature sont composés de 10 969 euros, uniquement liés à des indemnités pour une voiture de fonction
Indemnité de départ	N/A	Cristel de Rouvray ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de départ à la retraite	N/A	Cristel de Rouvray ne bénéficie d'aucune indemnité de départ à la retraite.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Cristel de Rouvray ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Cristel de Rouvray ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire.

## 2.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 2.5.1. Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

#### 2.5.1.1. Conventions et engagements réglementés

La loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent le contrôle des conventions réglementées. Les projets de nouvelle convention sont examinés préalablement à leur conclusion. De plus, le Conseil d'administration examine chaque année, en début d'exercice, l'objet et l'application des conventions appelées à poursuivre leur effet. Il vérifie si elles répondent toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2022 figure à la section 2.6 ci-après.

Au cours de l'exercice 2022, aucune nouvelle convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce mentionnant la présence d'une nouvelle convention réglementée au cours de l'exercice.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune convention et engagement réglementé ayant produit des effets au cours de l'exercice ni même en vigueur à ce jour.

#### 2.5.1.2. Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées figure à la Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés du chapitre 6 du présent document d'enregistrement universel.

### 2.5.2. Contrôle des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'administration évalue si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Le Conseil a retenu le principe d'une évaluation annuelle.

### 2.5.3. Délégations de compétences

À la date du présent document d'enregistrement universel, le capital de la Société s'élevait à 18 226 848 euros. Il était divisé en 6 075 616 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérée intégralement.

En dehors des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites décrits dans la section 2.4.2.1.8, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

#### Tableau récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration en cours de validité et utilisation de ces dernières au cours de l'exercice 2022

N° de la résolution	Objet	Durée	Date d'expiration	Plafond maximum	Utilisation en 2022 et solde disponible au 31 décembre 2022
<b>Assemblée générale mixte du 25 juin 2020</b>					
17 <sup>e</sup> résolution	Attribution d'options de souscription d'actions	38 mois	Août 2023	Dans la limite de 3 % du capital social au jour de l'Assemblée générale mixte, soit 180 000 options	Options attribuées à la date du présent document d'enregistrement universel : 0 Options restantes : 180 000
18 <sup>e</sup> résolution	Attribution d'options d'achat d'actions	38 mois	Août 2023	Dans la limite de 5 % du capital social au jour de l'Assemblée générale, soit 300 000 actions	Options attribuées à la date du présent document d'enregistrement universel : 69 150 Options restantes : 230 850
<b>Assemblée générale mixte du 22 juin 2021</b>					
23 <sup>e</sup> résolution	Augmentation du capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	26 mois	Août 2023	Dans la limite de 2 % du capital social	Néant
<b>Assemblée générale mixte du 28 juin 2022</b>					
18 <sup>e</sup> résolution	Rachat par la Société de ses propres actions <sup>(a)</sup>	18 mois	Décembre 2023	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	Néant
19 <sup>e</sup> résolution	Attribution d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées <sup>(a)</sup>	38 mois	Août 2025	Dans la limite de 120 000 actions, représentant 2 % du capital social au jour de l'Assemblée générale mixte	Actions gratuites attribuées au 31 décembre 2022 : 81 821 Actions restant à attribuer : 38 179

(a) une nouvelle délégation sera soumise au vote de la prochaine Assemblée générale du 29 juin 2023.

## 2.5.4. Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales

### Assemblées générales (article 19 des statuts)

Conformément à l'article 19 des statuts et à la législation en vigueur, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote par correspondance/procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

### Quorum et majorité (article 20 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation le cinquième, des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois, au plus, à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les Assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires y participant possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. À défaut de ce quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois, au plus, à celle à laquelle elle avait été convoquée et il est toujours nécessaire que le quorum du quart soit atteint.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### 2.5.5. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les points suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites à la section 8.2.5 du présent document d'enregistrement universel au paragraphe intitulé « Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices » ;
- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements conclus entre actionnaires, (voir section 8.2.5) ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception des droits de vote double prévus à l'article 9 des statuts reproduit à la section 8.1.2 du présent document d'enregistrement universel au paragraphe intitulé « Droit de vote double (article 9 des statuts) » ;
- Les droits de vote attachés aux actions ESI, au titre du dispositif d'épargne salariale sont exercés par le FCPE ESI Actionnariat ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles du droit commun ;
- En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations de rachat d'actions et d'augmentation du capital figurant dans la section 2.5.2 du présent document d'enregistrement universel ;
- La modification des statuts de ESI Group se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Il n'existe aucun accord conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société hormis le contrat de prêt syndiqué présenté au chapitre 6, Notes 7.1.2 et 7.4 du présent document d'enregistrement universel ;
- Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Conseil d'administration.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## 2.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société ESI Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Stéphanie Ortega

Ernst & Young Audit  
Pierre-Henri Pagnon

## 3

# RISQUES ET GESTION DES RISQUES



<b>3.1. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>54</b>
3.1.1. Méthodes d'analyse et hiérarchisation des risques	54
3.1.2. Risques stratégiques et opérationnels	54
3.1.3. Risque digital	55
3.1.4. Risque lié à l'environnement	56
<b>3.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>57</b>
3.2.1. Environnement de contrôle	57
3.2.2. Organisation du contrôle interne	59
3.2.3. Maîtrise des risques	60

## 3 RISQUES ET GESTION DES RISQUES

### FACTEURS DE RISQUES

## 3.1. FACTEURS DE RISQUES

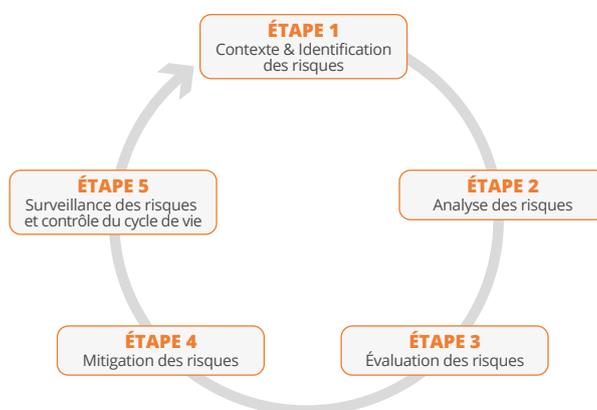
Le Groupe a procédé à une revue des risques majeurs qui pourraient avoir un effet significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les données présentées ci-dessous constituent les principaux risques pour le Groupe. Les risques non spécifiques ne sont pas détaillés dans ce document.

### 3.1.1. Méthodes d'analyse et hiérarchisation des risques

Le système de gestion des risques d'ESI est organisé en cinq étapes, selon la méthodologie décrite ci-dessous :

Les risques énumérés dans les pages suivantes ont été évalués (Étapes 2 et 3) par rapport à leur occurrence et leur impact sur l'activité d'ESI. La combinaison de ces deux critères permet d'identifier ce qu'on appelle : le niveau d'exposition (élevé, important, modéré, faible), ce qui implique, ensuite, la mise en place des mesures de contrôle de ces risques (Étape 4).

Dans chaque catégorie (voir tableau ci-après), les facteurs de risques sont classés par ordre décroissant d'importance en tenant compte de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact et après prise en compte des mesures d'atténuation mises en place par ESI.



Risques stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Concentration autour de clients principaux et de secteurs industriels</li> <li>■ Compétition et différenciation</li> <li>■ Propriété intellectuelle</li> <li>■ Alignement des ressources humaines</li> </ul>
Risque digital	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sécurité de l'information</li> </ul>
Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe opère	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Environnement international, géopolitique et réglementaire</li> <li>■ Environnement naturel: Pandémie mondiale et impact Covid-19</li> </ul>

### 3.1.2. Risques stratégiques et opérationnels

#### 3.1.2.1. Compétition/différenciation

**Identification et description du risque :** Le marché de la simulation et de l'analyse est un marché dynamique, aux enjeux élevés, avec une consolidation et une concentration de la concurrence. Ces acteurs plus importants ont des performances de croissance et de rentabilité bien supérieures à celles d'ESI Group. Il en résulte un besoin accru pour ESI de se positionner clairement et de se concentrer sur une croissance rentable. L'environnement concurrentiel sur le marché du Prototypage Virtuel et sa concentration de concurrents pourraient être perçus comme un risque compte tenu de la puissance économique et/ou technologique des grands groupes.

#### Évaluation du Risque :

- *Impact* : L'environnement concurrentiel et la concentration en cours des acteurs pourraient avoir un impact sur notre position sur le marché ;
- *Niveau d'exposition* : Important.

#### Mesures d'atténuation :

ESI est un acteur historique qui développe son offre depuis 1973 et dont les relations avec les clients sont basées sur plusieurs décennies de relations commerciales fructueuses et dont l'activité récurrente est en croissance au fil des ans (91.3 % sur FY22 à périmètre constant).

ESI met clairement en évidence les éléments différenciateurs de son offre et de son positionnement, en se concentrant sur le cœur de métier, conformément au plan ONE ESI Focus to Grow. ESI clarifie et simplifie son offre autour de trois lignes d'activité (*Product Performance, Smart Manufacturing and Human Centric*), afin d'augmenter la valeur ajoutée apportée par le chaînage de nos capacités de physique prédictive, et d'investir pour gagner en s'alignant sur l'activité principale. Le niveau d'investissement en R&D d'ESI au cours de l'exercice 2022 a atteint 33,3% du total des revenus de licence.

### 3.1.2.2. Propriété intellectuelle

**Identification et description du risque :** En raison de la nature des activités à haute valeur ajoutée résultant des interactions de l'écosystème d'ESI et de sa culture de l'innovation, la Société s'appuie sur ses logiciels, qui constituent son principal actif pour garantir une source de revenus et une croissance continue. Malgré la mise en place de systèmes de protection, la Société peut être exposée à des risques tels que la contrefaçon de produits spécifiques par des individus ou des entreprises, des revendications de droits de propriété intellectuelle et l'utilisation frauduleuse/la violation de nos technologies.

#### Évaluation du Risque :

- **Impact :** La contrefaçon/le piratage de nos produits peut conduire à une perte de revenus et engendrer des frais juridiques pour combattre ces risques. À ce jour, il n'y a pas de litige majeur en cours pour des activités de contrefaçon ;
- **Niveau d'exposition :** Important.

#### Mesures d'atténuation :

ESI contrôle la propriété intellectuelle des codes développés en interne dont ESI conserve la propriété par le biais des clauses des contrats de travail, des accords de développement ad-hoc au sein du Groupe, et par la protection des codes via des dépôts d'huissier.

Le Groupe met en œuvre des méthodes de protection fortes sur ses produits et utilise les meilleurs logiciels de détection d'utilisation illégale associés à un service d'assistance juridique pour poursuivre les contrevenants.

En outre, ESI a mis en place les éléments de protection contractuels nécessaires dans ses relations avec ses clients et partenaires.

### 3.1.2.3. Alignement des ressources humaines

**Identification et description du risque :** Le succès du Groupe dépend en grande partie de sa capacité à attirer, retenir et motiver des employés de qualité, en veillant constamment à aligner leurs compétences sur les besoins et les défis du Groupe. La volatilité toujours plus grande des compétences dans le secteur technologique, et l'évolution des attentes de la nouvelle génération de candidats, pourraient constituer un risque pour l'accès à des compétences particulières pour les domaines d'activité concernés.

#### Évaluation du Risque :

- **Impact :** Le nonaccès ou la disparition de certaines connaissances internes sur des domaines spécifiques pourrait représenter un défi pour maintenir le rythme d'innovation nécessaire exigé par le marché ;
- **Niveau d'exposition :** Important.

### 3.1.3. Risque digital

**Identification et description du risque :** La chaîne de valeur d'ESI s'appuie fortement sur une infrastructure informatique qui revêt une importance capitale dans le traitement, la transmission et le stockage des données liées aux opérations internes et externes. L'entreprise peut être exposée à des attaques informatiques de toutes sortes (virus, courriels frauduleux, phishing, fraude financière, espionnage industriel, etc.) Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est également intégré dans l'environnement des exigences légales. ESI cherche également à se conformer aux exigences de ses clients en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations qui lui sont confiées.

#### Mesures d'atténuation :

L'implantation internationale d'ESI et son rôle d'acteur de premier plan dans un marché technologique dynamique est un élément attractif pour les nouveaux talents.

ESI met en œuvre des politiques de rétention et de fidélisation, en mettant en place des plans de développement des talents et une politique de rémunération attractive pour les personnes clés.

ESI pratique des benchmarks réguliers sur les conditions de travail afin de maintenir et d'améliorer son attractivité pour les talents actuels et nouveaux.

ESI identifie les talents critiques lorsqu'il est nécessaire d'anticiper le partage des connaissances pour les activités clés.

ESI a renforcé l'expertise sur les activités d'acquisition de talents en créant un centre d'expertise dédié, tout en augmentant l'attractivité en offrant le bon niveau de rémunération grâce à une meilleure utilisation de la comparaison des salaires.

ESI a amélioré le développement des compétences en s'appuyant sur une approche globale de la formation.

### 3.1.2.4. Concentration autour de clients principaux et de secteurs industriels

**Identification et description du risque :** ESI Group est confronté à la réalité de la gestion de certains « clients clés » ayant un poids important en termes de chiffre d'affaires et de croissance. Ces clients font principalement partie du secteur automobile. L'industrie automobile investit massivement (2,4 Mds USD en 2021) dans des outils de simulation et d'analyse pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux en matière de nouvelle mobilité (électrification, allègement et autres modes de mobilité).

#### Évaluation du Risque :

- **Impact :** La part du chiffre d'affaires réalisé avec les vingt premiers clients est de 50% du chiffre d'affaires total de l'exercice 2022 ;
- **Niveau d'exposition :** Moyen.

#### Mesures d'atténuation :

Le Groupe travaille avec de grandes organisations industrielles ayant des cycles de production longs, désireuses de travailler en mode partenariat et de stabiliser leurs processus sur le long terme.

ESI cherche à créer des relations à long terme avec sa base de clients afin de construire des processus commerciaux solides et intégrés. Pour les grands clients, nos logiciels sont totalement intégrés dans les processus industriels et toute migration prendra plusieurs années, ce qui nous donnera le temps nécessaire pour reconnaître tout impact sur les revenus de l'entreprise et réagir en conséquence.

#### Évaluation du Risque :

- **Impact :** Le non-respect des exigences de sécurité, y compris les attentes des clients concernant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations confiées au Groupe, pourrait avoir des conséquences négatives sur les relations à long terme avec les clients et sur la réputation d'ESI. ESI, comme beaucoup d'autres organisations, se trouve dans une situation où elle doit faire face quotidiennement à des cyberattaques qui, grâce aux mesures mises en place, ont été soit atténuées, soit contenues ;
- **Niveau d'exposition :** Moyen.

**Mesures d'atténuation :**

ESI s'appuie sur son système de gestion de l'information basé sur les exigences de la norme ISO 27001, dont la certification a été obtenue en mars 2022. Le Groupe bénéficie d'une certification TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*) pour plusieurs sites (Allemagne, République tchèque et Espagne). La mise en place d'une cyber assurance globale permet au Groupe de protéger ses activités tout en revoyant et validant ses systèmes et points de contrôle internes.

### 3.1.4. Risque lié à l'environnement

#### 3.1.4.1. Environnement international, géopolitique et réglementaire

**Identification et description du risque :** Le contexte économique, commercial et social mondial ainsi que le contexte géopolitique peuvent influencer le développement du Groupe. En particulier, le contexte économique et la visibilité limitée peuvent avoir un impact sur les investissements des clients et entraîner un allongement des cycles de vente. Le Groupe peut également être confronté à des risques de non-conformité aux lois et réglementations locales restreignant l'exportation de certaines solutions et à de nouvelles règles renforcées sur les sujets RSE.

**Évaluation du Risque :**

- *Impact* : L'augmentation des tensions, dans ou entre certaines régions ou pays, pourrait conduire à la mise en place de lois et réglementations protectrices dans certaines zones qui ralentiraient le déploiement de nos solutions. En cas de non-conformité, ESI s'exposerait aux pénalités et sanctions prévues par ces textes de loi. Pour l'instant, ESI Group n'a pas vu son cycle de vente s'allonger ;
- *Niveau d'exposition* : Moyen.

**Mesures d'atténuation :**

La présence du Groupe dans de nombreux pays le protège des effets négatifs des conditions économiques locales défavorables. Le Groupe s'assure de la conformité aux lois et réglementations sur le commerce d'exportation au fur et à mesure de leur évolution, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que les contraintes externes suivantes n'aient pas d'impact sur notre activité.

**Commerce :**

- Pour l'UE : Autorisations générales d'exportation de l'UE, double usage et munitions de Wassenaar, programmes de sanctions de l'UE, contrôles nationaux de l'UE (FR/UK/DE), droit européen, autres réglementations liées au commerce ;
- Pour les États-Unis : *Administration Regulations (EAR), The Commerce Control List (CCL), International Traffic in Arms Regulations (ITAR), Office of Foreign Assets Control (OFAC), Federal Register Orders, Other Trade-Related Regulation.*

**CSR :** ESI a mis en œuvre au cours de l'année fiscale 2022 une initiative visant à se mettre en conformité avec des éléments tels que (CSRD [passage de DPEF], Taxonomie, Décret sur les lanceurs d'alerte, etc.)

Par ailleurs, en 2022, ESI Group a décidé de s'appuyer sur les services d'un CISO (*Chief Information Security Officer*) externe qui travaille main dans la main avec les équipes concernées pour revoir et renforcer les mesures & initiatives mises en place pour atténuer le risque de cybersécurité.

#### 3.1.4.2. Environnement : situation pandémique internationale

**Identification et description du risque :** Dans le contexte et l'environnement actuels et notamment la crise Covid-19, il a été nécessaire de continuer à adapter et transformer les activités opérationnelles, afin de limiter son influence sur le développement du Groupe. Le Groupe a mis en place un système de gestion de crise (voir la section 3.2.3 relative à la gestion de crise) permettant d'identifier des plans d'action et de déployer les mesures nécessaires pour assurer la continuité de l'activité tout en protégeant les employés.

La crise sanitaire a créé des opportunités pour renforcer l'engagement auprès des clients d'une manière différente, mais aussi pour apporter de nouvelles méthodes de travail afin d'assurer la continuité des opérations.

**Évaluation du Risque :**

- *Impact* : Impact externe : Résilience du modèle économique d'ESI Group. Les derniers résultats publiés ont montré nos forces à mener nos activités actuelles dans ces circonstances ;
- *Impact interne* : Accélération de la digitalisation et de l'agilité des processus ;
- *Niveau d'exposition* : Moyen.

**Mesures d'atténuation :**

La crise sanitaire a créé des opportunités pour accroître l'engagement avec les clients d'une manière différente mais aussi pour apporter de nouvelles méthodes de travail afin d'assurer la continuité des opérations.

En 2022, ESI Group a poursuivi la mise en œuvre du projet « NWoW » (*New Ways of Working*) qui permet de continuer à fournir nos produits et services tout en travaillant différemment.

## 3.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### 3.2.1. Environnement de contrôle

#### Organisation générale

ESI est un groupe international qui compte 19 filiales (les « filiales »), dont 18 implantées à l'international à la date de parution de ce document.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants ont la volonté d'harmoniser les règles de fonctionnement des filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- Une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- Une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- Des niveaux hiérarchiques limités afin d'optimiser les processus de décisions ;
- Une taille relativement modeste permettant de faciliter la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- Prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

#### Les acteurs du contrôle interne

##### / Acteurs internes à la Société

###### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, de suivi opérationnel et de conformité aux lois. Le Conseil d'administration est aidé par cinq Comités qui prennent en charge la préparation des éléments nécessaires pour revue finale avant la prise des décisions.

###### L'équipe de Direction (Leadership team)

L'équipe de Direction assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne. L'équipe de Direction donne les orientations stratégiques et prend les décisions d'arbitrage concernant l'allocation des ressources et cela afin d'assurer le développement du Groupe au niveau mondial. En règle générale, l'équipe de Direction se réunit une fois par semaine.

###### Les Directions opérationnelles et corporate

Les Directions opérationnelles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets. Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- La qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- La qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, service après-vente.

Les Directions support *corporate* sont en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne et d'animer leur mise en application. Ces services sont listés ci-dessous avec un résumé des activités menées pour contribuer au système de contrôle interne du Groupe.

### La Direction Administrative et Financière

Elle assure la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en termes financiers, notamment en :

- Établissant le mode opératoire du système de contrôle interne financier ;
- Organisant les opérations de contrôle financier au niveau des différentes activités du Groupe, et leur retranscription appropriée dans les comptes du Groupe en veillant au respect des requis de la réglementation.

### La Direction des Affaires Juridiques

La Direction des Affaires Juridiques est garante du respect des lois et règlements applicables et couvre deux domaines principaux :

- L'activité Corporate Legal Affairs, qui gère tous les aspects boursiers et de droit des sociétés pour ESI Group et ses filiales, afin d'assurer la conformité et une bonne harmonisation entre les filiales du Groupe ;
- L'activité Contrats et propriété intellectuelle, qui couvre l'examen, la rédaction et la négociation des différents contrats avec les clients et partenaires de l'industrie, les organismes gouvernementaux et les institutions académiques, et veille à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

### La Direction de la Qualité

La Direction Qualité a trois missions principales. Premièrement, aider les membres de l'équipe de Direction à définir et à mettre en œuvre la politique de qualité du groupe. Deuxièmement, soutenir les propriétaires et pilotes des processus dans la conception et le déploiement des processus robustes qui fourniront les résultats attendus. Troisièmement, agir en tant que catalyseur pour assurer l'amélioration continue des activités.

Pour réaliser les missions susmentionnées, la Direction Qualité s'appuie sur les outils suivants :

- Audits internes ;
- Audits externes ;
- Analyse des processus ;
- Révision des processus.

### La Direction des Systèmes d'Information

Dans un monde de plus en plus connecté où le numérique prend une place prédominante, la sécurité des données est d'une importance capitale pour ESI, ses clients et ses partenaires, qui posent des conditions plus strictes quant à la manière dont leurs informations sont traitées.

C'est dans ce contexte qu'ESI s'est engagé à renforcer sa performance sur cet aspect en mettant en œuvre les exigences de la norme internationale ISO 27001:2013 et les exigences spécifiques du standard TISAX pour se conformer aux contraintes des clients du secteur Automobile.

La Direction des Systèmes d'Information s'assure de la mise en application de la politique de sécurité et les contrôles internes nécessaires pour assurer la bonne application et l'exécution des actions de sécurisation des actifs, et ce d'un point de vue physique, logique et Humain.

Les audits internes et externes viennent contribuer au processus d'amélioration continue pour aider à maintenir une infrastructure et des procédures à jour.

### La Direction des ressources humaines

En lien étroit avec la Direction générale, la Direction des ressources humaines d'ESI accompagne la stratégie de l'entreprise en tenant compte de la dimension sociale.

La politique des ressources humaines d'ESI s'articule autour de quatre axes principaux :

- La gestion du personnel ;
- Le management de la performance ;
- La gestion des rémunérations ;
- Le conseil aux opérationnels.

Le conseil auprès des opérationnels consiste à faciliter l'autonomie des managers sur les sujets humains, en les assistant au quotidien, sur le terrain, et en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins spécifiques.

La Direction des ressources humaines du Groupe fixe les grands axes de la politique des ressources humaines du Groupe, déclinés en objectifs opérationnels pour les *Business Partner* Ressources Humaines, qui assistent chaque responsable opérationnel dans son périmètre global et peuvent s'appuyer sur un réseau de ressources humaines locales pour rester compétitifs et se conformer aux lois locales dans 20 pays.

La mission des ressources humaines d'ESI est de créer un excellent environnement de travail, en agissant comme un partenaire de l'organisation pour un meilleur engagement et expérience des employés. La politique des RH d'ESI repose sur quatre composantes principales :

- Culture ;
- Développement de carrière et engagement des employés ;
- Programmes de formation ;
- Rémunération et avantages sociaux.

En respectant l'éthique, les valeurs et la stratégie de notre organisation, nous veillons constamment à encourager une attitude positive de travail en équipe, de développement de carrière, d'engagement des employés, de responsabilisation et de motivation, ce qui nous conduit à de grandes réalisations individuelles et collectives.

Les coordinateurs RH mondiaux définissent les lignes directrices de la politique des ressources humaines du groupe, qui sont déclinées en objectifs opérationnels pour les différents départements. Ils coordonnent la mise en œuvre de ces objectifs en collaboration avec une équipe de HR Business Partners qui travaillent avec les équipes mondiales et sont soutenus par un ambassadeur de la culture qui veille au respect des exigences réglementaires locales.

### / Acteurs externes à la Société

La Société fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et à un cabinet de conseil fiscal. Il est également fait ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

### 3.2.2. Organisation du contrôle interne

La globalisation croissante de l'activité et la nature transversale des projets impliquant des interactions internationales de complexité et de rapidité croissantes, ont souligné la nécessité d'améliorer la capacité de réactivité du Groupe dans ses méthodes et ses outils de gestion opérationnelle, tant en central que dans les filiales.

Afin d'atteindre cet objectif, l'organisation de la Direction administrative et financière s'est structurée de sorte à assurer que la qualité des opérations financières et de leur contrôle réponde au niveau d'exigence requis pour accompagner les opérationnels dans le développement de l'activité, et permettre une réactivité adéquate aux évolutions du marché sur lequel le Groupe évolue. La structuration de la Direction administrative et financière repose sur les trois piliers suivants :

- Un réseau de contrôleurs financiers implantés en central et en local dans les filiales, dont les interactions au quotidien garantissent un niveau d'information homogène ;
- Des outils uniques pour l'ensemble du Groupe ;
- Des processus organisant la remontée des informations financières et leur contrôle.

#### Un réseau de contrôleurs financiers

Ce réseau permet de couvrir le suivi et contrôle de l'intégralité des opérations financières dans le Groupe, selon une double organisation : les contrôleurs financiers en central sont dédiés au suivi fonctionnel des activités sur un périmètre mondial (par exemple suivi des activités de recherche et développement, des activités liées à la génération du chiffre d'affaires, des activités support), alors que les contrôleurs financiers en local sont dédiés au suivi de leur périmètre géographique, en remontant les informations financières détaillées locales aux équipes en central.

L'ensemble des contrôleurs financiers sont hiérarchiquement et fonctionnellement rattachés à la Direction administrative et financière Groupe et à la Directrice financière et administrative Groupe in fine. Chaque contrôleur financier local ayant accès à une information au plus près des opérations, les interactions entre les équipes de contrôleurs locaux et centraux permettent une diffusion des informations garantissant une bonne compréhension des opérations, et la réalisation d'analyses à plusieurs niveaux pour une meilleure anticipation et un pilotage plus efficient.

La taille des équipes financières en local dépend de la taille des entités concernées. Dans les pays plus importants, les fonctions de contrôle de gestion et de comptabilité sont assurées par des équipes distinctes, en charge du suivi de l'ensemble des filiales du pays. Dans le cas d'entités plus petites, des cabinets externes locaux assurent l'enregistrement comptable des opérations sous la direction d'un contrôleur financier dédié au périmètre.

#### Le système informatique de gestion

Le contrôle financier s'appuie sur un système informatique de gestion constitué des principaux outils suivants, déployés sur un périmètre mondial :

- L'outil de gestion commerciale, Salesforce, est la clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes. Les données de Salesforce couvrent les informations contractuelles des activités licences et de services, et les données opérationnelles plus détaillées sur chaque contrat de licences. Ces données se déversent dans l'outil comptable pour l'établissement de la facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires ;

- L'outil de gestion des données RH, dénommé HR-Information System (« HR-IS »), permet une consolidation au niveau Groupe des données relatives aux salaires ainsi qu'aux effectifs. Cet outil permet notamment le suivi des étapes de la procédure d'embauche et chaque responsable dispose de toute information nécessaire lui permettant une meilleure gestion de son équipe. Les données de HR-IS font partie des informations source à la base du reporting financier relatif au personnel ;
- L'outil de contrôle de gestion, Anaplan, dans lequel est recueillie l'information budgétaire et de forecast qui permet d'assurer un reporting complet de l'ensemble des activités, au travers de la centralisation pour l'ensemble du Groupe des données provenant de Salesforce, de HR-IS, ainsi que des systèmes de gestion des activités de recherche et développement et de consulting ;
- L'outil comptable Netsuite, déployé dans les entités où la comptabilité est traitée en interne, permet un suivi des opérations selon les référentiels normatifs comptables locaux de chaque entité et celui du Groupe. Le déploiement de cet outil dans les filiales à comptabilité externalisée s'est achevé pour atteindre un périmètre mondial complet pour 2022. Netsuite est intégré avec les outils de gestion commerciale, de suivi des notes de frais et de gestion des achats (en France) ;
- L'outil de consolidation financière, Talentia CPM, permet de centraliser les données pour l'ensemble des filiales du Groupe nécessaires à la production des états financiers consolidés en normes IFRS.

#### Principaux processus de contrôle de l'information comptable et financière

##### / Processus comptable et de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis trimestriellement. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les états financiers complets tous les semestres.

Les états financiers consolidés résultent de la centralisation des données comptables et financières de l'ensemble des entités du Groupe, selon un processus organisé autour des points clés suivants :

- Un planning des travaux à effectuer et délais à respecter par les intervenants, que ce soit par les équipes comptables de chaque entité, par l'équipe de consolidation, par les contrôleurs financiers centraux ;
- Le déploiement progressif d'un outil comptable unique garant d'un process de production de l'information comptable homogène et permettant l'optimisation des délais de clôture, et l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- La séparation des activités de production des comptes des activités de contrôle ;
- Une revue des comptes consolidés semestriels et annuels par les commissaires aux comptes, le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

Les adaptations de process induites par le déploiement du logiciel comptable Netsuite dans les pays où la comptabilité est tenue en interne ont permis le passage d'une clôture comptable trimestrielle à mensuelle.

### / Processus de suivi budgétaire et de reporting

Le budget de l'ensemble du Groupe est établi à la fin de l'exercice précédent. Il est construit à partir d'hypothèses de développement commercial pour chaque entité, au regard de la stratégie du Groupe déclinée par industrie, par *outcome* et par typologie de clients. Ces hypothèses sont discutées avec l'ensemble des parties prenantes en interne, puis les résultats sont consolidés pour vérifier leur alignement avec les objectifs du Groupe. Le budget est validé par le Conseil d'administration.

Le budget est comparé aux données réalisées et aux prévisionnels de résultats annuels chaque mois. Ce reporting est communiqué à la Direction du Groupe en amont des réunions du Comité exécutif Groupe.

Le contrôle de gestion fournit également les indicateurs de gestion qui permettent de suivre la performance et nécessaires au pilotage de la Société. Ils portent essentiellement sur :

- Le chiffre d'affaires Licences et Services réalisé et le prévisionnel pour la fin de l'exercice, notamment au regard du carnet de commandes enregistré ;
- L'évolution des effectifs et des charges de personnels ;
- L'évolution des autres coûts et les axes d'optimisation possibles ;
- La situation de trésorerie et le prévisionnel jusqu'à la fin de l'exercice en cours et pour l'exercice suivant à la clôture annuelle.

### / Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le processus de reconnaissance du chiffre d'affaires relève de la responsabilité conjointe de la Direction financière, de la Direction commerciale et de la Direction technique.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est basée sur la typologie des contrats commercialisés pour l'activité Licences et sur l'avancement de la réalisation des prestations pour l'activité Services.

La fiabilité des données saisies dans les outils métiers de suivi commercial d'une part, de réalisation des projets d'autre part, garantit la justesse de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

## 3.2.3. Maîtrise des risques

### Management des processus et certification

ESI Group, certifiée ISO 9001 depuis les années 2000, a orienté sa démarche Qualité vers le développement d'une certification mondiale pour l'ensemble du Groupe, visant ainsi un alignement des activités sous les mêmes critères opérationnels pour toutes ses filiales. Cette démarche a été complétée avec le passage à la version 2015, représentant un atout complémentaire pour renforcer le management par processus et faciliter l'implémentation de la gestion des risques, permettant ainsi d'assurer une prévention pérenne et efficace.

Pour les pays où le logiciel Netsuite a été déployé, le chiffre d'affaires y est calculé sur la base notamment des données déversées de Salesforce. Les règles de calcul spécifiques aux normes comptables locales de chaque entité et aux normes Groupe (IFRS) sont préconfigurées dans le système comptable. La facturation est également réalisée dans Netsuite, permettant l'automatisation des écritures de bilan de fin de période.

### / Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client relève de la responsabilité conjointe de la Direction commerciale et de la Direction financière.

Le suivi régulier des encaissements assuré par le service comptable permet une gestion des incidents efficace, avec l'aide des commerciaux si nécessaire.

### / Processus de gestion de la trésorerie

La Direction financière assure la gestion des flux de trésorerie et des financements. Dans ce cadre, elle est en charge :

- Du contrôle du niveau de trésorerie de chaque entité du Groupe et de son adéquation avec les besoins courants, en supervisant les encaissements et les décaissements. Lorsque les réglementations locales le permettent, la position de trésorerie des filiales est centralisée ;
- Du prévisionnel de trésorerie mensuel aux bornes de chaque entité et du Groupe, et de revoir sa cohérence par rapport aux prévisionnels de résultats ;
- De la mise en place des financements nécessaires par la maison mère pour assurer un niveau de trésorerie disponible suffisant pour faire face aux engagements court et moyen terme et au développement du Groupe ;
- De l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions préventives nécessaires.

### / Processus de gestion de la paye

Le processus de paye est sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines et permet :

- Le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;
- La remontée en comptabilité des informations de paye ;
- Le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- La conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

Cette approche globale d'alignement et d'amélioration continue des Processus se poursuit par l'engagement pris par la Direction du Groupe de continuer à intégrer des exigences clés supplémentaires (TISAX, ISO 27001 : voir la section 3.1.3.1 « Sécurité de l'information » pour les détails) et ainsi renforcer les opérations en termes de Performance, et Confidentialité, Intégrité, Disponibilité des informations (collaborateurs, clients, Société).

## Assurance et couverture des risques – Généralités

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, le Groupe souscrit à plusieurs polices d'assurance auprès de compagnies d'assurance de renommée internationale.

Grâce à ces polices, le Groupe couvre les risques majeurs auxquels il peut être confronté et met en place un mécanisme de prévention pour les réduire au maximum. Le Groupe suit quotidiennement le niveau des risques potentiels et le périmètre d'exposition afin d'ajuster au mieux sa couverture d'assurance.

Le Groupe (ESI Group et ses filiales) bénéficie de plusieurs polices d'assurance couvrant ses risques principaux au niveau mondial :

- Cybersécurité et responsabilité civile professionnelle : couvrant l'interruption d'activité due à une panne ou à une défaillance du système, ainsi que les attaques de sécurité sur le réseau, et toutes leurs conséquences (dommages aux tiers, perte de revenus, cyberextorsion, perte de documents, vol de données personnelles et atteinte à la réputation du Groupe) ;
- Risques informatiques : couvrant les dommages sur notre matériel informatique ;
- Responsabilité civile de nos administrateurs et dirigeants ;
- Couverture des collaborateurs en mission.

En fonction des risques locaux, les filiales d'ESI Group peuvent également souscrire à des assurances locales pour couvrir principalement les bureaux et les véhicules, mais aussi certaines assurances des employés (responsabilité civile, accidents).

## Gestion de crise

### / Dispositif général de gestion de crise

Le Groupe dispose d'un plan de continuité d'activité permettant de mettre en place les dispositifs et actions nécessaires pour protéger les équipes et assurer la continuité de ses activités. Chaque plan d'action est adapté aux contraintes et aux situations locales pour tenir compte des spécificités de chaque site. Une cellule de crise est activée lorsque diverses typologies d'impacts apparaissent et qu'une réponse collective est nécessaire.

### / Approche spécifique de gestion de crise Covid-19

Dans le contexte actuel de crise sanitaire pouvant affecter à la fois les collaborateurs, et les clients, le dispositif de gestion de crise a été activé et a rendu nécessaire la création de deux cellules spécifiques :

- Une cellule de réponse rapide pour être en contact au jour le jour avec les employés et répondre à toutes leurs questions. Cette cellule comprenant des membres de chaque région a été très active au début de la crise.
- Une cellule de crise pour assurer la continuité des activités de l'entreprise réunissant RH, services généraux, IT, qualité, communication, finance et gouvernance.

La cellule de crise s'est globalement attachée à :

- Coordonner toutes les actions et échanger sur les informations recueillies auprès du gouvernement et d'autres sources (ex. juridique, assurance, RH/social, etc.) et évaluer la situation globalement et localement sur tous les plans ;
- Définir et implémenter les mesures d'accompagnements ou les protocoles nécessaires (ex. généralisation du télétravail, fourniture de l'infrastructure, consignes à suivre si déplacements, visites sur site ou autres) ;
- Transformer notre mode de travail pour ouvrir de nouvelles perspectives d'opportunités et accompagner les fonctions commerciales avec des nouvelles manières de travailler avec les clients (ex. Training digitaux, forums digitaux, etc.).

Les mesures d'accompagnement et les initiatives de la cellule de crise ont été suivies de communications régulières (« *Business Continuity Plan Talk* ») au niveau international.

Des événements créatifs ont également permis de continuer à maintenir un lien fort avec les collaborateurs. L'importance de maintenir la convivialité et les activités en lien avec le bien-être s'est en effet traduite par l'organisation de concours à distance, de « *Virtual Coffee break* » ou d'autres initiatives globales ou locales.

La situation sanitaire internationale ayant évolué depuis le début de la pandémie, ces initiatives ont été ralenties. Le suivi de la situation dans chaque pays est maintenue.

En termes de financement, ESI Group a bénéficié du recours aux PGE (prêt garanti par l'État). Cela permet de renforcer la position financière du Groupe pour faire face aux aléas générés par cette crise sanitaire.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

# CHAPITRE 4

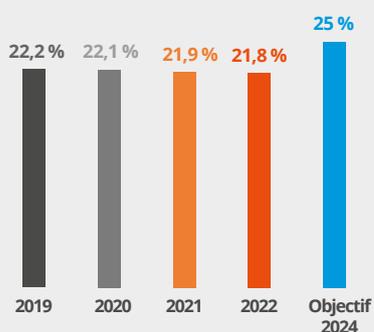
## DÉMARCHE RSE : LES 4 AXES DE STRATÉGIE GLOBALE

### Être un employeur engagé

Encourager la motivation des talents en garantissant un engagement mutuel dans un environnement international favorisant un travail utile, la croissance professionnelle, la diversité et l'inclusion.



Atteindre **25 %** de femmes au sein du Groupe.

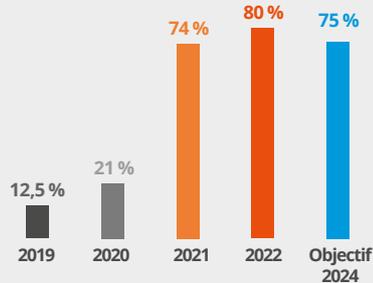


### Être un partenaire d'excellence

S'engager à permettre une industrie propre, sûre et productive au niveau mondial en fournissant des prototypes virtuels et de la physique prédictive pour le bien de tous.



**75 %** des *success stories* mentionnent un impact positif sur les performances de la planète, des personnes et de l'industrie.



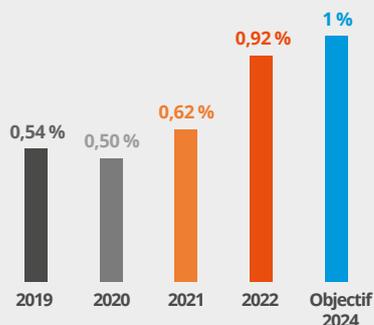
**OneESI  
2024  
Focus  
to Grow**

### Être une entreprise éthique et engagée

Garantir une gouvernance solide et diversifiée et agir de manière éthique et responsable.



Avoir en moyenne un *burn rate* <sup>(a)</sup> de **1 %** (sur les trois années précédentes).



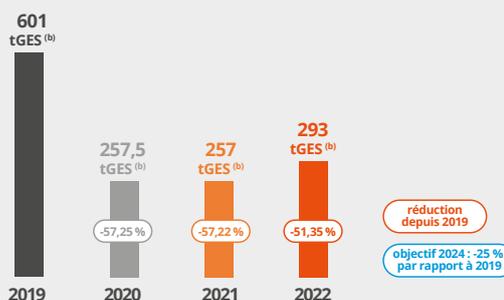
<sup>(a)</sup> *Burn rate (ou Run rate)* fait référence à la dilution représentée par le total des options et des actions restreintes attribuées par la société au cours d'une période donnée. Les taux d'écoulement ou d'absorption sur un an sont calculés en divisant le nombre d'options et d'actions restreintes attribuées au cours d'une année par le nombre total d'actions ordinaires en circulation.

### Être une société respectueuse de l'environnement

Opérer de manière plus propre pour réduire notre impact sur l'environnement et engager notre personnel dans la création d'un monde vert.



Réduction de **25 %** de la moyenne de nos émissions de GES grâce à la mise en œuvre des nouvelles façons de travailler (*New Ways of Working - NWoW*).



<sup>(b)</sup> Émissions de GES : Somme des GES dus à l'électricité + GES dus au transport + GES dus aux voitures de société.

## 4

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



<b>4.1. ESI – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES</b>	<b>64</b>
4.1.1. Raison d'être (Purpose)	64
4.1.2. Le Modèle d'affaires	64
4.1.3. Les valeurs d'ESI	64
<b>4.2. UN GROUPE ENGAGÉ</b>	<b>65</b>
4.2.1. Structurer ses priorités : la démarche RSE	65
4.2.2. Hiérarchiser ses enjeux : la matrice de matérialité	65
4.2.3. Distinctions et engagements RSE	67
<b>4.3. ÊTRE UN EMPLOYEUR ENGAGÉ</b>	<b>69</b>
4.3.1. Accompagner les talents/encourager le développement des expertises, le leadership et la gestion collaborative	69
4.3.2. Promouvoir la diversité, l'inclusion et les échanges multiculturels	72
4.3.3. Favoriser le bien-être et la satisfaction professionnelle	74
<b>4.4. ÊTRE UN PARTENAIRE D'EXCELLENCE</b>	<b>77</b>
4.4.1. Développer des solutions visant à avoir un impact positif sur la planète, les performances humaines et industrielles	77
4.4.2. Être un partenaire de confiance pour créer des valeurs pour les clients	78
4.4.3. Mettre en place des initiatives pour agir auprès de la société civile	79
<b>4.5. ÊTRE UNE SOCIÉTÉ ÉTHIQUE ET ENGAGÉE</b>	<b>81</b>
4.5.1. Garantir une gouvernance éthique et diversifiée	81
4.5.2. Agir de façon éthique et responsable	82
<b>4.6. ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>84</b>
4.6.1. Avancer vers la neutralité carbone dans le contexte de nouvelles méthodes de travail	84
4.6.2. Inspirer aux employés des actions concrètes en faveur de la planète	88
<b>4.7. TAXONOMIE EUROPÉENNE</b>	<b>89</b>
4.7.1. Contexte	89
4.7.2. Évaluation et méthodologie	89
4.7.3. Résultats	91
<b>4.8. REPORTING</b>	<b>92</b>
4.8.1. Méthodologie	92
4.8.2. Rapport de l'organisme de vérification	93

## 4.1. ESI – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

### 4.1.1. Raison d'être (Purpose)

« Stimuler la créativité humaine pour porter les performances industrielles à des niveaux toujours plus élevés. »

Voici notre raison d'être.

L'accent mis sur l'ingéniosité humaine pour gérer les changements massifs a toujours été l'approche d'ESI.

Nous permettons à nos clients d'atteindre une meilleure performance de manière durable, en les équipant de solutions pour anticiper et gérer virtuellement la performance de leurs produits et actifs.

Notre objectif est une affirmation audacieuse de nos approches historiques, éthiques et pratiques, ainsi que l'expression de notre parcours en tant qu'innovateur de premier plan dans le domaine des logiciels et services de Prototypage Virtuel.

Cet objectif est également notre ligne directrice, qui stimule le changement et le progrès vers ce que nous cherchons à réaliser avec l'ensemble de notre écosystème, tout en maintenant le bien-être et la créativité de l'homme au cœur de notre activité.

### 4.1.2. Le Modèle d'affaires

Le développement de certains produits industriels (voitures, avions, etc.) nécessite d'importantes phases de test afin de veiller à leur sécurité et à leur intégrité. Traditionnellement, les entreprises avaient recours à des prototypes physiques pour tester ces produits et évaluer leur capacité à répondre aux exigences techniques. La production de ces prototypes est un défi environnemental et social, car ils demandent d'importantes quantités de matériaux et d'énergie.

Nous sommes profondément passionnés par l'impact positif que notre travail a sur le monde et cela nous pousse à nous surpasser chaque jour. Nos solutions de simulation prédictive, en temps réel et immersive, basées sur la physique, combinées à notre talent et à notre propriété intellectuelle, aident nos clients à économiser du temps, des ressources et de l'argent en évitant des essais physiques coûteux et limités. Chez ESI, nous fonctionnons comme un seul homme, libérant notre véritable potentiel, qui est de résoudre des problèmes de simulation complexes à grande échelle, aidant ainsi l'industrie à devenir plus propre, plus sûre et plus productive.

Ainsi, ESI conçoit, développe et distribue des logiciels de Prototypage Virtuel d'une part, et, d'autre part, offre à ses clients la possibilité d'avoir accès à des prestations de conseil associées à ces logiciels. Le Groupe s'adresse prioritairement à des clients opérant dans quatre secteurs : l'automobile, les industries lourdes, l'aéronautique/aérospatiale ainsi que l'énergie (pour plus de détails, se référer à la section 1.1.3 « Principaux marchés » du présent document). Ainsi, la soutenabilité du modèle économique du Groupe dépend de sa capacité à comprendre les défis industriels et techniques de ses clients, de les simuler grâce aux nouvelles possibilités offertes par la technologie et, pour ce faire, se repose sur le talent de ses collaborateurs et la confiance de ses parties prenantes.

ESI est engagé depuis sa création à soutenir des enjeux sociaux et environnementaux forts comme la sécurité, la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de la productivité de l'industrie. Sur 2022, ESI a renforcé de manière notable ses engagements, a mis en place des objectifs et indicateurs clairs en alignement avec la stratégie globale afin d'être un levier de croissance additionnel. Sur les prochaines pages nous vous invitons à découvrir notre démarche RSE

### 4.1.3. Les valeurs d'ESI

Les valeurs d'ESI caractérisent sa culture et son ambition, celle d'être un acteur de référence, pratiquant depuis près de 50 ans une logique d'innovation avec ses clients, partenaires et ses salariés.

Les valeurs *Passion, Global, Change, Trust, Social Responsibility* et *Energy*, ancrent l'identité du Groupe et forment un ensemble cohérent, visibles au travers d'actions sociales, sociétales et environnementales définies ci-après :



## 4.2. UN GROUPE ENGAGÉ

### 4.2.1. Structurer ses priorités : la démarche RSE

Conscient de sa responsabilité dans chacun des trois piliers du développement durable, ESI a progressivement élaboré une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui contribue au développement économique et social partagé et à la préservation des équilibres humains.

L'ambition d'ESI est d'être reconnu comme « un partenaire logiciel de premier plan sur des marchés de test virtuels sélectionnés, en tirant parti de notre IP sur la physique prédictive et notre plateforme de chaînage ». Le Groupe entend ainsi être le partenaire de logiciel privilégié de ses clients, capable de les comprendre et de les accompagner dans leur démarche de mise sur le marché de produits innovants, de qualité, durables, éthiques et très économes en ressources. Le Groupe a procédé à une revue des risques et opportunités majeurs, dont les principaux enjeux RSE, qui pourraient avoir un effet significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

En 2021, ESI avec l'aide de son « *CSR Steering Committee* » a clarifié et renforcé ses engagements et les a alignés avec sa stratégie et son offre, à travers la mise en place et le suivi des initiatives sociales, sociétales et environnementales, avec et pour les parties prenantes du Groupe.

Sur 2022 le groupe a continué à travailler sur les axes identifiés sur sa matrice de matérialité. Divisée en quatre axes et déclinée en treize (13) engagements, la stratégie RSE d'ESI vise à :

- Être un partenaire durable d'excellence ;
- Devenir un employeur engagé ;
- Être une société éthique et engagée ;
- Devenir un acteur respectueux de son environnement.

De par ses activités, ESI a peu d'impact sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, ainsi que la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable.

### 4.2.2. Hiérarchiser ses enjeux : la matrice de matérialité

Dans la continuité de l'engagement d'ESI d'assurer une activité responsable et durable, tout en accordant la priorité aux questions qui ont le plus d'impact sur la société, l'économie, la planète et la gouvernance, et qui influencent le plus la prise de décision des parties prenantes, ESI établit une matrice de matérialité de façon triennale, la dernière mise à jour a été faite en 2021.

#### Méthodologie suivie pour la préparation de la matrice

##### / 1. L'identification

La préparation de cette matrice passe d'abord par la détermination et l'évaluation préliminaire des différents facteurs de risque et d'opportunité pour ESI en matière de développement durable.

Cette étape d'identification est basée sur :

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par le Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU), auxquels ESI contribue de par ses activités et sa démarche RSE. ESI est aussi membre et signataire du PMNU depuis 2018 ;
- Une consultation de la documentation interne existante, y compris la matrice de matérialité de 2020 ;
- Un *benchmark* sur la matérialité des autres entreprises exerçant dans le même secteur d'activité.

Les enjeux identifiés ont été ensuite revus et consolidés par le *CSR Steering Committee* (structure interne présentée dans la section précédente).

##### / 2. L'évaluation et la priorisation

Cette étape a comme objectif de classer et d'évaluer les différents enjeux identifiés (appelés « engagements » ci-dessus) dans la première étape selon leur impact potentiel sur l'activité du Groupe et leur importance pour les parties prenantes interrogées.

Treize (13) engagements ont été définis sous quatre axes (présentés ci-dessus dans le tableau des performances), liés au leadership et à la gestion collaborative (collaborateurs) et à l'objectif d'implication des collaborateurs dans des actions pour la planète.

Dans la même ligne, nous intégrons les retours de nos parties prenantes, notamment nos clients, sans oublier nos fournisseurs, investisseurs, écosystème financier et juridique au travers d'une enquête dédiée et ciblée.

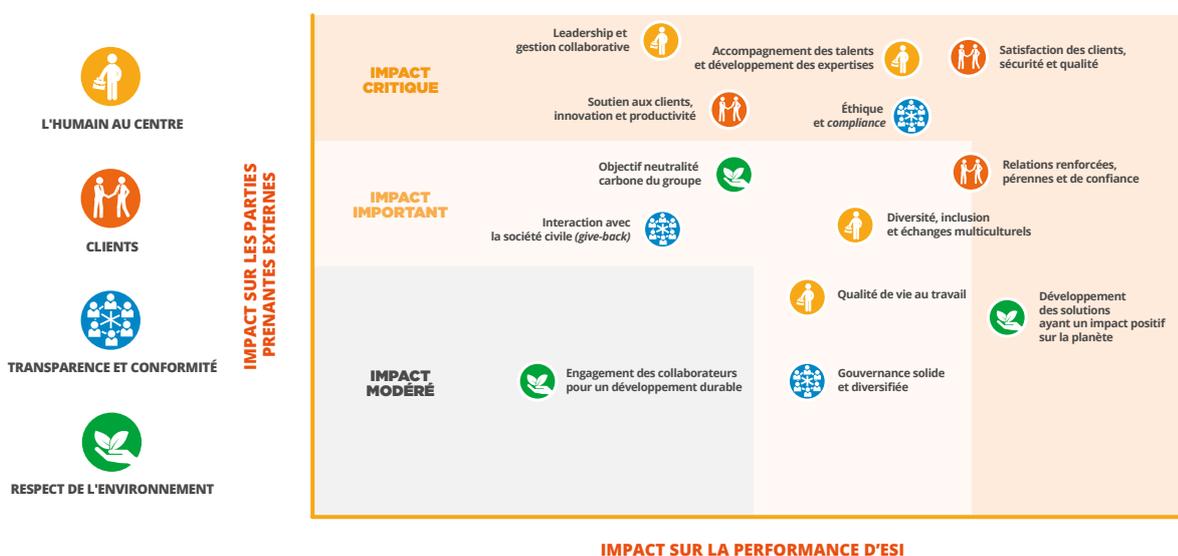
Ensuite, ces engagements ont été positionnés dans une matrice, dont les axes sont représentés par les deux dimensions internes et externes évaluées à travers les deux questionnaires mentionnés ci-dessus.

##### / 3. La validation

Cette étape permet de vérifier que les résultats sont bien alignés avec la stratégie et les valeurs de l'entreprise. La matrice est donc ajustée et validée.

Finalement, la matrice a suivi un processus de validation interne et a été audité par un cabinet de consultants externe.

## Matrice de matérialité



### Comprendre la matrice de matérialité

Dans la matrice de matérialité ci-dessus, les engagements définis (13) sont répartis sur trois volets distincts, permettant une meilleure visualisation et compréhension de l'impact de chaque enjeu et son importance pour les différentes parties prenantes internes et externes.

Voici à continuation les points principaux à la suite de l'analyse de la matrice de matérialité et en comparaison à celle de 2020 :

- Le volet « Impact critique » contient six (6) engagements ;
- Le volet « Impact important » englobe six (6) engagements majeurs ;
- Le volet « Impact modéré » comprend un (1) engagement.

### Exploiter les résultats

La matrice de matérialité est mise à la disposition et accessible à toutes les parties prenantes internes et externes d'ESI. En outre, les engagements identifiés sont constamment discutés par le « CSR Steering Committee » dans le but de continuer à développer des initiatives concrètes et durables et de contrôler les performances RSE du Groupe, dans le cadre de l'engagement du Groupe à assurer une activité responsable et durable.

De surcroît, la réalisation de cette analyse de matérialité a permis d'identifier les enjeux prioritaires ayant le plus d'impact sur l'entreprise et son environnement, notamment leur impact sur les parties prenantes internes et externes. Ces engagements RSE seront analysés et présentés en détail en ce qui suit dans ce chapitre.

### 4.2.3. Distinctions et engagements RSE

#### Le Pacte Mondial (d'abord)

Depuis 2018, ESI Group adhère au *Global Compact* (Pacte mondial des Nations Unies) et s'engage ainsi à aligner sa stratégie RSE sur les dix principes des Nations Unies, portant sur les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Groupe s'engage également à communiquer annuellement à ses parties prenantes les avancées réalisées à travers la publication d'une communication sur le progrès (COP).

Pour plus d'informations, [www.globalcompact-france.org](http://www.globalcompact-france.org).



#### Objectifs de Développement Durable du Pacte Mondial des Nations Unies auxquels ESI contribue

Ainsi que cela sera détaillé plus bas, les engagements du Groupe en matière de RSE sont fortement liés aux Objectifs de Développement Durable cités ci-dessous :



### Women's Empowerment principales

En fin 2022, ESI a pris l'initiative de s'associer aux *Women's Empowerment Principles* (WEP). Cette communauté a été établie en 2010 par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes et sont basés sur les normes internationales du travail et des droits humains. Ils s'appuient sur le fait que les entreprises ont un intérêt et une responsabilité dans l'égalité femmes-hommes et se matérialisent par sept principes dont ESI s'est engagé à appliquer au trois principes qui sont :

1. Principe 2 : Traiter équitablement toutes les femmes et tous les hommes au travail - respecter et soutenir les droits humains et la non-discrimination ;
2. Principe 4 : Promouvoir l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes ;
3. Principe 7 : Mesurer et rendre compte publiquement des progrès accomplis pour parvenir à l'égalité des sexes.

In support of

### WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES

Established by UN Women and the  
UN Global Compact Office

### Gaïa-Index

Récompensant la démarche d'amélioration continue du Groupe de ses pratiques sociales, sociétales, environnementales et de gouvernance, et sur la base des nouveaux critères toujours plus exigeants, ESI a atteint le niveau argent pour récompenser ses engagements sur la base des éléments de 2021.

Créé en 2009, Gaïa-Index ([www.gaia-index.com](http://www.gaia-index.com)) est l'indice de développement durable de référence pour les entreprises françaises de taille intermédiaire (ETI) cotées. Développé par Ethifinance ([www.ethifinance.com](http://www.ethifinance.com)), Gaïa-Index sélectionne des entreprises sur leurs performances extra-financières. Il est composé des 70 meilleures valeurs sur un panel de 230.

Les notations sont basées sur 174 critères (économique, gouvernance, capital humain, environnement et parties prenantes) et sont utilisées par les principales sociétés de gestion dans leur processus de gestion et leurs décisions d'investissement.



### Ecovadis

Depuis 2021, ESI Group est engagé avec Ecovadis comme source d'amélioration avec l'objectif d'atteindre un niveau de performance ESG en ligne avec les exigences de nos clients et partenaires.

Lors de notre première évaluation (2021) nous avons atteint le niveau Bronze.

Lors de notre évaluation 2022, malgré que Ecovadis ait mis à jour leurs exigences et critères d'évaluations, nous avons pu garder notre médaille de bronze et nous continuons à travailler et à améliorer notre score lors de prochaines évaluations.



## 4.3. ÊTRE UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

La mission d'ESI en tant qu'employeur est de :

- D'attirer, de développer et de motiver les talents, d'encourager le leadership et le fonctionnement collaboratif ;
- Promouvoir la diversité et les échanges multiculturels ;

- Contribuer au bien-être et fournir un environnement de travail de qualité à ses collaborateurs.

Dans ce contexte ESI a pris l'engagement sur la forme d'objectif mesurable d'augmenter le pourcentage des femmes au sein du Groupe en 2024 pour atteindre au moins 25 %.

**Objectif : En 2024, atteindre 25 % de femmes au sein du Groupe**

	2022	2021	2020	2019
Taux	21,8 %	21,9 %	22,1 %	22,2 %

Les résultats montrent que les femmes sont minoritaires au sein du groupe, avec des pourcentages très similaires à ceux des femmes diplômées en ingénierie, en informatique et en physique, qui, selon les recherches, se situent autour de 20 %. Si nous analysons les chiffres, les données sont très stables par rapport aux années précédentes.

ESI s'est clairement engagée à augmenter ce pourcentage en définissant des cycles de carrière, en accélérant les talents et en créant un équilibre entre les sexes. En 2022, ESI a atteint un équilibre entre les sexes de 50/50 au sein de l'équipe de direction d'ESI et travaille sur un engagement et une action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur le marché et dans la communauté.

### 4.3.1. Accompagner les talents/encourager le développement des expertises, le leadership et la gestion collaborative



Les employés sont les principaux contributeurs au succès de notre entreprise « Garantir une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir les possibilités

d'apprentissage tout au long de la vie pour tous » et « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

#### / Politiques

De cette façon, ESI met l'accent sur :

- Programmes d'intégration : assurer la performance future des nouveaux talents avec le programme d'intégration « *Welcome Days* » ;
- Création d'un projet d'architecture des emplois pour permettre la progression de la carrière ;
- Performance Management : promouvoir les talents, mesurer et développer les compétences des collaborateurs ;
- Programmes d'apprentissage : déploiement de formations permettant aux employés de développer leur expertise et de les soutenir dans l'évolution de carrière ;
- Partenariats avec les universités : participer à la formation et au perfectionnement des jeunes valorisant la population et l'emploi ;
- Communication interne transparente : favoriser la diffusion de l'information à tous les collaborateurs.

#### / Résultats

##### Liste des Indicateurs clefs

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
% de nouveaux employés en contrat à durée indéterminée	96 %	96 %	91 %	92 %
Nombre d'heures de cours en ligne	5 538	6 912	11 531	7 713
Nombre d'heures de formation/employé	5,61	6,04	9,79	6,23
Budget de formation (en milliers d'euros)	288,00	250,00	250,00	N/A

#### Recrutement et rétention des talents

Le Groupe concentre sa politique de recrutement sur le recrutement de Contrat à Durée Indéterminée et propose ainsi des parcours de carrière. Le pourcentage de salariés en CDI est resté inchangé à 96 % par rapport à l'année précédente, montrant une tendance à la hausse par rapport à 2020 et 2019.

Afin de se donner les moyens d'une bonne identification du besoin et d'une recherche optimale de talents, un nouveau centre d'expertise (CoE) d'acquisition de talents a été créé en 2022.

Le Groupe porte une attention particulière à l'intégration des nouveaux talents à travers des programmes d'intégration. Dans le contexte de la mondialisation, les outils standards et le portail intranet ont été mis en place pour guider l'arrivée des nouveaux arrivants et garantir que chacun ait accès à un niveau d'information unique pour les accompagner durant les premiers jours, semaines et mois chez ESI Group.

Depuis 2018, le Groupe a lancé un programme appelé « *Welcome Days* » visant à intégrer les nouveaux entrants dans la culture l'entreprise. L'objectif de ce programme est de permettre à tous les nouveaux entrants de mieux comprendre ESI, son métier et sa stratégie. Organisé au niveau régional (EMEA, AMÉRIQUES, ASIE), il permet aux nouveaux arrivants de rencontrer le top management et d'échanger avec des collègues de différents pays.

Le Groupe a également défini un dispositif de mobilité interne intégré à l'outil d'évaluation de la performance qui permet à chaque collaborateur de faire connaître ses motivations et ainsi de mettre en avant ses compétences et son savoir-faire en postulant à des opportunités ouvertes au sein du Groupe en lien avec les besoins clients et projets.

#### La formation et le parcours de carrière

Le nombre d'heures de formation par employé est resté presque stable, à l'exception de 2020 où le Groupe a augmenté les heures de cours en ligne en raison de la pandémie.

La formation est un pilier de la politique RH de l'entreprise. Le groupe a augmenté son budget de la formation en 2022, en définissant un plan de formation aligné avec les besoins en compétences et les objectifs de l'entreprise. Les salariés peuvent ainsi améliorer leurs connaissances et être acteur de leur parcours de carrière.

Le Groupe dispose d'un processus digital d'évaluation de la performance et du développement de chacun visant à organiser au moins une fois par an avec son manager une évaluation de la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés et définir les objectifs de l'année à venir.

Ces entretiens d'évaluation représentent la source privilégiée de collecte des besoins de formation et de développement des équipes et favorisent la construction de plans de formation locaux et/ou globaux pertinents et répondants aux besoins de l'évolution de l'activité. Ils donnent également la possibilité de détecter les

hauts potentiels de l'entreprise et ainsi mettre en place les actions de développement utiles à leur évolution en interne. En outre, ce dispositif permet d'accompagner plus spécifiquement certains salariés grâce à un plan individualisé d'amélioration des performances. En 2022, 95 % des employés étaient éligibles pour suivre l'examen annuel, avec un taux d'achèvement de 99 %, une bonne performance alignée avec celle de l'année précédente, où le taux d'achèvement était de 97 %.

Au cours de l'année 2022, le CoE de Gestion des talents a lancé un projet global d'architecture des emplois au sein de l'organisation. En collaboration avec les managers, l'objectif du projet est de définir et d'harmoniser les différents afin de développer des parcours de carrières et mettre en place une politique de rémunération globale. Ce projet définit un langage commun pour les différents niveaux de l'organisation et les parcours de carrière et contribue à permettre de développer une équité interne entre les pays.

Ce projet se poursuivra au cours de l'année 2023 avec l'harmonisation des descriptions de poste, et l'évaluation des compétences dans une nouvelle plateforme numérique, notamment dédiée à la création de plan de succession et ainsi une projection dans le temps des ressources nécessaires au soutien de la stratégie de l'entreprise. Cet outil permettra à l'ESI une meilleure identification de ses hauts potentiels et leaders des postes clés de l'entreprise.

#### Plan de formation

En parallèle, des programmes de formation sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation sont alignés avec la stratégie d'ESI Group et l'évolution du marché. Ils permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en termes de connaissance du portefeuille de solutions, de renforcer leurs compétences professionnelles (techniques, ventes) et managériales.

Afin de faciliter les échanges entre les pays, une plateforme de cours de langue a été déployée sur les 19 pays. Cette plateforme s'adapte au rythme de travail de chacun, aux contraintes de travail à distance et contribue à faciliter les partages de connaissances et d'expertise à travers les pays. En 2022, 217 salariés ont suivi des cours de langue, pour 81 % en anglais, 11 % en français, 4 % en allemand et 4 % en espagnol.

Au niveau des compétences techniques, le Groupe a mis en place un partenariat avec la plateforme de *e-learning* Pluralsight, avec 150 licences qui ont permis aux collaborateurs de se former sur plusieurs centaines de formations techniques en ligne. En 2022, 1 239 heures de cours en ligne ont été suivies, dont une majorité concernent le langage de programmation Python et C++.

En plus, en 2022, grâce à la plateforme Metacompliance, nous avons fait bénéficier nos collaborateurs de formations en ligne sur les domaines du management, RGPD et la sécurité des informations pour un total de 226 heures.

### Actions en faveur de l'apprentissage

De nombreux accords de partenariat avec des universités et écoles d'ingénieurs permettent à ESI de participer activement à la formation des jeunes.

Plusieurs partenariats sont actuellement en place :

- En France : ENSAM (Bordeaux, Angers, Aix, Metz, Lille et Paris), Université Gustave Eiffel, Université Saint-Étienne, Université South Brittany, Université Notre Dame (Liban), UTT (Troyes), UTC (Compiègne) ;
- En Allemagne : Université d'Aachen ;
- En Inde : *Université People's Education Society*, Université Anna, Université Visvesvaraya Technological ;
- En Malaisie et en Thaïlande : Universités de Technologie de Suranaree ;
- En Espagne : Université Cardenal Herrera, Université Polytechnique de Madrid, EHU, UJI, UJRC, Université de Zaragoza ;
- En République tchèque : Université de West Bohemia ;
- En Tunisie : ENIT ;
- En Corée : Université Hongik ;
- Au Royaume-Uni : Université Collège London, Université Swansea ;
- Aux États-Unis: Georgia Tech.

Le Groupe a intégré au total 29 jeunes issus de l'enseignement (stagiaires et alternants) au cours de l'année 2022.

### Communication interne

En 2022, ESI a opéré une transformation majeure en globalisant son organisation. Cette décision a impliqué le développement de stratégies de communication globales pour relever les défis de la dispersion géographique de ses employés, qui se trouvent dans 19 pays différents. La communication interne a ainsi dû prendre en compte les différences culturelles, les valeurs et les langues pour promouvoir une culture inclusive et renforcer la cohésion au sein de l'organisation.

Afin de maximiser l'engagement des employés et de promouvoir une culture d'intégration, le Groupe a encouragé l'utilisation d'une plateforme de réseau social interne. De plus, plusieurs initiatives de communication interne ont été poursuivies ou lancées ces dernières années pour renforcer la culture d'intégration :

- Les campagnes d'écoute sont un outil important pour la communication interne. En 2022, trois campagnes ont été menées. L'enquête permet d'identifier les points de vigilance, les opportunités et les actions prioritaires nécessaires en analysant les résultats ;
- Le programme « Break & Chat » permet aux salariés d'échanger informellement pour découvrir leur personnalité, leur parcours, leurs motivations et leur rôle chez ESI, au-delà des rencontres formelles ;

- Des événements corporate sont également organisés pour permettre aux différents départements d'échanger et de se rencontrer sur des sujets stratégiques ;
- Depuis 2019, l'utilisation de la plateforme Microsoft « Teams » permet aux employés d'échanger et d'organiser des réunions à distance facilement et plus efficacement.

Ces initiatives ont permis de renforcer la communication interne au sein d'ESI et de promouvoir une culture d'intégration et de cohésion, malgré la dispersion géographique des employés.

### Gestion du changement

2021 a été l'année de lancement et 2022 a été la première année fiscale complète du plan triennal du groupe appelé « OneESI 2024 – Focus to Grow ». Pour accompagner ce changement, le Groupe a créé plusieurs initiatives :

- Des événements trimestriels nommés Global Townhall Meetings menés par la Directrice générale et l'équipe de direction. L'objectif de ces entretiens est d'accompagner, de cascader et d'informer tous les employés sur la transformation et ses progrès ;
- Au cours de l'année 2022, une série de vidéos internes #2minTransform avec la Directrice générale et les membres de l'équipe de direction, a été lancée pour aider au voyage de transformation ;
- Afin d'accompagner l'équipe de plus près, le même type d'événements mais dédiés aux Performance Unit ont été créés et organisés au moins une fois par trimestre ou par mois. Ces Townhall PU sont dirigés par chaque membre de l'équipe de direction. Lors de ces sessions, ils cascaden les messages délivrés par le top management tout en les diffusant à leur périmètre : impact des décisions dans leur équipe, évolution de leur équipe, défis, objectifs, etc. ;
- Le changement est un long processus où toutes les parties prenantes doivent recevoir le niveau et le type de communication, de soutien et de réponses adéquats. Le changement est un long processus dans lequel toutes les parties prenantes doivent recevoir un niveau et un type de communication, un soutien et des réponses adéquats. En tant qu'entreprise mondiale, avec des équipes dispersées, le Groupe a créé trois types de groupes destinés à jouer un rôle spécifique dans la transformation à venir :
  - L'équipe de direction chargée de penser, concevoir, mettre en œuvre la transformation,
  - L'équipe de transformation élargie composée initialement d'agents de changement ayant un rôle clé à jouer dans la transformation, soit en raison de leur nouvelle fonction, soit en raison de leur contribution cruciale dans des projets transversaux clés pour le projet de transformation, et désormais composée des N-1 de l'équipe de direction,
  - Les « ambassadeurs du changement », dont le rôle est de partager et de réfléchir à des initiatives internes, de créer des initiatives locales et de partager des informations et des directives importantes au niveau local, ce qui contribue à renforcer notre communication interne et notre sentiment de cohésion globale, ce qui améliore encore l'efficacité de la communication interne du groupe.

## 4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ÊTRE UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

### 4.3.2. Promouvoir la diversité, l'inclusion et les échanges multiculturels



Au travers de sa valeur « Global », la diversité est l'une des six valeurs mise en avant par le Groupe car elle permet d'enrichir l'organisation d'une société.

En tant que société internationale, ESI Group est fière de pouvoir compter sur une main-d'œuvre multiculturelle et diversifiée. ESI s'efforce de développer quotidiennement son savoir-faire et son expertise en recrutant les meilleurs talents du monde entier. Ces défis s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de développement durable suivants : « Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous » et « Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux ».

ESI sur 2022 a décidé de mettre à jour ses indicateurs de performance en se focalisant sur :

- Les droits de l'Homme: Mettre en place des processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer tout impact négatif sur les droits de l'homme ;
- Le *Women's Empowerment* : Lancer des initiatives en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion au sein de l'organisation afin de se concentrer sur les inégalités entre les sexes et de renforcer l'importance et la valeur de la diversité et de l'inclusion.

#### / Résultats

Les salariés du groupe sont répartis dans 19 pays différents. Le multiculturalisme fait partie de l'ADN d'ESI.

#### Liste des Indicateurs clefs

##### Répartition du personnel par zone géographique

Les tableaux ci-après présentent une répartition du personnel par zone géographique et par pays sur la base d'un effectif de 985 employés :

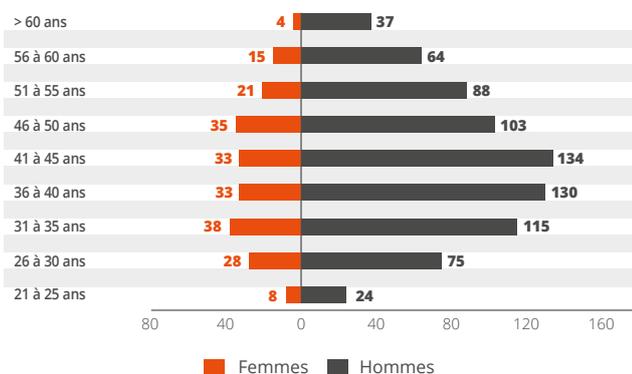
	2022	2021	2020
Europe, Moyen-Orient et Afrique	57,9 %	56,9 %	56,6 %
Asie-Pacifique	34,9 %	34,7 %	34,5 %
Amériques	7,2 %	8,4 %	8,9 %

##### Répartition du personnel dans les principaux pays

	2022	2021	2020
France	24,7%	25,8 %	26,2 %
Inde	19,4%	21,1 %	20,5 %
Allemagne	17,5%	16,7 %	15,9 %
États-Unis	6,5 %	7,6 %	8,1 %
Japon	9,1 %	7,9 %	7,2 %
Autres	22,8 %	20,9 %	22,1 %

Les talents du Groupe représentent tant des profils juniors que seniors et par conséquent des tranches d'âge différentes.

## Pyramide des âges



L'âge moyen est de 41,4 ans (collaboratrices : 39,8 ans et collaborateurs : 41,8 ans).

ESI est respectueux des lois en faveur de l'accession et du maintien dans l'emploi des salariés quel que soit leur âge. Ainsi 25,8 % des collaborateurs sont âgés de plus de 50 ans, soit 254 personnes à travers le monde.

65 % de la population âgée de plus de 50 ans est localisée dans la zone EMEA contre 12 % en Amériques et 22 % en Asie.

Par ailleurs, 60,5 % des salariés recrutés ont moins de 35 ans.

## Liste des Indicateurs clefs pour le *Women's Empowerment*

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
Indice d'égalité des sexes	90	78	77	88
% de femmes employées avec des contrats à durée indéterminée	95 %	95 %	86 %	86 %
% de femmes dans l'ELT	50 %	33 %	50 %	43 %
% de femmes Manager	18,0 %	18,5 %	16,4 %	17,7 %
% de femmes non Manager	23,0 %	22,9 %	23,9 %	23,7 %
% de femmes parmi les nouveaux arrivants	30 %	28 %	27 %	30 %
<b>% TOTAL DE FEMMES</b>	<b>21,8 %</b>	<b>21,9 %</b>	<b>22,1 %</b>	<b>22,2 %</b>

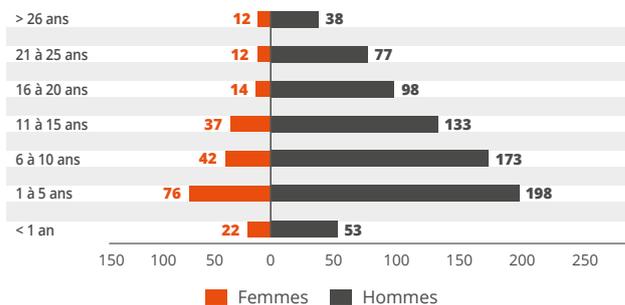
L'indice égalité homme femme cité est calculé selon les dispositions légales françaises et s'inscrit dans le : « À travail égal, salaire égal » du droit français.

Le pourcentage de femmes en CDI est resté inchangé par rapport à l'année précédente, mais montre une tendance à la hausse par rapport aux années précédentes. Le pourcentage de femmes en CDI est très similaire à celui des hommes et des femmes, qui est de 96 %, ce qui reflète une harmonisation de l'équilibre entre les sexes.

Sur 2022, le groupe a atteint un équilibre des genre au sein de l'équipe dirigeante. ESI a un engagement fort pour augmenter le pourcentage de femmes sur les autres fonctions de l'entreprise. Des initiatives ont été menées afin d'attirer de nouveaux talents féminins.

Le taux de féminisation des contrats permanents s'élève à 22 %. Cette faible représentativité s'explique notamment par le nombre peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs qui représentent la principale source de recrutement du Groupe, ainsi que par des disparités sociogéographiques qui impliquent parfois un taux d'activité professionnelle des femmes relativement faible.

## Répartition des effectifs par ancienneté



L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe est élevée et se situe à 10,4 ans (8,8 ans pour les femmes et 10,8 ans pour les hommes).

## Insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe collabore depuis le début de l'année 2016 avec la société Elise pour le site de Lyon et Rungis en France pour assurer le tri sélectif. Elise est une entreprise dite « adaptées » qui a pour vocation de créer des contrats à durée indéterminée pour les personnes en situation de handicap.

ESI est soucieux de ses collaborateurs et utilise des systèmes de communication à distance qui permettent de palier les problèmes d'audition par la mise en place de sous-titres.

Néanmoins, l'équipe de direction est sensible à la féminisation des équipes locales et à la prise en compte les candidatures féminines lors des recrutements. De plus, ESI s'est engagée, à atteindre un pourcentage de 25 % de femmes d'ici 2024. ESI a mis à jour la procédure de recrutement, afin d'inclure toujours un candidat féminin et un candidat masculin pour tout nouveau poste proposé dans le groupe. En 2022, 26 femmes ont rejoint le Groupe, soit 30 % du total des nouveaux arrivants, ce pourcentage est en progression par rapport à l'année dernière (28 %).

23 % des salariés ont un rôle managérial au sein du Groupe. Parmi ces derniers 18 % sont des femmes.

Le Comité éthique (composé de deux femmes et d'un homme) veille également à ce qu'aucune des discriminations citées ci-dessus ne soient pratiquées au sein du Groupe (voir section 4.5.2).

Le Groupe est également soucieux d'améliorer l'équilibre hommes-femmes au sein de l'entreprise. « L'égalité des genres » s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe. Son objectif est d'augmenter à la fois le pourcentage de femmes cadres et le pourcentage de femmes ingénieurs.

## 4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ÊTRE UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

Certains pays, pour servir ce même objectif, ont fixé des obligations réglementaires. La France est l'un d'entre eux. « À travail égal, salaire égal » est un principe du droit du travail inscrit dans la loi depuis plusieurs décennies. Dans ce sens, la loi Avenir vise à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Conformément à cette réglementation, ESI Group, en France, a calculé son Indice d'égalité des genres dont voici les résultats :

- L'écart de rémunération entre femmes et hommes : 35/40 ;
- L'écart des taux d'augmentation individuelle de salaire : 20/20 ;
- Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés les mieux payés : 5/10 ;
- Le taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation de salaire dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15 ;
- L'écart des taux de promotion entre femmes et hommes : 15/15 ;
- **Total** : 90/100. Cela représente une amélioration de 12 points par rapport à l'année dernière.

### Women@ESI

ESI est particulièrement attentif à l'égalité hommes/femmes au sein de ses effectifs. Le groupe souhaite promouvoir la présence de femmes dans ses activités et rendre plus attractifs les métiers du numérique où les femmes sont sous-représentées.

Un groupe de dix salariés, composé d'hommes et de femmes a été créé pour travailler sur le thème de l'égalité des sexes et du harcèlement. Ce groupe se réunit toutes les deux semaines pour partager des idées et définir des plans d'action. Voici quelques-unes de ces actions :

- Un canal dédié a été créé sur le groupe Yammer ;
- 3 réunions ont été proposées à tous les employés pour discuter de l'égalité des sexes avec des invités spéciaux venant d'autres entreprises ;
- Le comité d'entreprise français a une commission dédiée à ce sujet et a organisé trois commissions sur le sujet ;
- Notre campagne d'augmentation des salaires est guidée par deux indicateurs autour de l'égalité des sexes ;
- L'Inde, les États-Unis et la Corée du Sud proposent déjà des formations sur le harcèlement. Le Japon et l'Espagne y travaillent. Le groupe prévoit de développer des formations et une politique de harcèlement pour tous les employés, en plus des mentions qui figurent déjà à ce jour sur la Charte Éthique de l'entreprise.

### 4.3.3. Favoriser le bien-être et la satisfaction professionnelle

#### Donner du sens au travail et proposer un environnement de haut niveau



Toute entreprise a la responsabilité de mettre en place des conditions de travail décentes pour l'ensemble de ses salariés. Promouvoir un environnement de travail stimulant et assurer le bien-être des employés sont des enjeux mondiaux majeurs, pour lesquels ESI se mobilise.

Cet enjeu contribue à l'objectif 8 de développement durable « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous ».

#### / Politiques

En tant qu'employeur ESI s'efforce de :

- Maîtriser ses effectifs en fonction de l'évolution de l'activité ;
- « No-Meeting Day » : une journée par semaine consacrée à la restauration de l'importance de prendre du temps, sans réunions, permettant aux employés de travailler différemment ;
- Politique de télétravail pour développer un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Améliorer les conditions de vie au travail (tels que les espaces de travail conviviaux et modernes) pour un impact direct sur le bien-être, l'efficacité et la motivation des collaborateurs ;
- Instaurer un climat social favorable ;
- Campagnes d'écoute des employés.

#### / Résultats

##### Liste des Indicateurs clefs

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
% ou effectif en contrat permanent	95,8 %	96,1 %	91,2 %	92,3 %
Nombre d'accidents du travail	1	0	6	11
Absentéisme (toutes catégories d'emploi)	1,29 %	2,05 %	1,56 %	1,42 %
Flexibilité <i>n/w</i> accès home office et coworking	100 %	100 %	100 %	n/a

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base du nombre de salariés présents au 31 décembre de chaque exercice.

Au 31 décembre 2022, l'effectif d'ESI s'élevait à 985 salariés.

96 % de l'effectif du Groupe est en contrat permanent. Les contrats précaires tels que les stages, contrats d'apprentissage et contrats à durée déterminée représentent 4 % de l'effectif. ESI poursuit son ambition de maîtriser ses effectifs en liaison avec l'évolution de l'activité.

Au cours des années précédentes, le nombre d'accidents a diminué, de même que le taux d'absentéisme. Ceci est notamment la conséquence du développement de notre politique de télétravail.

En 2022, un seul accident de travail a été signalé, avec un faible taux de gravité et une seule journée de travail perdue.

## Embauches et départs

Évolution des embauches	2022	2021	2020
<b>Europe, Moyen-Orient et Afrique</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>67</b>
Apprentissage/Stages	7	12	15
Contrats à durée déterminée	3	10	13
Contrats à durée indéterminée	40	38	39
<b>Amériques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
Apprentissage/Stages	1	1	4
Contrats à durée indéterminée	5	5	4
<b>Asie-Pacifique</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>23</b>
Apprentissage/Stages	0	8	1
Contrats à durée déterminée	10	9	4
Contrats à durée indéterminée	20	11	18
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>94</b>	<b>98</b>

Évolution des départs	2022	2021	2020
<b>Europe, Moyen-Orient et Afrique</b>	<b>130</b>	<b>100</b>	<b>81</b>
Apprentissage/Stages	7	12	18
Contrats à durée déterminée	7	7	19
Contrats à durée indéterminée	116	81	44
<b>Amériques</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Apprentissage/Stages	1	1	9
Contrats à durée indéterminée	31	19	11
<b>Asie-Pacifique</b>	<b>87</b>	<b>53</b>	<b>17</b>
Apprentissage/Stages	0	2	1
Contrats à durée déterminée	7	18	4
Contrats à durée indéterminée	80	33	12
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>173</b>	<b>118</b>

En 2021, ESI a recruté 65 collaborateurs en contrat à durée indéterminée soit 76 % des embauches.

Le taux de départ des collaborateurs en CDI est de 24 % en 2022 [(nombre de départs CDI/effectif total CDI de début de période) × 100] contre 12 % en 2021.

Le taux de rotation en CDI est de 13,2 % en 2022 [(Nombre de départs CDI au cours de l'année N + nombre d'arrivées CDI au cours de l'année N\*100/2/Effectif CDI de début de période] contre 8,4 % pour l'année 2021.

Le taux de rotation plus élevé peut s'expliquer par la réduction découlant du plan triennal, la fermeture de deux bureaux (Vietnam et Russie), la vente d'activités telles que le projet Ace+, ainsi que par l'impact des réactions post-covid subies par de nombreuses entreprises dans le monde entier, accélérées par la profonde transformation d'ESI.

### Durée du temps de travail

La durée du temps de travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

Dans la continuité de la période Covid-19, nous avons réalisé que nous pouvions travailler à distance. ESI a ainsi mis en place une politique de télétravail qui s'adapte aux pratiques locales et aux types de poste. Par exemple, l'accord français prévoit huit jours de télétravail par mois.

En 2022, le temps partiel concerne 7 % de l'effectif global ; de plus la plupart des contrats à temps partiel sont établis pour répondre aux besoins des collaborateurs qui en font la demande afin d'aménager leur congé parental, leur retraite ou encore la reprise de leurs études.

### Dialogue social

La qualité du climat social est un facteur déterminant pour la qualité de vie au travail et la productivité de l'entreprise. Le dialogue social, au-delà du strict respect réglementaire, constitue une source de progrès en la matière. La richesse du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Les institutions représentatives du personnel présentes en France, au Vietnam et au Brésil sont désignées conformément aux lois en vigueur dans les pays. Elles sont régulièrement impliquées sur des sujets relatifs au parcours du collaborateur au sein de l'entreprise ESI et à ses évolutions.

La filiale française a signé plusieurs accords avec ses partenaires sociaux, notamment un accord sur la réduction du travail, un accord de participation et l'accord sur l'épargne salariale.

Dans le cadre de la gestion de la crise pandémique, en France, les représentants de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail se sont régulièrement réunis avec la Direction d'ESI afin d'envisager la meilleure stratégie permettant d'assurer un environnement de travail sécurisant.

### Bien-être au travail

Dans le contexte de la Covid-19 et du déploiement maximal du télétravail, chaque pays a su s'adapter et faire preuve de créativité pour accompagner ses équipes sur des actions de bien-être au travail digitales. Un des objectifs de ses actions a notamment été de continuer à conserver du lien informel au-delà des réunions virtuelles et des échanges via Teams :

- Des concours de dessin, de photo ont été organisés ;
- Des pauses e-coffee pour rencontrer de nouveaux collègues ;
- Des repas de Noël digitaux avec des activités de « team building » ;
- Des challenge sportifs ayant vocation à développer l'activité physique dans un esprit convivial ;
- Des séances de yoga et de fitness digitales dans quelques pays, tels que la France, l'Inde et la Suède ;
- Les réunions d'information sur le sujet du bien-être, des newsletters avec des bonnes pratiques bien-être ;
- Attention portée à l'équilibre vie personnelle/vie privée malgré la présence d'équipe dans des fuseaux horaires aussi éloignées que les US ou le Japon (exemple : organisation de plusieurs sessions de réunion d'information portant sur le même thème pour couvrir les contraintes de zone, ou enregistrement des sessions pour permettre de les écouter plus tard).

### La santé et la sécurité : un leitmotiv de l'année 2022



La démarche du Groupe s'inscrit également dans la mise en place de dispositifs et d'avantages sociaux pour nos collaborateurs à travers le monde notamment en assurant la santé des collaborateurs au quotidien.

Celle-ci contribue aux deux objectifs de développement durable 3 et 8 suivants : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge » et « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous ».

### / Politiques

La santé et la sécurité des collaborateurs sur les lieux de travail et les avantages sociaux étant nécessaire au bon déroulement des activités, ESI s'est fixé l'objectif de :

- Fournir une couverture sociale de qualité à l'ensemble de ses salariés dans le monde ;
- Offrir un dispositif intéressant de rémunérations et d'avantages sociaux.

### Point de situation relatif au coronavirus (Covid-19)

Afin de maintenir le bien-être des collaborateurs pendant la période d'épidémie Covid-19, le Groupe a mis en place plusieurs dispositions pour protéger ses équipes et assurer la continuité de ses activités. La situation est gérée de façon globale et adaptée à chaque situation locale. Le Groupe ayant une empreinte globale, cette adaptabilité est indispensable tout comme une forte réactivité à l'évolution des situations.

Parmi ces dispositions, nous trouvons :

- L'adoption du télétravail pour tous les postes, à l'exception des travailleurs des services essentiels, tout en assurant la sécurité des lieux de travail ;
- L'utilisation des outils digitaux et l'organisation de conférences et d'événements uniquement virtuels ;

### Résultats santé, sécurité et avantages

ESI s'est fixé comme objectif de fournir une couverture sociale de qualité à l'ensemble de ses salariés dans le monde, tant en ce qui concerne la santé et la vieillesse que la couverture de l'incapacité, de l'invalidité et du décès.

Le Groupe définit les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin de protéger les employés. Par exemple 13 pays sur 19 proposent à leurs collaborateurs de financer une assurance de santé locale dans le respect des réglementations et du bien-être des collaborateurs. Certains pays, comme l'Inde ou l'Espagne proposent un bilan médical gratuit aux salariés. La Tunisie a mis en place une mutuelle pour l'ensemble de ses salariés en 2020.

### Politique salariale

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, ESI a mis en place un dispositif intéressant de rémunérations et d'avantages sociaux. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective sur le court et long terme.

La rémunération des collaborateurs se compose d'une rémunération directe et indirecte ; la seconde comprenant les suppléments numéraires ou en nature différés de la rémunération mensuelle (bonus, commissions, plan d'épargne, avantages sociaux).

Dans le cadre de son plan « OneESI 2024 – Focus to Grow », le Groupe déploie progressivement un plan d'action *Long Term Incentive* pour s'aligner avec les meilleures pratiques des entreprises de logiciels.

Dans ce cadre, un FCPE actionnariat salarié a été créé en France en 2013 afin de récolter les flux futurs de participation et de versements volontaires, logé dans le PEE. Ce FCPE permet d'acquérir des actions de la Société et de bénéficier d'un abondement de 100 % jusqu'à un plafond annuel de 400 euros. Au-delà, ESI abonde à hauteur de 20 % les versements dans une fourchette comprise entre 401 et 2 000 euros maximum.

## 4.4. ÊTRE UN PARTENAIRE D'EXCELLENCE

Pour répondre efficacement aux transformations des industries qu'il sert, le Groupe ESI inscrit ses activités et les solutions qu'il délivre dans le cadre du large écosystème des acteurs qui contribuent eux aussi à ces réponses au travers de leurs produits et services.

C'est la combinaison des capacités d'innovation d'ESI et du développement de relations de confiance avec ses partenaires qui, *in fine*, assureront la satisfaction des clients en répondant en particulier à leurs exigences de qualité et de sécurité.

**Objectif : En 2024, 75 % des réussites mentionnent un impact positif sur les performances de la planète, des personnes et de l'industrie.**

	2022	2021	2020	2019
Taux	80 % (20 sur 25)	74 % (17 sur 23)	21 % (5 sur 19)	12,5 % (2 sur 14)

La tendance sur les résultats achevés nous indique la notable amélioration changement que nous avons expérimenté sur notre communication en tant que partenaire durable.

### 4.4.1. Développer des solutions visant à avoir un impact positif sur la planète, les performances humaines et industrielles



En augmentant la pression des gouvernements, des villes et des consommateurs pour atteindre les objectifs de zéro émission, les industries placent la durabilité en tête de leur agenda.

ESI s'associe aux leaders de l'industrie pour tirer parti des technologies avancées de Prototypage Virtuel afin d'atteindre ses objectifs ambitieux : nous donnons aux ingénieurs les moyens de concevoir, d'élaborer, de fabriquer, d'assembler et de tester un nouveau concept de produit de manière entièrement virtuelle – réduisant ainsi les déplacements, les rebuts et les émissions tout en introduisant des opérations plus agiles et plus sûres, en mettant l'accent sur le bien-être des personnes.

Les avantages sont palpables : le développement, la validation et l'essai virtuels garantissent une activité durable en termes de résilience et de succès financier pour les nouveaux modèles commerciaux à faibles émissions et les pratiques commerciales responsables et écologiques.

Les avantages sont palpables : le développement, la validation et l'essai virtuels garantissent une activité durable en termes de résilience et de succès financier pour les nouveaux modèles commerciaux à faibles émissions et les pratiques commerciales responsables et écologiques.

Dans le domaine de la durabilité des personnes, l'histoire d'ESI a commencé et se poursuit avec une forte concentration sur la certification de la sécurité et des accidents automobiles grâce à l'offre de solutions de performance virtuelle. Avec les nouveaux défis liés à l'électrification et à l'automatisation des véhicules, combinés aux politiques émergentes d'homologation virtuelle complète de la certification de sécurité, ESI est en très bonne position pour continuer à mener le développement de solutions numériques pour le test et la certification virtuels des considérations de sécurité et de durabilité.

L'attention se porte principal comprend également la validation des considérations de santé et de sécurité des travailleurs, y compris les évaluations ergonomiques, par le biais de la ligne d'activité centrée sur l'homme et des offres de produits IC.IDO, fournissant des flux de travail efficaces pour la chaîne de montage et la maintenance.

Exploration des processus, validation et mise en service, permettant un métavers industriel basé sur la RV pour une collaboration et une prise de décision efficaces au sein des entreprises mondiales.

En termes de durabilité de la planète, un certain nombre de solutions d'ESI contribuent ensemble à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en prenant en charge les défis de l'électrification, de la réduction de la taille, de l'allègement, de la réduction de la ferraille et de la recyclabilité. Il s'agit notamment des offres de fabrication virtuelle pour la gestion de la production, de l'assemblage et du montage de pièces légères et multilatéraux, de la simulation et de l'optimisation des systèmes par le biais de Simulation X, ainsi que de la solution IC.IDO, qui permet de relever les défis de plus en plus complexes de la production, de l'entretien et de la recyclabilité des véhicules électrifiés.

La solution VAOne offre des solutions puissantes pour gérer la pollution sonore (ou la production de bruit) et le confort, un autre aspect de la gestion des considérations environnementales et humaines.

En ce qui concerne la durabilité de la rentabilité, les offres de Prototypage Virtuel d'ESI fournissent une base solide pour prendre des décisions éclairées et efficaces sur la base d'informations numériques tout au long du cycle de vie du produit, tout en minimisant ou en supprimant la nécessité de créer des prototypes physiques coûteux et gourmands en ressources. Avec les nouvelles technologies ESI AdMoRe et *Hybrid Twin*, la puissance des capacités de simulation peut être encore plus démocratisée à la fois pour les applications en amont du processus de conception, par exemple en permettant l'exploration de l'espace de conception et l'analyse de la robustesse, ou pour les processus en aval, par exemple pour optimiser la performance opérationnelle des produits et des actifs de production.

#### / Politiques

Dans sa démarche, ESI s'efforce de :

- Répondre aux demandes innovantes de ses clients ;
- L'identification méthodique des partenaires ;
- Collaboration active entre de multiples contributeurs.

## / Résultats

### Liste des Indicateurs clefs

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
% des licences annuelles renouvelables	92,3	96 %	91 %	84 %
% du revenu des licences a été consacré aux efforts de R&D	33,3	29,8	31,4	31,4
Nombre d'événements conjoints organisés avec des clients	14	17	11	16
Nombre de succès stories publiés	25	23	19	14

### / Partenariats pour apporter plus de valeur à plus de clients

Au-delà de l'amélioration de leur performance et qualités intrinsèques et pour apporter leur pleine contribution et la meilleure réponse à tous les enjeux vus précédemment, les solutions de Prototypage Virtuel et de simulation d'ESI doivent s'intégrer dans la durée avec d'autres solutions couvrant de façon complémentaire l'ensemble des disciplines impliquées dans le développement, la validation et la certification des produits et services concernés. Un bénéfice attendu de cette intégration est d'ailleurs de rendre l'usage de la simulation plus naturel et plus accessible dans la chaîne des activités relatives au développement et à l'usage du produit en opération.

Cette direction s'est considérablement accélérée en 2022 avec le développement actif de collaborations avec des partenaires relevant des trois domaines suivants :

- Les fournisseurs de technologie et plate-forme ;
- Les acteurs du logiciel proposant des solutions complémentaires de celles d'ESI ; et,
- enfin des intégrateurs et fournisseurs de services assurant la qualité de déploiement requise permettant aux clients d'atteindre leurs objectifs.

De ces trois catégories c'est celle relative aux acteurs du logiciel qui a connu les progrès les plus significatifs au cours de l'année 2022 avec un focus particulier sur les grands acteurs du PLM (*Product Lifecycle Management*).

En effet ces derniers étant à la fois fournisseurs de la géométrie 3D à laquelle s'appliquent les outils de simulation d'ESI, mais aussi de l'infrastructure qui permet la gestion des processus collaboratifs de gestion de la vie des produits et procédés de fabrication, ils sont idéalement placés pour contribuer au déploiement de la stratégie Digital Thread d'ESI.

### 4.4.2. Être un partenaire de confiance pour créer des valeurs pour les clients



En développant l'écosystème partenarial respectant ses valeurs et ses engagements, ESI contribue à l'ODD 12 et l'ODD 17.

### Soutenir les objectifs des clients en impliquant l'ensemble de l'écosystème

La réalisation des résultats attendus par les clients doit faire appel à de multiples formes de partenariats, dont voici quelques exemples ayant fait l'objet de développements en 2022 :

- Le projet d'intégration des solutions de réalité virtuelle IC.IDO d'ESI avec la plate-forme PLM Windchill développée par Parametric Technology Corporation (PTC), qui avait été lancé en 2021 s'est considérablement développé en 2022 avec la délivrance et le test d'un prototype industriel du connecteur logiciel qui matérialise cette collaboration. Pour rappel cette intégration permet autant l'accès aux données PLM à partir de l'environnement IC.IDO que le lancement de revue en VR directement depuis le poste d'un utilisateur PLM, dans les deux cas le gain de temps et d'efficacité dont bénéficie le client sont significatifs ; Un des bénéfices et non des moindres de cette intégration consiste à documenter les constatations faites lors de la revue immersive directement dans l'outil PLM dont l'objet est en particulier la gestion des demandes de changement ;

- D'autres projets de partenariats ont été lancés en 2022 avec les grands acteurs du PLM visant à accélérer le déroulement des processus de simulation dans les domaines du crash automobile et de l'emboutissage. Dans les deux cas il s'agit de réduire voire de supprimer les discontinuités digitales et d'offrir une intégration « sans couture » entre l'édition de la géométrie 3D et le lancement d'un calcul de simulation ;
- Le développement des relations d'ESI avec certains acteurs du cloud permet à ses clients un passage à l'échelle dans l'appel à la simulation sans engager de longs et lourds investissements dans les infrastructures informatiques requises ;
- Enfin la collaboration entre ESI et certains acteurs des services accélère la divulgation et la prise en main de ses solutions par des clients de toutes tailles qui pour diverses raisons n'ont pas le temps ou pas les ressources nécessaires à l'accélération de l'adoption de solutions avancées.

Depuis sa première certification ISO 9001 en 2000 ESI Group a étendu la démarche qualité, d'abord vers toute ses filiales et à partir de 2022, et en ligne avec la transformation, à la totalité des processus globaux transverses avec le but de garantir qu'ESI fournit des produits et services qui répondent aux attentes des clients. Cette initiative s'est étendue avec la consécration de la certification ISO 27001 (Sécurité de l'information) en 2022 et aussi à travers les renouvellements des certifications TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*) sur nos sites en Allemagne,

République Tchèque et Espagne pour continuer à sécuriser les échanges d'information entre nous et nos clients.

De plus, en tant qu'entreprise française, ESI se conforme à la réglementation de l'Union européenne en matière de protection des données, qui est contrôlée en France par la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés). En 2021, aucun incident client n'a eu lieu dans le cadre du RGPD (Règlement général sur la protection des données).

### 4.4.3. Mettre en place des initiatives pour agir auprès de la société civile



En développant des partenariats avec les différents acteurs du numérique, ESI contribue encore une

fois aux trois objectifs de développement durable suivants (4, 5 et 17, respectivement) : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

ESI est convaincu que c'est en s'investissant avec différents acteurs de la communauté industrielle, académique et associative du numérique que le Groupe renforcera sa position d'acteur de premier plan dans la transformation numérique et de leader du Prototypage Virtuel.

#### Partenariats académiques et R&D

Afin de faciliter les collaborations et d'encourager l'innovation industrielle, le Groupe veille à créer et entretenir des relations de qualité avec les différents acteurs de la communauté numérique, tant au niveau industriel, académique qu'associatif.

Pour soutenir sa politique et stratégie de recherche ESI dispose d'un Comité scientifique, présidé par le Professeur Francisco Chinesta et composé d'experts internes et de professeurs à la renommée internationale. Un renforcement du Comité Scientifique et de son activité est en cours et atteindra son régime de croisière en 2023.

Dans le domaine de la recherche, ESI participe à plusieurs chaires académiques aux côtés d'universités prestigieuses. Chaque chaire permet de proposer à des étudiants thésards de poursuivre leurs recherches dans les domaines précis. Quelques exemples :

- Avec l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers en France (ENSAM) autour de la réduction de modèles et des jumeaux hybrides combinant modèles basés sur la physique et ceux basés sur les données ;
- Avec l'Université de Zaragoza en Espagne sur l'intelligence artificielle et les environnements immersifs ;
- Avec l'Université CEU-UCH à Valence en Espagne en 2017 autour du temps réel et du contrôle de procédés.

ESI s'est associée par ailleurs au CNRS dans la construction du projet « DesCartes » porté par le CNRS@CREATE, à Singapour, projet phare sur la création du jumeau hybride de la ville connectée.

Au niveau européen, en tant que membre fondateur de *EIT Manufacturing (European institute for Innovation and Technology)*, ESI contribue activement au programme EDUCATION où ses experts dispensent des enseignements au niveau Master et développent avec des universités du contenu pédagogique à l'intention aussi bien des futurs ingénieurs du secteur manufacturier que des professionnels en activité.

Ce réseau comprend des universités également au Brésil, Chine, Estonie, États-Unis, Grèce, Irlande, Japon, Mexique, Portugal, Suède et en Suisse.

ESI accompagne aussi ses partenaires académiques à travers des activités d'enseignement assurés par ses experts telles que :

- En Allemagne/Autriche : *HTW Berlin, RWTH Aachen, Technikerschule München, TU Dresden, TU Wien* ;
- En Espagne : *UPV (Valence), CEU (Valence), Universidad de Zaragoza, Universidad de Barcelona, Madrid, etc.* ;
- En France : *l'Université de Valenciennes, UBS (Bretagne Sud), Université de Bordeaux, Université de technologie de Troyes, Université de technologie de Compiègne, INSA Lyon, IPSA, l'École des mines d'Albi et les campus ENSAM (Bordeaux, Metz, Aix, Angers, Lille et Châlons-en-Champagne)* ;
- Au Royaume-Uni : *Imperial College London, University of Nottingham, University College London, Swansea University, University of Leicester, University of Glasgow, University of Warwick et University of Bristol* ;
- En République tchèque : *Czech Technical University Prague, University of West Bohemia, Brno University of Technology* ;
- En Italie : *Politecnico di Bari et Politecnico di Torino* ;
- En Inde : *IIT de Bombay*.

## Programmes d'innovation industrielle

ESI participe à de nombreux projets innovants et programmes industriels qui contribuent à accélérer le progrès technologique et sociétal dans des domaines tels que :

- La performance et optimisation industrielle ;
- La décarbonisation, en particulier l'électrification du transport ;
- La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et des nuisances sonores grâce à l'allègement, à des conceptions multi-matériaux ;
- Le soutien aux énergies nouvelles.

Quelques exemples phares de collaboration au sein d'écosystèmes industriels :

- **Automobile** : ESI est un des membres fondateurs de l'association Excelcar et en assure la présidence depuis le 1 janvier 2023. L'objectif de Excelcar est la revitalisation et la création d'emplois autour d'un plateau technique FabLab d'excellence de la R&D en Bretagne consacré à l'automobile sous l'impulsion de PSA. ESI participe à la plateforme d'innovation AM2 dédiée au développement d'une filière de simulation numérique et de Prototypage Virtuel pour les nouvelles architectures multi matériaux et composites, prioritairement pour le secteur automobile. Avec Renault et Constellium, ESI est également impliqué dans le projet ISA3 qui vise à réduire de 15 % la masse de portières complètement en aluminium et leur coût de 20 % ;
- **Aéronautique** : ESI participe activement aux initiatives du CORAC (Conseil pour la recherche aéronautique civile) qui définit et accompagne les initiatives majeures du secteur, notamment l'ambition pour une aviation verte et durable. Grâce à son implication dans plusieurs projets, ESI contribue à ouvrir la voie vers des sauts technologiques clés à la fois dans le domaine des matériaux à haute performance, le domaine de la sécurité des systèmes critiques ou encore du confort des opérateurs et des usagers. Dans des domaines futuristes tel que l'aviation urbaine (UAM, e-VTOL), ESI contribue à ouvrir la voie vers une acceptation sociétale de ces nouveaux modes de transport, à travers ses outils de prédiction des niveaux de bruit, mais aussi facilitent l'intégration de solution et d'architecture innovante, en mode collaborative grâce à ses solutions de réalité virtuelle ou de modélisation système (MBE, MBSE) ;
- **Spatial** : ESI collabore depuis longue date avec les agences spatiales (CNES, ESA, NASA, JAXA, CIRO, etc.) pour développer les solutions de modélisation physique et de Prototypage Virtuel de systèmes spéciaux (lanceur, satellite, etc.), utilisés par les acteurs clés du secteur pour concevoir et sécuriser l'intégrité des charges utiles et des composants critiques embarqués sur un lanceur, lors des phases atmosphériques du lancement.

## Pôles de compétitivité

ESI Group participe à plusieurs pôles de compétitivité, principalement en France : *Aerospace Valley* (Toulouse), *Astech Paris Région* (Île-de-France), *NuclearValley* (Bourgogne), *NextMove* (Normandie et Île-de-France), *Systematic* (Île-de-France). Quelques exemples plus en détail :

- **SMART 4D** : ESI Group a créé en collaboration avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la communauté de simulation « SMART 4D » au sein du pôle Digital Aquitaine. Cette structure regroupe plusieurs acteurs régionaux (industriels, académiques, et institutionnels). Elle a donné naissance à la première communauté numérique transverse dédiée à la simulation HPC, au Prototypage Virtuel et au développement des expériences immersives, au service des industries et des usages de demain ;
- **DesCartes**: c'est un programme Collaboratif d'une durée de 5 ans ESI jouera plusieurs rôles dans ce programme. Tout d'abord, son Directeur scientifique, également membre du CNRS et de l'ENSAM, Pr. Francisco Chinesta, sera le directeur du programme. De plus, le Groupe mettra à disposition des partenaires et du programme ses solutions de simulation de la performance produit (VPS, VA One, Simulation X, etc.), et tout

son savoir-faire en méthode d'hybridation et de réduction de modèles. ESI permettra ainsi de faire parler de manière prédictive et en temps réel le comportement des matériaux, d'anticiper les incidents (associés à des dommages, fissure, corrosion...), de modéliser le vent pour une meilleure utilisation des drones et de rendre la gestion de la ville plus intelligente et au service de l'humain. ESI apportera enfin tout son savoir-faire d'ingénierie pour optimiser la plateforme dans laquelle les données seront utilisées pour prendre la bonne décision au bon moment.

- **NuclearValley** : ESI est membre actif du pôle *NuclearValley* dont le rôle est d'aider au retour de la compétitivité de la filière du nucléaire sur le marché international. Le Groupe apporte son expertise en réalité virtuelle pour faciliter le remplacement des équipements en place ou leur maintenance ;
- **Aerospace Valley**. ESI est animateur au sein du Groupe Matériaux, Structures, Procédés de l'Écosystème d'Excellence. ESI participe à l'élaboration de la feuille de route et s'implique régulièrement dans l'organisation de journées thématiques autour de la simulation et de la transformation numérique.

## Associations professionnelles

Afin de faciliter la collaboration et ainsi de favoriser l'innovation industrielle, le Groupe veille à créer et entretenir des relations de qualité avec les différents acteurs de la communauté du numérique, en France et en Europe. Notamment en France :

- ESI est membre du Conseil d'administration de l'Association Française de Mécanique (AFM) et le Pr F. Chinesta (*ESI Chief Scientist*) en assure la présidence. L'AFM est une instance d'information, d'échange et de réflexion pour la communauté mécanicienne, elle a pour vocation de représenter la mécanique française face à ses homologues étrangers ;
- ESI est membre du Comité France de NAFEMS qui est une organisation mondiale dont la mission est de fournir de la connaissance, de la collaboration internationale et des opportunités éducatives pour l'utilisation et la validation de simulations en ingénierie. ESI est membre de plusieurs *Working Groups* (*Composites, Manufacturing, Additive*) et *Chairman* du *Composites Manufacturing working group* ;

Au niveau européen : Le Groupe rayonne également dans de nombreuses instances. Parmi elles :

- *EIT Manufacturing, European Factories of the Future Research Association* (maintenant *MADE IN EUROPE*) ;
- *European Technology Platform for Road Transport* ou encore *ETP4HPC Association* (*European Technology Platform For High Performance Computing*) ;
- *Big data Value Association* ;
- *EARPA* ;
- *European Material Modeling Council* ;
- *European Welding Federation* (*European Sector Skills Strategy*).

ESI contribue également au *Composites Materials Handbook* (CMH-17) une organisation américaine supportée par la FAA et l'ensemble de l'aéronautique mondiale, et qui a pour vision d'être le point focal d'autorité mondiale pour l'information technique sur les matériaux et structures composites. ESI collabore avec l'Université de Bologna (I) sur ce sujet.

## Sociétés savantes

ESI est membre de sociétés savantes comme AMAC, SAMPE, ESAFORM, etc.

ESI est membre du jury ESAFORM de la Meilleure thèse de recherche industrielle décernée chaque année.

## 4.5. ÊTRE UNE SOCIÉTÉ ÉTHIQUE ET ENGAGÉE

Le Groupe considère comme principales parties prenantes l'ensemble de ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires tant industriels qu'académiques, mais également ses investisseurs et actionnaires.

Les missions principales sont :

- Garantir une gouvernance éthique et diversifiée ;
- Agir de façon éthique et responsable.

**Objectif : En 2024, atteindre un burn rate moyen de 1 % ( sur les trois années précédentes)**

	2022	2021	2020	2019
Taux	0,92 %	0,62 %	0,50 %	0,54 %

L'objectif d'ESI est de s'aligner sur les meilleures pratiques des entreprises avec lesquelles elle est en concurrence pour les talents, afin d'attirer et de retenir les talents nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques à trois ans.

Au cours de ces dernières années, nous avons revu notre politique d'incitation à long terme en faveur d'une sélection d'employés et avons convenu d'atteindre une moyenne sur trois ans de 1 % du capital social.

### 4.5.1. Garantir une gouvernance éthique et diversifiée



Aujourd'hui, alors que le monde se complexifie demandant une adaptation constante pour les entreprises, une gouvernance solide et efficace devient une vraie nécessité.

Enjeu prioritaire, le Groupe s'efforce à maintenir une gouvernance diversifiée et performante. En dissociant, depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, les fonctions de Directrice générale et celle de Président du Conseil d'administration, ESI a assuré un meilleur équilibre des pouvoirs. En février 2021, le Conseil d'administration a nommé un Président non exécutif indépendant. Composé désormais de sept membres dont six indépendants et un censeur, le Conseil est aligné avec les meilleures pratiques en termes de gouvernance.

D'autre part, ESI étant un Groupe à dimension internationale, sa gouvernance veille à intégrer les différentes nationalités représentatives des territoires sur lesquels elle exerce ses activités. Ainsi, au-delà de remplir les conditions d'équilibre hommes-femmes telles que requises par la loi, la composition du Conseil d'administration reflète la diversité des nationalités, formations, expériences dont le Groupe se prévaut (voir section 2.3.1 du présent document).

En complément, la Directrice générale s'appuie sur une équipe internationale au travers d'instances de pilotage globales. Cette structure organisationnelle permet de bénéficier de la diversité et complémentarité des équipes.

#### / Résultats

##### Liste des Indicateurs clefs

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
% du Conseil d'administration sont indépendants	85,7	85,7	62,5	62,5
Age moyen des administrateurs	60,60	60	65	63,75
% des femmes dans le Conseil d'Administration	42,86	42,86	37,50	37,50
% des membres du Conseil d'administration ayant une nationalité étrangère	57,1	57,1	37,5	37,5

## 4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ÊTRE UNE SOCIÉTÉ ÉTHIQUE ET ENGAGÉE

### 4.5.2. Agir de façon éthique et responsable



La Charte éthique appliquée sur l'ensemble du Groupe s'intègre dans les principes de l'objectif de développement durable 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à

tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Depuis 2016, le Groupe dispose d'une Charte éthique, régulièrement mise à jour, visant à promouvoir le respect de ses valeurs et confirmer son attachement aux principales règles de conduite qu'il souhaite voir appliquer en interne. Cette Charte éthique réaffirme les dispositions légales, réglementaires et internes en matière de respect des droits fondamentaux au travail, d'intégrité professionnelle, d'élimination de la discrimination, d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. Elle repose

sur le respect des dispositions éthiques promues par les conventions de l'Organisation internationale du travail. La Charte est communiquée à l'ensemble des salariés et est disponible en cinq langues sur les sites interne et externe du Groupe.

La Charte renforce, en application de la loi Sapin II, la position du Groupe sur les sujets de corruption, et de fraudes.

Le document complet est à consulter en cliquant ici: <https://www.esi-group.com/fr/entreprise/responsabilite>.

Un Comité éthique composé de quatre membres (deux femmes et deux hommes) est chargé de créer les conditions qui permettent aux employés d'adhérer aux principes de la Charte et de veiller à ce que ces principes soient appliqués par tous, chaque jour. Le Comité écoute et assiste tout employé afin de permettre à chacun de discuter de tout sujet lié à la mise en œuvre et au respect de la Charte éthique. Il fait également en sorte que toutes les filiales du Groupe mettent en œuvre les principes énoncés dans la Charte.

#### / Résultats

##### Liste des Indicateurs clefs

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
% nombre de dossiers ouverts en raison d'une suspicion de non-conformité	0	0	0	0
% d'employés ayant suivi une formation sur les questions éthiques (charte éthique, anticorruption et prévention du harcèlement...)	83	96,9	93	NA
% de fournisseurs clés ayant signé la charte d'achat responsable.	20	NA	NA	NA
% de fournisseurs évalués	20	NA	NA	NA
Score Ecovadis pour l'achat responsable.	30/100	30/100	NA	NA
Nombre d'incidents liés aux données des clients (GDPR)	0	0	0	0

### Anti-corruption et trafic d'influence

À mesure qu'ESI Group se développe, le groupe s'engage non seulement à respecter strictement la législation et la réglementation des pays dans lesquels il opère, mais aussi à appliquer des principes éthiques ancrés dans les valeurs du groupe pour être un partenaire de confiance pour les clients et les autres parties prenantes externes et internes. Sur la base de cette approche, en 2022, des ateliers ont eu lieu pour revoir la cartographie des risques et mettre à jour les mesures afin de s'assurer que la politique de tolérance zéro est respectée et appliquée à tous les niveaux. À noter que la cartographie des risques anti-corruption est revue d'une façon triennale et en cas d'incident majeur.

En effet, aucun risque majeur n'a été identifié. Ceci est le résultat de l'effort qui a été réalisé par tous pour suivre les mesures de prévention et de contrôle mises en place, telles que :

- La volonté de la direction de fournir un environnement éthique en faveur de la croissance ;
- Des procédures spécifiques et formelles ;
- Un programme de formation du Groupe ;
- Des procédures de contrôle et d'audit renforcées ;
- Un régime disciplinaire.

## Dispositif d'alerte

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte et son décret d'application du 3/10/2022), ESI a procédé à la mise à jour de sa procédure interne pour s'en conformer.

Toute employée (présent, passé, futur) au sein d'ESI, tout client, fournisseur, partenaire ou tierce partie qui suspecte ou est informé d'une possible violation de la Charte éthique ou de la loi par l'entreprise, ou par l'un de ses collaborateurs, est invité à le signaler. Bien que naturel d'éprouver des réticences à informer sur un abus, chacun est encouragé à le faire car le silence peut entraîner des conséquences fortement préjudiciables pour l'entreprise. Le recours à la procédure d'alerte décrite ci-dessous n'est ni obligatoire, ni exclusive.

La nouvelle procédure d'alerte donne la possibilité au lanceur de faire le signalement en interne :

- a. En contactant au premier lieu le correspondant RH local/régional si existe ou le manager direct ;
- b. En cas de conflit d'intérêt impliquant le correspondant RH ou le manager direct, contacter le DRH Corporate du groupe ou le responsable N+2.

Dans ces cas, en plus de pouvoir adresser un courriel contenant l'alerte et tout élément permettant d'étayer les faits, il est possible de recueillir les alertes par téléphone ou messagerie vocale.

Le lanceur d'alerte peut contacter directement le Comité éthique à l'adresse suivante : [ethics@esi-group.com](mailto:ethics@esi-group.com).

En appliquant la même réglementation, il est possible aussi de remonter l'alerte en externe en contactant :

- a. L'une des 45 « autorités compétentes » définie par la réglementation ;
- b. Le Défenseur des droits, qui l'orientera vers la ou les autorités compétentes ;
- c. L'autorité judiciaire.

Ces dispositifs sont sécurisés et garantissent la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits objet du signalement et des personnes visées. En revanche, toute dénonciation abusive peut entraîner des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites judiciaires.

## Règlement général sur la protection des données (RGPD)

ESI Group se conforme à la réglementation de l'Union européenne sur la protection des données, supervisée en France par la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés). Dans ce cadre, le Groupe dispose ainsi :

- a. Un registre des traitements, régulièrement mis à jour ;
- b. Une politique de confidentialité publique disponible sur les plateformes digitales du Groupe (sites internet, applications, etc.) ;
- c. Des procédures internes pour respecter les droits des personnes et pour gérer les incidents ;
- d. Des clauses contractuelles types pour garantir et maîtriser les transferts intergroupes ;
- e. Des politiques pour garantir la sécurité des données « Mise en place d'une certification ISO 27001 achevée en 2022.

## Achat Responsable

Les contrats d'achat sont soigneusement organisés pour garantir la qualité des services de l'entreprise et le respect de nos exigences internes. En 2022, nous avons décidé d'intégrer des exigences sociales, environnementales et éthiques dans nos achats. Ces exigences sont formalisées sur la charte des achats responsables (disponible sur le lien suivant : <https://www.esi-group.com/sites/default/files/resource/brochures/3553/Charte%20d%26%203039%3Bachats%20responsables.pdf>).

Le document a été communiqué à 20 % de nos fournisseurs qui ont été invités à s'engager sur la charte et à répondre à un questionnaire qui nous a permis d'évaluer leurs engagements sur plusieurs points concernant la RSE et leurs pratiques internes. Suite à cette action, 20 % d'entre eux ont répondu positivement à l'appel et ont confirmé leur engagement RSE.

En interne, les procédures d'achat et la charte d'achat responsable sont connues et disponibles sur le réseau interne de l'entreprise.

Nous poursuivons notre programme d'achat responsable afin de sélectionner et de continuer à travailler avec des fournisseurs qui répondent aux exigences en termes de droits de l'homme et de conditions de travail, de conduite éthique des affaires et de gouvernance, et de responsabilité environnementale.

## 4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

### 4.6. ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Compte-tenu de la nature de ses activités (édition de logiciel et prestation de conseil), le Groupe estime son impact direct sur l'environnement assez faible puisque l'intégralité de son activité est une activité tertiaire réalisée dans des bureaux. Mais, la nature même de son cœur de métier (Prototypage Virtuel, jumeau hybride) concourt grandement à réduire l'impact environnemental de ses clients. Le Groupe s'engage néanmoins dans une démarche de progression en matière de limitation de son empreinte environnementale.

Les principaux enjeux environnementaux déterminés ainsi par le Groupe sont :

- Avancer vers la neutralité carbone dans le contexte de nouvelles méthodes de travail ;
- Inspirer aux employés des actions concrètes en faveur de la planète.

**Objectif : D'ici 2024, réduction de 25 % des émissions de notre empreinte écologique grâce à la mise en œuvre du NWoW.**

	2022	2021	2020	2019
% de réduction par rapport à 2019	51.35% (293 t GES)	57.22% (257 t GES)	57.25% (257,5 t GES)	n/a (601 t GES)

En se basant sur les résultats d'avant l'ère de la covid c'est à dire 2019, nous pouvons déduire que les efforts du groupe pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre commencent à porter leurs fruits. Bien que l'année ait été marquée par une reprise de l'activité des déplacements par train, par véhicule et par avion, les émissions sont en légère baisse par rapport à 2020 et 2021.

#### 4.6.1. Avancer vers la neutralité carbone dans le contexte de nouvelles méthodes de travail

##### Réduire ses émissions de gaz à effet de serre



ESI étant implanté en France et à l'international et son activité relevant du secteur tertiaire, le transport est la

principale source d'émissions de gaz à effet de serre.

Les actions menées par ESI correspondent également aux objectifs de développement durable 12 sus-expliqué et au 13 : « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

##### / Politique

Afin de réduire son empreinte carbone, ESI s'engage dans une démarche de :

- Limiter les émissions dues aux déplacements des collaborateurs, en train, avion et voitures de fonction ;
- Limiter les émissions de CO<sub>2</sub> liées au déplacement des marchandises et documents ;
- Développer l'usage des outils de web-conférence.

Considérant la nature de ses activités de concession de licences et de ventes de prestations de conseil, il est à noter que les émissions CO<sub>2</sub> du Groupe sont des émissions indirectes, faisant partie principalement du Scope 3 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment celles liées au transport des collaborateurs.

##### / Résultats

##### Liste des Indicateurs clefs

Indicateurs	2022	2021	2020	2019
GES dues aux déplacements des employés en train et avion (en tonnes)	458,93	79,9	65,2	601,8
GES dues au déplacement des employés en voiture de société (en tonnes)	216,705	252,725	218,33	0,147
Consommation d'énergie en MWh par zone géographique	voir tableau ci dessous			
Réduction d'émissions de carbone cumulées depuis la mise en place de DocuSign TCO <sub>2</sub>		412,00		
% de véhicules d'entreprise électriques ou PHEV	20,4	NA	NA	2

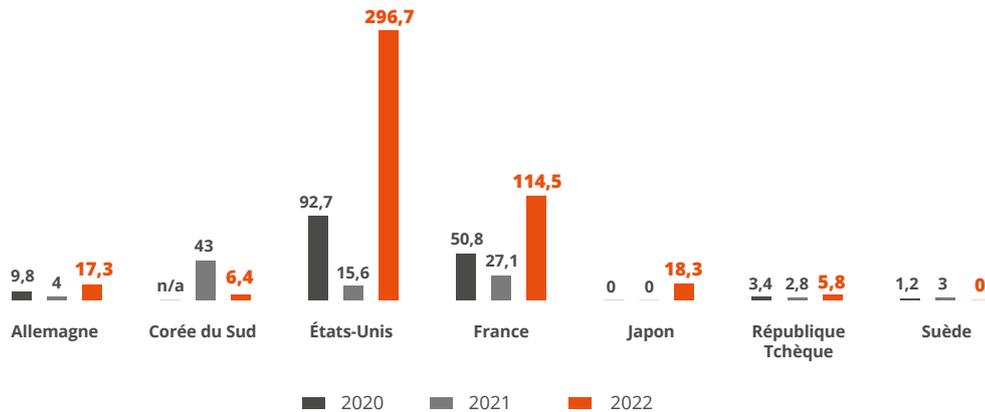
### Déplacements des collaborateurs

Afin de limiter son empreinte environnementale, le Groupe continue à promouvoir une politique volontariste visant à restreindre au strict nécessaire les déplacements. Le recours à l'avion est réservé au déplacement de plus de trois heures et l'usage de la voie ferrée doit être privilégié. De plus, la politique d'utilisation des voitures a été mise à jour pour suivre les exigences environnementales imposées par le durcissement de la fiscalité carbone.

Les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux déplacements des collaborateurs en train et avion (pour les pays dont ESI dispose les informations) :

### Émissions de CO<sub>2</sub> dues aux déplacements des collaborateurs en train et avion

(En tonnes)



(a) Moyennes des émissions calculées pour les pays ayant des données sur les trois dernières années consécutives.

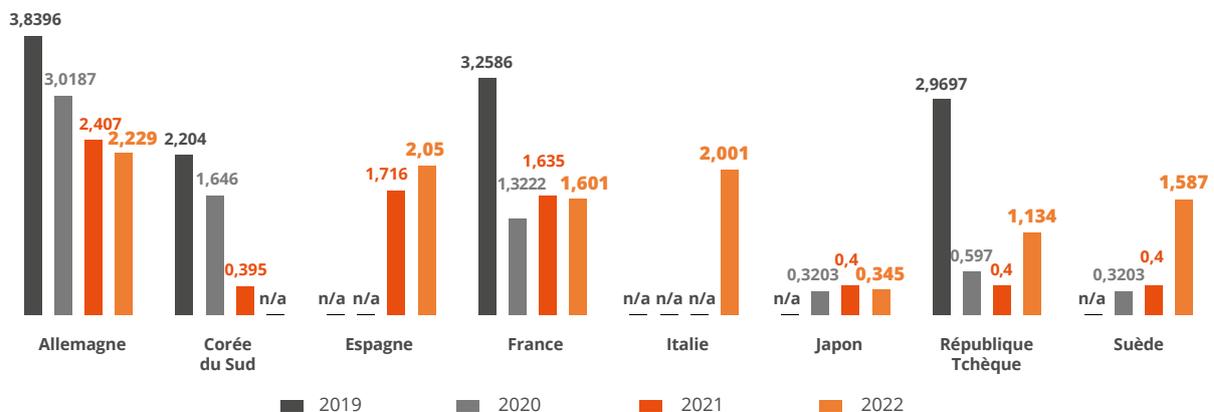
Pour les pays pour lesquels les données sont disponibles (États-Unis, Suède, Allemagne, Tchèque, France, Corée du Sud et Japon) ces émissions se sont élevées à 458,95 tonnes, en augmentation de 380 % par rapport à 2021 ou de 190 % par rapport à 2020.

Pour l'ensemble des pays, les données sont fournies par les agences de voyages responsables des réservations des trajets. Les éventuelles réservations prises directement par les collaborateurs ne sont pas comptabilisées car l'information n'est pas disponible.

Les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux déplacements des collaborateurs en voitures de fonction (pour les pays dont ESI dispose les informations) :

### Émissions de CO<sub>2</sub> dues aux déplacements des collaborateurs en voitures de fonction

(En tonnes par voiture)



(a) Moyennes des émissions calculées pour les pays ayant des données sur les trois dernières années consécutives.

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

### ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

En 2022, 49 personnes possédaient une voiture de fonction en France, 45 en Allemagne, 33 en République tchèque, cinq en Espagne, cinq en Italie et quatre en Suède. En Chine, en Corée du Sud, en Inde, au Japon et en Suisse, une seule personne possédait une voiture de fonction. Il n'y avait aucune voiture de fonction au Brésil, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Tunisie, en 2022. Le taux d'attribution de voitures de fonction plus élevé en Allemagne et en France provient notamment d'une proportion plus importante de commerciaux et d'une culture qui favorise ce mode de rémunération. Pour l'Allemagne, la Corée du Sud, le Japon, la France, la République tchèque, la Suède, l'Italie et l'Espagne, ces émissions se sont élevées à environ 1,48 tonne/voiture en moyenne, en hausse de 41 % par rapport à 2021, de 23 % par rapport à 2020 mais en baisse de 52 % par rapport à 2019. La hausse par rapport à 2021 ou 2020 s'explique par une plus grande utilisation des véhicules (plus de kilomètres parcourus, donc plus de carbone émis) alors que la baisse par rapport à 2019 montre l'effort de « verdisation » du parc automobile (véhicule à faible émission).

Pour rappel, l'ESI s'est engagée à avoir 100 % de en 2024. Le travail avait été commencé par la flotte de véhicules en France. Le pourcentage a augmenté de plus de 16 % depuis 2019.

## Gérer ses ressources de façon plus durable



ESI Group considère que la responsabilité environnementale doit faire partie intégrante de toute société et s'efforce de réduire son impact sur l'environnement et de gérer ses ressources de façon plus durable et contribue au même objectif cité plus haut (13) : « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

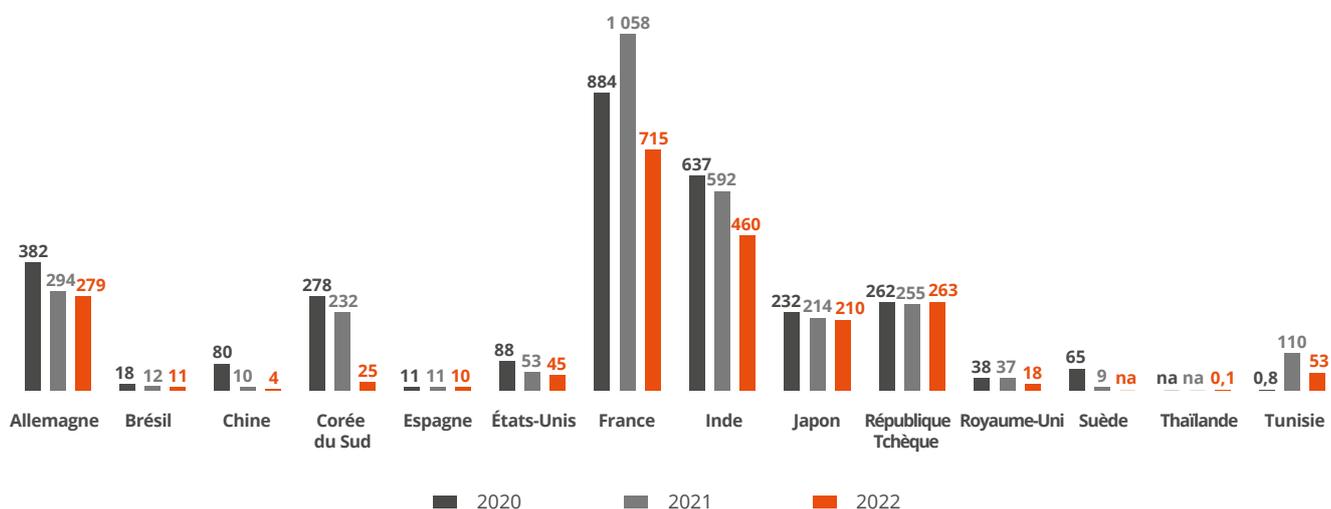
## / Politiques

Les principaux enjeux environnementaux dans lesquels ESI s'engage sont :

- Limiter sa consommation d'énergie ;
- Limiter sa consommation de papier et faire une transition vers l'utilisation du papier recyclé ;
- Développer la démarche de tri des déchets sur l'intégralité des sites.

## Consommation d'énergie par pays en 2022

(MWh)



## / Résultats

### Consommation d'énergie

Concernant notre consommation d'énergie, voici le périmètre des pays/sites couverts pour les informations ci-dessous :

- **France** : Consommation disponible pour les sites de Rungis, Compiègne, Aix en Provence (consommation partielle jusqu'au 8/7/2022, après passage en site de coworking sans possibilité d'avoir la consommation d'énergie), Colomiers et Voisin le Bretonneux. Consommation d'énergie non disponibles pour les sites de Lyon, Bordeaux, Nantes et Rennes ;
- **Espagne** : Consommation disponible pour le site de Madrid. Consommation non disponible pour les sites de Barcelone et Vitoria ;
- **Allemagne** : Consommation disponible pour les sites de Neu Isenburg, Darmstadt, Stuttgart et Dresden. Consommation non disponible pour le site de Volksburg ;
- **République Tchèque** : Consommation disponible pour les sites de Pilsen. Consommation non disponible pour les sites de Brno et Mlada Boleslav ;
- **Brésil** : Consommation disponible pour le seul site jusqu'au mois de novembre 2022. Après passage en site de coworking sans possibilité d'avoir la consommation d'énergie ;
- **Inde** : Consommation disponible pour les deux sites (Bangalore et Pune) ;
- **Japon** : Consommation disponible pour les sites de Tokyo. Consommation non disponible pour les sites de Nagoya et Osaka (*spaces coworking*) ;
- **Corée du Sud** : Consommation disponible pour le seul site ;
- **Tunisie** : Consommation disponible pour le seul site de Tunis ;
- **Italie** : Consommation d'énergie non disponible pour aucun les sites ;
- **États Unis** : Consommation disponible pour le site de San Diego et Columbia. Consommation non disponible pour les sites de Farmington Hills, San Mateo et Huntsville.

### Pour la France :

Ainsi, la consommation totale est de 715,33 MWh . réduction de 32.42 % par rapport à 2021

### Pour les autres pays :

- En Allemagne, Brésil, République tchèque & Inde, la consommation moyenne par collaborateur s'élève 2 302,71 kWh, en hausse de 6,6 % par rapport à 2021 ;
- Au Japon, la consommation moyenne par collaborateur était de 2 359,5 kWh stable par rapport à 2021 (2 331,16 kWh) ;
- En Tunisie, la consommation totale était de 53,05 MWh en 2022, en baisse de 52 % par rapport à 2021. On retrouve ainsi une consommation diminuée de 28 % par rapport à 2020, époque où la superficie des bureaux était le double ;
- Enfin, la consommation d'énergie n'est pas mesurable en Italie, et sur les autres sites locaux non mentionnés ci-dessus. Les consommations énergétiques sont, en effet, incluses dans la part des charges, réévaluées annuellement où des paramètres, autres que l'électricité, sont pris en compte.

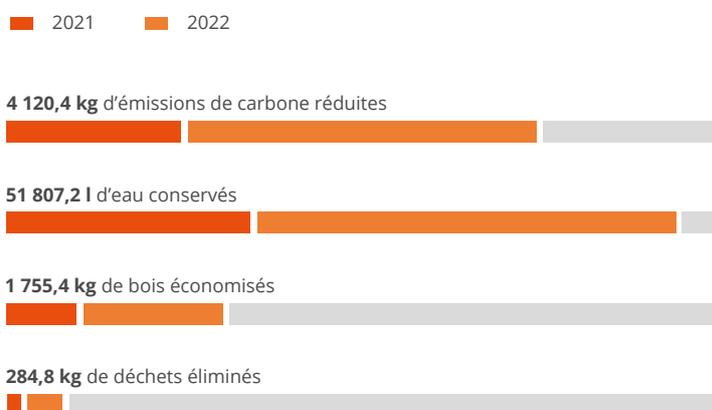
À noter enfin que le bureau espagnol de Madrid a reçu une certification attestant de sa compatibilité aux exigences de la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), menée par le propriétaire du bâtiment.

Le Groupe a commencé en 2021 à mettre en place une initiative de rationalisation des lieux de travail (*New Ways of Working*) qui nous permettra à terme de trouver des gains économiques et écologiques en ce qui concerne la gestion de nos ressources physiques. Les premiers effets de cette initiative ont eu lieu en 2021 avec, par exemple, le déménagement vers des espaces de coworking et celui du Data Center.

Cet exercice de rationalisation a continué sur 2022 et l'apparition du concept « espaces de coworking » va nous offrir un outil supplémentaire pour flexibiliser l'accueil de nos collaborateurs (sur certain pays et régions) de manière sûre, économique et écologique.

## Préservation environnementale de ESI Group

Source DocuSign.



Cela équivaut à :

- Retirer **0** voiture de la route
- Éviter **8** lessives
- Conserver **11** arbres
- Éliminer **10** poubelles
- Économiser **61 582** feuilles de papier

### Consommation de papier

La principale source de consommation de papier provient de la consommation courante des collaborateurs.

Plusieurs d'initiatives sont implémentées depuis 2020 et nous permettent d'agir de manière durable lors de nos activités opérationnelles sur site :

- Le Japon a réalisé 100 % de ses impressions avec du papier recyclé suivi de l'Espagne sur 50 % de ses impressions et la Chine sur 35 % ;
- Plusieurs pays ont paramétré les impressions automatiquement en noir et blanc ;
- Depuis 2019, le Groupe continue à ne plus imprimer son document d'enregistrement universel en version papier, ce qui reflète la volonté d'ESI de s'adapter aux tendances durables sur la communication. Comme indiqué au niveau du chapitre 9 du présent document, le document d'enregistrement universel sera disponible en version électronique sur le site internet de l'entreprise et sera consultable au siège, sur demande.

### Outils IT

- ESI poursuit son programme de dématérialisation de documents en mettant en place des outils informatiques et des processus permettant de réduire l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation concerne ainsi de nombreux documents tels que les ordres de mission, les demandes de congés, les revues d'offres, le traitement des factures et demandes d'achat. Les collaborateurs sont également fortement incités à utiliser les capacités de stockage sur le Cloud offertes par l'utilisation de Microsoft 365 et plus précisément par son logiciel Sharepoint ;
- 2022 a vu pérenniser et élargir l'utilisation de DocuSign permettant la signature authentifiée et tracée électroniquement. Ce service s'est montré d'autant plus indispensable en cette année 2022. Le taux d'utilisation a continué à augmenter (885 enveloppes en 2020, 2565 enveloppes en 2021 et 3523 en 2022) ; ce qui nous a permis d'économiser 2169.5 kg de CO<sub>2</sub>, 27276 litre d'eau, 924 kg de bois et 16 kg de déchets. Ci-dessous les éléments de contribution à la réduction de notre empreinte carbone depuis l'adoption de cet outil.

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

- En France, ESI a instauré Digiposte afin de dématérialiser les documents RH tels que les bulletins de paie et utilise Metacompliance pour adresser de manière digitale à chaque nouvel arrivant tous les documents qu'il doit connaître ;
- En 2022, le niveau d'utilisation de Teams a continué à être très fort avec en moyenne sur l'année avec, 94,2 % en hausse par rapport à 2021 (92,4 %) des utilisateurs actifs sur la plateforme. Le Groupe a mis en place, depuis le mois de mars 2021, un reporting plus exhaustif pour avoir une vision plus claire sur l'utilisation des outils de communication en ligne.

### Consommation d'eau

L'activité de la Société est très peu consommatrice d'eau, ne nécessitant pas celle-ci pour la production. La consommation en eau d'ESI relève d'un usage exclusivement sanitaire, provenant de réseaux urbains.

### Traitement et recyclage des déchets

Du fait de son activité tertiaire, ESI génère essentiellement des déchets bureautiques. À sa connaissance, le Groupe ne génère pas de déchets dangereux, autres que des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

En France, les collaborateurs sont sensibilisés au tri sélectif dans leur quotidien, grâce notamment à la mise en place de conteneurs dédiés. Sur les sites de Rungis et Lyon, ESI collabore avec Elise, une société de collecte et de recyclage des déchets permettant d'assurer un emploi stable à des personnes en difficultés d'insertion, notamment pour cause de handicap. En 2022, Elise Lyon a récupéré 398 kg de déchets dont 293 kg de papier et 91 kg de DEEE. Le recyclage de ces déchets a permis l'économie d'une émission de 191 kg de CO<sub>2</sub>, de la consommation de 2 385 kWh d'énergie et de 7 663 litres d'eau.

L'ensemble des sites allemands, américains, tchèques, japonais, espagnols, et italiens sont également équipés de poubelles

permettant le tri sélectif des déchets. Cette mesure a vocation à être étendue sur l'ensemble des sites européens.

En ce qui concerne les autres déchets spécifiques, notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ESI attache une grande importance à la gestion environnementale de son parc informatique, tant au niveau de son utilisation que de son recyclage.

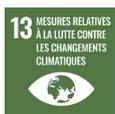
Le parc informatique du Groupe comprend principalement des ordinateurs fixes et portables, des serveurs, des copieurs et des imprimantes. Le Groupe cannibalise (utilise les pièces d'une machine pour en réparer une autre) au maximum le matériel informatique afin de donner une seconde vie à certaines machines défectueuses.

En France et aux États-Unis, le matériel informatique en fin de vie ou obsolète est collecté par un prestataire habilité qui gère le traitement des déchets électroniques. En Allemagne, c'est le service de nettoyage et gestion des locaux, en coordination avec les départements informatiques, qui s'occupent de collecter le matériel électronique usagé. Au Japon, le matériel en fin de vie est retourné au sous-traitant. En Inde le collecte de nos équipements obsolètes est géré conjointement avec les services municipaux de gestion des déchets. La gestion des déchets est ensuite prise en charge par les municipalités de chaque ville. En Espagne une consigne explique où doit être amené le matériel électronique obsolète afin d'être recyclé.

Par ailleurs, en France sur simple demande auprès du fournisseur, les cartouches d'imprimantes sont récupérées puis recyclées via une filière parfaitement écologique.

Enfin sur l'ensemble du périmètre environnemental, les cartouches, les piles, les ampoules et les tubes néon défectueux sont recyclés et récupérés par différents prestataires. Des containers sont ainsi mis à la disposition du personnel dans les bureaux.

## 4.6.2. Inspirer aux employés des actions concrètes en faveur de la planète



ESI considère que la responsabilité d'une entreprise n'est pas juste d'agir sur l'empreinte environnementale de ses clients ou la sienne mais également de sensibiliser et engager ses collaborateurs dans la mise en place d'une démarche proactive et dans la réalisation d'actions concrètes.

Cet engagement contribue à l'objectif cité (13) : « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

### / Politiques

Les principaux enjeux environnementaux dans lesquels ESI s'engage sont :

- Sensibiliser ses collaborateurs de manière constante aux mesures prises pour éviter le gaspillage d'énergies ;
- Proposer des actions concrètes aux collaborateurs du Groupe pour les faire agir en faveur de la planète.

### / Résultats

En 2018, ESI a produit une courte vidéo à l'intention de tous les collaborateurs sur les gestes éco-responsables simples à adopter au travail Lien ici : [https://www.youtube.com/watch?v=nUldRRLDgRk&ab\\_channel=ESIGroup](https://www.youtube.com/watch?v=nUldRRLDgRk&ab_channel=ESIGroup).

Cette vidéo a fait l'objet d'une formation en 2022.

Début 2021, le Groupe a communiqué sur son engagement de planter 10 000 arbres d'ici 2025, en vue de contribuer à la reforestation de la planète. Fin 2021, plusieurs centaines d'arbres auront été plantées par les clients et collaborateurs d'ESI grâce à un programme de Reforest'Action, une entreprise à vocation sociale dont la mission principale est de préserver, restaurer et créer des forêts en France et dans le monde, via des projets de reforestation collective. Ainsi, chaque participant a la possibilité de suivre l'évolution de la reforestation et de ses bénéfices en temps réel (impact sur le climat, la biodiversité, la santé et l'emploi) sur : <https://www.reforestation.com/en/esi-group>.

Sur 2021, nous avons planté au Portugal 2000 arbres et nous avons planté 2000 arbres supplémentaires dans l'état de Washington aux US .

Les bénéfices des 4000 arbres sont :

- 600 tonnes de CO<sub>2</sub> stockées ;
- 12 000 refuges pour animaux créés ;
- 16 000 mois d'oxygène généré ;
- 4 000 heures de travail créées.

## 4.7. TAXONOMIE EUROPÉENNE

### 4.7.1. Contexte

#### Cadre et exigences de la taxonomie européenne

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ainsi, la Commission européenne a défini un certain nombre de critères techniques afin d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation des capitaux vers des activités qui contribuent substantiellement à la réalisation de l'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer, depuis l'exercice 2021, la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement, et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne. Depuis l'exercice 2022, cette communication doit également inclure la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation qui sont « alignée », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie pour les deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

### 4.7.2. Évaluation et méthodologie

#### Approche de l'identification des indicateurs financiers

Les solutions développées par ESI favorisent une performance environnementale sur l'ensemble de la chaîne de production via une fabrication optimisée et des produits finis plus écoresponsables.

Le Groupe a décidé de considérer que son activité est éligible à la taxonomie. Le chiffre d'affaires -généré correspond essentiellement à la définition des activités « 8.2. Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES ». L'activité du Groupe est considérée comme une « activité habilitante » car elle possède le potentiel de permettre aux industriels d'améliorer leur propre démarche de durabilité dans la phase de conception-production de leurs produits. Par conséquent, le chiffre d'affaires éligible est de 100 % aux objectifs climatiques de la Taxonomie Européenne.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de toutes les activités du Groupe au sein des différentes entités consolidées a été réalisée conjointement par les départements Finance, RSE, R&D, *Facilities*, Juridique et Fiscal, ainsi qu'avec les équipes opérationnelles. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement avec la Taxonomie ont été réalisées selon les instructions et critères des actes délégués.

#### ESI Group et la taxonomie européenne

ESI est convaincu des avantages environnementaux du prototypage virtuel et de son rôle dans la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre grâce aux bénéfices de ses solutions telles que :

- a. Remplacement des prototypes physiques ;
- b. Optimisation de la performance des produits et de leur durabilité ;
- c. Allègement des produits afin de réduire les ressources nécessaires à leur utilisation ;
- d. Amélioration des processus de fabrication pour réduire les erreurs et les déchets générés, ainsi que le volume de matières nécessaires.

À ces bénéfices industriels, s'ajoutent des mesures individuelles du Groupe liées aux activités immobilières et à la location de véhicules qui sont incluses dans le périmètre de la taxonomie.

À ce stade, la Commission a classé les activités uniquement pour les deux premiers objectifs environnementaux du texte : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces mêmes classifications et critères pour les quatre autres objectifs environnementaux sont en cours d'élaboration et attendus pour un premier exercice de reporting en 2024.

Concernant les CAPEX éligibles, ESI a identifié deux catégories de dépenses d'investissement pertinentes au regard de la Taxonomie :

- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ;
- 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments.

Concernant les OPEX, ESI a identifié trois catégories de charges d'exploitation pertinentes au regard de la Taxonomie :

- 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments ;
- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes ;
- 8.2. Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES.

Les travaux de calcul des indicateurs ont été réalisés en suivant les dispositions du règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021, et ses annexes complétant le règlement (UE) 2020/852, sur la base de ses processus et systèmes de reporting existants et des hypothèses formulées par la direction.

## 4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE TAXONOMIE EUROPÉENNE

Les résultats couvrent toutes les activités d'ESI incluses dans le périmètre de consolidation financière au 31 décembre 2022. Les informations financières utilisées ont été identifiées à travers le reporting comptable utilisé pour la préparation des états consolidés et ont été complétées par des discussions avec la direction du Groupe.

- a. Les dépenses d'investissement éligibles (CAPEX) pour l'année 2022 est de 34 % avec un numérateur de 659 090 euros, dont 100 % sont des acquisitions d'immobilisations correspondant à la norme IFRS16 ;
- b. Les dépenses opérationnelles éligibles (OPEX) pour l'année 2022 est de 30 % avec un numérateur de 35 598 022 euros. La part des dépenses d'exploitation éligibles (OPEX) est déterminée en divisant la somme des dépenses d'exploitation des activités éligibles par les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe selon les dispositions de l'annexe 1 du règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021.

### Méthodologie d'évaluation des activités par rapport aux critères d'examen technique

Concernant l'étude sur l'alignement de ses activités avec les premiers objectifs de la Taxonomie Européenne, ESI envisagera des collaborations avec ses clients et des bureaux d'étude pour les exercices futurs, les données à produire nécessitant des taux de recherche et de modélisation complexes.

### Analyse des garanties minimales

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 4 du règlement Taxonomie, les activités économiques contribuant substantiellement à l'un des objectifs climatiques et respectant les DNSH génériques et spécifiques pertinents doivent également démontrer leur respect des garanties minimales. Ces garanties consistent à mettre en œuvre des procédures pour s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme). Ces procédures sont un prérequis afin que des activités éligibles puissent être qualifiées d'alignées.

Le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022 (« Final Report on Minimum Safeguards ») a également été analysé par le Groupe pour prendre en compte des précisions sur le périmètre des exigences à respecter dans le cadre de ce premier exercice d'alignement. Quatre thématiques sont mises en avant par le rapport en articulation avec les garanties minimales : les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs), la corruption, la fiscalité et le droit de la concurrence. Pour chacune de ces thématiques, des critères de non-alignement sont décrits par le rapport par (i) l'existence et la mise en place de procédures spécifiques à chaque volet et (ii) la non-condamnation récente par un tribunal de l'entreprise ou ses dirigeants et ses filiales sur l'une des quatre thématiques.

ESI a mené l'analyse en central via des ateliers de travail conduits avec les directions concernées. Au vu de ces analyses, le Groupe a conclu au respect des garanties minimales, malgré certains points qui restent à améliorer.

### / Droits de l'homme

ESI s'engage à respecter les droits de l'homme à travers sa Charte Éthique. Le Groupe respecte et soutient la protection des droits de l'homme internationaux, en veillant à ce que les filiales et les employés ne soient pas complices de violations des droits de l'homme, notamment au sujet du travail des enfants, du travail forcé, de la discrimination, etc. Les employés sont tenus de participer à des formations internes pour les sensibiliser à diverses questions d'éthique via la plateforme « Métacompliance ».

ESI a mis en place un système de diligence raisonnable qui respecte les étapes des Nations Unies permettant l'alignement sur les garanties minimales.

Cependant, bien que le modèle économique d'ESI soit peu exposé aux risques de non-respect des droits de l'homme, il s'engage à améliorer les procédures en place. Alors qu'aucune alerte n'a été émise, le Groupe a prévu de faire preuve d'une plus grande transparence, notamment en ce qui concerne la description de son système de suivi des actions prises en réponse aux risques sur les droits de l'homme.

### / Corruption

ESI a mis en place les éléments nécessaires pour se conformer aux lois anti-corruption applicables et a déployé les moyens suivants : Charte éthique, Cartographie des risques dédiée à la lutte contre la corruption, Charte du développement durable responsable pour les fournisseurs (et son questionnaire), et les Conditions générales d'achat.

Le Groupe n'a pas identifié de manque de procédures ou de condamnations relatives à la corruption qui pourraient remettre en cause l'alignement des garanties minimales.

### / Fiscalité

ESI dispose d'une politique fiscale de groupe, d'experts fiscaux dédiés, et s'engage à lutter contre l'évasion fiscale.

ESI s'efforce de respecter les règles fiscales locales et internationales dans les transactions internes et externes de ses filiales.

Le Groupe n'a pas identifié de manquement à la procédure ou de condamnation fiscale qui remettrait en cause l'alignement des garanties minimales.

### / Droit de la concurrence

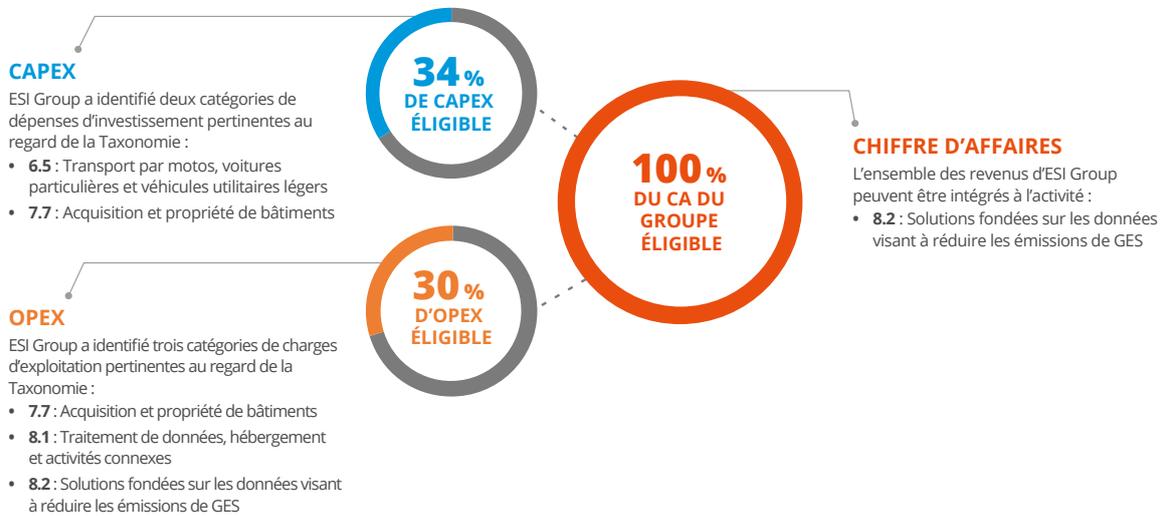
En ce qui concerne le droit de la concurrence, ESI a mis en place des modules de formation qui incluent ce sujet.

Cependant, le Groupe a prévu de mettre en place une sensibilisation dédiée pour continuer à être aligné en termes de garanties minimales relatives au droit de la concurrence au fil des années.

Le Groupe n'a pas identifié de manquements à la procédure ou de condamnations qui remettraient en cause l'alignement des garanties minimales.

### 4.7.3. Résultats

#### Indicateurs d'éligibilité à la Taxonomie Européenne (FY2022 – Objectifs 1 & 2)



#### Résultats d'éligibilité pour l'année fiscale 2022

En 2022, les CAPEX éligibles s'élèvent à 659 090 euros, soit 34 % du total des CAPEX au dénominateur. Les CAPEX alignés ne sont pas déterminés pour cet exercice.

Pour rappel, en 2021, le montant des CAPEX éligibles s'élevait à 5,3 millions d'euros, soit 43,6 % du total des CAPEX.

Les investissements éligibles sur cet exercice concernent principalement des baux locatifs comptabilisés selon la norme IFRS 16 (voir critères techniques présentés ci-dessus et tableau détaillé présenté en annexe pages 194 et suivantes).

En 2022, les OPEX éligibles s'élèvent à 35 598 022 d'euros, soit 30 % du total des OPEX au dénominateur.

Sur l'exercice 2021, le montant éligible reporté s'élevait à 2 000 000 d'euros, soit 5,6 % des OPEX au dénominateur.

#### Tableaux réglementaires

Les tableaux réglementaires sont détaillés dans les annexes pages 194-199.

#### Variation par rapport à l'année précédente

##### / Évolution des résultats d'éligibilité

La part des investissements éligibles est en baisse par rapport à 2021 (de 43,6% à 34%).

Cet écart s'explique principalement par un volume de nouveaux baux immobiliers signés moindre dans le cadre de son approche *New Ways of Working* (cf. mesure individuelle 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments).

##### / Changements méthodologiques

ESI a décidé d'opter pour un scénario plus ambitieux que celui de 2021 en choisissant de considérer 100 % du CA comme étant éligible à la Taxonomie (contre 0 % en 2021).

##### / Perspectives

Compte tenu de la nature évolutive du cadre réglementaire européen et des informations disponibles à ce jour, ESI Group révisera la méthodologie de calcul des indicateurs en fonction des évolutions réglementaires, notamment avec la publication d'actes délégués qui étendront la liste des activités éligibles aux quatre autres objectifs environnementaux.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## 4.8. REPORTING

### 4.8.1. Méthodologie

#### Collecte et consolidation des données

La Société a mis en place un processus de collecte et de consolidation des données différencié selon les thèmes. Le reporting social est assuré par un référent de l'équipe RH, qui s'appuie sur des relais RH locaux. Le reporting environnemental et sociétal est sous la responsabilité de l'équipe de communication *corporate*, qui s'appuie sur les différents relais locaux.

Les données disponibles sont découpées en trois zones géographiques correspondant au découpage économique de l'entreprise :

- Amériques = États-Unis et Brésil ;
- Asie-Pacifique = Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Malaisie, Thaïlande et Vietnam ;
- Europe, Moyen-Orient et Afrique = Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Suède et Tunisie.

#### Périmètre

Le Groupe a pour ambition d'élargir progressivement le périmètre couvert jusqu'à atteindre une couverture totale et fiable de ses filiales. Dans la lignée de ses engagements, ESI a poursuivi en 2022 ses actions afin d'amplifier la collecte et l'analyse des indicateurs à l'international.

##### ■ Périmètre social :

Depuis 2012, *le Système d'Information Ressources Humaines* d'ESI est incrémenté sur Sales Force pour tous les pays avec une gestion en locale de tous les systèmes de paie afin de prendre en compte les spécificités locales. Les données sociales représentent ainsi 100 % de l'effectif ;

##### ■ Périmètre environnemental :

Les données représentent 99.4 % de l'effectif total en 2022. Le périmètre intègre la France, l'Allemagne, la République tchèque, le Japon, les États-Unis, la Tunisie, l'Inde, la Suisse, la Suède, la Chine, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Corée du Sud, l'Italie, le Brésil et le Vietnam.

##### ■ Périmètre sociétal :

Les informations sociétales sont données à un niveau global, le périmètre de reporting représente ainsi 100 % de notre effectif depuis 2016.

## 4.8.2. Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société ESI GROUP SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro n° 3-2013, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et L. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière du Groupe est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- De sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- D'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 16 novembre 2022 et le 16 mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 8 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et,
  - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>(1)</sup> ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 36 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 17 mars 2023

**FINEXFI**

Isabelle Lhoste

Associée

<sup>(1)</sup> Indicateurs sociaux : périmètre groupe

Indicateurs sociétaux : périmètre groupe

Indicateurs environnementaux :

GES dues aux déplacements des employés en train et avion (En tonnes) : périmètre France et USA

GES dues aux déplacements des employés en voiture de société (En tonnes) : périmètre France

Consommation d'énergie (électricité) : périmètre France

Part de véhicules d'entreprise électriques ou PHEV (périmètre France)

## Annexe 1

### / Indicateurs qualitatifs

- Gaïa-Index
- Note Ecovadis
- Flexibilité nwow accès home office et coworking

### / Indicateurs sociaux

- Part de femmes au sein du Groupe
- Part de nouveaux employés en contrat à durée indéterminée
- Nombre d'heures de cours en ligne
- Nombre d'heures de formation/employé
- Nombre de salariés en Europe, Moyen-Orient et Afrique
- Nombre de salariés en Asie-Pacifique
- Nombre de salariés en Amériques
- Pyramide des âges
- Répartition des effectifs par ancienneté
- Ancienneté moyenne des salariés
- Ancienneté moyenne des hommes et des femmes
- Indice des égalités des sexes
- Part de femmes employées avec des contrats à durée indéterminée
- Part de femmes dans l'ELT
- Part de Femmes manager
- Part de Femmes non-manager
- Part de femmes parmi les nouveaux arrivants
- Nombre de salariés au sein de ESI
- Nombre d'embauches totales
- Nombre de départs totaux

### / Indicateurs sociétaux

- Part des licences annuelles renouvelables
- Nombre d'événements conjoints organisés avec des clients
- Nombre de succès stories publiés
- Part du Conseil d'administration sont indépendants
- Age moyen des administrateurs
- Part des femmes dans le Conseil d'Administration
- Part des membres du Conseil d'administration ayant une nationalité étrangère
- Part de fournisseurs clés ayant signé la charte d'achat responsable
- Part de fournisseurs évalués

### / Indicateurs environnementaux

- GES dues aux déplacements des employés en train et avion (En tonnes)
- GES dues eux déplacement des employés en voiture de société (En tonnes)
- Consommation d'énergie (électricité)
- Part de véhicules d'entreprise électriques ou PHEV

## 5

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31 décembre 2022



<b>5.1. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>98</b>
5.1.1. Faits marquants de l'exercice 2022	98
5.1.2. Comptes consolidés	98
5.1.3. Recherche et développement	100
5.1.4. Comptes annuels d'ESI Group	100
<b>5.2. PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>102</b>
<b>5.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>102</b>

## 5 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022

Conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, le présent chapitre intègre le rapport de gestion du Conseil d'administration du 27 février 2023 à l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2023. Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de présenter les comptes annuels dudit exercice. Les informations relatives aux facteurs de risques figurent dans le chapitre 3 « Risques et gestion des risques ».

Le rapport relatif à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise est intégralement reproduit dans le chapitre 4 du présent document.

Les renseignements relatifs au capital social, aux attributions d'actions gratuites et de stock-options ainsi qu'aux opérations sur les titres de la Société figurent dans le chapitre 8 du présent document.

### 5.1. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022

#### 5.1.1. Faits marquants de l'exercice 2022

##### Plan stratégique triennal : « OneESI 2024 – Focus to Grow »

En octobre 2021, ESI Group a dévoilé pour la première fois publiquement un plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » comprenant des prévisions à moyen terme tant pour son chiffre d'affaires que pour sa rentabilité.

L'année 2022 a constitué un important accomplissement comme en témoigne la progression des résultats, présentée ci-après. ESI Group a affirmé son orientation stratégique notamment par le lancement d'une refonte de son offre commerciale et par un recentrage de son activité qui s'est traduit par la conclusion de cessions d'actifs. Cette dynamique a également permis d'attirer de

nouveaux talents dans tous les domaines. Pour plus de détails sur la première année de mise en œuvre de ce plan, voir la partie 1.1 du présent document.

En raison du conflit Russe avec l'Ukraine, le Groupe a, dans un premier temps, décidé de suspendre tout développement commercial avec ses clients russes et biélorusses, et dans un second temps a procédé à la fermeture du bureau de représentation en Russie, rattaché à sa filiale tchèque Mecas. Le chiffre d'affaires sur ce territoire représentait 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'année complète 2021 (0,4% en 2022).

#### 5.1.2. Comptes consolidés

Les éléments financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS.

Des indicateurs non-IFRS sont utilisés par le Management pour évaluer les performances opérationnelles du Groupe, telles qu'elles sont définies et présentées dans le cadre de son plan stratégique triennal. Ils sont présentés dans le paragraphe 5.1.2.2. Ces informations ne se substituent pas aux indicateurs IFRS.

##### 5.1.2.1. Chiffres clés

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été rétrospectivement retraités pour tenir compte, d'une part, de l'application de la norme IFRS IC sur la comptabilisation de la configuration des logiciels acquis utilisés en mode SaaS (IAS 38) et, d'autre part, du reclassement des travaux fournis au titre des Projets Cofinancés désormais exclus du chiffre d'affaires et portés en réduction des charges de recherche et développement.

(En millions d'euros)	2022	2021 retraité	Variation à taux courants	Variation à taux constants
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>133,9</b>	<b>132,6</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,1%</b>
Licences	114,0	111,4		
Services et autres	19,9	21,2		
<b>Marge brute</b>	<b>106,2</b>	<b>102,9</b>	<b>3,3%</b>	<b>2,2%</b>
En % du CA	79,3%	77,6%		
<b>EBIT ajusté <sup>(a)</sup></b>	<b>17,8</b>	<b>12,7</b>	<b>40,7%</b>	<b>45,8%</b>
En % du CA	13,3%	9,6%		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>25,4</b>	<b>(16,5)</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,9)</b>		
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(8,8)</b>	<b>(1,2)</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>15,4</b>	<b>(18,5)</b>		
En % du CA	11,5%	(13,9%)		
<b>Trésorerie brute</b>	<b>41,6</b>	<b>30,3</b>		
<b>Dette financière nette <sup>(b)</sup></b>	<b>(7,3)</b>	<b>12,5</b>		
<b>Gearing <sup>(c)</sup> (en %)</b>	<b>(8,0%)</b>	<b>17,2%</b>		

(a) Voir paragraphe 5.1.2.2.

(b) Dette financière nette : Dette financière brute sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(c) Gearing : ratio de dette financière nette/capitaux propres.

### 5.1.2.2. Définition des informations financières

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été rétrospectivement retraités pour tenir compte, d'une part, de l'application de la norme IFRS IC sur la comptabilisation de la configuration des logiciels acquis utilisés en mode SaaS (IAS 38), et d'autre part, du reclassement des travaux fournis au titre des Projets Cofinancés désormais exclus du chiffre d'affaires et portés en réduction des charges de recherche et développement.

Afin de tenir compte de l'arrêt des activités en Russie en 2022 et de la cession d'actifs dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD »), le 13 juillet 2022, les chiffres d'affaires et coûts correspondants ont été exclus dans les indicateurs intitulés « **périmètre constant** ».

Dans l'ensemble du document, le Groupe fait référence à des informations et variations à taux de change constant (« **taux constants** »), en vis-à-vis des évolutions à taux courants car les objectifs stratégiques pluri-annuels sont établis à taux constants. Le retraitement de l'effet change consiste à calculer aux taux de change de l'année précédente les agrégats de l'année en cours.

En s'alignant sur les pratiques du secteur, le Groupe évalue la progression de son chiffre d'affaires grâce à l'utilisation d'un

indicateur de performance clé (KPI) fiable : le Revenu Récurrent Annuel (« **Annual Recurring Revenue** » ou « **ARR** »). Cet indicateur est défini comme étant l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé (voir Note 1.4.1. du présent document).

L'**EBIT ajusté** et la **marge d'EBIT ajustée** sont deux indicateurs non-IFRS utilisés par le management pour évaluer les performances opérationnelles du Groupe, telles qu'elles sont définies et présentées dans le cadre de son plan stratégique triennal. Ces indicateurs ne se substituent pas aux indicateurs IFRS. L'EBIT ajusté et la marge d'EBIT ajustée excluent les éléments suivants :

- Dépenses liées à la rémunération basée sur des actions ;
- Charges de restructuration ;
- Dépréciation d'actifs incorporels ;
- Amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions ;
- Application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location ;
- Autres éléments non récurrents et spéciaux non liés à des opérations courantes, incluant les plus et moins-values nettes de cessions.

L'EBIT ajusté a été présenté pour la première fois lors de l'annonce du plan stratégique, le 5 octobre 2021.

Le tableau de passage ci-après présente la construction des indicateurs non-IFRS à périmètre courant et périmètre constant.

(En millions d'euros)	2022		2021	
	Périmètre courant	Périmètre constant	Périmètre courant	Périmètre constant
Chiffre d'affaires	133,9	129,7	132,6	126,0
<b>Résultat Opérationnel (EBIT)</b>	<b>25,4</b>	<b>22,9</b>	<b>(16,4)</b>	<b>(20,5)</b>
Marge d'EBIT (IFRS) en % du chiffre d'affaires	19,0 %	17,7 %	(12,4 %)	(16,7 %)
■ Impact de l'application IFRS 16	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>EBIT avant IFRS 16</b>	<b>25,0</b>	<b>22,5</b>	<b>(16,9)</b>	<b>(21,0)</b>
■ Restructuration	2,7	2,5	27,6	27,6
■ Autres éléments non récurrents	(15,5)	(15,5)	(0,2)	(0,2)
■ Rémunération basée sur des actions	3,5	3,5	0,9	0,9
■ Dépréciation & amortissement d'actifs incorporels liés à des acquisitions	1,4	1,4	1,3	1,3
■ Participation exceptionnelle des salariés liée à la cession de CFD	0,7	0,7		
<b>EBIT ajusté</b>	<b>17,8</b>	<b>15,0</b>	<b>12,7</b>	<b>8,6</b>
Marge d'EBIT ajustée en % du chiffre d'affaires	13,3 %	11,6 %	9,6 %	6,8 %

### 5.1.2.3. Commentaires sur les résultats

Les évolutions de chiffre d'affaires et d'EBIT ajusté sont présentées à la section 1.4 du présent document. La variation du résultat opérationnel s'explique par l'évolution de l'EBIT ajusté et par la comptabilisation en autres produites et charges opérationnels des plus-values de cessions d'actifs (principalement liées à la cession des activités « CFD ») pour un montant global de 15,9 millions d'euros minorés de coûts complémentaires de restructuration encourus dans le cadre du plan « OneESI 2024 ». En 2021, le résultat opérationnel était grevé par les coûts de départs (-6,7 millions d'euros) et de mise au rebut d'actifs (-20,7 millions d'euros) dans le cadre de ce plan stratégique, soit une charge globale de -27,4 millions d'euros.

Le résultat financier est une charge de -1,3 million d'euros en 2022 (-0,9 million d'euros un an plus tôt). Son évolution provient essentiellement de la diminution du résultat de change (gain de 0,3 million d'euros en 2022 contre un produit de 1 million d'euros en 2021) et d'une légère diminution du coût de la dette. Après prise en compte d'une charge d'impôts sur les résultats de -8,8 millions d'euros (contre -1,2 million d'euros en 2021), le résultat net s'établit à 15,4 millions d'euros.

### 5.1.2.4. Situation financière

En 2022, ESI Group a montré sa capacité à améliorer sa situation financière et présente une situation de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie moins dettes financières) positive de 7,3 millions d'euros contre une dette financière nette de 12,5 millions d'euros un an plus tôt. Le *gearing* (endettement net rapporté aux capitaux propres) est de - 8,0 % contre 17,2 % à la fin de l'exercice précédent.

La dette financière brute diminue de -8,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2022 pour s'établir à 34,3 millions d'euros (contre 42,8 millions d'euros à fin 2021) et inclut 13,6 millions d'euros de prêts garantis par l'État. L'enveloppe disponible de crédit renouvelable de 10 millions d'euros n'est pas utilisée à fin 2022.

## 5 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022

La trésorerie du Groupe s'établit à 41,6 millions d'euros (contre 30,3 millions d'euros à fin 2021). L'amélioration +11,3 millions d'euros résulte :

- D'une marge brute d'autofinancement (MBA) de +11,1 millions d'euros (15,4 millions d'euros en 2021). Les résultats opérationnels progressent en 2022 ; le Groupe a par ailleurs décaissé -7 millions d'euros liés à la restructuration dans le cadre du plan OneESI ;
- D'une variation du besoin en fonds de roulement de -3,8 millions d'euros (+2,7 millions d'euros en 2021) résultant pour l'essentiel des activités cédées ou arrêtées (variation des produits constatés d'avance ou « *deferred revenue* ») ;
- D'investissements courants à hauteur de -1,9 million d'euros (contre -1,4 million d'euros en 2021, comptes retraités) ;

### 5.1.3. Recherche et développement

#### 5.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Le détail des coûts est présenté en Note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les effectifs R&D du Groupe se répartissent sur trois continents autour de pôles de compétences spécifiques de haut niveau en Europe (principalement la France, l'Allemagne et la République tchèque), l'Asie (Inde), l'Amérique (États-Unis) et en fonction de la proximité des clients. Cette répartition permet un meilleur équilibre humain et financier en réduisant la dépendance aux effets de changes et en optimisant les charges associées.

#### 5.1.3.2. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles de la Société est constitué de logiciels protégés par le droit d'auteur, et de bases de données protégées par des lois spécifiques concernant les producteurs de bases de données au sein de l'Union européenne (UE) et par le droit de la concurrence en dehors de l'UE.

■ De flux d'investissement et de financement comprenant principalement :

- les produits de cessions d'actifs perçus pour 21 millions d'euros (CFD et SCILAB),
- le remboursement de -8,5 millions d'euros de dettes financières (échéance annuelle du crédit syndiqué pour -5,0 millions d'euros, billet à ordre de -2,5 millions d'euros et autres emprunts bancaires pour -0,9 million d'euros).

Au 31 décembre 2022, ESI Group détenait par ailleurs 5,9 % de son capital en actions « auto-détenues ».

La propriété de tous les travaux de développement commandés et réalisés par les filiales d'ESI Group est transférée à la Société. Les produits d'ESI Group sont soit détenus directement par la Société, soit édités par la Société dans le cadre de contrats d'édition (notamment avec des sociétés affiliées qui ont d'abord développé certains produits et en sont toujours propriétaires).

La plupart des produits logiciels et des bases de données édités par la Société appartiennent à ESI Group.

La Société est bénéficiaire de contrats d'édition pour les quelques produits qui appartiennent à des tiers autres que des sociétés affiliées. Ces produits représentent soit des logiciels intégrés dans l'offre de la Société (pour lesquels des solutions de remplacement pourraient être obtenues en cas d'arrêt du logiciel tiers), soit des solutions complémentaires. Ces dernières solutions ne sont toutefois pas critiques pour le fonctionnement des logiciels de la Société.

Par ailleurs, la Société possède peu de brevets, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales.

ESI possède également un portefeuille de marques, dont *Hybrid Twin*.

## Hybrid Twin

### 5.1.4. Comptes annuels d'ESI Group

#### 5.1.4.1. Présentation des comptes annuels d'ESI Group

ESI Group est la société mère du Groupe, à ce titre elle détient et/ou contrôle l'ensemble des participations. Elle assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciels.

Pour rappel, les données présentées ci-dessous ont été établies conformément aux principes comptables français.

Le chiffre d'affaires d'ESI Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 progresse de 2,7 millions d'euros à 88,5 millions d'euros, contre 85,8 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Le chiffre d'affaires est composé de produits intragroupe, à hauteur de 75,9 millions d'euros, principalement issus de redevances provenant des filiales de distribution du Groupe, de produits de concession de licences aux clients finaux pour 11,6 millions d'euros et de produits de prestations de consulting pour 1,0 million d'euros.

L'évolution du chiffre d'affaires d'ESI Group suit la tendance d'évolution des ventes consolidées de licences du Groupe et tient

compte du reclassement des projets cofinancés désormais exclus du chiffre d'affaires (1,9 million d'euros en 2021).

Le résultat d'exploitation d'ESI Group à fin 2022 est un profit de 14,2 million d'euros, contre un bénéfice de 2,4 millions d'euros en 2021. Cette hausse de 12 millions d'euros résulte principalement de la diminution des charges d'exploitation en liaison avec la mise en œuvre du plan stratégique.

Le résultat financier d'ESI Group est un gain de 16,5 millions d'euros, à comparer à une perte nette de - 3,2 millions d'euros en 2021. Il est principalement constitué de reprises de provisions pour dépréciations sur titres de participation à hauteur de 10,4 millions d'euros et d'un résultat de change de 1,3 million d'euros (constatation des pertes latentes sur réévaluation des créances et dettes au 31/12/2022 pour - 2,1 millions d'euros et reprise de la provision 2021 pour 6 millions d'euros – pour rappel les comptes en normes françaises ne requièrent que la comptabilisation des pertes latentes mais pas des gains latents).

Le résultat courant avant impôt s'établit ainsi à 30,7 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est un gain de 12,4 millions d'euros correspondant principalement au produit net des cessions d'immobilisations incorporelles (CFD/SCILAB) et aux coûts de restructuration supportés sur l'exercice pour un montant net de -1,3 million d'euros.

L'impôt sur les sociétés s'élève à - 0,7 million d'euros et se compose de l'impôt sur les sociétés augmenté de la contribution additionnelle, pour - 3,3 millions d'euros, et du produit de crédit impôt recherche au titre de l'exercice pour 2,6 millions d'euros. La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à -0,7 million d'euros.

Le résultat net s'établit à 41,7 millions d'euros.

En tenant compte de ce bénéfice, les capitaux propres d'ESI Group s'élèvent à 73,3 millions d'euros contre 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La dette financière baisse à 32,6 millions d'euros (contre 41,3 millions d'euros à fin 2021). ESI Group a procédé aux remboursements de l'échéance annuelle de crédit syndiqué pour -5,0 millions d'euros, d'autres emprunts bancaires (- 0,9 million d'euros) et du billet à ordre auquel ESI Group avait eu recours en fin d'année 2021 pour un montant de 2,5 millions d'euros. Les disponibilités et placements de trésorerie de la Société (hors actions propres) s'élèvent à 20,6 millions d'euros à la date de clôture (8,5 millions d'euros au 31 décembre 2021).

## Tableau au 31 décembre 2022 des échéances des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu (article D. 441-4 du Code de commerce)

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais contractuels.

Les échéances à plus de 91 jours correspondent essentiellement à des créances et dettes vis-à-vis de filiales du Groupe.

<b>Factures émises (Clients)</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>0 jour</b> <i>(indicatif)</i>	<b>1 à</b> <b>30 jours</b>	<b>31 à</b> <b>60 jours</b>	<b>61 à</b> <b>90 jours</b>	<b>91 jours</b> <b>et plus</b>	<b>Total</b> <b>(1 jour et plus)</b>
<b>Tranches de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	119	44	36	25	827	932
Montant total des factures (TTC)	6 596	1 382	1 001	923	36 466	39 772
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice (TTC)	8,20 %	1,70 %	1,20 %	1,20 %	45,40 %	49,60 %
Montant total des factures exclues relatives à des créances litigieuses ou non émises					3 601	3 601

<b>Factures reçues (Fournisseurs)</b> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>0 jour</b> <i>(indicatif)</i>	<b>1 à</b> <b>30 jours</b>	<b>31 à</b> <b>60 jours</b>	<b>61 à</b> <b>90 jours</b>	<b>91 jours</b> <b>et plus</b>	<b>Total</b> <b>(1 jour et plus)</b>
<b>Tranches de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	30	20	2	6	28	56
Montant total des factures (TTC)	4 750	871	2 147	(112)	33 000	35 905
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	9,00 %	1,60 %	4,00 %	(0,20 %)	62,20 %	67,70 %
Montant total des factures exclues relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						

À noter qu'une succursale est intégrée dans les comptes d'ESI Group, dont le détail est présenté en Note F.3 de l'annexe aux comptes sociaux.

### 5.1.4.2. Affectation du résultat de l'exercice

Situation au 31 décembre 2022 :

- Résultat de l'exercice : 41 737 071,95 euros ;
- Report à nouveau débiteur : - 29 734 952,48 euros ;
- Total à affecter : 12 002 119,47 euros.

Affectation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2023 :

- 17 317,20 euros au compte de réserve légale ;
- 11 984 802,27 euros au compte de report à nouveau.

Ainsi, après cette affectation, le compte de réserve légale s'élèvera à 1 822 684,80 euros et le compte de report à nouveau présentera un solde créditeur de 11 984 802,27 euros.

## 5 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE PERSPECTIVES D'AVENIR

### 5.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

2022 a constitué pour le groupe ESI une étape importante dans la mise en œuvre du plan « OneESI 2024 – Focus to Grow » et les premiers bénéfices de ce repositionnement stratégique sont déjà visibles sur ses résultats. Le Groupe entend poursuivre ce

repositionnement en 2023 et reste confiant dans sa capacité à atteindre les objectifs pluriannuels communiqués et à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

### 5.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/01/2019
Durée de l'exercice (nombre de mois)	12	12	12	11	12
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en euros)	18 226 848	18 192 423	18 109 776	18 055 476	18 053 676
Nombre d'actions					
ordinaires	6 075 616	6 064 141	6 036 592	6 018 492	6 017 892
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations par droit de souscription	180 000	180 861	120 210	205 334	151 448
<b>Opérations et résultats (en euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	88 496 088	85 820 626	82 935 829	55 295 671	86 022 988
Résultat avant impôt, participation, dot.					
Amortissements et provisions	51 966 712	6 806 831	28 948 002	(2 973 365)	27 025 120
Impôts sur les bénéfices	(693 298)	3 026 196	3 122 046	(3 024 257)	(2 698 695)
Participation des salariés	(698 053)				
Dotations amortissements et provisions	8 838 289	37 826 054	47 244 034	33 849 027	26 903 999
Résultat net	41 737 072	(27 993 027)	(15 173 986)	(27 851 406)	2 819 816
Résultat distribué					
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.					
Amortissements, provisions	8,32	1,44	5,31	(0,21)	4,94
Résultat après impôt, participation dot.					
Amortissements et provisions	6,87	(4,62)	(2,51)	(4,63)	0,47
Dividende attribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés <sup>(a)</sup>	217	234	259	258	264
Masse salariale (en euros)	14 502 061	17 877 629	16 903 205	15 027 428	15 880 764
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en euros)	8 256 547	8 500 368	7 689 415	6 969 914	7 466 508

(a) Effectif moyen des salariés en France et dans les succursales et bureaux internationaux.

## 6

# ÉTATS FINANCIERS



<b>6.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>104</b>
6.1.1. Compte de résultat consolidé	104
6.1.2. Bilan consolidé	105
6.1.3. Tableau des variations de capitaux propres consolidé	106
6.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	107
6.1.5. Annexes aux comptes consolidés	108
6.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139
<b>6.2. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP</b>	<b>143</b>
6.2.1. Compte de résultat	143
6.2.2. Bilan	144
6.2.3. Annexes aux comptes annuels d'ESI Group	145
6.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	165

## 6.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a conclu la cession d'actifs liés à une suite de logiciels non stratégiques de simulation des fluides (CFD) et cessé ses activités en Russie. L'incidence de ces opérations n'étant pas significative (contributions de -6,6 millions d'euros sur le chiffre d'affaires en 2021 et -4,2 millions d'euros en 2022), il n'a pas été établi de comptes *pro forma*.

### 6.1.1. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
Licences et maintenance		113 957	111 356
Consulting		18 648	20 773
Autres		1 313	449
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1.</b>	<b>133 918</b>	<b>132 578</b>
Coût des ventes	4.8.	(27 685)	(29 700)
Frais de recherche et développement	6.1.2.	(36 112)	(31 302)
Frais commerciaux et marketing		(33 526)	(38 990)
Frais généraux et administratifs		(23 942)	(21 723)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>12 651</b>	<b>10 863</b>
Autres produits et charges opérationnels	4.9.	12 791	(27 401)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>25 442</b>	<b>(16 538)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7.2.</b>	<b>(1 312)</b>	<b>(883)</b>
Quote-part de résultat net des entreprises associées		99	80
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>24 229</b>	<b>(17 341)</b>
Impôts sur les résultats	8.1.	(8 835)	(1 244)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>15 395</b>	<b>(18 585)</b>
Participations ne conférant pas le contrôle		(26)	(10)
<b>RÉSULTAT NET PART GROUPE</b>		<b>15 421</b>	<b>(18 575)</b>
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	2,69	(3,26)
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	2,63	(3,26)

(a) Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été retraités rétrospectivement pour refléter la mise en œuvre de la décision de l'IFRIC sur la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation des logiciels utilisés en mode SaaS (IAS 38) et le reclassement des produits relatifs aux Projets cofinancés du chiffre d'affaires aux frais de recherche et développement - les coûts correspondants ont été reclassés du coût des ventes aux frais de recherche et développement. L'information comparative a donc été retraitée. Voir note 1.3 et note 4.1.

### État des autres éléments du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>15 395</b>	<b>(18 585)</b>
<b>Éléments recyclables du résultat global</b>		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	139	7
Réserves de conversion	(433)	1 170
<b>Éléments non recyclables du résultat global</b>		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies <sup>(b)</sup>	1 825	876
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>1 532</b>	<b>2 053</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>16 927</b>	<b>(16 532)</b>
Part revenant au Groupe	16 950	(16 524)
Part revenant aux participations ne conférant pas le contrôle	(24)	(8)

(a) Voir note 1.3.

(b) La variation des écarts actuariels reflète principalement la hausse du taux d'actualisation des engagements de retraite sur le périmètre France pour 1,3 million d'euros net des effets impôt.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.2. Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non courants</b>		<b>109 701</b>	<b>125 420</b>
Goodwill	3.2	39 236	41 381
Immobilisations incorporelles, nettes	6.1	33 154	40 487
Immobilisations corporelles, nettes	6.2	4 100	4 094
Droits d'utilisation des actifs loués	4.7	12 483	16 706
Participation dans les entreprises associées		961	883
Actifs d'impôt différé	8.2	13 438	18 538
Autres actifs non courants	10.1.1	6 123	3 102
Instruments de couverture	7.1.4	205	229
<b>Actifs courants</b>		<b>90 089</b>	<b>75 186</b>
Créances clients	4.2	37 142	35 548
Autres créances courantes	10.1.2	7 585	6 371
Charges constatées d'avance	10.1.3	3 763	2 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	41 599	30 319
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>199 789</b>	<b>200 606</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>		<b>90 004</b>	<b>72 215</b>
Capitaux propres – part du Groupe	9.1	90 002	72 129
Capital		18 227	18 192
Primes		27 318	26 986
Réserves <sup>(b)</sup>		28 831	44 949
Résultat		15 421	(18 575)
Réserves de conversion		205	577
Participations ne donnant pas le contrôle		2	86
<b>Passifs non courants</b>		<b>38 739</b>	<b>55 586</b>
Dettes financières, part à long terme	7.1.2	22 846	33 832
Dettes de location non courantes	4.7	8 240	11 818
Provision pour avantages au personnel	5.3	6 713	9 124
Impôts différés passifs	8.2	—	—
Instruments de couverture	7.1.4	34	4
Autres dettes et provisions non courantes	10.2.2	905	808
<b>Passifs courants</b>		<b>71 046</b>	<b>72 805</b>
Dettes financières, part à court terme	7.1.2	11 439	8 954
Dettes de location courantes	4.7	3 896	4 552
Dettes fournisseurs		6 859	5 288
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	10.2.1	30 274	26 609
Provisions courantes	10.2.2	2 528	7 129
Passifs sur contrats	4.3	16 050	20 273
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>199 789</b>	<b>200 606</b>

(a) Voir note 1.3.

(b) Les autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion) sont classés dans les « Réserves ».

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.3. Tableau des variations de capitaux propres consolidé

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2020 publié</b>	<b>6 036 592</b>	<b>18 110</b>	<b>26 280</b>	<b>43 894</b>	<b>(502)</b>	<b>87 779</b>	<b>82</b>	<b>87 861</b>
Changement de méthode <sup>(a)</sup>				(307)		(307)		(307)
<b>Au 31 décembre 2020 retraité</b>	<b>6 036 592</b>	<b>18 110</b>	<b>26 280</b>	<b>43 587</b>	<b>(502)</b>	<b>87 472</b>	<b>82</b>	<b>87 554</b>
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				7		7		7
Écarts de conversion					1 167	1 167	3	1 170
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				877		877	(1)	876
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				884	1 167	2 051	2	2 053
Résultat net retraité <sup>(a)</sup>				(18 575)		(18 575)	(10)	(18 585)
<b>Total du résultat global</b>				<b>(17 691)</b>	<b>1 167</b>	<b>(16 524)</b>	<b>(8)</b>	<b>(16 532)</b>
Augmentation de capital	27 549	83	705			788		788
Actions propres				(84)		(84)		(84)
Stock-options et actions gratuites				681		681		681
Transactions avec des minoritaires				(150)	(51)	(201)	12	(189)
Autres mouvements				34	(37)	(3)		(3)
<b>Au 31 décembre 2021 retraité</b>	<b>6 064 141</b>	<b>18 192</b>	<b>26 986</b>	<b>26 377</b>	<b>577</b>	<b>72 129</b>	<b>86</b>	<b>72 215</b>
Variation de juste valeur Des instruments financiers de couverture				139	—	139	—	139
Écarts de conversion				—	(435)	(435)	2	(433)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				1 825	—	1 825	—	1 825
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				1 964	(435)	1 529	2	1 532
Résultat net				15 421	—	15 421	(26)	15 395
<b>Total du résultat global</b>				<b>17 385</b>	<b>(435)</b>	<b>16 950</b>	<b>(24)</b>	<b>16 927</b>
Augmentation de capital	11 475	34	333	—		367	—	367
Actions propres				(2 192)		(2 192)	—	(2 192)
Stock-options et actions gratuites				3 031		3 031	—	3 031
Transactions avec des minoritaires <sup>(b)</sup>				(290)	3	(287)	(60)	(347)
Autres mouvements				(56)	60	3	—	3
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>6 075 616</b>	<b>18 227</b>	<b>27 318</b>	<b>44 255</b>	<b>205</b>	<b>90 002</b>	<b>2</b>	<b>90 004</b>

(a) Cf. note 1.3.

(b) Transactions avec des minoritaires : il s'agit des rachats des parts minoritaires (ESI Mecas 5 %).

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>15 395</b>	<b>(18 585)</b>
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(99)	(80)
Amortissements et provisions <sup>(b)</sup>	3 799	14 085
Impact de la capitalisation des frais de développement	(124)	223
Charge d'impôt (exigible et différé)	8 835	1 244
Impôts versés	(2 943)	(2 624)
Gains et pertes financiers latents	(899)	(559)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	3 031	681
Résultat de cessions et mises au rebut d'actifs	(15 911)	20 983
<b>Marge brute d'autofinancement<sup>(b)</sup></b>	<b>11 084</b>	<b>15 368</b>
Créances clients et comptes rattachés	(345)	(1 010)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 063	(1 477)
Autres créances et autres dettes <sup>(c)</sup>	(4 550)	5 222
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(3 832)</b>	<b>2 735</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>	<b>7 251</b>	<b>18 103</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(300)	(158)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 614)	(1 285)
Produits de cession d'actifs <sup>(d)</sup>	20 993	—
Autres opérations d'investissement	277	(33)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>19 356</b>	<b>(1 476)</b>
Emprunts et avances conditionnées	365	716
Remboursements de prêts, de dettes de location et d'avances conditionnées <sup>(b)</sup>	(13 896)	(11 176)
Augmentation de capital	367	788
Rachats d'actions propres	(2 192)	(84)
Rachats de participations ne conférant pas le contrôle	—	(380)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(15 356)</b>	<b>(10 136)</b>
Impact des variations de change sur la trésorerie	28	1 362
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>11 279</b>	<b>7 853</b>
Trésorerie à l'ouverture	30 319	22 466
Trésorerie à la clôture	41 599	30 319
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>11 279</b>	<b>7 853</b>

(a) Cf. note 1.3

(b) L'application de la norme IFRS 16 induisant une hausse des amortissements et le remboursement des dettes de location, elle se traduit par une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de +4,9 millions d'euros en 2022 (contre +5,6 millions d'euros sur l'exercice précédent), avec contrepartie remboursement des dettes dans la partie financement du TFT pour -4,9 millions d'euros (contre -5,7 millions d'euros en 2021).

(c) En 2022, correspond pour l'essentiel à la variation des produits constatés d'avance ou « deferred revenue » sur les activités cédées ou arrêtées (-4,3 millions d'euros).

(d) Voir note 2.

Informations complémentaires : les intérêts payés sont de -666 milliers d'euros en 2022 (contre -714 milliers d'euros en 2021).

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.5. Annexes aux comptes consolidés

### Sommaire des notes annexes

<b>NOTE 1.</b> Principes comptables	108	<b>NOTE 8.</b> Impôts	134
<b>NOTE 2.</b> Événements significatifs de l'exercice	110	<b>NOTE 9.</b> Capitaux propres et résultat par action	136
<b>NOTE 3.</b> Périmètre de consolidation	111	<b>NOTE 10.</b> Autres éléments de l'actif et du passif	137
<b>NOTE 4.</b> Données opérationnelles	114	<b>NOTE 11.</b> Parties liées	138
<b>NOTE 5.</b> Charges et avantages du personnel	119	<b>NOTE 12.</b> Honoraires des commissaires aux comptes	138
<b>NOTE 6.</b> Immobilisations incorporelles et corporelles	125	<b>NOTE 13.</b> Événements postérieurs à la clôture	138
<b>NOTE 7.</b> Financement et instruments financiers	129		

## NOTE 1. Principes comptables

### NOTE 1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

ESI Group est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française. Son siège social est situé 3 bis rue Saarinen à Rungis (94150), France. La Société a été constituée le 28 janvier 1991 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est la mère de 19 filiales réparties à travers le monde (cf. en note 3 de la liste des sociétés consolidées d'ESI Group).

Fondé en 1973, le Groupe ESI augure un monde où l'Industrie accomplit des résultats audacieux, tout en répondant à des enjeux majeurs : impact environnemental, sécurité et confort des consommateurs et des opérateurs, ainsi que des modèles économiques adaptables et durables. ESI fournit des solutions fiables et personnalisées, basées sur la modélisation prédictive de

la physique et son expertise en Prototypage Virtuel, qui permettent aux industries de prendre les bonnes décisions au bon moment, tout en gérant leur complexité. ESI est particulièrement actif dans les secteurs de l'automobile et du transport terrestre, de l'aérospatial, de la défense et du naval, de l'énergie et de l'industrie lourde.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre 2022.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2023 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 29 juin 2023.

### NOTE 1.2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLIQUÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne.

En outre, les états financiers sont préparés sur la base de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, revalorisés à leur juste valeur.

### NOTE 1.3. NOUVELLES NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS

#### / Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Les nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (notamment modifications d'IFRS 3, d'IAS 37 et IAS 16) n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe à l'exception de l'application de la décision de l'IFRS IC (IAS 38) relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service, cf. ci-après).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles normes de manière obligatoire postérieurement au 31 décembre 2022, en particulier les modifications d'IAS 1, 8 et 12 applicables, selon l'IASB, aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Changement de méthode comptable

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service).

En 2022, le Groupe a analysé les différentes natures de coûts engagés historiquement afin d'identifier ceux affectés par cette décision. Ces analyses ont conduit le Groupe à changer la méthode de comptabilisation de ces coûts de personnalisation et de configuration lorsque le Groupe ne contrôle pas les développements spécifiques de la solution SaaS et lorsqu'ils ne correspondent pas au développement d'une interface avec cette solution SaaS. Ces coûts sont désormais comptabilisés en charge, dans la plupart des cas quand ils sont encourus, et notamment si les travaux sont réalisés en interne ou par un intégrateur tiers (non lié à l'éditeur de la solution SaaS). Les incidences liées à l'application rétrospective de cette décision chez ESI Group sont les suivantes :

## Bilan retraité

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021 Publié	Retraitement	31 décembre 2021 Retraité
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non courants</b>	<b>125 829</b>	<b>(408)</b>	<b>125 420</b>
Immobilisations incorporelles	41 042	(555)	40 487
Impôts différés actifs	18 392	147	18 538
<b>Actifs courants</b>	<b>75 185</b>		<b>75 186</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>201 014</b>	<b>(408)</b>	<b>200 606</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>	<b>72 623</b>	<b>(408)</b>	<b>72 215</b>
Capitaux propres – part du Groupe	72 537	(408)	72 129
Capital	18 192		18 192
Primes	26 986		26 986
Réserves	45 256	(307)	44 949
Résultat	(18 474)	(101)	(18 575)
Écarts de conversion	577		577
Intérêts minoritaires	86		86
<b>Passifs non courants</b>	<b>55 586</b>	<b>0</b>	<b>55 586</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>72 805</b>	<b>0</b>	<b>72 805</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>201 014</b>	<b>(408)</b>	<b>200 606</b>

## Tableau de flux de trésorerie retraité

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021 Publié	Retraitement	31 décembre 2021 Retraité <sup>(a)</sup>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(18 484)</b>	<b>(101)</b>	<b>(18 585)</b>
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(80)		(80)
Amortissements et provisions	14 222	(137)	14 085
Impact de la capitalisation des frais de développement	223		223
Charge d'impôt (exigible et différé)	1 280	(36)	1 243
Impôts versés	(2 624)		(2 624)
Gains et pertes financiers latents	(559)		(559)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	682		682
Résultat de cessions d'actifs et autres éléments calculés	20 983		20 983
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>15 642</b>	<b>(274)</b>	<b>15 368</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>2 736</b>		<b>2 736</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>	<b>18 378</b>	<b>(274)</b>	<b>18 104</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(432)	274	(158)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 285)		(1 285)
Charges/Produits de cession d'actifs	0		0
Autres opérations d'investissement	(33)		(33)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 750)</b>	<b>274</b>	<b>(1 476)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(10 136)</b>	<b>0</b>	<b>(10 136)</b>
Impact des variations de change sur la trésorerie	1 362		1 362
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>7 853</b>	<b>0</b>	<b>7 853</b>
Trésorerie à l'ouverture	22 466		22 466
Trésorerie à la clôture	30 319		30 319
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>7 853</b>		<b>7 853</b>

## Compte de résultat retraité

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021 Publié	Retraitement	31 décembre 2021 Retraité <sup>(a)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>136 595</b>		<b>136 595</b>
Coût des ventes	(33 717)		(33 717)
Frais de recherche et développement	(31 302)		(31 302)
Frais commerciaux et marketing	(38 990)		(38 990)
Frais généraux et administratifs	(21 586)	(137)	(21 723)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>11 000</b>	<b>(137)</b>	<b>10 863</b>
Autres produits et charges opérationnels	(27 401)		(27 401)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(16 401)</b>	<b>(137)</b>	<b>(16 538)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(883)</b>		<b>(883)</b>
Quote-part de résultat net des entreprises associées	80		80
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(17 204)</b>	<b>(137)</b>	<b>(17 341)</b>
Impôts sur les résultats	(1 280)	36	(1 243)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(18 484)</b>	<b>(101)</b>	<b>(18 585)</b>
Part des intérêts minoritaires	(10)		(10)
<b>RÉSULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>(18 474)</b>	<b>(101)</b>	<b>(18 575)</b>
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	(3,24)	(0,02)	(3,26)
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	(3,24)	(0,02)	(3,26)

(a) Avant reclassement des projets cofinancés (note 4.1).

## NOTE 1.4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice.

Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options de souscription d'actions et actions gratuites attribuées à certains salariés, sur les regroupements d'entreprises,

la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés (dont les frais de développement capitalisés), l'estimation de la durée de vie des actifs immobilisés, la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les dépréciations des créances clients, les charges d'impôt ainsi que les provisions pour risques et litiges et les provisions au titre des engagements postérieurs à l'emploi.

## NOTE 2. Événements significatifs de l'exercice

/ Poursuite du plan stratégique  
« OneESI 2024 – Focus to Grow »

En 2022, le Groupe a poursuivi le déploiement du plan de croissance et de profitabilité « OneESI 2024 – Focus to Grow » lancé en 2021.

Le recentrage de l'innovation sur les principaux secteurs d'ESI s'est traduit par la cession, le 13 juillet 2022, d'un ensemble de logiciels non stratégiques de simulation des fluides (« CFD ») pour un montant de 24 millions de dollars US, dont 20,4 millions encaissés au closing. Le solde est payable sous une période de 18 mois à compter de cette date, sous réserve de l'absence de mise en œuvre par l'acquéreur des garanties contractuelles. Le 27 juillet 2022, les actifs SCILAB ont été cédés pour 0,8 million d'euros.

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ESI a décidé dans un premier temps de suspendre toute activité commerciale et dans un second temps de prendre des mesures permanentes et strictes pour arrêter définitivement la dite activité commerciale en Russie et en Biélorussie. Ces mesures ont impacté l'activité de la société MECAS, filiale à 100 % d'ESI Group.

La contribution au chiffre d'affaires consolidé des activités cédées de CFD et de la Russie s'est élevée à 4,2 millions d'euros en 2022 (6,6 millions d'euros en 2021).

La transformation s'est également traduite par une réduction des effectifs, en particulier dans le cadre du Plan de Sauvegarde d'Emploi lancé fin 2021.

## / Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- En janvier 2022, ITI Southern Europe a été dissoute et ESI Holding (USA) a été absorbée par ESI North America (USA) ;
- En juillet 2022, absorption des sociétés allemandes ESI ITI GmbH et Engineering System International GmbH par la société ESI Software Germany GmbH (renommée ensuite ESI Germany GmbH). Cette opération été effectuée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- En septembre 2022, clôture des dissolutions des deux sociétés hongkongaises : ESI HKE et ESI ATE ;
- En décembre, ESI Group a procédé au rachat de 5 % des titres d'ESI Mecas, ESI Group détient désormais 100 % des actions de cette filiale (République Tchèque).

**NOTE 3. Périmètre de consolidation****NOTE 3.1. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION****/ Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés consolidées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option et est classée dans le poste « Autres dettes non courantes » ou « Autres dettes courantes » selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste d'écarts d'acquisition (méthode du goodwill complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du goodwill partiel). La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation a minima annuel, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Les coûts directement attribuables aux acquisitions sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant, répartie entre les Frais de recherche et développement et les frais commerciaux et marketing, selon la nature de l'actif amorti. Les actifs de relation clientèle, dont la durée d'amortissement est déterminée lors de chaque acquisition en fonction du profil de l'activité acquise, sont amortis et la dotation aux amortissements est comptabilisée dans la rubrique « Frais commerciaux et marketing » du compte de résultat.

1

2

3

4

5

6

7

8

9



### / Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D pilotés centralement, de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques) et de s'appuyer sur des filiales de distribution managées par le Groupe.

Au fur et à mesure du développement du Groupe, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre de logiciels.

Le test de dépréciation est basé sur l'actualisation des flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Les données utilisées sont les suivantes :

- Le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- Les données de budget pour l'année N+1 ;

- Les données du plan d'affaires pluriannuel pour les années N+2 à N+5.

Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires élaboré par la Direction du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2022 est le coût moyen pondéré du capital du groupe ajusté notamment d'une prime de risque. Il s'établit à 12,75 % contre 10,46 % au 31 décembre 2021.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- La valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la période explicite de cinq ans telle que décrits ci-dessus ;
- La valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à long terme retenu est de 5 %.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la valeur d'utilité des actifs considérés (incluant les frais de développement capitalisés) ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2022 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs. Une analyse de la sensibilité du test aux variations raisonnablement possibles des hypothèses clés a été menée en retenant une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance à long terme. Cette variation des hypothèses clés n'aboutit pas à une dépréciation. La Direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable de l'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

## NOTE 3.2. ÉVOLUTION DU GOODWILL

### / Exercice 2022

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes	41 381	—	(2 450)	305	39 236
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>41 381</b>	<b>—</b>	<b>(2 450)</b>	<b>305</b>	<b>39 236</b>

### / Exercice 2021

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2021
Valeurs brutes	41 002			379	41 381
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>41 002</b>			<b>379</b>	<b>41 381</b>

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours des exercices 2021 et 2022 et la diminution du *goodwill* constatée en 2022 résulte des cessions d'actifs conclues au cours de la période.

## NOTE 3.3. AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS DANS LE CADRE DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont classés dans le « Résultat opérationnel courant », répartis entre les « Frais de recherche et développement » et les « Frais commerciaux et marketing », en fonction de la nature des incorporels amortis (respectivement codes et actifs de relation clientèle).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'amortissement des codes représente une charge de 903 milliers d'euros contre 1 129 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, et l'amortissement des actifs de relation clientèle représente une charge de 463 milliers d'euros contre 398 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

**NOTE 3.4. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiales	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Sociétés consolidées</b>				
Engineering System International	avr. 1973	Rungis, France	100 %	100 %
Engineering System International GmbH	juil. 1979	Neu-Isenburg, Allemagne	— %	100 %
ESI Japan, Ltd.	juil. 1991	Tokyo, Japon	100 %	100 %
ESI North America, Inc.	mars 1992	Farmington, Michigan, Etats-Unis	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd.	sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	100 %	100 %
ESI Group Hispania s.l.	févr. 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
Mecas ESI s.r.o.	mai 2001	Plzen, République tchèque	100 %	95 %
ESI UK Ltd.	janv. 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holdings, Inc.	août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	— %	100 %
ESI US R&D, Inc.	août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	100 %	100 %
Calcom ESI SA	déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
ESI Software (India) Private Ltd.	févr. 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
Hong Kong ESI Co., Ltd.	févr., 2004	Hong Kong, Chine	— %	100 %
ESI-ATE Holdings Ltd.	juil., 2006	Hong Kong, Chine	— %	100 %
ESI South America Comercio e Servicios de Informatica, Ltda	juin, 2008	São Paulo, Brésil	100 %	100 %
ESI Italia s.r.l.	sept., 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI Services Tunisie SARL	avr., 2009	Tunis, Tunisie	100 %	100 %
ESI Group Beijing Co., Ltd.	oct., 2010	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI Germany GmbH	août, 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
ESI Nordics AB	déc., 2011	Göteborg, Suède	100 %	100 %
Open CFD Ltd.	sept., 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	déc., 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
ESI ITI GmbH	janv., 2016	Dresde, Allemagne	— %	100 %
ITI Southern Europe SARL	janv., 2016	Rungis, France	— %	100 %
<b>Sociétés en mise en équivalence</b>				
JV AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	févr. 2014	Pékin, Chine	35 %	35 %

**NOTE 4. Données opérationnelles****NOTE 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de deux activités principales : la concession de licences de logiciels et une activité de services.

Le Groupe comptabilise un contrat avec un client dès qu'il existe un accord écrit qui crée des droits et des obligations juridiquement exécutoires, comprenant les conditions de paiement, que le contrat a une substance commerciale, et que le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une obligation de prestation est une promesse dans un contrat avec un client de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré à un client, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces produits ou services.

**/ Licences d'utilisation et maintenance**

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les prestations de maintenance correspondent aux mises à jour et à un support technique.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid-Up Licences* conférant aux clients finaux un droit perpétuel d'utilisation du logiciel, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats du Groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer les obligations de prestations les composant et l'allocation de prix correspondante. Deux obligations de prestations ont été identifiées : l'accès au logiciel (soit la licence elle-même) et la prestation de maintenance.

Pour les contrats de licence annuelle et les *Paid-Up Licences*, la répartition du prix a été réalisée selon l'approche résiduelle. En résulte l'affectation de 15 % du prix des contrats de licence annuelle à la prestation de maintenance, et 5 % pour les contrats de *Paid-Up Licence*. Le chiffre d'affaires de la part d'accès au logiciel est reconnu au moment de la mise à disposition du logiciel au client, celui relatif à la prestation de maintenance est reconnu linéairement sur la durée annuelle du contrat.

**/ Prestations de services**

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services correspond principalement à des prestations de consulting et de formation. À noter que les prestations de consulting n'intègrent pas d'action de modification/customisation des logiciels et de ce fait constituent une obligation de prestation distincte de l'octroi de licences.

Le chiffre d'affaires consulting est constaté à l'avancement des projets, les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Les contrats dégageant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite au passif du bilan. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Le chiffre d'affaires de formation est constaté à réalisation des prestations.

**/ Backlog (IFRS 15)**

Le *backlog* du groupe pour l'activité Licences se compose de toutes les commandes fermes reçues des clients à la date de clôture, dont l'exécution débute à compter du premier jour de l'exercice suivant.

Bien que la majorité des contrats de Licences soient renouvelables d'un exercice sur le suivant, ce n'est qu'à la réception du bon de commande signé pour l'année suivante que le montant correspondant est inclus dans le *backlog* – les bons de commande étant souvent reçus peu de temps avant le début de la période d'exécution associée, ceci explique le niveau de *backlog* de cette activité vs. sa forte composante récurrente.

Pour l'activité Services, le *backlog* correspond d'une part au reste à faire sur les contrats dont l'exécution a débuté, d'autre part, aux contrats signés à la date de clôture dont l'exécution débutera à compter du premier jour de l'exercice suivant.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 après reclassement
<b>Total licences et maintenance</b>	<b>113 957</b>	<b>111 356</b>
Consulting	18 648	20 773
Autres revenus	1 313	449
<b>Total prestations de services</b>	<b>19 961</b>	<b>21 222</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>133 918</b>	<b>132 578</b>

Le *backlog* au 31 décembre 2022 s'élève à 15 millions d'euros pour l'activité Licences (contre 40 millions d'euros à fin 2021) et 1 million d'euros pour les Services (contre 2 millions d'euros à fin 2021).

Les 20 premiers clients du Groupe représentent un chiffre d'affaires de 67 millions d'euros (contre 66 millions d'euros à fin 2021), soit

50 % du chiffre d'affaires total, dont 55 millions d'euros pour l'activité Licences et maintenance (contre 53 millions d'euros à fin 2021) et 12 millions d'euros pour les Services (contre 13 millions d'euros à fin 2021). Il s'agit principalement de clients du secteur automobile.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie OneESI2024, le Groupe a ré-apprécié la nature des travaux réalisés au titre des Projets Cofinancés : ces travaux, correspondant à des projets de recherche éligibles à des subventions octroyées par des organismes publics, ne constituent pas des services issus des activités ordinaires de l'entité. Ils ont été reclassés de la ligne «Projets Cofinancés» au sein du chiffre d'affaires en réduction des

charges de recherche et développement. Corrélativement les coûts encourus dans le cadre des « Projets Cofinancés » ont été reclassés de la ligne coût des ventes en charges de recherche et développement.

Les incidences liées à l'application rétrospective de ce reclassement sont les suivantes :

## Compte de résultat après reclassement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021 Publié	Reclassement projets co- financés	31 décembre 2021 - Après reclassement
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>136 595</b>	<b>(4 017)</b>	<b>132 578</b>
Coût des ventes	(33 717)	4 017	(29 701)
Frais de recherche et développement	(31 302)	0	(31 302)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>71 576</b>	<b>0</b>	<b>71 576</b>

Pour rappel le chiffre d'affaires du Groupe présente une saisonnalité, avec une concentration des contrats de licences débutant en début d'année, aussi le chiffre d'affaires au premier semestre est sensiblement plus important qu'au second semestre.

## NOTE 4.2. CLIENTS



Les actifs du poste Clients sont comptabilisés initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes attendues.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques. La dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation du risque inhérent à l'actif concerné.

### / Actifs et passifs sur contrats

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

Les actifs sur contrats de la Société sont issus des montants non facturés au client, lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

## Détails du poste Clients

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	41 544	40 204
Dépréciation des créances clients	(4 401)	(4 656)
<b>TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>37 142</b>	<b>35 548</b>

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2022
Dépréciation	(4 656)	—	(940)	1 196	(1)	—	(4 401)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 656)</b>	<b>—</b>	<b>(940)</b>	<b>1 196</b>	<b>(1)</b>	<b>—</b>	<b>(4 401)</b>

## 6 ÉTATS FINANCIERS

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- De grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- D'administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- D'organismes universitaires.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Non dû	20 474	28 096
0 à 30 jours	8 567	1 199
30 à 90 jours	1 924	1 000
Supérieur à 90 jours	6 177	5 253
<b>TOTAL</b>	<b>37 142</b>	<b>35 548</b>

#### NOTE 4.3. PASSIFS SUR CONTRATS

Les contrats liés à l'activité Licences intégrant des prestations de maintenance sur 12 mois font l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi l'intégralité du chiffre d'affaires relatif aux prestations de maintenance restant à reconnaître sur l'exercice suivant représente des passifs sur contrats correspondant au chiffre d'affaires différé.

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont significatifs.

#### / Actifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences font généralement l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi cette activité ne génère pas de facture à émettre ni d'actif sur contrats.

L'activité Services, correspondant principalement à des prestations de consulting, fait l'objet de modalités de facturation variées, définies dans les contrats clients. En cas d'échéanciers de facturation décorrélés de la cadence de réalisation des prestations, les contrats peuvent faire l'objet de factures à émettre (dans la grande majorité des cas) ou d'actifs sur contrats (cas rares, lorsque les jalons d'avancement des prestations nécessitent une acceptation client).

Ce principe est d'une façon générale également applicable à l'activité Services, où la facturation peut faire l'objet d'un échéancier mais où les échéances précèdent globalement la réalisation des prestations.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats.

#### NOTE 4.4. CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES PAR NATURE

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
Achats et charges externes	(10 292)	(10 805)
Locations court terme et sur actifs de faible valeur	(1 539)	(1 344)
Honoraires	(5 472)	(3 333)
Impôts et taxes	(372)	(309)
Amortissements et provisions	(7 296)	(10 552)
Frais de personnel <sup>(b)</sup>	(88 686)	(91 343)
Autres charges externes	(7 609)	(4 030)
<b>TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES</b>	<b>(121 265)</b>	<b>(121 716)</b>

(a) Voir note 1.3.

(b) Les frais de personnel sont détaillés en note 5.2.

**NOTE 4.5. INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (concessions de licences de logiciels et prestations de services) est étroitement lié. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes.

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>					
Clients externes	62 148	49 653	22 116	—	133 918
Sociétés intragroupe	78 081	293	1 213	(79 587)	—
<b>Ventes nettes</b>	<b>140 229</b>	<b>49 946</b>	<b>23 329</b>	<b>(79 587)</b>	<b>133 918</b>
<b>ACTIFS AFFECTÉS</b>	<b>236 311</b>	<b>52 155</b>	<b>15 658</b>	<b>(104 336)</b>	<b>199 789</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2021 retraité</b>					
Clients externes	61 860	49 716	21 003	—	132 578
Sociétés intragroupe	69 871	1 957	2 524	(74 352)	—
<b>Ventes nettes</b>	<b>131 731</b>	<b>51 673</b>	<b>23 527</b>	<b>(74 352)</b>	<b>132 578</b>
<b>ACTIFS AFFECTÉS RETRAITÉS</b>	<b>236 863</b>	<b>52 268</b>	<b>22 173</b>	<b>(110 697)</b>	<b>200 606</b>

Les opérations intragroupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

**NOTE 4.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**

La caution consentie par le Crédit du Nord en novembre 2012 pour un montant de 82 milliers d'euros est arrivée à échéance au cours de l'exercice 2022 et la main levée a été obtenue.

**NOTE 4.7. CONTRATS DE LOCATION**

La norme IFRS 16 prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs issus de contrats de location. Selon ce modèle, la dotation aux amortissements de l'actif est comptabilisée en charge opérationnelle et le coût de la dette envers le bailleur est comptabilisé en charge financière.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dus au bailleur. Ces immobilisations sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions permises par la norme en continuant de constater une charge de loyer opérationnelle pour les contrats d'une durée inférieure à 12 mois (hors contrats renouvelables par tacite reconduction – application de l'interprétation ci-dessous) ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

Le Groupe a appliqué, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location. Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers et les locations de véhicules.

Pour déterminer les passifs de loyers, le Groupe a actualisé les paiements de loyers futurs en utilisant le taux de financement moyen pondéré du groupe de 2,5 %.

## 6 ÉTATS FINANCIERS

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

À l'actif, les droits d'utilisation des actifs loués représentent au 31 décembre 2022 une valeur nette comptable de 12 483 milliers d'euros, dont 25 662 milliers d'euros de valeur brute et (13 179) milliers d'euros d'amortissements.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2022
<b>Droits d'utilisation – valeurs brutes</b>	<b>29 402</b>	<b>1 516</b>	<b>(5 252)</b>	<b>(4)</b>	<b>25 662</b>
Dont bureaux	26 941	919	(4 340)	(4)	23 516
Dont véhicules	2 461	597	(912)	—	2 146
<b>Droits d'utilisation – amortissements</b>	<b>(12 696)</b>	<b>(5 055)</b>	<b>4 569</b>	<b>3</b>	<b>(13 179)</b>
Dont bureaux	(11 221)	(4 461)	3 724	3	(11 955)
Dont véhicules	(1 475)	(594)	845	—	(1 224)
<b>Droits d'utilisation – valeurs nettes</b>	<b>16 706</b>	<b>(3 539)</b>	<b>(683)</b>	<b>(1)</b>	<b>12 483</b>
Dont bureaux	15 720	(3 542)	(616)	(1)	11 561
Dont véhicules	986	3	(67)	—	922

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2021
<b>Droits d'utilisation – valeurs brutes</b>	<b>28 263</b>	<b>5 224</b>	<b>(4 093)</b>	<b>8</b>	<b>29 402</b>
Dont bureaux	25 486	4 890	(3 443)	8	26 941
Dont véhicules	2 777	334	(650)	—	2 461
<b>Droits d'utilisation – amortissements</b>	<b>(10 522)</b>	<b>(5 736)</b>	<b>3 566</b>	<b>(4)</b>	<b>(12 696)</b>
Dont bureaux	(9 189)	(4 943)	2 915	(4)	(11 221)
Dont véhicules	(1 333)	(793)	651	—	(1 475)
<b>Droits d'utilisation – valeurs nettes</b>	<b>17 741</b>	<b>(512)</b>	<b>(527)</b>	<b>4</b>	<b>16 706</b>
Dont bureaux	16 297	(53)	(528)	4	15 720
Dont véhicules	1 444	(459)	1	—	986

Au passif, les dettes de location au 31 décembre 2022 se répartissent en 8 240 milliers d'euros de dettes non courantes (contre 11 818 milliers d'euros à fin 2020) et 3 896 milliers d'euros de dettes courantes (contre 4 552 milliers d'euros à fin 2021).

La diminution significative des droits d'utilisation et dettes de locations observée en 2022 résulte de la mise en œuvre du plan de transformation OneESI avec une diminution du nombre de véhicules et des surfaces louées sur des durées plus courtes.

Échéancier des dettes de location au 31 décembre 2022 :

(En milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 4 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2022
Dettes de locations d'actifs immobiliers	3 476	4 073	1 432	2 248	11 229
Dettes de locations d'actifs mobiliers	420	316	170	—	906
<b>DETTES DE LOCATION</b>	<b>3 896</b>	<b>4 389</b>	<b>1 602</b>	<b>2 248</b>	<b>12 135</b>

Au compte de résultat 2022, le retraitement des charges de loyer s'élève à +5 416 milliers d'euros (contre +6 214 milliers d'euros en 2021), quasiment intégralement compensé par l'amortissement des droits d'utilisation : l'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant est de +466 milliers d'euros (contre +477 milliers d'euros en 2021). L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est une charge complémentaire de -467 milliers d'euros (contre -374 milliers d'euros en 2021). L'impact sur le résultat net est ainsi d'un millier euros (contre +103 milliers d'euros en 2021).

Dans le tableau des flux de trésorerie 2022, l'application de la norme IFRS 16 entraîne une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de +4 949 milliers d'euros (contre +5 639 milliers d'euros en 2021), avec contrepartie la hausse des remboursements des dettes de location dans la partie financement du TFT pour -4 949 milliers d'euros (contre -5 743 milliers d'euros en 2021).

#### NOTE 4.8. COÛT DES VENTES

Le coût des ventes correspond au total des coûts rentrant dans le calcul de la marge brute du Groupe, afférents aux activités Licences et Services. Il est principalement constitué des charges associées aux salariés assurant la maintenance et le support de premier niveau sur l'activité Licences et réalisant les prestations de consulting pour l'activité Services (coûts directs et indirects – coûts salariaux chargés et coûts d'environnement).

Le coût des ventes inclut également les redevances externes et des coûts de sous-traitance opérationnelle le cas échéant.

L'évolution du total du coût des ventes n'est pas directement proportionnelle à l'évolution du chiffre d'affaires.

**NOTE 4.9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS****/ Autres produits et charges opérationnels**

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » inclut les résultats sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que des éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

**/ Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir du résultat opérationnel ("EBIT") sous déduction des autres produits opérationnels et après ajout des autres charges opérationnelles.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022
Plus-value sur cession d'actifs	15 940
Coûts de départs liés au plan « OneESI 2024 – Focus to Grow »	(2 214)
Restructuration liée à l'arrêt de l'activité en Russie	(210)
Autres produits et charges	(725)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>12 791</b>

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a dégagé des plus-values de cessions d'actifs non stratégiques (CFD, SCILAB) pour un montant global de 15,9 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). La poursuite du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » initié en 2021 s'est traduite par des coûts complémentaires de restructuration (- 2,2 millions d'euros). L'arrêt des activités russes a également pesé sur les autres charges opérationnelles.

Il est rappelé que les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2021 (- 27,4 millions d'euros) étaient liés à la mise en œuvre du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » et portaient sur des mises au rebut d'actifs (-20,7 millions d'euros) et des coûts pour départs (- 6,7 millions d'euros).

**NOTE 5. Charges et avantages du personnel****NOTE 5.1. EFFECTIFS**

L'effectif du Groupe au 31 décembre de chaque année est réparti de la façon suivante :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	243	302
Étranger	742	843
<b>TOTAL</b>	<b>985</b>	<b>1 145</b>

**NOTE 5.2. FRAIS DE PERSONNEL**

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Traitements et salaires	(66 313)	(71 528)
Charges sociales	(18 915)	(18 623)
Paievements en actions	(3 031)	(681)
Charges de retraite	(427)	(510)
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>(88 686)</b>	<b>(91 343)</b>

## NOTE 5.3. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS



Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Une décision de l'IFRS IC a été validée par l'IASB en mai 2021 relative à IAS 19 « Avantages du personnel » portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Ainsi, la période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement. La méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 décembre 2022 demeure inchangée.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à IAS 19 R sont les suivants :

- Pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- Pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues aux employés, quel que soit le motif de leur départ et proportionnelles à leur ancienneté dans l'entreprise ;
- Pour l'Allemagne : indemnités à prestations définies dues à certains dirigeants.

## / 5.3.1. Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	3,75 %	0,90 %
Allemagne	3,75 %	1,05 %
Japon	1,02 %	0,48 %
Corée	3,70 %	2,40 %
Inde	7,30 %	7,09 %

Les taux d'actualisation correspondent :

- Pour la France, au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe ;
- Pour les autres pays, aux taux communiqués par les banques centrales.

Taux d'augmentation des salaires	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	3,00 %	2,50 %
Allemagne	2,00 %	2,00 %
Japon	3,00 %	3,00 %
Corée	4,50 %	4,00 %
Inde	7,50 %	7,00 %

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par filiale et par tranche d'âge en fonction de l'historique de chaque société.

**/ 5.3.2. Évolution de l'engagement et de la provision**

## Variation de la provision constatée au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Évolution de l'engagement</b>		
<b>Engagement à l'ouverture</b>	<b>(11 585)</b>	<b>(13 802)</b>
Entrée de périmètre		
Coût des services rendus	(901)	(984)
Charge d'intérêt	(194)	(187)
Prestations payées	749	679
(Pertes) et gains actuariels	2 474	1 154
Réduction du personnel	66	1 539
Écart de change	291	15
<b>ENGAGEMENT À LA CLÔTURE</b>	<b>(9 099)</b>	<b>(11 585)</b>
<b>Évolution de la juste valeur des actifs</b>		
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>2 461</b>	<b>2 414</b>
Entrée de périmètre		
Rendement des actifs	107	91
Cotisations payées par l'employeur	198	208
Prestations payées	(258)	(297)
(Pertes) et gains actuariels	(76)	(11)
<b>Gain de change et autres</b>	<b>(47)</b>	<b>56</b>
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>2 386</b>	<b>2 461</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des services rendus	(901)	(984)
Charge financière	(86)	(96)
Charge d'intérêt	(194)	(187)
Rendement des actifs	107	91
Autres	27	1 625
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>(960)</b>	<b>545</b>
<b>Provision reconnue au bilan</b>		
Engagements financés	(3 068)	(3 874)
Juste valeur des actifs	2 386	2 461
<b>Engagement net</b>	<b>(682)</b>	<b>(1 412)</b>
Engagements non financés	(6 032)	(7 711)
<b>PROVISION DE FIN D'EXERCICE</b>	<b>(6 713)</b>	<b>(9 124)</b>
<b>Évolution de la provision</b>		
<b>Provision à l'ouverture</b>	<b>(9 124)</b>	<b>(11 474)</b>
Charge de l'exercice	(960)	545
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	2 398	1 143
Cotisations payées par l'employeur	198	208
Prestations payées par l'employeur	491	382
Écart de change	244	73
Autres	39	
<b>PROVISION DE FIN D'EXERCICE</b>	<b>(6 713)</b>	<b>(9 124)</b>

Les engagements financés se ventilent de la manière suivante par pays : 11 % en France, 41 % en Corée du Sud, 42 % en Inde et 6 % en Allemagne. Les cotisations payées par l'employeur correspondent aux versements faits à des fonds de retraites.

## 6 ÉTATS FINANCIERS

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### / 5.3.3. Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022
Engagement -0,5 %	(9 484)
Engagement	(8 786)
Engagement +0,5 %	(8 176)
<hr/>	
(En milliers d'euros)	31 décembre 2022
Ajustement d'expérience	922
Changement d'hypothèses financières	1 441
Changement d'hypothèses démographiques	110
Rendement des actifs	(76)
<b>TOTAL DES PERTES ET GAINS ACTUARIELS</b>	<b>2 398</b>

#### NOTE 5.4. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS



Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscription d'actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription d'actions peuvent inclure des conditions de performance en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la durée d'acquisition des droits.

#### / Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

##### Stock-options

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2022	Année limite d'exercice des options
Plan n° 10 (AG 2012)	19/12/2012		150 850	62 300	27,82		2021
Plan n° 10 bis (AG 2012)	07/02/2014		11 000		24,42	—	2022
Plan n° 10 ter (AG 2012)	26/03/2015		15 000		21,66		2025
Plan n° 10 quater (AG 2012)	22/07/2015		3 150		27,17	—	2025
<b>Total AG 2012</b>		<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>62 300</b>		<b>—</b>	
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,17		2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		23,35		2026
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		50,92	8 500	2025
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2025
<b>Total AG 2014</b>		<b>180 000</b>	<b>37 400</b>	<b>1 875</b>		<b>8 500</b>	
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	5 315	2026
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04	5 000	2027
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	16 810	2027
<b>Total AG 2017</b>		<b>180 000</b>	<b>89 735</b>	<b>47 963</b>		<b>27 125</b>	
Plan n° 21 (AG 2021)	10/09/2021		24 000	14 400	60,47	—	2029
Plan n° 21 bis (AG 2022)	28/06/2022		36 000	21 600	64,78		2030
Plan n° 21 ter (AG 2022)	28/06/2022		9 150	4 575	64,78		2030
<b>Total AG 2020</b>		<b>300 000</b>	<b>69 150</b>	<b>40 575</b>		<b>—</b>	
<b>TOTAL STOCK-OPTIONS</b>		<b>840 000</b>	<b>376 285</b>	<b>152 713</b>		<b>35 625</b>	

## Actions gratuites

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables décidées en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964	—	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500		—	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2019	60 000	16 250		1 166	2023
Plan n° 9 quinques (AG 2018)	18/12/2019		6 337		—	2022
Plan n° 9 sexes (AG 2018)	18/12/2019		2 521		—	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/03/2020		5 000		5 000	2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/06/2020		3 000			2023
Plan n° 10 bis (AG 2020)	10/06/2021		7 000		2 000	2023
Plan n° 10 ter (AG 2020)	04/10/2021		8 122	4 061	8 122	2025
Plan n° 10 quater (AG 2020)	04/10/2021		3 255		2 820	2024
Plan n° 10 quinques (AG 2020)	04/10/2021	60 000	15 250		15 250	2025
Plan n° 10 sexes (AG 2020)	04/10/2021		716		555	2025
Plan n° 10 septies (AG 2020)	04/10/2021		8 331		7 215	2024
Plan n° 10 octies (AG 2020)	19/11/2021		4 000	2 000	—	2025
Plan n° 10 novies (AG 2020)	19/11/2021		10 000		—	2025
Plan n° 11 (AG 2022)	28/06/2022		10 035	5 017	10 035	2024
Plan n° 11 bis (AG 2022)	28/06/2022		25 349		25 349	2024
Plan n° 11 ter (AG 2022)	28/06/2022		660		531	2024
Plan n° 11 quater (AG 2022)	28/06/2022		7 620		7 620	2024
Plan n° 11 quinques (AG 2022)	28/06/2022	120 000	4 800	2 400	4 800	2024
Plan n° 11 sexes (AG 2022)	28/06/2022		11 874		11 874	2024
Plan n° 11 septies (AG 2022)	28/06/2022		5 233		5 233	2024
Plan n° 11 octies (AG 2022)	28/06/2022		13 750		13 750	2026
Plan n° 11 novies (AG 2022)	17/11/2022		2 500		2 500	2026
<b>TOTAL ACTIONS GRATUITES</b>		<b>240 000</b>	<b>200 161</b>	<b>21 442</b>	<b>123 820</b>	

La charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 relative aux plans de souscription et d'achat d'actions s'élève à 429 milliers d'euros, contre 115 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Celle relative aux actions gratuites s'élève à 2 603 milliers d'euros, contre 566 milliers d'euros en 2021.

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites comportent des conditions de présence pour valider la période d'acquisition des droits.

## / Mouvements sur la période sur les stock-options

	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options non exercées - stock à l'ouverture</b>	<b>108 861</b>	<b>42,01</b>	<b>120 810</b>	<b>34,36</b>
Options attribuées	45 150	64,78	24 000	60,47
Options annulées ou échues	(37 761)	35,18	(8 400)	30,80
Options exercées	(11 475)	37,53	(27 549)	27,52
<b>Options non exercées - stock à la clôture</b>	<b>104 775</b>	<b>54,10</b>	<b>108 861</b>	<b>42,01</b>
<b>OPTIONS EXERCÉABLES À LA CLÔTURE</b>	<b>35 625</b>	<b>36,26</b>	<b>22 164</b>	<b>38,54</b>

**/ Juste valeur des stock-options et des actions gratuites**

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des stock-options sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'exercice attendu des options (en années)	Volatilité lors de l'attribution	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt
Plan n° 10 (01/02/2013)	26,99	5	24,80 %	0 %	1,30 %
Plan n° 10 bis (07/02/2014)	24,50	5	23,73 %	0 %	0,30 %
Plan n° 10 ter (01/02/2015)	24,94	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 10 quater (22/07/2015)	28,31	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 15 (01/02/2015)	24,94	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 (22/07/2015)	28,31	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 17 bis (11/03/2016)	24,39	7,5	22,79 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 ter (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 17 quater (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 19 (18/07/2018)	42,97	5,5	37,33 %	0 %	0,66 %
Plan n° 19 bis (01/02/2019)	27,04	5,5	34,56 %	0 %	0,61 %
Plan n° 19 ter (12/12/2019)	29,12	5,5	26,76 %	0 %	0,65 %
Plan n° 21 (10/09/2021)	60,47	5,2	22,71 %	0 %	(0,02 %)
Plan n° 21 bis/ ter (28/06/2022)	64,78	4,2	28,18 %	0 %	2,13 %

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'incessibilité post acquisition (en années)	Taux d'intérêt
Plan n° 9/9 bis/9 ter	42,97	1 à 3	0,95 %
Plan n° 9 quater	31,40	1 à 2	0,70 %
Plan n° 9 quinquies/9 sexies	31,00	2	0,65 %
Plan n° 9 septies	33,50	0	0,65 %
Plan n° 10	35,40	0 à 2	0,80 %
Plan n° 10 bis	59,00	0	0,65 %
Plan n° 10 ter/10 quater/10 quinquies/10 sexies/10 septies	68,40	0 à 4	1,00 %
Plan n° 10 octies/10 novies	71,00	0	0,60 %
Plan n° 11/11 bis/ 11 ter/11 quater/11 quinquies/11 sexies/ 11 septies/11 octies	65,00	0 à 4	1,20 %
Plan n° 11 nonies	73,00	0	2,00 %

**NOTE 6. Immobilisations incorporelles et corporelles****NOTE 6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Q Frais de développement**

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont capitalisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention du Groupe d'achever le projet ;
- Capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- Existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent principalement les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance relatives à la création de nouvelles offres ou d'améliorations majeures des solutions existantes. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 ou 36 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants, selon le niveau d'innovation associé. La durée d'amortissement est estimée projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle ESI Group prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante. Une dépréciation de la valeur nette comptable des frais de développement activés est comptabilisée lorsqu'à la clôture, les avantages économiques futurs probables ne sont plus suffisants pour couvrir la valeur résiduelle de l'actif.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères de norme IAS 38 sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ce crédit d'impôt est constaté en diminution des charges de recherche et de développement.

**Q Codes acquis et autres actifs incorporels**

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie correspondent essentiellement à des logiciels acquis. Conformément à IAS 38, ils sont évalués à leur coût d'acquisition tout comme les codes acquis..

Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilés	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 à 5 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 à 8 ans

La durée et le mode d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

## / 6.1.1. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2022
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais de développement	62 310	24 807	(31 371)	—	—	55 746
Codes acquis	14 082	—	(4 985)	—	(1 535)	7 563
Autres actifs incorporels	13 586	300	(143)	219	1 552	15 513
<b>TOTAL</b>	<b>89 979</b>	<b>25 107</b>	<b>(36 499)</b>	<b>219</b>	<b>17</b>	<b>78 823</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
	—					
Frais de développement	(30 232)	(23 958)	29 079	—	—	(25 112)
Codes acquis	(6 274)	(745)	623	—	113	(6 282)
Autres actifs incorporels	(12 988)	(1 054)	98	(219)	(113)	(14 275)
<b>TOTAL</b>	<b>(49 494)</b>	<b>(25 757)</b>	<b>29 800</b>	<b>(219)</b>	<b>—</b>	<b>(45 669)</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
Frais de développement	32 080	849	(2 292)	—	—	30 636
Codes acquis	7 808	(745)	(4 362)	—	(1 422)	1 280
Autres actifs incorporels	598	(754)	(45)	—	1 439	1 237
<b>TOTAL</b>	<b>40 487</b>	<b>(650)</b>	<b>(6 698)</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	<b>33 154</b>

(a) Voir note 1.3.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 retraité <sup>(a)</sup>	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais de développement	75 783	28 134	(41 608)			62 310
Codes acquis	12 044		(5 129)		7 167	14 082
Autres actifs incorporels	22 362	158	(1 633)	(137)	(7 163)	13 586
<b>TOTAL</b>	<b>110 189</b>	<b>28 293</b>	<b>(48 370)</b>	<b>(137)</b>	<b>4</b>	<b>89 979</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
	—					—
Frais de développement	(28 492)	(28 357)	26 617			(30 232)
Codes acquis	(73)	(641)	73		(5 633)	(6 274)
Autres actifs incorporels	(18 621)	(1 152)	1 019	138	5 629	(12 988)
<b>TOTAL</b>	<b>(47 185)</b>	<b>(30 151)</b>	<b>27 708</b>	<b>138</b>	<b>(4)</b>	<b>(49 494)</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
Frais de développement	47 293	(223)	(14 991)			32 080
Codes acquis	11 971	(641)	(5 056)	—	1 535	7 808
Autres actifs incorporels	3 740	(994)	(615)	1	(1 535)	598
<b>TOTAL</b>	<b>63 005</b>	<b>(1 858)</b>	<b>(20 662)</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>40 487</b>

(a) Voir note 1.3.

Les principales évolutions des immobilisations incorporelles résultent de la capitalisation des frais de développement (voir 6.1.2) et des cessions d'actifs incorporels non stratégiques conclues par le Groupe au cours du second semestre 2022 (CFD, SCILAB). Ces opérations ont principalement impacté les postes suivants:

- Frais de développements : diminution des frais de développements en cours pour un montant net de -1 747 milliers d'euros ;

- Codes acquis pour un montant net de - 4 226 milliers d'euros.
- Le Groupe a par ailleurs maintenu des codes sources qui permettent de poursuivre le développement de produits dans ces domaines stratégiques, ces derniers sont amortis sur une durée de 8 ans.

**/ 6.1.2. Capitalisation des frais de développement****Impact net de la capitalisation des frais de développement**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Frais de développement immobilisés sur la période	24 082	28 134
Frais de développement amortis sur la période	(23 958)	(28 357)
<b>IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>124</b>	<b>(223)</b>



Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche.

Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

La valeur nette comptable des frais de développement capitalisés en nombre de mois de frais R&D engagés est de 9,7 mois au 31 décembre 2022 (soit 30,6 millions d'euros), contre 11,7 mois au 31 décembre 2021 (soit 32,1 millions d'euros).

**Réconciliation des frais engagés et des frais portés au compte de résultat**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Frais R&amp;D engagés au cours de la période <sup>(a)</sup></b>	<b>(37 915)</b>	<b>(32 976)</b>
Frais de développement immobilisés sur la période	24 082	28 134
Frais de développement amortis sur la période	(23 958)	(28 357)
Crédit impôt recherche (CIR)	2 582	3 026
Amortissement des codes acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises	(903)	(1 129)
<b>TOTAL FRAIS DE R&amp;D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>	<b>(36 112)</b>	<b>(31 302)</b>

(a) Dont 13,8 millions d'euros de frais portés en charge directe en 2022 contre 4,8 millions d'euros en 2021, reflétant la hausse de l'effort de R&D conjuguée à une diminution des montants capitalisés.

**NOTE 6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES****/ 6.2.1. Principes comptables**

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

## / 6.2.2. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2022
<b>Valeurs brutes</b>						
Agencements et installations	3 676	18	(179)	(6)	(47)	3 462
Matériel informatique et équipements	14 897	1 543	(573)	33	(63)	15 836
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 268	52	(182)	(44)	2	3 096
<b>TOTAL</b>	<b>21 841</b>	<b>1 613</b>	<b>(934)</b>	<b>(17)</b>	<b>(108)</b>	<b>22 394</b>
<b>Amortissements</b>						
Agencements et installations	(2 097)	(266)	168	20	16	(2 161)
Matériel informatique et équipements	(12 945)	(1 050)	530	(40)	47	(13 459)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 703)	(156)	169	19	(3)	(2 675)
<b>TOTAL</b>	<b>(17 746)</b>	<b>(1 472)</b>	<b>866</b>	<b>(1)</b>	<b>61</b>	<b>(18 294)</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
Agencements et installations	1 579	(248)	(11)	14	(31)	1 302
Matériel informatique et équipements	1 949	494	(44)	(7)	(15)	2 377
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	565	(105)	(13)	(26)	(1)	421
<b>TOTAL</b>	<b>4 094</b>	<b>141</b>	<b>(68)</b>	<b>(18)</b>	<b>(48)</b>	<b>4 100</b>

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2021
<b>Valeurs brutes</b>						
Agencements et installations	4 589	212	(1 163)	25	13	3 676
Matériel informatique et équipements	15 443	947	(1 739)	(7)	253	14 897
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 811	43	(427)	(221)	62	3 268
<b>TOTAL</b>	<b>23 843</b>	<b>1 202</b>	<b>(3 329)</b>	<b>(202)</b>	<b>328</b>	<b>21 842</b>
<b>Amortissements</b>						
Agencements et installations	(2 687)	(302)	931	(23)	(16)	(2 097)
Matériel informatique et équipements	(13 334)	(1 140)	1 743	(7)	(207)	(12 945)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(3 125)	(205)	461	220	(54)	(2 703)
<b>TOTAL</b>	<b>(19 147)</b>	<b>(1 647)</b>	<b>3 135</b>	<b>190</b>	<b>(277)</b>	<b>(17 746)</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
Agencements et installations	1 902	(90)	(232)	2	(3)	1 579
Matériel informatique et équipements	2 108	(194)	3	(14)	46	1 949
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	686	(162)	34	(1)	8	565
<b>TOTAL</b>	<b>4 696</b>	<b>(446)</b>	<b>(195)</b>	<b>(13)</b>	<b>51</b>	<b>4 094</b>

**NOTE 7. Financement et instruments financiers****NOTE 7.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut, présenté en Note 7.1.2 ;
- Les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie, présentés en Note 7.1.3, qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net ;
- Les instruments dérivés présentés en Note 7.1.4 ;
- Les créances clients présentés en Note 4.2 et les dettes fournisseurs présentés dans le bilan consolidé.

**/ 7.1.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers**

	Valeur au bilan			31 décembre 2022
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs</b>				
Dépôts, cautionnements et retenues de garanties	5 823			5 823
Instruments dérivés actifs		181	23	205
Créances clients	37 142			37 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie			41 599	41 599
<b>Passifs</b>				
Dettes financières	34 285			34 285
Instruments dérivés passifs			34	34
Dettes fournisseurs	6 859			6 859

	Valeur au bilan			31 décembre 2021
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs</b>				
Dépôts et cautionnements	2 793		—	2 793
Instruments dérivés actifs	—		229	229
Créances clients	35 548			35 548
Trésorerie et équivalents de trésorerie			30 319	30 319
<b>Passifs</b>				
Dettes financières	42 785			42 785
Instruments dérivés passifs		4		4
Dettes fournisseurs	5 288			5 288



La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est valorisée suivant le niveau 1.

Les instruments dérivés (se reporter en Notes 7.1.4 et 7.3) sont valorisés suivant le niveau 2.

## 6 ÉTATS FINANCIERS

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### / 7.1.2. Endettement financier brut

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, se composant d'une part à remboursement pluriannuel de 15 millions d'euros au 31 décembre 2022, et d'une enveloppe de 10 millions d'euros de crédit renouvelable, non utilisée à fin 2022. Les échéances de la part à remboursement pluriannuel tombent au 30 avril chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes de l'exercice précédent. La marge appliquée, qui s'élevait à 2,25 % au début de l'exercice 2022, a été réduite à 2,00 % à compter du 29 juillet 2022.

Le Conseil d'administration d'ESI Group du 22 juin 2021 a décidé d'exercer les options de prorogation prévues dans les deux contrats de Prêts Garanties par l'État (PGE) signés respectivement avec BPI France en août 2020 un prêt de 1,75 million d'euros, et en octobre avec le pool bancaire du crédit syndiqué un prêt de 12 millions d'euros. Les intérêts payés sur ces prêts au cours de la première année correspondent à la seule rémunération de la

garantie d'État pour les ETI, soit 0,5 %. Les deux PGE seront remboursés sur une durée de cinq ans, avec un an de différé de début de remboursement. Les taux d'intérêt fixes s'établissant entre 0,75 % et 1,95 % sont propres à chaque banque et appliqués à leurs quote-parts de financement respectives.

ESI Group a également souscrit d'autres emprunts dont principalement un emprunt avec BPI France pour un montant de 4 millions d'euros à l'origine et dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 2,4 millions d'euros. Les échéances de remboursement sont trimestrielles pour une durée de cinq ans.

ESI Group a eu par ailleurs recours à un billet à ordre en fin d'année 2021 pour un montant de 2,5 millions d'euros avec un taux d'intérêt variable et l'a remboursé en février 2022.

À noter que les coûts de mise en place des emprunts sont présentés dans les tableaux ci-dessous en diminution des échéances d'emprunts correspondants.

La totalité des dettes financières est libellée en euros.

#### Détail et échéances des dettes financières

##### Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2027 et au-delà	Total
	2023	2024	2025	2026			
Crédit syndiqué long terme	5 000	4 823	4 891			—	14 714
Crédit renouvelable	—	—	—	—		—	—
Prêts garantis par l'État	3 438	3 304	3 425	3 428			13 595
Autres emprunts bancaires	2 470	800	800	—		—	4 070
Avances remboursables	513	283	340	281		471	1 887
Autres dettes financières	19	—	—	—		—	19
<b>TOTAL</b>	<b>11 439</b>	<b>9 209</b>	<b>9 456</b>	<b>3 709</b>		<b>471</b>	<b>34 285</b>
	<b>COURANT : 11 439</b>			<b>NON COURANT : 22 846</b>			

##### Au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2026 et au-delà	Total
	2022	2023	2024	2025			
Crédit syndiqué long terme	5 000	4 823	4 911	4 973		—	19 707
Crédit renouvelable	—	—	—	—		—	—
Prêts garantis par l'État	109	3 413	3 425	3 425		3 319	13 691
Autres emprunts bancaires	3 600	2 375	800	800		—	7 575
Avances remboursables	205	283	340	281		664	1 773
Autres dettes financières	39	—	—	—		—	39
<b>TOTAL</b>	<b>8 954</b>	<b>10 894</b>	<b>9 476</b>	<b>9 479</b>		<b>3 983</b>	<b>42 785</b>
	<b>COURANT : 8 954</b>			<b>NON COURANT : 33 832</b>			

**Échéance des dettes financières par type de taux**

Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2027 et au-delà	Total
	2023	2024	2025	2026			
Dettes à taux fixes	5 812	4 104	4 225	3 428	—	—	17 570
Dettes à taux variables	5 000	4 823	4 891	—	—	—	14 714
Dettes sans intérêts	627	283	340	281	471	—	2 002
<b>TOTAL</b>	<b>11 439</b>	<b>9 209</b>	<b>9 456</b>	<b>3 709</b>	<b>471</b>	<b>—</b>	<b>34 285</b>
	<b>COURANT : 11 439</b>			<b>NON COURANT : 22 845</b>			

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours de l'exercice 2022, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Flux ayant une incidence sur la trésorerie			Flux sans incidence sur la trésorerie			31 décembre 2022
		Encaissement	Remboursement	Autres flux de financement	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	
Crédit syndiqué long terme	19 705	—	(5 082)	—	—	—	91	14 714
Crédit renouvelable	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts garantis par l'État	13 693	—	(109)	—	—	—	12	13 596
Autres emprunts bancaires	7 565	—	(3 300)	—	—	—	(196)	4 069
Avances remboursables	1 772	133	—	—	—	—	(19)	1 887
Autres dettes financières	51	—	(11)	—	—	(1)	(20)	19
<b>TOTAL</b>	<b>42 786</b>	<b>133</b>	<b>(8 502)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>(131)</b>	<b>34 285</b>

**/ 7.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7.

La trésorerie du Groupe est répartie entre toutes les entités, cependant les règles de gestion interne requièrent une centralisation des excédents de trésorerie à la maison mère lorsque cela est possible. La trésorerie des pays présentant des contraintes réglementaires sur les transferts de capitaux fait l'objet d'un suivi régulier.

En application de la norme IFRS 9, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités	30 226	30 319
Valeurs mobilières de placement	11 373	—
<b>TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>41 599</b>	<b>30 319</b>

La disponibilité bancaire est principalement composée des devises dénommées euros, yen japonais, dollar américain, couronne tchèque et yuan chinois. Les éléments de trésorerie dont la disponibilité pour la maison-mère n'est pas immédiate concernent principalement la trésorerie en Chine (9,5 millions d'euros).

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de dépôts à court terme, sécurisés à l'échéance, libellés en euros et en dollars américains, contractés auprès d'établissements bancaires français de premier rang.

## / 7.1.4. Instruments dérivés de couverture



Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. En application de la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

Pour les instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures, les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture telle que définie par la norme ne peut être démontrée, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat financier.

**Instruments de taux**

Historiquement les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2022 en couverture du crédit, de 3,5 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor trois mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 1,249 % et 1,360 %. À fin 2022 les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 3,5 millions d'euros. Ces instruments financiers sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie.

**Instruments de change**

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales. ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et toute autre forme de contrats de devise. Les instruments en place au 31 décembre 2022 portent sur le yen japonais (opération de vente à terme - *FX forward* - d'un montant nominal de 1,7 milliards de JPY), le won coréen (opération de vente à terme sans livraison - *non-deliverable FX forward* - d'un montant nominal de 1,8 milliards de KRW) et la roupie indienne (opération d'achat à terme sans livraison - *non-deliverable FX forward* - d'un montant nominal de 500 millions d'INR). Ces instruments financiers, dont la maturité n'excède pas 12 mois, sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

**NOTE 7.2. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts sur emprunts	(666)	(714)
Produits d'intérêt	91	13
Gains et pertes de change	298	1 041
Intérêts sur provision retraite	(86)	(96)
Intérêts sur dettes de location	(467)	(374)
Autres charges financières	(482)	(753)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 312)</b>	<b>(883)</b>

Le résultat positif de change résulte principalement de la réévaluation aux taux de clôture des dettes et créances en devises.

**NOTE 7.3. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES****/ Risque pays et risque de change**

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, 46,4 % de son chiffre d'affaires en Europe, 37,1 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 16,5 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, 46,2 % des revenus sont générés en EUR, 19,4 % en USD (dollar américain), 19,4 % en JPY (yen japonais), 3,9 % en KRW (won coréen) et 2,8 % en CZK (couronne tchèque).

Par ailleurs, 59,4 % des coûts sont dépensés en EUR, 12,7 % en USD, 8,3 % en JPY, 6,6 % en INR, 2,2 % en KRW, 3,7 % en CZK et 2,5 % en GBP (Great Britain Pound).

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du résultat opérationnel courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une dépréciation de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devises	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le résultat opérationnel courant
JPY	138,01	151,81	(1,5)
KRW	1 358,07	1 493,88	(0,2)
CZK	24,56	27,02	0,1
USD	1,05	1,16	(1,0)
INR	82,71	90,99	0,6
CHF	1,01	1,11	—

Les instruments de couverture du risque de change sont décrits en Note 7.1.4.

**/ Risque de taux**

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés, décrits en Note 7.1.4.

**Analyse de la sensibilité au risque de taux**

Les dettes rentrant dans le calcul de la sensibilité au risque de taux sont les dettes à taux variables, composées majoritairement d'emprunts bancaires. Les calculs ci-dessous prennent comme hypothèse une stabilité des encours de dettes financières par rapport au 31 décembre 2022, soit une permanence des tirages d'emprunts bancaires réalisés à cette date.

Le tableau ci-dessous simule les impacts en termes de décaissements d'intérêts d'une fluctuation à la hausse et à la baisse de 1 % du taux d'intérêt :

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passifs financiers à taux variable*	(5 000)	(9 714)	—	(14 714)
Actifs financiers à taux variable				
Hors bilan		(7 932)		(7 932)
<b>POSITION NETTE</b>	<b>(5 000)</b>	<b>(17 645)</b>	<b>—</b>	<b>(22 645)</b>
Sensibilité à 1 % de baisse				154
Sensibilité à 1 % de hausse				(154)

\* Hors couverture de taux.

**/ Risque sur actions**

Conformément à la norme IAS 32, les actions auto-détenues sont comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions auto-détenues sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Une présentation détaillée de l'évolution des actions auto-détenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite en Note 9.1.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune autre action cotée et n'investit pas dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement impacté par la variation d'une quelconque action ou indice boursier.

**/ Risque de liquidité**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le ratio à respecter dans le cadre du crédit syndiqué signé en décembre 2018 est exposé en Note 7.4.

**NOTE 7.4. ENGAGEMENTS LIÉS AUX FINANCEMENTS ACCORDÉS**

Dans le cadre de la convention de crédit du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti aux prêteurs le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* et de 100 % des actions des filiales allemandes ESI Software Germany GmbH et ESI ITI GmbH.

En 2022, ESI Group a obtenu l'accord des prêteurs pour opérer la fusion des entités juridiques allemandes, afin de simplifier son organisation juridique. Le nantissement des titres consenti aux prêteurs ne porte désormais plus que sur 100 % des actions de la société absorbante, ESI Software Germany GmbH (ensuite renommée ESI Germany GmbH). Le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* est inchangé.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, ESI Group s'engage, sous contrainte de

remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé tels que définis à la convention, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2022, le seuil à respecter est de 3 : sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Les engagements hors bilan financiers incluent également les créances de CIR au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, qui ont été affacturées respectivement fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros, fin 2021 pour 2 831 milliers d'euros et fin 2022 pour 2 360 milliers d'euros. Les modalités de ces affecturages justifient de la non-comptabilisation de ces engagements en dette financière au bilan (contrats déconsolidants).

**NOTE 8. Impôts****NOTE 8.1. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou Groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque périmètre fiscal afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale :

- En France, dont la tête est la maison mère du Groupe, ESI Group ;
- En Grande-Bretagne, dont la tête de groupe est ESI UK.

**/ 8.1.1. Détail de la charge d'impôt**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup></b>
Impôts exigibles	(4 651)	(5 540)
Impôts différés	(4 184)	4 297
<b>TOTAL</b>	<b>(8 835)</b>	<b>(1 244)</b>

(a) Voir note 1.3.

## / 8.1.2. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>24 229</b>	<b>(17 204)</b>
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	99	80
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>25,0 %</b>	<b>26,5 %</b>
<b>(Charge)/Profit d'impôt théorique</b>	<b>(6 033)</b>	<b>4 580</b>
Effet des différences permanentes	(1 705)	(3 527)
Effet du report variable	(832)	(591)
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(208)	(67)
Impôts différés actifs non constatés	(57)	(283)
Autres éléments	—	(1 356)
<b>IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>(8 835)</b>	<b>(1 244)</b>
<b>Taux réel effectif</b>	<b>36,61 %</b>	<b>7,23 %</b>

(a) Voir note 1.3.

## NOTE 8.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

## / Impôts différés par base d'imposition

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Actifs d'impôts différés</b>		
Reports déficitaires	8 750	12 650
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	988	1 035
Provisions engagements sociaux	1 593	2 085
Différences temporaires liées au personnel		
Provisions et autres retraitements	2 134	3 622
Compensation IDA/IDP*	(26)	(1 001)
Changement de méthode <sup>(a)</sup>	—	147
<b>Total actifs d'impôts différés</b>	<b>13 438</b>	<b>18 538</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>		
Amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	(25)	(150)
Amortissements dérogatoire	(357)	(394)
Autres retraitements	355	(457)
Compensation IDA/IDP	26	1 001
<b>Total passifs d'impôts différés</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>13 438</b>	<b>18 538</b>

\* Pour une meilleure lisibilité de la compensation des actifs d'impôts différés/des passifs d'impôts différés, le Groupe a rajouté une ligne et a donc retraité les informations comparatives.

(a) Voir note 1.3.

À noter qu'au 31 décembre 2022 les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés aux bornes des périmètres d'intégration fiscales.

À fin 2022, les reports déficitaires ayant donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs s'élèvent à 34,4 millions d'euros (47,7

millions d'euros à fin 2021). Ils concernent essentiellement les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France. Les reports déficitaires dont la récupération n'est pas probable à un horizon de 5 ans s'élèvent à 3,7 millions d'euros représentant 0,6 million d'euros d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2022.

## / Réconciliation impôts différés au bilan et au compte de résultat

(En milliers d'euros)	2022	2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>Impôts différés actifs nets à l'ouverture (1er janvier) publié</b>	<b>18 538</b>	<b>14 685</b>
Changement de méthode <sup>(a)</sup>	—	111
<b>Impôts différés actifs nets à l'ouverture (1<sup>er</sup> janvier) retraité</b>	<b>18 538</b>	<b>14 796</b>
Variation de périmètre	11	(1)
Impôts différés au compte de résultat	(4 184)	4 297
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	(620)	(270)
Écarts de change sur impôts différés	(309)	(284)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS À LA CLÔTURE (31 DÉCEMBRE)</b>	<b>13 438</b>	<b>18 538</b>

(a) Voir note 1.3.

## NOTE 9. Capitaux propres et résultat par action

### NOTE 9.1. CAPITAL, RÉSERVES ET ACTIONS PROPRES

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.



La rubrique « Réserve de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

### / Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social d'ESI Group s'établit à 18 227 milliers d'euros et est constitué de 6 075 616 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros.

### / Distribution

ESI Group n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice écoulé.

### / Actions propres

Au cours de l'exercice le nombre d'actions propres détenues a augmenté de 15 287 actions.

Le pourcentage d'auto-détention est de 5,9 % au 31 décembre 2022 contre 5,7 % au 31 décembre 2021. Le Groupe détient 359 301 actions propres acquises pour un coût historique de 5 849 milliers d'euros et présentant, au 31 décembre 2022, une valeur de marché de 26 516 milliers d'euros. Ces actions se répartissent entre l'autocontrôle et le contrat de liquidité.

### / Transactions avec les parties ne conférant pas le contrôle (minoritaires)

Les transactions avec les minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres – se reporter aux Notes 3.1 et 3.2.

### NOTE 9.2. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

### NOTE 9.3. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net – part du Groupe par action :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021 retraité <sup>(a)</sup>
<b>RÉSULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>15 421</b>	<b>(18 575)</b>
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	2,69	(3,26)
Nombre moyen d'actions (en unité)	5 724 205	5 704 319
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	2,63	(3,26)
Nombre moyen d'actions diluées (en unité)	5 856 772	5 704 319

(a) Voir note 1.3.

Le seul effet dilutif correspond aux stock-options et aux actions gratuites accordées.

**NOTE 10. Autres éléments de l'actif et du passif****NOTE 10.1. ÉLÉMENTS DE L'ACTIF****/ 10.1.1. Autres actifs non courants**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts et retenues de garantie	5 823	2 793
Autres actifs long terme	201	210
Titres non consolidés	99	99
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>6 123</b>	<b>3 102</b>

Les dépôts de garantie concernent les locations immobilières, les affacturages des créances de crédit impôt recherche et le solde de la créance sur la cession de CFD.

**/ 10.1.2. Autres créances courantes**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Crédit impôt recherche (CIR)	2 831	3 579
Autres crédits d'impôts	1 984	163
TVA et autres créances	2 770	2 628
<b>TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES</b>	<b>7 585</b>	<b>6 370</b>

Au 31 décembre 2022, la créance de CIR figurant à l'actif a essentiellement pour origine l'exercice 2022.

ESI Group n'ayant pas utilisé ses créances de CIR pour s'acquitter de l'impôt sur les sociétés, les créances ont fait l'objet d'affacturage auprès d'un établissement financier. Au 31 décembre 2022, trois années de créances de CIR sont factorisées selon un contrat

déconsolidant. Les montants correspondants apparaissent ainsi dans les engagements hors-bilan et non pas en dette financière au bilan, et sont ceux des créances de CIR des exercices 2019, 2020 et 2021, qui ont été affacturées respectivement fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros, fin 2021 pour 2 831 milliers d'euros et fin 2022 pour 2 359 milliers d'euros.

**/ 10.1.3. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance concernent principalement des souscriptions à des logiciels en mode de SaaS et des contrats d'assurance, dont les abonnements et primes annuelles sont payés en début d'année.

**NOTE 10.2. ÉLÉMENTS DU PASSIF****/ 10.2.1. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes sociales	18 403	18 250
Dettes fiscales	7 467	5 979
Autres dettes courantes	4 404	2 381
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES</b>	<b>30 274</b>	<b>26 609</b>

Au 31 décembre 2022 les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 2 246 milliers d'euros (contre 3 907 milliers d'euros à fin 2021) et d'une provision d'impôt à payer de 4 262 milliers d'euros (contre 1 277 milliers d'euros en 2021).

## / 10.2.2. Provisions



Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que son montant peut être évalué de façon fiable.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Dotations	Reprises	Reclassements LT/CT	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2022
Remise en état de locaux	268	149	—	—	(22)	(10)	385
Risques divers	541	—	—	(25)	(5)	10	520
<b>AUTRES DETTES ET PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>809</b>	<b>149</b>	<b>—</b>	<b>(25)</b>	<b>(27)</b>	<b>—</b>	<b>905</b>
Risques sociaux et autres <sup>(a)</sup>	7 129	1 198	(5 858)	25	33	—	2 527
<b>PROVISIONS PASSIFS COURANTS</b>	<b>7 129</b>	<b>1 198</b>	<b>(5 858)</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>—</b>	<b>2 527</b>

(a) La provision correspond principalement aux coûts de départs dans le cadre de la restructuration du plan « OneESI 2024 - Focus to Grow ».

## NOTE 11. Parties liées

## RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération versée aux mandataires sociaux d'ESI Group se décompose de la façon suivante pour les exercices clos au 31 décembre 2022 (un mandataire social) et au 31 décembre 2021 (3 mandataires sociaux) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Rémunération fixe	365	793
Rémunération variable	—	—
Primes de déplacement	—	—
Avantage en nature	11	13
Rémunération administrateur	—	18
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>825</b>

## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Néant.

## NOTE 12. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros, hors taxe)	2022						2021					
	KPMG		Ernst & Young		Total		KPMG		Ernst & Young		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
■ Émetteur	206	75 %	226	65 %	432	70 %	226	86 %	198	62 %	424	73 %
■ Filiales intégrées globalement	49	18 %	102	31 %	152	25 %	29	11 %	110	34 %	139	25 %
<b>Sous-total</b>	<b>255</b>	<b>93 %</b>	<b>329</b>	<b>96 %</b>	<b>584</b>	<b>95 %</b>	<b>255</b>	<b>97 %</b>	<b>308</b>	<b>96 %</b>	<b>563</b>	<b>98 %</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>												
■ Émetteur	36	5 %	10	4 %	46	4 %	7	3 %	12	4 %	19	2 %
■ Filiales intégrées globalement	8	2 %	—	— %	8	1 %	—	— %	—	— %	—	— %
<b>Sous-total</b>	<b>44</b>	<b>7 %</b>	<b>10</b>	<b>4 %</b>	<b>54</b>	<b>5 %</b>	<b>7</b>	<b>3 %</b>	<b>12</b>	<b>4 %</b>	<b>19</b>	<b>2 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>100 %</b>	<b>339</b>	<b>100 %</b>	<b>638</b>	<b>100 %</b>	<b>262</b>	<b>100 %</b>	<b>320</b>	<b>100 %</b>	<b>582</b>	<b>100 %</b>

Le budget total des honoraires de certification des comptes individuels et consolidés de l'entité mère du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 572 milliers d'euros. Les services autres que la certification des comptes rendus à

l'émetteur correspondent essentiellement à des attestations émises sur récapitulatifs de coûts dans le cadre de projets cofinancés et à l'attestation sur les covenants bancaires.

## NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture

Le 6 janvier 2023, l'ouverture de la procédure de liquidation de la société ESI Vietnam a été prononcée.

## 6.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société ESI Group,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESI Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### / Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### / Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.3 - Nouvelles Normes IFRS et Interprétations » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les incidences de la décision de l'IFRS IC publiée en avril 2021 relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**/ Évaluation des frais de développement****Risque identifié**

Le bilan consolidé comprend dans ses actifs incorporels des frais de développement capitalisés dont la valeur nette comptable s'élève à K€ 30 636 au 31 décembre 2022. Les frais de développement immobilisés sur l'exercice représentent K€ 24 082.

Les frais de développement correspondent principalement à des dépenses de main-d'œuvre directe et de sous-traitance relatives à la création de nouvelles offres ou d'améliorations majeures des solutions existantes.

Tel que cela est indiqué dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la capitalisation de ces frais de développement est conditionnée par le respect des critères énoncés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », et les durées d'amortissement comprises entre 12 et 36 mois sont estimées projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle votre société prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante. Les projets correspondant au développement de nouvelles versions de logiciels, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois. Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures sont amortis sur 24 ou 36 mois selon le niveau d'innovation associé.

Une dépréciation de la valeur nette comptable des frais de développement activés est comptabilisée lorsqu'à la clôture, les avantages économiques futurs probables ne sont plus suffisants pour couvrir la valeur résiduelle de l'actif.

L'appréciation du respect des critères de capitalisation des frais de développement, la fixation de la durée d'amortissement et l'identification d'indices de dépréciation des projets capitalisés, ne générant plus de bénéfices économiques futurs, reposent sur le jugement de la direction et sur la fiabilité des procédures mises en place pour l'identification et la répartition des dépenses entre les différents projets engagés.

Sur cette base, nous avons considéré la capitalisation des frais de développement comme un point clé de l'audit.

**Notre réponse**

Pour un échantillon de projets développés sur l'exercice 2022, nous avons apprécié le respect des critères de capitalisation au bilan selon la norme comptable en vigueur ;

- Nous avons procédé aux rapprochements entre les données comptables et les données de gestion qui présentent une information détaillée des projets capitalisés afin d'apprécier la fiabilité des valeurs comptabilisées ;
- Par échantillonnage, nous avons vérifié les taux horaires individuels utilisés par votre société pour valoriser les heures reportées dans le fichier de calcul des projets capitalisés et nous avons rapproché ces heures aux feuilles de temps saisies par les ingénieurs ;
- Nous avons vérifié le correct calcul de la charge d'amortissement sur la base des durées établies projet par projet par la direction de votre société et nous avons apprécié la fiabilité des dates de mise en service par échantillonnage ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble des durées d'amortissement estimées par votre société notamment par rapport à des références de marché ;
- Par ailleurs, nous avons apprécié l'absence d'indices de dépréciation des projets capitalisés à la clôture de l'exercice.

**/ Comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux licences de logiciels****Risque identifié**

Une part significative du chiffre d'affaires de votre groupe provient de la concession de licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats de votre groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer notamment le prix de la transaction, les différentes obligations de prestation et l'affectation du prix de transaction à chacune d'entre elles. Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient de deux obligations de prestation : l'accès au logiciel (les redevances de droits d'utilisation accordés aux clients finaux) et la prestation de maintenance associée. La part du chiffre d'affaires allouée à la maintenance est déterminée en fonction de la nature de la licence vendue, comme cela est décrit dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détermination des obligations de prestation, de l'allocation du prix de transaction entre les différents éléments des contrats, et des modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires nécessitent des analyses approfondies et requièrent une part importante de jugement de la direction.

Nous avons donc considéré pour ces différentes raisons que la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux licences de logiciels constitue un point clé de l'audit.

**Notre réponse**

Dans le cadre de notre audit, nous avons notamment mené des tests sur des échantillons de contrats.

Ces tests consistent notamment à analyser les termes contractuels, recalculer le montant alloué à chaque élément et contrôler le montant et la période de comptabilisation du chiffre d'affaires pour chacun des éléments selon les principes comptables figurant à la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, dont nous avons préalablement apprécié la conformité avec les normes IFRS.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### / Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### / Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESI Group par votre assemblée générale du 22 juin 2021 pour le cabinet KPMG S.A. et du 16 décembre 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année (dont vingt-trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### / Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### / Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Stéphanie Ortega

ERNST & YOUNG Audit  
Pierre-Henri Pagnon

## 6.2. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

### 6.2.1. Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>E.1</b>	<b>88 496</b>	<b>85 821</b>
Production stockée		—	—
Production immobilisée	E.2	26 729	30 151
Subventions d'exploitation		—	—
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	E.2	5 278	5 477
Autres produits	E.2	1 112	1 409
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>121 615</b>	<b>122 858</b>
Achats et variation de stock de marchandises		143	11
Autres achats et charges externes	E.3	52 589	56 888
Impôts, taxes et versements assimilés	E.4	922	1 287
Salaires et traitements		14 502	17 878
Charges sociales		8 257	8 500
Dotations aux amortissements des immobilisations	E.5	27 815	31 686
Dotations aux provisions	E.5	930	1 983
Autres charges	E.6	2 257	2 262
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>107 415</b>	<b>120 495</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 200</b>	<b>2 363</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>E.7</b>	<b>16 481</b>	<b>(3 184)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>30 681</b>	<b>(821)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>E.8</b>	<b>12 447</b>	<b>(30 197)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(698)	0
Impôts sur les bénéfices	F.5	(693)	3 026
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>41 737</b>	<b>(27 992)</b>

## 6.2.2. Bilan

### Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022			31 décembre 2021
		Valeur brute	Amortissements/ Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	C.1	72 434	(33 756)	38 678	46 873
Immobilisations corporelles	C.2	10 442	(8 280)	2 161	1 888
Immobilisations financières	C.3	57 109	(9 615)	47 494	43 897
<b>Actif immobilisé</b>		<b>139 985</b>	<b>(51 651)</b>	<b>88 334</b>	<b>92 658</b>
Stocks		—	—	—	—
Avances, acomptes versés/commandes	C.4	358		358	414
Créances clients et comptes rattachés	C.4	57 435	(3 552)	53 882	51 848
Autres créances	C.4	10 803	(898)	9 905	6 461
Valeurs mobilières de placement	C.5	17 060		17 060	3 663
Disponibilités		9 214		9 214	8 539
<b>Actif circulant</b>		<b>94 869</b>	<b>(4 450)</b>	<b>90 419</b>	<b>70 925</b>
Charges constatées d'avance	C.6	3 045		3 045	2 094
Charges à répartir sur plusieurs exercices	C.6	250		250	350
Écarts de conversion actif	C.7	2 110		2 110	6 033
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>240 259</b>	<b>(56 101)</b>	<b>184 158</b>	<b>172 060</b>

### Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social	D.2	18 227	18 193
Primes d'émission, de fusion, d'apport		39 849	39 516
Réserve légale		1 805	1 809
Report à nouveau		(29 735)	(1 746)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		41 737	(27 992)
Provisions réglementées		1 454	1 513
<b>Capitaux propres</b>	<b>D.1</b>	<b>73 337</b>	<b>31 293</b>
<b>Avances conditionnées</b>	<b>D.4</b>	<b>1 887</b>	<b>1 772</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>D.5</b>	<b>7 243</b>	<b>16 433</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	D.7	32 628	38 825
Emprunts et dettes financières divers	D.8	—	2 500
<b>Dettes financières</b>		<b>32 628</b>	<b>41 325</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	D.10	171	72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D.6	44 290	48 775
Dettes fiscales et sociales	D.9	11 443	8 502
Autres dettes	D.10	10 719	12 924
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>66 623</b>	<b>70 273</b>
Produits constatés d'avance		432	3 612
Écarts de conversion passif	D.11	2 007	7 352
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>184 158</b>	<b>172 060</b>

## 6.2.3. Annexes aux comptes annuels d'ESI Group

### Sommaire des notes annexes

<b>NOTE A.</b> Faits significatifs de l'exercice	145	<b>NOTE D.</b> Détail des postes du passif	154
<b>NOTE B.</b> Principes et méthodes comptables	145	<b>NOTE E.</b> Détail des postes du compte de résultat	159
<b>NOTE C.</b> Détail des postes de l'actif	149	<b>NOTE F.</b> Autres informations	162

Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 184 158 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice affiche un gain de 41 737 milliers d'euros.

Les comptes sont présentés selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et complété des règlements subséquents.

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les Notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### NOTE A. Faits significatifs de l'exercice

#### / Poursuite du plan stratégique « OneESI 2024 – Focus to Grow »

En 2022, le Groupe a poursuivi le déploiement du plan de croissance et de profitabilité « OneESI 2024 – Focus to Grow » lancé en 2021.

Le recentrage de l'innovation sur les principaux secteurs d'ESI s'est traduit par la cession, le 13 juillet 2022, du logiciel non stratégique de simulation des fluides (« CFD ») pour un montant de 24 millions de dollars US, dont 20,4 millions encaissés au *closing*. Le solde est payable sous une période de 18 mois à compter de cette date, sous réserve de l'absence de mise en œuvre par l'acquéreur des garanties contractuelles. Le 27 juillet 2022, les actifs SCILAB ont été cédés pour 0,8 million d'euros.

La transformation s'est également traduite par une réduction des effectifs, en particulier dans le cadre du Plan de Sauvegarde d'Emploi lancé fin 2021.

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ESI a décidé dans un premier temps de suspendre toute activité commerciale et dans un second temps de prendre des mesures permanentes et strictes pour arrêter définitivement la dite activité commerciale en Russie et

en Biélorussie. Ces mesures ont impacté l'activité de la société MECAS, filiale à 100 % d'ESI Group, mais n'ont pas eu d'incidence directe dans les comptes sociaux d'ESI Group.

#### / Variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice

- En janvier 2022, absorption de ESI Holding (USA) par ESI North America (USA) ;
- En juillet 2022, absorption de la société allemande ESI ITI GmbH par la société ESI Software Germany GmbH (ensuite renommée ESI Germany GmbH). Cette opération, entre deux sociétés détenues à 100 % par ESI Group a été effectuée avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 ;
- En septembre 2022, clôture des dissolutions des deux sociétés hongkongaises : ESI HKE et ESI ATE ;
- En décembre 2022, rachat des parts minoritaires de 5 % d'ESI MECAS. ESI Group détient désormais 100 % des actions de cette filiale (République Tchèque).

Se reporter à la Note C.3.

### NOTE B. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- Aux hypothèses de base :
  - continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices ;
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques ;

- En 2022, la Société a ré-apprécié la nature des travaux réalisés au titre des Projets Cofinancés et procédé à un reclassement comptable : ces travaux, correspondant à des projets de recherche éligibles à des subventions octroyées par des organismes publics, ne constituent pas des services issus des activités ordinaires de l'entité. Les produits issus de ces projets, antérieurement inclus dans le chiffre d'affaires, sont désormais présentés en autres produits d'exploitation. En 2021, les produits relatifs aux Projets Cofinancés s'élevaient à 1,9 million d'euros (1,1 million d'euros en 2022).  
Corrélativement, les créances et dettes issues de ces Projets Cofinancés sont enregistrées en autres créances et autres dettes d'exploitation à compter de l'exercice 2022 (précédemment présentés en créances clients).

**NOTE B.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines Notes de l'annexe. ESI Group revoit ces estimations et appréciations de manière individuelle pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour la valorisation des titres de participation et des amortissements et dépréciations de certains actifs incorporels.

**NOTE B.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****/ Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

Les frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice sont activés par le compte de production immobilisée (salaires, charges sociales et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Les projets sont immobilisés à partir du moment où les critères d'activation sont atteints. Les projets de recherche pour lesquels la part des dépenses ne répond pas à l'ensemble des critères restent en charge. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en en-cours de production. La durée d'amortissement est estimée projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle la société prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante.

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions de logiciels ESI, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures sont amortis sur 24 ou 36 mois selon le niveau d'innovation associé.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version de logiciel (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée sur les développements qui ne généreront pas d'avantages économiques futurs à une date ultérieure.

Au terme de leur amortissement, les frais de développement sont sortis de l'actif.

**/ Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels de bureautique et assimilés	1 an en linéaire
Autres logiciels d'exploitation	3 ans en linéaire
Codes/Logiciels tiers intégrés dans les produits	5 à 8 ans en linéaire

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

**NOTE B.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), et sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 à 5 ans en linéaire
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

**NOTE B.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES****/ Participations et créances rattachées, frais d'acquisition**

Les participations sont inscrites au bilan au coût historique d'achat des titres.

À la clôture, lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût d'achat, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'utilité est calculée selon plusieurs méthodes dépendant de la situation de la filiale concernée :

- Les titres des filiales en activité sont valorisés sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires ajusté de la trésorerie nette de la filiale, ou bien sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels futurs pour les entités récemment acquises ;
- Les titres des filiales dont l'activité est réduite ou des sociétés en sommeil sont valorisés sur la base de la quote-part de situation nette revenant à ESI Group.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits fiscalement par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans.

Les créances rattachées aux participations sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

## NOTE B.5. STOCKS

### / Stocks d'approvisionnement

Les autres approvisionnements sont, le cas échéant, valorisés au coût d'achat, selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

## NOTE B.6. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance, fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable.

## NOTE B.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

## NOTE B.8. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre des autorisations, limites et des objectifs fixés par l'Assemblée générale des actionnaires, ESI Group peut procéder à l'achat, l'échange ou le transfert de ses propres actions.

Le mode de comptabilisation et de dépréciation des actions propres est fonction de l'objectif sous-tendant l'acquisition.

## NOTE B.9. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

## NOTE B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

ESI Group utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux variations des taux de change. La politique du Groupe est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

## / Autres immobilisations financières

Elles sont principalement constituées de dépôts et cautionnements et de fonds de garantie factor (affacturage des créances de crédit impôt recherche).

## / En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation et sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers ou statistique.

À la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement sont composées des actions propres de la Société, valorisées selon la méthode du « premier entré – premier sorti » et de placements de trésorerie sur des comptes de dépôts à termes sécurisés à l'échéance.

Les actions propres adossées au contrat de liquidité souscrit par la Société sont comptabilisées en Immobilisations financières. Les actions propres répondant aux autres objectifs fixés par l'Assemblée générale (principalement croissance externe et attribution aux salariés) sont comptabilisées en Valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation est constatée lorsque le coût d'entrée des titres relatifs au contrat de liquidité se trouve être supérieur à la valeur actuelle déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques pour la partie ne faisant pas l'objet de couverture.

Les pertes, gains ou provisions de change portant sur des créances ou dettes commerciales d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation et ceux portant sur des éléments financiers en résultat financier.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Lors des tombées d'échéances, ils sont comptabilisés en résultat d'exploitation lorsqu'ils couvrent des créances ou dettes commerciales et en résultat financier lorsqu'ils couvrent des éléments financiers. Ils sont présentés en engagements hors bilan dans l'annexe entre leur souscription et les tombées d'échéance.

### NOTE B.11. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires de deux sortes :

- Différences entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation ;

### NOTE B.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice.

#### / Provision pour retraite et avantages similaires

Les engagements en matière de retraite sont évalués et comptabilisés selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés, qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de taux d'actualisation, de taux d'inflation et de projection des salaires futurs.

### NOTE B.13. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid-Up Licences* conférant aux clients finaux un droit d'utilisation du logiciel pour une durée indéterminée, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les quatre critères suivants sont remplis :

- Le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord du client ;
- La livraison du logiciel ont eu lieu ;
- Le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est probable.

### NOTE B.14. INTÉGRATION FISCALE

À compter du 1<sup>er</sup> février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française Engineering System International.

- Amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat en dotations et reprises exceptionnelles.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés écarts actuariels.

La charge de la période est intégralement comptabilisée dans le compte de résultat :

- En résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et aux variations d'écarts actuariels (hors variation de taux d'actualisation) ;
- En résultat financier pour la partie afférente aux intérêts et écarts actuariels liés aux variations de taux d'actualisation.

La provision à la clôture de l'exercice correspond à l'engagement actuariel. La Société n'a pas souscrit d'actif de couverture.

Les contrats ne distinguant pas la part licence et la part maintenance, la totalité du montant contractuel est reconnu dès la livraison du logiciel alors que les prestations de maintenance, jugées accessoires, vont être réalisées sur une durée d'un an.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de consulting et de formation et est constaté à l'avancement des projets, de même que la marge. Les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Le chiffre d'affaires intragroupe est composé principalement de produits de redevances reçus des filiales de distribution du Groupe, de produits de sous-traitance de consulting, de refacturations de frais de personnel et de facturation de *management fees*.

#### / Projets Cofinancés

À compter de l'exercice 2022, les produits issus de Projets Cofinancés (« projets spéciaux ») antérieurement enregistrés en chiffre d'affaires sont enregistrés en autres produits d'exploitation. En 2021, les projets Cofinancés représentaient un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt d'Engineering System International intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du groupe fiscal.

Concernant les comptes de l'exercice, l'intégration fiscale n'a pas d'impact sur la charge d'impôt de la Société.

**NOTE C. Détail des postes de l'actif****NOTE C.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	31 décembre 2022
Frais de développement	44 517	27 633	(31 724)	40 426
Brevets, licences, marques	24 447	150	(6 414)	18 183
Fonds commercial	657			657
Immobilisations incorporelles en cours, frais de développement	15 185	11 091	(13 351)	12 925
Autres immobilisations incorporelles en cours	90	303	(150)	243
<b>Total valeur brute</b>	<b>84 895</b>	<b>39 176</b>	<b>(51 639)</b>	<b>72 434</b>
Amortissements – Frais de développement	(24 927)	(25 615)	30 554	(19 988)
Amortissements – Brevets, licences, marques	(13 096)	(1 472)	882	(13 686)
Provisions – Fonds commercial	—	(82)		(82)
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>(38 024)</b>	<b>(27 169)</b>	<b>31 436</b>	<b>(33 756)</b>
Frais de développement	19 589	2 018	(1 169)	20 437
Brevets, licences, marques	11 350	(1 322)	(5 532)	4 496
Fonds commercial	657	(82)	—	575
Immobilisations incorporelles en cours, frais de développement	15 185	11 091	(13 351)	12 925
Autres immobilisations incorporelles en cours	90	303	(150)	243
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>46 871</b>	<b>12 007</b>	<b>(20 202)</b>	<b>38 678</b>

Dans le cadre du plan « OneESI 2024 – Focus to Grow », le Groupe a annoncé le redéploiement d'une partie importante de ses investissements R&D vers des opportunités de croissance et « core-business ». Cela s'est traduit par des cessions d'actifs incorporels et mises au rebut d'en cours de R&D :

- Diminution des brevets & licences (6 271 milliers d'euros) et immobilisations incorporelles de R&D capitalisée et en cours (respectivement 2 803 milliers et 150 milliers d'euros) correspondant à la cession du Code CFD (logiciel de simulation des fluides) en valeurs brutes (7 234 milliers d'euros en valeurs nettes comptables) ;

- Diminution des marques (45 milliers d'euros) et des brevets & licences (22 milliers d'euros totalement amortis) corrélative à la cession de SCILAB ;
- Mise au rebut d'en-cours de R&D pour 778 milliers d'euros (valeur brute non amortie) ;
- Mise au rebut du logiciel OPTOPO pour 76 milliers d'euros en valeur brute, (totalement amorti) suite à la résiliation du contrat d'exploitation du logiciel.

## 6 ÉTATS FINANCIERS

### COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

#### NOTE C.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2022
Agencements et aménagements	2 049	7	(144)		1 912
Matériel et mobilier de bureau	7 582	921			8 503
Autres immobilisations corporelles	27				27
<b>Total valeur brute</b>	<b>9 658</b>	<b>928</b>	<b>(144)</b>		<b>10 442</b>
Agencements et aménagements	(1 094)	(157)	135	27	(1 089)
Matériel et mobilier de bureau	(6 647)	(489)		(27)	(7 164)
Autres immobilisations corporelles	(27)				(27)
<b>Total amortissements, provisions</b>	<b>(7 767)</b>	<b>(646)</b>	<b>135</b>	<b>—</b>	<b>(8 280)</b>
Agencements et aménagements	955	(150)	(9)		823
Matériel et mobilier de bureau	935	432	—		1 338
Autres immobilisations corporelles	—	—	—		—
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>1 889</b>	<b>282</b>	<b>(9)</b>	<b>—</b>	<b>2 161</b>

#### NOTE C.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	31 décembre 2022
Titres de participations	52 351	350	(1 915)	50 786
Créances rattachées aux participations	10 084		(5 095)	4 989
Autres immobilisations financières <sup>(a)</sup>	1 526	313	(505)	1 334
<b>Total valeur brute</b>	<b>63 961</b>	<b>663</b>	<b>(7 515)</b>	<b>57 109</b>
Provisions pour dépréciation des titres de participations	(20 065)	(259)	12 229	(8 095)
Provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations	—	(1 520)		(1 520)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	—			—
<b>Total amortissements, provisions</b>	<b>(20 065)</b>	<b>(1 779)</b>	<b>12 229</b>	<b>(9 615)</b>
Titres de participations	32 286	91	10 314	42 691
Créances rattachées aux participations	10 084	(1 520)	(5 095)	3 469
Autres immobilisations	1 526	313	(505)	1 334
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>43 896</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>47 494</b>

(a) Cette ligne comprend principalement des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux et des fonds de garantie factor.

## / Mouvements des titres de participation (valeur brute)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31 décembre 2022
Engineering System International	458				458
ESI Japan, Ltd.	171				171
ESI North America, Inc.	3 726			834	4 560
ESI UK Ltd.	164				164
Calcom ESI SA	2 678				2 678
Hankook ESI Co., Ltd.	970				970
ESI Group Hispania s.l.	100				100
Mecas ESI s.r.o.	912	350			1 262
ESI US Holdings, Inc.	834			(834)	—
Frais Zhong Guo ESI Co., Ltd.	2		(2)		—
ESI Software (India) Private Ltd.	2				2
ESI US R&D, Inc.	4 128				4 128
Hong Kong ESI Co., Ltd.	119		(119)		—
Frais Hong Kong ESI Co., Ltd.	2		(2)		—
ESI-ATE Holdings Ltd.	1 737		(1 737)		—
Frais ESI-ATE Holdings Ltd.	56		(56)		—
ESI Italia s.r.l.	1 050				1 050
ESI South America Comércio e Serviços de Informática Ltda	56				56
ESI Services Tunisie SARL	304				304
ESI Group Beijing Co., Ltd.	543				543
ESI Germany GmbH	10 708			18 710	29 418
ESI ITI GmbH	18 710			(18 710)	—
ESI Nordics AB	446				446
Open CFD Ltd.	2 351				2 351
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	124				124
AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	448				448
Cademce SAS	100				100
Shares acquisition costs	1 453				1 453
<b>TOTAL</b>	<b>52 351</b>	<b>350</b>	<b>(1 915)</b>	<b>—</b>	<b>50 786</b>

Les mouvements de l'exercice concernent :

- En janvier 2022, absorption de ESI Holding (USA) par ESI North America (USA). S'agissant d'une fusion sans échange de titres entre deux sociétés soeurs, la valeur des titres ESI US Holdings, Inc a été ajoutée à la valeur historique des titres ESI North America, Inc pour 834 milliers d'euros ;
- En juillet 2022, absorption de la société allemande ESI ITI GmbH par la société ESI Software Germany GmbH. Cette opération pratiquée sans échange de titres entre deux sociétés détenues à 100 % par ESI Group, a été effectuée avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. La valeur des titres ESI ITI GmbH a été ajoutée à la valeur historique des titres ESI Software Germany GmbH

(ensuite renommée ESI Germany GmbH) pour 18 710 milliers d'euros ;

- Le rachat de la part minoritaire d'ESI MECAS (République Tchèque) de 5 % pour 350 milliers d'euros réalisé en décembre 2022 ;
- Les sorties des titres de participations et frais d'acquisitions sur titres suite aux clôtures de liquidations des deux sociétés hongkongaises ESI ATE Holdings (1 737 milliers d'euros pour la valeur brute des titres et 56 milliers d'euros pour les frais d'acquisition) et ESI Hong Kong (119 milliers d'euros et 4 milliers d'euros respectivement).

## / Mouvements de la provision sur titres de participation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Reprise	Autres mouvements	31 décembre 2022
ESI-ATE Holdings Limited	1 737		(1 737)	—	—
Hong Kong ESI CO., Limited	119		(119)	—	—
Open CFD Limited	2 235	116			2 351
ESI US R&D	3 479				3 479
Cademce	100				100
Calcom	2 022				2 022
ESI ITI GmbH	10 374			(10 374)	—
ESI Germany GmbH			(10 374)	10 374	—
ESI Vietnam	—	43			43
ESI Group Hispania s.l.		100			100
<b>TOTAL</b>	<b>20 066</b>	<b>259</b>	<b>(12 229)</b>	<b>—</b>	<b>8 095</b>

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des titres des filiales Open CFD Limited, d'ESI Group Hispania s.l. et d'ESI Vietnam a été alignée sur la valeur réestimée de chaque filiale (Note B.4).

Lors de la clôture de liquidation des sociétés hongkongaises ESI-ATE Holdings Limited et Hong Kong ESI CO., Limited, les titres de participations ont été soldés et les provisions correspondantes couvrant la totalité des valeurs brutes ont été reprises.

Au 31 décembre 2022, la valeur réestimée de la nouvelle entité issue de l'absorption d'ESI ITI GmbH par ESI Software Germany GmbH (renommée ensuite ESI Germany GmbH), est supérieure à la valeur globale des titres de cette nouvelle entité. La provision pour dépréciation des titres d'ESI ITI GmbH antérieurement constituée a donc été reprise.

## / Créances sur participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute		Taux
	31 décembre 2021	31 décembre 2022	
Prêt ESI North America, Inc. 9 700 KUSD	8 564	3 469	Libor \$ 6 mois +1 % de marge
Prêt ESI Group Hispania s.l.	1 520	1 520	Prêt participatif plafonné à 5 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 084</b>	<b>4 989</b>	

Les mouvements de l'exercice pour ESI North America correspondent au remboursement partiel du prêt octroyé (6 millions de dollars américains) ainsi qu'aux revalorisations de changes. Le solde du prêt s'établit à 3,7 millions de dollars américains au 31 décembre 2022.

Le prêt consenti à ESI Group Hispania s.l. a été déprécié dans les comptes de l'exercice 2022.

Les produits financiers correspondants sont comptabilisés dans le résultat financier.

**NOTE C.4. CRÉANCES - PROVISIONS SUR CRÉANCES**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Valeur brute	Dues à 1 an au plus	Dues à plus de 1 an	Valeur brute
Prêts Groupe (C.3)	4 989		4 989	10 084
Actions propres (C.3)	162		162	232
Dépôts et cautionnements (C.3)	1 172		1 172	1 295
Clients douteux ou litigieux	3 601	3 601		3 654
Créances clients	10 774	10 774		13 063
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	43 060	43 060		38 919
Créance impôt sur les sociétés – Acomptes versés	—	—		—
Créance crédit impôt recherche <sup>(a)</sup>	2 739	2 739		3 579
Créance crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi	156	156		332
Autres crédits d'impôts	482	482		
Taxe sur la valeur ajoutée	733	733		923
Projets cofinancés	736	736		
Fournisseurs débiteurs	358	358		414
Groupe et associés	2 338	2 338		687
Autres créances	3 619	244	3 375	913
Charges constatées d'avance (C.6)	3 045	3 045		2 094
<b>TOTAL</b>	<b>77 963</b>	<b>68 265</b>	<b>9 698</b>	<b>76 189</b>

(a) La créance crédit impôt recherche a été affacturée, la contrepartie est comptabilisée en crédit d'impôt de recherche.

Le poste « Autres créances à plus d'un an » correspond au solde du prix de cession du logiciel de simulation des fluides (« CFD »).

**/ Détail des provisions sur créances**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Reprise utilisée	31 décembre 2022
Provisions clients douteux	3 828	465	740	3 552
Provisions autres créances	—	898		898
<b>TOTAL</b>	<b>3 828</b>	<b>1 362</b>	<b>740</b>	<b>4 450</b>

**NOTE C.5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont composées des actions propres et de placements de trésorerie.

**/ Actions propres**

Les actions propres classées en valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat historique pour 5 687 milliers d'euros. Leur valeur liquidative au 31 décembre 2022 s'établissait à 26 354 milliers d'euros.

**/ Détails du nombre d'actions propres - Valeurs mobilières de placement**

	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres Mouvements *	31 décembre 2022
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>340 907</b>	<b>30 000</b>	<b>14 389</b>	<b>588</b>	<b>357 106</b>

\* Ajustement sur stock exercices antérieurs à 2017.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, ESI Group détient, de plus, 2 195 actions propres enregistrées en immobilisations financières, valorisées 162 milliers d'euros.

**/ Placements de trésorerie**

Les placements de trésorerie s'élevaient à 11 373 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (0 au 31 décembre 2021) et sont essentiellement investis en Dépôts à court terme, sécurisés à l'échéance, en euros et dollars américains et placés auprès d'établissements bancaires français de premier rang.

**NOTE C.6. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET CHARGES À RÉPARTIR**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges constatées d'avance sur loyers et locations	385	368
Charges constatées d'avance sur contrats de maintenance	1 794	1 355
Charges constatées d'avance autres	865	371
Frais émission emprunt <sup>(a)</sup>	250	350
<b>TOTAL</b>	<b>3 295</b>	<b>2 444</b>

(a) Amortissement des frais de mise en place du crédit syndiqué en 2018 et des prêts garantis par l'État en 2020, sur la durée de ces derniers.

**NOTE C.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF**

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	523	4 707
Fournisseurs et comptes rattachés	1 310	1 308
Autres créances et dettes	277	18
<b>TOTAL</b>	<b>2 110</b>	<b>6 033</b>

**NOTE C.8. PRODUITS À RECEVOIR**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Factures clients à établir	992	7 553
Factures clients à établir vis-à-vis de sociétés liées	6 474	6 455
Avoirs fournisseurs à recevoir	5	18
Avoirs fournisseurs à recevoir vis-à-vis de sociétés liées	353	396
Produits divers	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>7 824</b>	<b>14 422</b>

**NOTE D. Détail des postes du passif****NOTE D.1. CAPITAUX PROPRES**

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Autres	31 décembre 2022
Capital	18 193			34	18 227
Prime d'émission	26 985			333	27 318
Prime de fusion ESI Software	9 677				9 677
Prime de fusion Systus	2 854				2 854
Réserve légale	1 809			(4)	1 805
Report à nouveau	(1 746)	(27 992)		4	(29 735)
Résultat de l'exercice	(27 992)	27 992	41 737		41 737
Provisions réglementées	1 513			(59)	1 454
<b>TOTAL</b>	<b>31 293</b>	<b>—</b>	<b>41 737</b>	<b>308</b>	<b>73 337</b>

Les mouvements présentés dans la colonne Autres correspondent à :

- L'augmentation de capital constatée suite à l'exercice de 11 475 options de souscription d'actions (émission d'actions nouvelles d'une valeur unitaire de 3 euros) pour 34 milliers d'euros ;
- L'augmentation corrélative de la prime d'émission pour un montant de 333 milliers d'euros ;

- La reprise d'amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition pour -59 milliers d'euros dont -56 milliers d'euros pour ESI ATE Holdings et -3 milliers d'euros pour ESI Hong Kong, consécutive à la dissolution de ces deux entités.

**NOTE D.2. CAPITAL SOCIAL**

	Nombre de titres		
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale : 3 euros)	6 075 616	11 475	—
Dont actions de préférence (vote double)	1 973 843		—

L'augmentation du nombre d'actions ordinaires résulte de l'exercice d'options de souscription pour 11 475 actions.

**NOTE D.3. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS GRATUITES**

Des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

**/ Stock-options**

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2022	Année limite d'exercice des options
Plan n° 10 (AG 2012)	19/12/2012		150 850	62 300	27,82		2021
Plan n° 10 bis (AG 2012)	07/02/2014		11 000		24,42	—	2022
Plan n° 10 ter (AG 2012)	26/03/2015		15 000		21,66		2025
Plan n° 10 quater (AG 2012)	22/07/2015		3 150		27,17	—	2025
<b>Total AG 2012</b>		<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>62 300</b>		<b>—</b>	
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,17		2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		23,35		2026
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		50,92	8 500	2025
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2025
<b>Total AG 2014</b>		<b>180 000</b>	<b>37 400</b>	<b>1 875</b>		<b>8 500</b>	
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	5 315	2026
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04	5 000	2027
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	16 810	2027
<b>Total AG 2017</b>		<b>180 000</b>	<b>89 735</b>	<b>47 963</b>		<b>27 125</b>	
Plan n° 21 (AG 2021)	10/09/2021		24 000	14 400	60,47	—	2029
Plan n° 21 bis (AG 2022)	28/06/2022		36 000	21 600	64,78		2030
Plan n° 21 ter (AG 2022)	28/06/2022		9 150	4 575	64,78		2030
<b>Total AG 2020</b>		<b>300 000</b>	<b>69 150</b>	<b>40 575</b>		<b>—</b>	
<b>TOTAL STOCK-OPTIONS</b>		<b>840 000</b>	<b>376 285</b>	<b>152 713</b>		<b>35 625</b>	

## / Actions gratuites

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964	—	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500		—	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2019	60 000	16 250		1 166	2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 337		—	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019		2 521		—	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/03/2020		5 000		5 000	2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/06/2020		3 000			2023
Plan n° 10 bis (AG 2020)	10/06/2021		7 000		2 000	2023
Plan n° 10 ter (AG 2020)	04/10/2021		8 122	4 061	8 122	2025
Plan n° 10 quater (AG 2020)	04/10/2021		3 255		2 820	2024
Plan n° 10 quinquies (AG 2020)	04/10/2021	60 000	15 250		15 250	2025
Plan n° 10 sexies (AG 2020)	04/10/2021		716		555	2025
Plan n° 10 septies (AG 2020)	04/10/2021		8 331		7 215	2024
Plan n° 10 octies (AG 2020)	19/11/2021		4 000	2 000	—	2025
Plan n° 10 novies (AG 2020)	19/11/2021		10 000		—	2025
Plan n° 11 (AG 2022)	28/06/2022		10 035	5017	10 035	2024
Plan n° 11 bis (AG 2022)	28/06/2022		25 349		25 349	2024
Plan n° 11 ter (AG 2022)	28/06/2022		660		531	2024
Plan n° 11 quater (AG 2022)	28/06/2022		7 620		7 620	2024
Plan n° 11 quinquies (AG 2022)	28/06/2022	120 000	4 800	2400	4 800	2024
Plan n° 11 sexies (AG 2022)	28/06/2022		11 874		11 874	2024
Plan n° 11 septies (AG 2022)	28/06/2022		5 233		5 233	2024
Plan n° 11 octies (AG 2022)	28/06/2022		13 750		13 750	2026
Plan n° 11 novies (AG 2022)	17/11/2022		2 500		2 500	2026
<b>TOTAL ACTIONS GRATUITES</b>		<b>240 000</b>	<b>200 161</b>	<b>21 442</b>	<b>123 820</b>	

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'achats d'actions et des plans d'actions gratuites comportent des conditions de présence pendant la période d'acquisition des droits.

## NOTE D.4. AVANCES CONDITIONNÉES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	1 an au plus	Plus de 1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2021
Avance Ademe	750	18	—	732	768
Avance Bpifrance	1 137	496	642	—	1 004
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>514</b>	<b>642</b>	<b>732</b>	<b>1 772</b>

**NOTE D.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Reprise	31 décembre 2022
Écart de conversion actif (Note C.7)	6 033	2 110	(6 033)	2 110
Provisions risques et charges	6 087	830	(4 880)	2 036
Provision pour engagements de retraite	4 314	408	(1 704)	3 018
Autres Provisions		78		78
<b>TOTAL</b>	<b>16 434</b>	<b>3 426</b>	<b>(12 617)</b>	<b>7 243</b>

Les provisions risques et charges d'exploitation couvrent des risques et charges de nature sociale dont 1 121 milliers d'euros liés plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » lancé en 2021. La reprise de provision constatée au cours de l'exercice 2022 couvre les charges enregistrées au cours de la période.

Les mouvements de l'exercice concernant la provision pour engagements de retraite se décomposent en :

- 365 milliers d'euros de dotation d'exploitation, ainsi qu'une reprise de provision de - 730 milliers d'euros lié au changement

d'hypothèses actuarielles (à l'exception de l'évolution du taux d'actualisation, de nature financière) et prestations payées par l'employeur ;

- 43 milliers d'euros de dotation financière correspondant à la charge d'intérêts ainsi qu'une reprise de provision de -974 milliers d'euros liés à l'augmentation du taux d'actualisation.
- Les autres provisions couvrent le risque financier lié à une filiale pour 78 milliers d'euros.

**/ Hypothèses actuarielles de l'engagement retraite**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation	3,75 %	0,90 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	2,50 %

Le taux d'actualisation correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements de la Société. Les taux de rotation du personnel sont déterminés par tranche d'âge en fonction de l'historique de la Société.

**NOTE D.6. ÉTATS DES DETTES**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	1 an au plus	Plus de 1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2021
Emprunts bancaires (D.7)	32 628	10 907	21 721		38 825
Dettes financières diverses (D.8)	—	—			2 500
Fournisseurs et comptes rattachés	4 976	4 976			3 769
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	38 964	38 964			45 006
Personnel et comptes rattachés (D.9)	4 105	4 105			3 871
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.9)	3 778	3 778			3 559
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.9)	63	63			373
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.9)	3 497	3 497			700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	350	350			
Groupe et associés (D.10)	7 289	7 289			11 481
Autres dettes d'exploitation (D.10)	3 430	3 430			1 444
Produits constatés d'avance	432	432			3 612
<b>TOTAL</b>	<b>99 512</b>	<b>77 791</b>	<b>21 721</b>	<b>—</b>	<b>115 140</b>

## 6 ÉTATS FINANCIERS

### COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

#### NOTE D.7. EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

Au 31 décembre 2022, ce poste s'élève à 32 628 milliers d'euros dont :

- 14 918 milliers d'euros relatifs à la part du crédit syndiqué à remboursement pluriannuel, dont 5 millions à échéance 2023 ;
- 13 641 milliers d'euros relatifs à deux prêts garantis par l'État signés en 2020 ;
- 2 400 milliers d'euros d'emprunt auprès de Bpifrance, dont 800 milliers d'euros à échéance 2023 ;
- 1 575 milliers d'euros d'emprunt de refinancement du déménagement des locaux de Rungis – échéance octobre 2023 ;
- le solde correspond aux intérêts courus sur les différents emprunts.

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, qui se compose d'une part à « remboursement pluriannuel » de 15 millions d'euros au 31 décembre 2022, et d'une enveloppe de 10 millions d'euros de crédit renouvelable, non

utilisée à fin 2022. Les échéances de la part à « remboursement pluriannuel » sont le 30 avril de chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes consolidés de l'exercice précédent. La marge appliquée qui s'élevait à 2,25 % au début de l'exercice a été réduite à 2,00 % à compter du 29 juillet 2022.

ESI Group a signé en 2020 deux prêts garantis par l'État : en août avec BPI France un prêt de 1,75 million d'euros, et en octobre avec le pool bancaire du crédit syndiqué un prêt de 12 millions d'euros. ESI Group a choisi de rembourser les prêts sur une durée de cinq ans par trimestre. Les taux d'intérêt sont propres à chaque banque et appliqués à leurs quote-parts de financement respectives.

Les engagements hors bilan relatifs au crédit syndiqué sont développés en Note F.4.

#### NOTE D.8. DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	1 an au plus	Plus de 1 an, Moins 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2021
Billet à ordre	—	—			2 500
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>—</b>			<b>2 500</b>

Au 31 décembre 2021, ESI Group avait recours à un billet à ordre pour un montant de 2,5 millions d'euros. Il a été intégralement remboursé le 28 février 2022.

#### NOTE D.9. DETTES FISCALES ET SOCIALES

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provision pour congés payés/RTT charges incluses	1 953	2 330
Provision primes à verser au personnel charges incluses	2 489	2 922
Organismes sociaux et autres	3 440	2 177
TVA collectée	63	373
Taxes	3 497	700
<b>TOTAL</b>	<b>11 443</b>	<b>8 502</b>

L'augmentation des Dettes fiscales et sociales s'explique par l'enregistrement d'une provision pour participation des salariés au titre de l'exercice 2022 (838 milliers d'euros incluant le forfait social) et de l'impôt sur les sociétés de l'exercice (3 275 milliers d'euros). Il est rappelé que l'exercice 2021 était déficitaire.

#### NOTE D.10. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	31 décembre 2022
Clients créditeurs	72	160	(60)	171
Compte courant filiales	11 481	13 472	(17 664)	7 289
Avances projets cofinancés	—	—	—	—
Autres dettes	1 444	2 182	(196)	3 430
<b>TOTAL</b>	<b>12 996</b>	<b>15 813</b>	<b>(17 920)</b>	<b>10 890</b>

**NOTE D.11. ÉCARTS DE CONVERSIONS PASSIF**

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	1 277	6 066
Fournisseurs et comptes rattachés	436	371
Créances rattachées à des participations	202	660
Autres créances et dettes	92	254
<b>TOTAL</b>	<b>2 007</b>	<b>7 351</b>

**NOTE D.12. CHARGES À PAYER**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts et dettes financières	95	300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 625	3 262
Provision pour congés payés/RTT charges incluses	1 953	2 330
Provision primes à verser au personnel charges incluses	2 489	2 921
Autres charges fiscales	3 275	366
Autres charges sociales	838	
Autres dettes (avances projets cofinancés)	513	205
<b>TOTAL</b>	<b>12 788</b>	<b>9 384</b>

**NOTE E. Détail des postes du compte de résultat****NOTE E.1. CHIFFRE D'AFFAIRES****/ Décomposition par nature**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Licences de logiciels	11 593	12 029
Sous-traitance, consulting et autres produits	982	941
Redevances reçues des filiales de distribution du Groupe	66 340	64 223
Sous-traitance, consulting et autres produits Groupe	324	1 123
Produits activités annexes Groupe	3 441	2 497
Management fees Groupe	5 815	5 008
<b>TOTAL</b>	<b>88 496</b>	<b>85 821</b>

**/ Décomposition par zone géographique**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	9 643	9 479
Europe (hors France)	29 004	29 385
Amériques	14 892	13 717
Asie	34 957	33 240
<b>TOTAL</b>	<b>88 496</b>	<b>85 821</b>

**NOTE E.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Production stockée		
Production immobilisée	26 729	30 151
Reprise sur amortissements et provisions	1 470	3 176
Reprise sur provision change sur créances et dettes commerciales	—	—
Transfert de charges	3 808	2 301
Autres produits	1 112	1 409
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>33 119</b>	<b>37 036</b>

La production immobilisée (26,7 millions d'euros en 2022) correspond à l'activation des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités ou nouvelles versions des logiciels d'ESI.

À compter de l'exercice 2022, les produits issus de projets cofinancés (« projets spéciaux ») sont enregistrés en autres produits

d'exploitation et non plus en chiffre d'affaires. En 2021, les projets cofinancés représentaient un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros. Lors de la production d'un projet cofinancé, le produit est déterminé sur la base du taux d'avancement du projet, au prorata du pourcentage financé.

**NOTE E.3. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Études et prestations de services	6 211	7 289
Études et prestations de services Groupe	12 912	17 088
Frais de recherche et développement Groupe	21 358	19 861
Matières et fournitures	325	288
Locations et charges locatives	5 710	5 083
Entretien, maintenance, réparations	1 078	1 384
Assurances	209	226
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 974	2 308
Redevances sur produits tiers et commissions sur ventes	(1 202)	1 715
Publicité, relations extérieures	392	234
Frais de déplacements	510	135
Frais postaux, télécommunications	207	273
Divers	904	1 004
<b>TOTAL</b>	<b>52 589</b>	<b>56 888</b>

**NOTE E.4. IMPÔTS ET TAXES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	352	929
Cotisation foncière des entreprises	125	141
Taxes d'apprentissage, de formation continue et d'effort construction	377	457
Autres impôts et taxes	68	(240)
<b>TOTAL</b>	<b>922</b>	<b>1 287</b>

**NOTE E.5. DOTATIONS D'EXPLOITATION**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dotations amortissements frais de développement	25 615	29 308
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	1 554	1 635
Dotations amortissements immobilisations corporelles	646	743
Dotations amortissements charges à répartir	100	102
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	465	977
Dotation provision engagement retraite	365	393
Dotation provision risques et charges	—	511
<b>TOTAL</b>	<b>28 746</b>	<b>33 669</b>

**NOTE E.6. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Redevances	—	6
Rémunération administrateurs	450	343
Pertes de change sur créances et dettes commerciales	1 272	1 897
Pertes sur créances irrécouvrables	429	—
Charges diverses	107	16
<b>TOTAL</b>	<b>2 257</b>	<b>2 262</b>

**NOTE E.7. RÉSULTAT FINANCIER**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat de change réalisé	1 303	399
Intérêts d'emprunts	(500)	(917)
Intérêts sur compte courant filiales net	(25)	(42)
Dotation provision engagement retraite	931	(15)
Provision dépréciation titres de participation et créances rattachées	(1 857)	(5 405)
Reprise provision pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées <sup>(a)</sup>	10 374	784
Boni/Mali de confusion	442	(239)
Provision change nette de reprise	4 880	2 378
Autres charges/produits financiers	933	(127)
<b>TOTAL</b>	<b>16 481</b>	<b>(3 184)</b>

(a) La reprise de provision pour dépréciation des titres de participation porte sur les titres de la société ESI ITI GmbH absorbée par ESI Germany GmbH. La valeur globale réestimée de la nouvelle entité absorbante ne justifie pas le maintien d'une provision pour dépréciation.

**NOTE E.8. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat sur mouvements des actions propres	(147)	(149)
Dotations amortissements dérogatoires	59	(7)
Perte définitive sur crédit d'impôt étranger non utilisé	—	(879)
Coûts de départs liés au plan OneESI	(5 310)	(874)
Variation de provisions liées à la restructuration OneESI	4 050	(5 130)
Résultat des autres charges et produits exceptionnels	(553)	—
Plus-value de cession d'actifs incorporels CFD / SCILAB	17 085	—
Dépréciation et mise au rebut des actifs incorporels et autres	(779)	(21 370)
Charges et Produits liés aux sorties d'immobilisations corporelles	(9)	(184)
Charges et Produits liés aux sorties d'immobilisations financières	(1 915)	(2 387)
Indemnités suite au litige IP	—	883
Divers	(34)	(101)
<b>TOTAL</b>	<b>12 447</b>	<b>(30 198)</b>

## NOTE F. Autres informations

### NOTE F.1. EFFECTIF MOYEN

Salariés (en équivalent temps plein)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cadres	212	222
Agents de maîtrise, employés	5	12
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>234</b>

Effectif moyen présenté incluant les salariés en France et dans les succursales et bureaux à l'international.

### NOTE F.2. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les montants totaux versés aux mandataires sociaux d'ESI Group sont les suivants (trois mandataires en 2021, un mandataire en 2022) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Salaires	91	359
Avantages en nature	—	13
Rémunération administrateurs	—	18
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	285	435
Avantages en nature versés par des sociétés contrôlées	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>825</b>

### NOTE F.3. SUCCURSALES

Une succursale est intégrée dans les comptes d'ESI Group :

Nom	Adresse	Pays
ESI Group Netherlands – Branch Office	Vlieland 11, 2716AA Zoetermeer Zuid-Holland	Pays-Bas

### NOTE F.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### / Engagements locatifs futurs

(En milliers d'euros)	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à 1 an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 216	4 511
Locations mobilières	64	116
<b>TOTAL</b>	<b>1 280</b>	<b>4 627</b>

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

#### / Instruments financiers

ESI Group utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt.

##### ■ Instruments de taux :

Historiquement, les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2022 en couverture du crédit, de 3,5 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor trois mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 1,249 % et 1,360 %. À fin 2022 les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 3,5 millions d'euros. Le produits ou charges relatifs à ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier ;

##### ■ Instruments de change :

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales, ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et toute autre forme de contrats de devise. Les instruments en place au 31 décembre 2022 portent sur le yen japonais (opération de vente à terme – *FX forward* – d'un montant nominal de 1,7 milliards de JPY), le won coréen (opération de vente à terme sans livraison – *non-deliverable FX forward* – d'un montant nominal de 1,8 milliards de KRW) et la roupie indienne (opération d'achat à terme sans livraison – *non-deliverable FX forward* – d'un montant nominal de 500 millions d'INR). L'impact de ces instruments financiers, à maturité maximale de 12 mois, est comptabilisé résultat de change.

**/ Cautions et nantissements**

Dans le cadre de la convention de crédit du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti aux prêteurs le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* et de 100 % des actions des filiales allemandes ESI Software Germany GmbH et ESI ITI GmbH.

En 2022, ESI Group a obtenu l'accord des prêteurs pour opérer la fusion des entités juridiques allemandes, afin de simplifier son organisation juridique. Le nantissement des titres consenti aux prêteurs ne porte désormais plus que sur 100 % des actions de la société absorbante, ESI Software Germany (devenue ESI Germany GmbH). Le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* est inchangé.

La caution consentie par le Crédit du Nord en novembre 2012 pour un montant de 82 milliers d'euros est arrivée à échéance au cours de l'exercice 2022 et la main levée a été obtenue.

**/ Autres engagements financiers**

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2022, le seuil à respecter est de 3. Sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Enfin, dans le cadre de la cession, le 13 juillet 2022, du logiciel non stratégique de simulation des fluides (« CFD ») 3,6 millions de dollars américains restent à encaisser sous une période de 18 mois à compter de cette date, sous réserve de l'absence de mise en œuvre par l'acquéreur des garanties contractuelles.

**NOTE F.5. PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL**

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Passage résultat fiscal	Résultat fiscal	(Charge)/Profit d'impôt*	Résultat après impôt
Résultat courant	30 681	(16 645)	14 036	(1 736)	12 300
Résultat non courant	11 749	698	12 447	(1 539)	10 908
<b>TOTAL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>42 430</b>	<b>(15 947)</b>	<b>26 483</b>	<b>(3 275)</b>	<b>23 208</b>

\* Hors crédit impôt recherche.

**NOTE F.6. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022
Contribution sociale de solidarité	—
Indemnités de départ à la retraite	3 017
Écart de conversion passif	2 007
Intérêts	219
<b>TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES</b>	<b>5 243</b>
<b>ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (TAUX D'IMPOSITION DE 25 %)</b>	<b>1 311</b>

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps

entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges. La Société dispose de 29 millions d'euros de déficits reportables au 31 décembre 2022.

**NOTE F.7. ESI GROUP, SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE**

ESI Group, dont le siège social est situé 3 bis rue Saarinen à Rungis (94150), France, est la société holding consolidante du Groupe de même nom.

**NOTE F.8. TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

	Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société</b>											
<b>1. Filiales détenues à plus de 50 %</b>											
Engineering System International SAS	France	1 020	2 044	100	458	458	—		18 598	660	
ESI Japan, Ltd.	Japon	99	991	100	171	171	(2 155)		29 984	387	
Hankook ESI Co., Ltd.	Corée du Sud	998	(3 364)	100	970	970			5 797	(270)	
ESI North America, Inc.	États-Unis	684	(5 793)	100	4 560	4 560	3 469		22 978	543	
ESI Group Hispania s.l.	Espagne	100	(1 924)	100	100	—	2 020		5 661	(36)	
Mecas ESI s.r.o.	République tchèque	16	1 215	100	1 262	1 262	(680)		7 577	(619)	
ESI UK Ltd.	Angleterre	120	1 855	100	164	164	(305)		5 679	218	
ESI US R&D, Inc.	États-Unis	194	4 083	49	4 128	649	40		7 191	228	
Calcom ESI SA	Suisse	83	1 071	99	2 678	656	593		610	286	
ESI Software (India) Private Ltd.	Inde	2	8 532	100	2	2			10 689	1 283	
ESI Italia s.r.l.	Italie	500	(51)	100	1 050	1 050	79		5 663	(257)	
ESI South America Comércio e Serviços de Informática, Ltda	Brésil	9	211	100	56	56	(5)		888	17	
ESI Services Tunisie SARL	Tunisie	107	1 268	100	303	303			334	10	
ESI Group Beijing Co., Ltd.	Chine	602	(2 566)	100	543	543			5 355	(1 143)	
ESI Germany GmbH	Allemagne	517	8 381	100	29 418	29 418	(3 867)		32 951	(1 189)	
ESI Nordics AB	Suède	11	442	100	446	446	7		1 753	(38)	
Open CFD Ltd.	Angleterre	—	(1 282)	100	2 351	—	898		453	(521)	
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	Vietnam	73	128	100	124	81			167	(32)	
<b>2. Filiales détenues entre 10 et 50 %</b>											
JV AECC-ESI	Chine	1 275	1 713	35	448	448			—		

Les données du tableau des filiales et participations au 31 décembre 2022 sont des données non auditées.

**NOTE F.9. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Le 6 janvier 2023, l'ouverture de la procédure de liquidation de la société ESI Vietnam a été prononcée.

## 6.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société ESI Group,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESI Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### / Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### / Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### / Évaluation des frais de développement

Risque identifié	Notre réponse
Le bilan comprend dans ses actifs incorporels des frais de développement capitalisés dont la valeur nette comptable s'élève à K€ 33 362 au 31 décembre 2022.	Pour un échantillon de projets développés sur l'exercice 2022, nous avons apprécié le respect des critères de capitalisation au bilan selon la norme comptable en vigueur ;
Les frais de développement correspondent principalement à des dépenses de main-d'œuvre directe et de sous-traitance relatives à la création de nouvelles offres ou d'améliorations majeures des solutions existantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nous avons procédé aux rapprochements entre les données comptables et les données de gestion qui présentent une information détaillée des projets capitalisés afin d'apprécier la fiabilité des valeurs comptabilisées ;</li> </ul>
Tel que cela est indiqué dans la note B.2 de l'annexe aux comptes annuels, la capitalisation de ces frais de développement est conditionnée par le respect des critères énoncés dans le règlement sur les actifs immobilisés édicté par les règles et principes comptables français, et les durées d'amortissement comprises entre 12 et 36 mois sont estimées projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle votre société prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante. Les projets correspondant au développement de nouvelles versions de logiciels, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois. Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures sont amortis sur 24 ou 36 mois selon le niveau d'innovation associé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Par échantillonnage, nous avons vérifié les taux horaires individuels utilisés par votre société pour valoriser les heures reportées dans le fichier de calcul des projets capitalisés et nous avons rapproché ces heures aux feuilles de temps saisies par les ingénieurs ;</li> </ul>
Une dépréciation de la valeur nette comptable des frais de développement activés est comptabilisée lorsqu'à la clôture les avantages économiques futurs probables ne sont plus suffisants pour couvrir la valeur résiduelle de l'actif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nous avons vérifié le correct calcul de la charge d'amortissement sur la base des durées établies projet par projet par la direction de votre société et nous avons apprécié la fiabilité des dates de mise en service par échantillonnage ;</li> </ul>
L'appréciation du respect des critères de capitalisation des frais de développement, la fixation de la durée d'amortissement et l'identification d'indices de dépréciation des projets capitalisés, ne générant plus de bénéfices économiques futurs, reposent sur le jugement de la direction et sur la fiabilité des procédures mises en place pour l'identification et la répartition des dépenses entre les différents projets engagés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble des durées d'amortissement estimées par votre société notamment par rapport à des références de marché ;</li> </ul>
Sur cette base, nous avons considéré la capitalisation des frais de développement comme un point clé de l'audit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nous avons vérifié le montant du mark-up appliqué aux dépenses de R&amp;D au sein de votre société lorsque les développements sont réalisés par des filiales, en fonction des taux contractuels définis dans les accords intragroupes ;</li> <li>■ Par ailleurs, nous avons apprécié l'absence d'indices de dépréciation des projets capitalisés à la clôture de l'exercice.</li> </ul>

**/ Évaluation des titres de participation**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour une valeur nette comptable de K€ 42 691. À la date d'acquisition, ces titres sont évalués au coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les coûts qui y sont directement attribuables. À chaque clôture d'exercice, la valeur comptable des titres est comparée à sa valeur d'utilité, et si cette dernière s'avère inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur comptable à la valeur d'utilité.</p> <p>Les différentes méthodes utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité sont décrites dans la note B.4 de l'annexe aux comptes annuels et se détaillent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les titres des filiales en activité sont valorisés sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires ajusté de la trésorerie nette de la filiale, ou bien sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels futurs pour les entités récemment acquises ;</li> <li>■ Les titres des filiales en activité réduite ou en sommeil sont valorisés sur la base de la quote-part de situation nette revenant à votre société.</li> </ul> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, qui représentent un montant significatif à l'actif du bilan, requiert l'exercice du jugement de la direction dans l'identification de critères déterminant la méthode d'évaluation à appliquer et des éléments à considérer en fonction des participations concernées notamment des éléments historiques (capitaux propres) ou des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).</p> <p>Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par votre société pour l'évaluation des titres de participation aux règles et principes comptables en vigueur.</p> <p>Nos travaux ont consisté à examiner la justification produite par la direction au titre de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Notre examen de la méthodologie appliquée, selon les titres concernés, se détaille comme suit :</p> <p>Pour les principaux titres de participation dans les filiales en activité, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apprécié le caractère raisonnable du multiple de chiffre d'affaires utilisé,</li> <li>■ Vérifié les calculs effectués et rapproché les données de chiffre d'affaires et de trésorerie nette retenues avec les comptes des entités correspondantes.</li> </ul> <p>Pour les principaux titres des filiales en activité réduite ou en sommeil, nous avons rapproché les capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes.</p>

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**/ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

**/ Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

**/ Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires****/ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

**/ Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESI Group par votre assemblée générale du 22 juin 2021 pour le cabinet KPMG S.A. et du 16 décembre 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-sixième année (dont vingt-trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### / Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### / Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Stéphanie Ortega

ERNST & YOUNG Audit  
Pierre-Henri Pagnon

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## CHAPITRE 7

## RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La présente section expose les questions et les points clés découlant des résolutions proposées qui seront soumises par le Conseil d'administration à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 juin 2023. Elle ne prétend pas être exhaustive, vous êtes donc invités à lire attentivement les résolutions proposées avant de voter à l'Assemblée.



## DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE de l'Assemblée générale ordinaire

- 1 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 2 Approbation de l'ensemble des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés
- 3 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 4 Affectation du résultat net de l'exercice
- 5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- 6 Approbation de la rémunération globale versée ou attribuée aux membres du Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration et au Directeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce
- 7 Approbation des éléments composant la rémunération globale versée ou attribuée à Alex Davern, Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 8 Approbation des éléments composant la rémunération globale versée ou attribuée à Cristel de Rouvray, Directrice générale, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- 9 Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- 10 Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale pour l'exercice 2023, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- 11 Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- 12 Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce



## DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE de l'Assemblée générale extraordinaire

- 13 Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés qui lui sont liées



## DÉCISIONS communes

- 14 Pouvoir en vue de procéder aux formalités

## 7

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



<b>7.1. DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</b>	<b>172</b>
<b>7.2. DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</b>	<b>175</b>
<b>7.3. DÉCISIONS COMMUNES</b>	<b>176</b>

## 7.1. DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### ► Première, deuxième, troisième et quatrième résolutions

#### Exposé des motifs

ESI Group atteint les principaux jalons du plan OneESI 2024 et obtient de solides résultats en 2022. ESI Group a réalisé des progrès significatifs sur son plan stratégique, conformément avec les objectifs annoncés pour l'exercice fiscal 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes, il vous est demandé de vous prononcer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Au 31 décembre 2022 :

- Les comptes de la Société font apparaître un résultat bénéficiaire de 41 737 071,95 € ;
- Le total des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, égal à 216 539,84 € ;
- Les comptes consolidés de la Société font apparaître un résultat net de 15 420 585 €.

Il est demandé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de 41 737 071,95 € comme suit :

- 17 317,20 € à la réserve légale ;
- 41 719 754,75 € au report à nouveau.

Après cette affectation, le solde de la réserve légale s'élèvera à 1 822 684,80 €.

Suite à cette affectation, le report à nouveau s'élèvera à 11 984 802,27 €.

Le Conseil d'administration rappelle à l'Assemblée générale qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

### ► Première résolution

#### *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan, tels qu'ils sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de 41 737 071,95 €.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### ► Deuxième résolution

#### *Approbation de l'ensemble des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve le montant total des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, égal à 216 539,84 €.

### ► Troisième résolution

#### *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, et des comptes consolidés au 31 décembre 2022, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 15 420,585 €.

### ► Quatrième résolution

#### *Affectation du résultat net de l'exercice*

L'Assemblée générale, constatant que le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 41 737 071,95 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat comme suit :

Situation à ce jour :

- Résultat net de l'exercice : 41 737 071,95 € ;
- Report à nouveau débiteur : - 29 734 952,48 € ;
- Total à affecter : 12 002 119,47 €.

Affectation :

- 17 317,20 € au compte de réserve légale ;
- 11 984 802,27 € au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présente après affectation un solde de 1 822 684,80 €.

Le compte de report à nouveau présente après affectation un solde créditeur de 11 984 802,27 €.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

### ► Cinquième résolution

#### *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce*

#### Exposé des motifs

Sur la base du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté au paragraphe 2.6 du document d'enregistrement universel 2022, il est demandé à l'Assemblée générale de prendre acte qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune nouvelle convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce mentionnant la présence d'une nouvelle convention réglementée au cours de l'exercice 2022.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

## ► Sixième, septième et huitième résolutions

### Q Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver chaque année les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'administration et, au Directeur général au titre de leur mandat.

Les rémunérations ont été versées ou attribuées conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 28 juin 2022. Il est rappelé que le versement de la rémunération variable et exceptionnelle est subordonné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale de 2023.

Ces composantes de la rémunération, approuvées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations, sont présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe 2.4 du document d'enregistrement universel 2022.

### ► Sixième résolution

**Approbation de la rémunération globale versée ou attribuée aux membres du Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration et au Directeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, telles que décrites au paragraphe 2.4 et en particulier 2.4.3.1.13 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

### ► Septième résolution

**Approbation des éléments composant la rémunération globale versée ou attribuée à Alex Davern, Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Alex Davern, Président du Conseil d'administration., tels que décrits au paragraphe 2.4.3.1.1 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

### ► Huitième résolution

**Approbation des éléments composant la rémunération globale versée ou attribuée à Cristel de Rouvray, Directrice générale, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Cristel de Rouvray, Directrice générale, tels que décrits au paragraphe 2.4.3.1.13 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

## ► Neuvième, dixième et onzième résolutions

### Q Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver chaque année les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration et, au Directeur général au titre de leur mandat pour l'exercice 2022.

La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux, approuvée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations, est présentée dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe 2.4.1 du document d'enregistrement universel 2022.

### ► Neuvième résolution

**Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable au Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, telle que décrite dans le dit rapport et figurant au paragraphe 2.4.1.1 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

### ► Dixième résolution

**Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale pour l'exercice 2023, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable à la Directrice Générale pour l'exercice 2023, telle que décrite dans le dit rapport et figurant au paragraphe 2.4.1.2 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

### ► Onzième résolution

**Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023, telle que décrite dans le dit rapport et figurant au paragraphe 2.4.1.1 du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

## ► Douzième résolution

**Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce**



### Exposé des motifs

L'autorisation existante arrivant à échéance en décembre 2023, il est proposé à l'Assemblée générale de mettre fin à cette autorisation et de donner au Conseil d'administration une nouvelle autorisation de rachat par la Société de ses propres actions pour une nouvelle période de 18 (dix-huit) mois à compter de l'Assemblée générale du 29 juin 2023.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 150 € (cent cinquante) par action. Conformément à la législation en vigueur, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées est limité à 10 % du capital, compte tenu des actions propres déjà détenues par la Société, soit 5,38 % au 31 décembre 2022. Par conséquent, la Société ne pourra pas verser plus de 40 000 000 € (quarante millions) au titre du programme de rachat d'actions.

La Société pourra racheter ses propres actions pour :

- Animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers du contrat de liquidité conclu avec Crédit Industriel et Commercial S.A. ;
- Les affecter à des attributions d'actions gratuites ou à des options d'achat d'actions ;
- Les conserver et les utiliser ultérieurement en paiement d'acquisitions ;
- Les annuler par réduction du capital social.

À titre d'information, il est rendu compte de l'utilisation de l'autorisation précédente au chapitre 2.5.3 du document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et de la réglementation européenne applicable aux abus de marché issue du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014, :

1. Autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % de son capital, pour une période de 18 mois à compter du 29 juin 2023, en vue :
  - i. D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la pratique de marché admise par l'AMF,
  - ii. De remplir ses obligations d'émission d'actions, dans les conditions prévues par la loi, souscrites dans le cadre :

- Des plans d'attribution d'options d'achat d'actions existantes par les salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
- De plans d'intéressement des salariés dans le cadre desquels ces actions seraient attribuées aux salariés et/ou mandataires sociaux,
- Les attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe,
- Des actions remises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens à des actions, immédiatement ou à terme, dans les conditions prévues par l'AMF et à tout moment jugé opportun par le Conseil d'administration,

iii. De conserver des actions pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

iv. D'annuler les actions par une réduction du capital social ;

2. Décide que le prix d'achat par action ne peut dépasser 150 € (cent cinquante) ;
3. Décide de fixer le montant maximum que la Société pourra dépenser dans le cadre de ce programme de rachat à 40 000 000 € (quarante millions) ;
4. Prend acte que la présente autorisation prive d'effet l'autorisation antérieure accordée par la dix-huitième résolution de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022 autorisant le Conseil à opérer sur ses propres actions ;
5. Décide que les actions pourront être achetées ou conservées à la discrétion du Conseil d'administration par tous moyens en négociant sur le marché ou hors marché, ou sur un marché de gré à gré, en une ou plusieurs fois. Toutes les actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé peuvent être acquises sous forme de blocs d'actions. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique, conformément à la réglementation en vigueur ;
6. Reconnaît que la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total des actions composant son propre capital social ;
7. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour :
  - Publier, sur le site Internet de l'AMF, une notice détaillée expliquant ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale préalablement à l'utilisation de cette autorisation,
  - Passer tous ordres de bourse et conclure tous accords en vue de la constatation des achats et ventes d'actions,
  - Effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires, dans son rapport de gestion, des achats et ventes effectués en vertu de la présente autorisation.

## 7.2. DÉCISIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### ► Treizième résolution

**Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées**



#### Exposé des motifs

La Société envisageant d'attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, il est proposé à l'Assemblée générale d'accorder au Conseil d'administration une nouvelle autorisation à cet effet, la précédente autorisation accordée par la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022 restant en vigueur jusqu'à ce que le nombre d'actions à attribuer gratuitement soit épuisé.

Dans le cadre de cette nouvelle autorisation, le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuées ne pourra pas dépasser 60 000 actions, soit environ 1 % du capital social existant au 29 juin 2023.

L'objectif d'ESI est de s'aligner sur les meilleures pratiques des entreprises avec lesquelles ESI est en concurrence pour les talents, afin d'attirer et de retenir les talents nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques à trois ans.

Le Conseil d'administration décidera de l'identité des bénéficiaires des attributions, du nombre d'actions allouées à chacun, des conditions et, le cas échéant, des critères de ces attributions d'actions.

Le Conseil d'administration pourra fixer, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation, sous réserve que la condition de temps respecte une période d'acquisition minimale d'un an et que la durée totale des périodes d'acquisition et de conservation soit au moins égale à deux ans. Conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, et notamment de la condition d'emploi et/ou de la condition de performance, à l'issue d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants, L. 225-197-2, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ESI Group, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des entités qui lui sont liées, dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et dans les conditions définies ci-après ;
2. Décide que le Conseil d'administration décidera de l'identité des bénéficiaires des attributions, du nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, ainsi que des conditions et, le cas échéant, des critères de ces attributions d'actions ;
3. Décide que le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 1 % du capital social existant au jour de l'attribution des actions gratuites par le Conseil d'administration et limité à 60 000 actions ;
4. Décide que le Conseil d'administration pourra fixer, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation, sous réserve que la condition de durée respecte une période d'acquisition minimale d'un an et que la durée totale des périodes d'acquisition et de conservation soit au moins égale à deux ans ;

5. Décide que l'attribution gratuite à leurs bénéficiaires deviendra définitive et contraignante après une période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration ;
6. Autorise le Conseil d'administration à procéder à l'acquisition des actions avant le terme de la période d'acquisition ainsi qu'à permettre la cession gratuite de ces actions en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième catégorie définie par l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;
7. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, y compris ceux de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment à l'effet de :
  - a. Déterminer s'il y a lieu d'attribuer des actions existantes ou d'émettre des actions à cette fin,
  - b. Déterminer toutes les modalités relatives à l'attribution des actions, notamment les conditions d'acquisition de ces actions (en particulier la présence et, le cas échéant, les conditions de performance), définir les catégories de bénéficiaires, les bénéficiaires et fixer le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux et la ou les dates d'attribution dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date des opérations envisagées,
  - c. Procéder, le cas échéant, à l'augmentation du capital social de la Société à l'issue de la période d'acquisition,
  - d. Ajuster, pendant la période d'acquisition, s'il le juge nécessaire, le nombre d'actions attribuées afin de préserver les droits des bénéficiaires, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date des opérations envisagées, en fonction des opérations potentielles sur le capital de la Société, étant précisé que les actions, attribuées suite à ces ajustements, seront réputées attribuées à la même date que celle de l'attribution initiale des actions, et
  - e. Plus généralement, prendre toutes mesures utiles, notamment conclure tous accords et contrats en vue de la réalisation d'une émission, effectuer toutes formalités en vue de la réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes consécutives à l'attribution d'actions de la Société, modifier les statuts ;
8. Prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société susceptibles d'être émises en vue de l'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'à tous les droits aux actions ordinaires consentis dans le cadre de la présente autorisation ;
9. Prend acte que la présente autorisation ne prive pas d'effet la partie non utilisée de la précédente autorisation accordée par la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

La présente autorisation est consentie au Conseil d'administration pour une durée de 38 (trente-huit) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

## 7.3. DÉCISIONS COMMUNES

### ▶ Quatorzième résolution

*Pouvoir en vue de procéder aux formalités*



#### **Exposé des motifs**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives, ainsi que toutes les obligations de dépôt et de publication prévues par la législation en vigueur.

## 8

# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SUR LE CAPITAL SOCIAL



<b>8.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>178</b>
8.1.1. Renseignements à caractère général	178
8.1.2. Renseignements concernant les droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	178
8.1.3. Renseignements concernant les organes d'administration et de direction	179
<b>8.2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>179</b>
8.2.1. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux (article 8 des statuts)	179
8.2.2. Capital émis et capital autorisé non émis	180
8.2.3. Historique des variations du capital	180
8.2.4. Politique de distribution de dividendes	180
8.2.5. Actionnariat de la Société	180
8.2.6. Rachat par la Société de ses propres actions	183
<b>8.3. L'ACTION ESI - LE MARCHÉ DU TITRE</b>	<b>184</b>

## 8.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

### 8.1.1. Renseignements à caractère général

#### Dénomination et siège social

ESI Group  
 3 bis, rue Saarinen  
 Immeuble Le Séville  
 94528 Rungis Cedex, France

#### Forme juridique

ESI Group est une société anonyme à Conseil d'administration.

#### Législation de l'émetteur

Française.

#### Date de constitution et durée de vie de la Société

La société ESI Group a été constituée le 28 janvier 1991. La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### Immatriculation de la Société

R.C.S. Créteil 381 080 225.

#### Identifiant d'identité juridique

LEI – 969500SJCEYK6O6RXV95

#### Numéro de téléphone

+33 (0) 1 41 73 58 00

#### E-mail

communication@esi-group.com

#### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et en tous pays :

- L'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;

- D'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

À cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisitions et de cessions de participations. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

#### Exercice social (article 22 des statuts)

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année. Il a une durée de douze mois.

#### Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sensible sur la situation financière de la Société, son résultat et ceux de son Groupe.

À l'exception des litiges relevant du cours normal de l'activité, la Société n'a fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 8.1.2. Renseignements concernant les droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

#### Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée générale qui décide souverainement de son affectation. À ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est, ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

### Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales (article 18 et 19 des statuts)

Veillez vous référer à la section 2.5.3 du présent document d'enregistrement universel.

### Droit de communication des actionnaires (article 21 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le Conseil d'administration a l'obligation de lui adresser ou de mettre à sa disposition les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Le droit de communication des actionnaires, la nature des documents mis à leur disposition et les modalités de leur mise à disposition ou de leur envoi s'exercent dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

### Droit de vote double (article 9 des statuts)

Conformément à l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

## 8.1.3. Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

Les informations relatives aux organes d'administration et de direction et leurs pouvoirs figurent dans le chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise ».

## 8.2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### 8.2.1. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux (article 8 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévus au présent article.

### Seuils de détention de capital (article 9 B des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote est tenue d'en informer la Société, et ce dans les conditions prévues par la loi.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

En complément des obligations prévues à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 233-7 du Code de commerce, tout franchissement d'un seuil statutaire de 2,5 % (et de tout multiple de cette fraction) du nombre total des actions ou des droits de vote de la Société doit être déclaré au plus tard le quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

### Forme et transmission des actions (article 9 des statuts)

#### / Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

#### / Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SUR LE CAPITAL SOCIAL

### INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le Président du Tribunal de commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfices ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraire doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de quelque manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

### 8.2.2. Capital émis et capital autorisé non émis

Pour le récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration pouvant impacter le capital de la Société, veuillez vous référer à la section 2.5.2 du présent document d'enregistrement universel.

### 8.2.3. Historique des variations du capital

Date de l'événement <sup>(a)</sup>	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (en euros)
		Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nombre d'actions créées			
CA 01/02/2019	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	40 339	1 450	18 054	6 017 892	3
CA 12/02/2020	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	16 692	600	18 055	6 018 492	3
CA 08/02/2021	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	501 267	18	18 110	6 036 592	3
CA 28/02/2022	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	705 333	27 549	18 192 423	6 064 141	3
CA 27/02/2023	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	332 567	11 475	18 226 848	6 075 616	3

(a) CA : Conseil d'administration.

### 8.2.4. Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices. Sur la base des résultats de 2022, le Conseil d'administration n'envisage pas de proposer de distribution de dividendes.

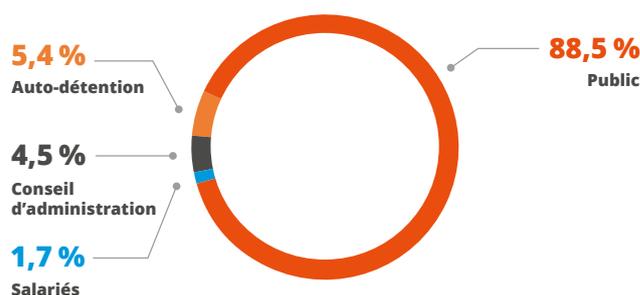
La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra des résultats réalisés par la Société et de sa situation financière.

La politique de distribution de dividendes d'ESI Group se caractérise ainsi à la fois par une gestion prudente du capital et par l'attractivité de l'action pour les actionnaires.

### 8.2.5. Actionnariat de la Société

#### Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2022, la structure de l'actionnariat d'ESI Group se présente comme suit :



## Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

Au 31 décembre 2022 Prénom, Nom	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Alex Davern	11 333	0,19 %	11 333	0,15 %
Cristel Anne de Rouvray	253 054	4,17 %	506 108	6,58 %
Charles-Helen des Isnards	3 551	0,06 %	7 102	0,09 %
Éric d'Hotelans	261	0,00 %	522	0,01 %
Véronique Jacq	157	0,00 %	218	0,00 %
Rajani Ramanathan	1	0,00 %	2	0,00 %
Yves de Balmann	1	0,00 %	2	0,00 %
Patrice Soudan	2 100	0,03 %	2 100	0,03 %
<b>Membres du Conseil d'administration (actions au nominatif)</b>	<b>270 458</b>	<b>4,45 %</b>	<b>527 387</b>	<b>6,86 %</b>
<b>Membres de l'équipe de Direction (ELT)</b>	<b>35 064</b>	<b>0,58 %</b>	<b>49 522</b>	<b>0,64 %</b>
<b>Actionnariat salarié hors ELT (actions au nominatif)</b>	<b>65 858</b>	<b>1,08 %</b>	<b>102 009</b>	<b>1,33 %</b>
Public, actions au nominatif	1 645 391	27,08 %	3 341 696	43,45 %
Public, actions au porteur	3 699 544	60,89 %	3 669 544	47,72 %
<b>Sous-total public</b>	<b>5 344 935</b>	<b>87,97 %</b>	<b>7 011 240</b>	<b>91,17 %</b>
Auto-détention	359 301	5,91 %	—	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 075 616</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 690 158</b>	<b>100,00 %</b>

Nombre de droits de vote théoriques total : 8 049 459.

À la clôture de l'exercice 2022, la participation des salariés, telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la Société est de 0,45 %.

Au 31 décembre 2021 Prénom, Nom	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Alex Davern	11 333	0,19 %	11 333	0,15 %
Cristel Anne de Rouvray	253 054	4,17 %	506 108	6,51 %
Charles-Helen des Isnards	3 551	0,06 %	7 102	0,09 %
Éric d'Hotelans	261	0,00 %	522	0,01 %
Véronique Jacq	157	0,00 %	218	0,00 %
Rajani Ramanathan	1	0,00 %	2	0,00 %
Yves de Balmann	1	0,00 %	2	0,00 %
Patrice Soudan	2 100	0,03 %	2 100	0,03 %
<b>Membres du Conseil d'administration (actions au nominatif)</b>	<b>270 458</b>	<b>4,46 %</b>	<b>527 387</b>	<b>6,79 %</b>
<b>Membres de l'équipe de Direction (ELT)</b>	<b>27 598</b>	<b>0,46 %</b>	<b>41 056</b>	<b>0,53 %</b>
<b>Actionnariat salarié hors ELT (actions au nominatif)</b>	<b>315 672</b>	<b>5,21 %</b>	<b>602 152</b>	<b>7,75 %</b>
Public, actions au nominatif	1 509 915	24,90 %	3 004 298	38,66 %
Public, actions au porteur	3 596 802	59,31 %	3 596 802	46,28 %
<b>Sous-total public</b>	<b>5 106 717</b>	<b>84,21 %</b>	<b>6 601 100</b>	<b>84,94 %</b>
Auto-détention	343 647	5,67 %	—	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 064 092</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 771 695</b>	<b>100,00 %</b>

Nombre de droits de vote théoriques total : 8 116 303.

Au 31 décembre 2020 Prénom, Nom	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Alain de Rouvray	1 207 391	20,00 %	2 414 782	30,44 %
Cristel Anne de Rouvray	206 270	3,42 %	412 540	5,20 %
Amy de Rouvray	2 184	0,04 %	4 368	0,06 %
John Alexandre de Rouvray	204 270	3,38 %	408 540	5,15 %
Amy-Louise de Rouvray	204 275	3,38 %	408 550	5,15 %
Xiu Mei Dubois	25 200	0,42 %	50 400	0,64 %
Alex Peng Dubois-Sun	321 419	5,32 %	642 838	8,10 %
<b>Sous-total pacte d'actionnaires* (actions au nominatif)</b>	<b>2 171 009</b>	<b>35,96 %</b>	<b>4 342 018</b>	<b>54,74 %</b>
Vincent Chaillou	21 207	0,35 %	37 404	0,47 %
Charles-Helen des Isnards	3 551	0,06 %	7 102	0,09 %
Éric d'Hotelans	261	0,00 %	522	0,01 %
Véronique Jacq	157	0,00 %	158	0,00 %
Rajani Ramanathan	1	0,00 %	2	0,00 %
Yves de Balmann	1	0,00 %	2	0,00 %
<b>Sous-total membres du Conseil d'administration (actions au nominatif) (hors fondateurs)</b>	<b>25 178</b>	<b>0,42 %</b>	<b>45 190</b>	<b>0,57 %</b>
<b>Sous-total actionnariat salarié (actions au nominatif)</b>	<b>82 155</b>	<b>1,36 %</b>	<b>137 084</b>	<b>1,73 %</b>
Public, actions au nominatif	23 808	0,39 %	37 779	0,48 %
Public, actions au porteur	3 371 161	55,85 %	3 371 161	42,49 %
<b>Sous-total public</b>	<b>3 394 969</b>	<b>56,24 %</b>	<b>3 408 940</b>	<b>42,97 %</b>
Auto-détention	363 281	6,02 %	—	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 036 592</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 933 232</b>	<b>100,00 %</b>

Nombre de droits de vote théoriques total : 8 298 004.

\* En mai 2021, le pacte d'actionnaire a été annulé.

## Participations supérieures aux seuils légaux

À la date du présent document d'enregistrement universel, les investisseurs suivants détenaient chacun plus de 5 % du capital de l'entreprise :

- Long Path Partners détient 930 463 actions soit 15,34 % du capital -11,5 % des droits de vote ;
- Briarwood Chase Management détient 650 988 actions soit 10,74 % du capital -8,04 % des droits de vote ;
- Alain de Rouvray détient 459 788 actions soit 7,57 % du capital -11,96 % des droits de vote ;
- Amy-Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) détient 418 586 actions soit 6,89 % du capital -10,89 % des droits de vote ;
- Alex Peng Dubois-Sun détient 307 419 actions soit 5,06 % du capital -8,00 % des droits de vote.

## Franchissements de seuils légaux et statutaires déclarés à la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel

À date du présent document d'enregistrement universel, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

### Long Path Partners

- Par courrier daté du 1 septembre 2022 envoyé par le fonds Long Path Partners, déclare que ce dernier a franchi à la hausse le seuil légal et statutaire des 15 % du capital de l'entreprise avec 926 994 actions représentant 15,28 % des actions et 10,44 % des droits de vote.

### Pacte d'actionnaires et conventions

Il n'existe pas à la date de publication de ce document un pacte entre actionnaires d'ESI Group.

### Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice (en application de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre, telle que mentionnée à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, n'a été effectuée au cours de l'exercice 2022 par les mandataires sociaux.

## 8.2.6. Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du règlement général de l'AMF, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 110 euros par action sans que le nombre d'actions puisse dépasser 10 % du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente de l'Assemblée générale du 22 juin 2021.

Le descriptif du programme de rachat d'actions mis en place par le Conseil d'administration du 28 juin 2022 conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte est consultable sur le site d'ESI Group.

### Rachats d'actions opérés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En 2022, ESI Group a procédé au rachat de 30 000 actions pour un prix moyen 72,6627 € entre le 28 septembre et le 19 décembre 2022.

### Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En 2022, ESI Group n'a procédé à aucune annulation d'actions.

### Cessions ou transferts d'actions réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En 2022, ESI Group a, au titre de ses plans d'actions gratuites, distribué 14 389 actions qu'elle détenait en propre.

### Contrat de liquidité

Depuis 2009, il existe un contrat de liquidité conclu avec le CIC. Le bilan mensuel du contrat de liquidité est également disponible sur le site.

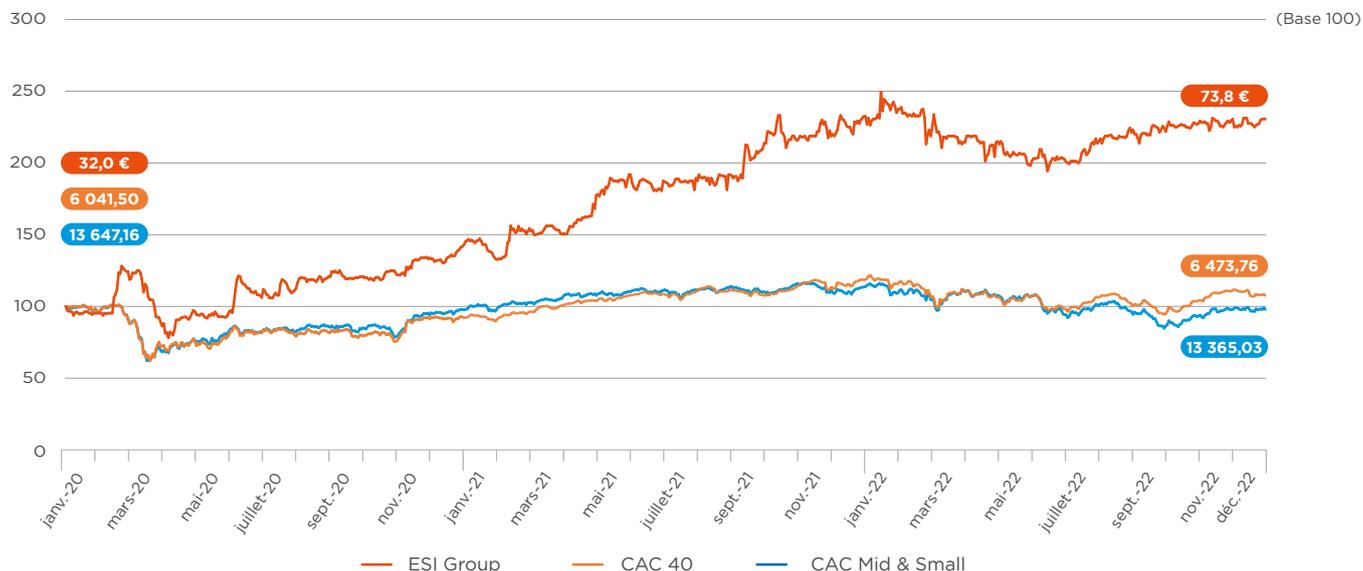
## Tableau récapitulatif des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Date de l'autorisation de l'Assemblée générale	18 <sup>e</sup> résolution du 28 juin 2022
Date d'expiration de l'autorisation	28 décembre 2023
Plafond des rachats autorisés	10 % du capital social à la date de réalisation des rachats
Prix d'achat maximum par action	110 euros
Finalités autorisées	Annulation Options d'achat Attribution gratuite d'actions Liquidité et animation du marché Croissance externe
Conseil d'administration ayant mis en place le programme de rachat	28 juin 2022
Nombre de titres rachetés au cours de l'exercice 2022	30 000
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2022	0
Nombre de titres auto-détenus au 31 décembre 2022 <sup>(a)</sup>	357 106
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2022	5,9 %

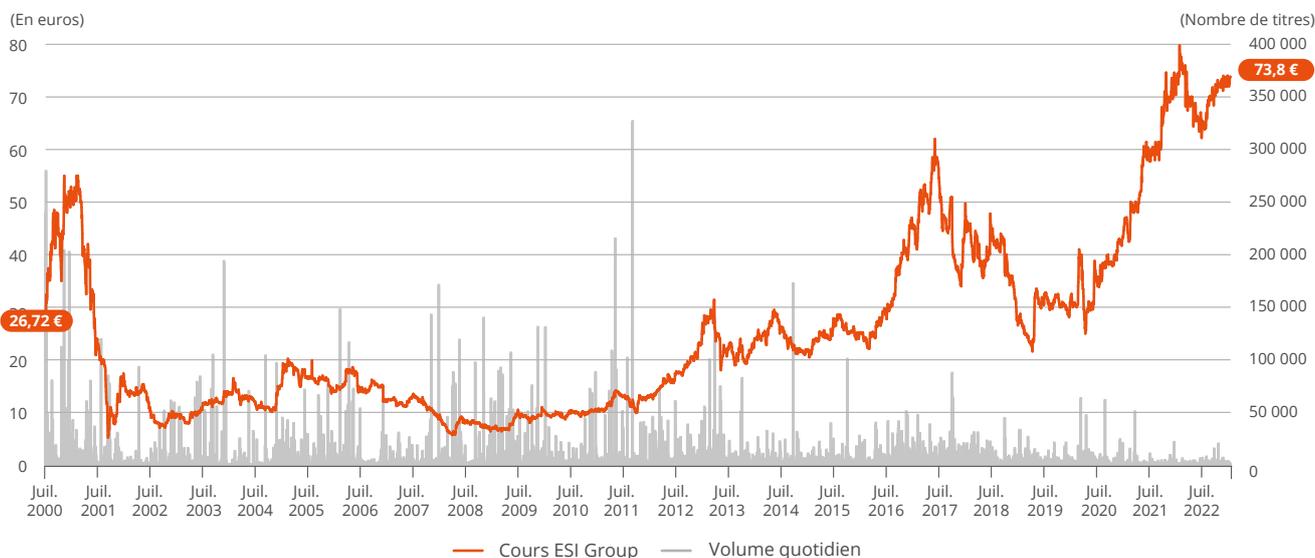
(a) Hors contrat de liquidité.

### 8.3. L'ACTION ESI – LE MARCHÉ DU TITRE

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse de l'action ESI Group, comparée à celle du CAC Mid & Small et du CAC 40 sur une base 100 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'à fin décembre 2022 :



Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse de l'action ESI Group depuis son introduction en Bourse le 6 juillet 2000 jusqu'à fin décembre 2022 ainsi que le volume quotidien des transactions effectuées :



## 9

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



<b>9.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL</b>	<b>186</b>
9.1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	186
9.1.2. Déclaration de la personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	186
9.1.3. Personne responsable de l'information financière	186
<b>9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>186</b>
<b>9.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>187</b>
<b>9.4. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE</b>	<b>187</b>
<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>188</b>
<b>TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>194</b>
<b>MOTS-CLÉS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022</b>	<b>200</b>

## 9.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

### 9.1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel

Madame Cristel de Rouvray, Directrice générale d'ESI Group.

### 9.1.2. Déclaration de la personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel

Rungis, le 17 mars 2023.

Madame Cristel de Rouvray, Directrice générale d'ESI Group :

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »*

### 9.1.3. Personne responsable de l'information financière

Madame Cristel de Rouvray, Directrice générale de la Société.

## 9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

#### KPMG S.A.

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta  
92066 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Stéphanie Ortega.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : AGM du 22 juin 2021.

Expiration du mandat (pour six exercices) : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

KPMG S.A est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

#### Ernst & Young Audit

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Représenté par Monsieur Pierre-Henri Pagnon.

Date de dernier renouvellement : AGM du 22 juin 2021.

Expiration du mandat (pour six exercices) : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

### 9.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents corporate relatifs à la Société peuvent être consultés sur son site internet : [www.esi-group.com/fr](http://www.esi-group.com/fr). Celui-ci présente en français et en anglais un descriptif détaillé du Groupe et de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter les documents de référence, les rapports financiers, les comptes consolidés annuels et semestriels,

les communiqués de presse, l'information, les statuts, les lettres et guides aux actionnaires et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence mise en application en 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en termes de diffusion.

Enfin, si vous avez des questions concernant le présent document d'enregistrement universel, vous pouvez contacter :

#### ESI Group – Département Communication

3 bis, rue Saarinen – Immeuble Le Séville  
94528 Rungis Cedex  
France

[investors@esi-group.com](mailto:investors@esi-group.com)

### 9.4. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- Les informations financières contenues dans le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, ainsi que les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 95 et suivantes, 102 et suivantes et 142 et suivantes du document d'enregistrement universel de l'exercice 2021 déposé auprès de l'AMF en date du 11 avril 2022 sous le n° D.22-0273 ;

- Les informations financières contenues dans le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, ainsi que les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 89 et suivantes, 96 et suivantes et 132 et suivantes du document d'enregistrement universel de l'exercice 2020 déposé auprès de l'AMF en date du 16 avril 2021 sous le n° D.21-0315 ; Les parties non incluses du document d'enregistrement universel 2020 et du document d'enregistrement universel 2021 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du document d'enregistrement universel 2022.

## TABLES DE CONCORDANCE

### Table de concordance du document d'enregistrement universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Informations	Page(s)
<b>1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	<b>186</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>186</b>
<b>3. Facteurs de risques</b>	<b>53 et suivantes</b>
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>	<b>177</b>
<b>5. Aperçu des activités</b>	<b>6-12</b>
<b>5.1. Principales activités</b>	6-7
5.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	6-7
5.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6-7
<b>5.2. Principaux marchés</b>	7-8
<b>5.3. Événements importants dans le développement des activités</b>	9-10
<b>5.4. Stratégie et objectifs</b>	10-12
<b>5.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication</b>	N/A
<b>5.6. Position concurrentielle</b>	7-10
<b>5.7. Investissements</b>	11-12
<b>6. Structure organisationnelle</b>	<b>14</b>
<b>6.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur</b>	4 et 14
<b>6.2. Liste des filiales importantes</b>	14, 113 et 151
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>98 et suivantes</b>
<b>7.1. Situation financière</b>	98 et suivantes
<b>7.2. Résultat d'exploitation</b>	98 et suivantes
7.2.1. Facteurs importants	98 et suivantes
7.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	98 et suivantes
7.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	53 et suivantes
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>	
<b>8.1. Informations sur les capitaux</b>	106, 136
<b>8.2. Source et montant des flux de trésorerie</b>	107
<b>8.3. Informations sur les besoins de financement</b>	129 et suivantes
<b>8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux</b>	N/A
<b>8.5. Sources de financement attendues</b>	N/A
<b>9. Environnement réglementaire</b>	<b>20 et suivantes</b>
<b>10. Informations sur les tendances</b>	<b>102</b>
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	<b>21 et suivantes</b>
<b>12.1. Conseil d'administration et Direction générale</b>	21 à 28
<b>12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	29

Informations	Page(s)
<b>13. Rémunération et avantages</b>	<b>36 et suivantes</b>
13.1. Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux	36 à 47
13.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	36 à 47
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>21 et suivantes</b>
14.1. Date d'expiration des mandats actuels	23
14.2. Contrats de service	23
14.3. Informations sur les Comités spécialisés du Conseil d'administration	33-35
14.4. Déclaration relative à la conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	20
14.5. Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	51
<b>15. Salariés</b>	<b>69 et suivantes</b>
15.1. Nombre de salariés et répartition des effectifs	75
15.2. Participation et stock-options	36 et suivantes
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	36 et suivantes
<b>16. Principaux actionnaires</b>	<b>180 et suivantes</b>
16.1. Franchissements de seuils	182
16.2. Existence de droits de vote différents	181
16.3. Contrôle de la Société	59 à 61
16.4. Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	51
<b>17. Transactions avec des parties liées</b>	<b>138</b>
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats</b>	<b>104 et suivantes</b>
18.1. Informations financières historiques	104 et suivantes
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	133, 165 à 168
18.4. Informations financières proforma	106 et suivantes
18.5. Politique en matière de dividendes	N/A
18.6. Procédures judiciaires ou d'arbitrage	178
18.7. Changement significatif de la situation financière	N/A
<b>19. Informations supplémentaires</b>	<b>179 et suivantes</b>
19.1. Capital social	179 et suivantes
19.2. Acte constitutif et statuts	50, 178-179
<b>20. Contrats importants</b>	<b>9-10</b>
<b>21. Documents disponibles</b>	<b>187</b>

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations, constituant le rapport financier annuel, devant être publiées par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Informations	Page(s)
■ Attestation du responsable du document	186
■ Comptes annuels de la société ESI Group	143 et suivantes
■ Comptes consolidés du groupe ESI	104 et suivantes
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	165 et suivantes
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139 et suivantes
■ Rapport de gestion	Voir table de concordance ci-après
■ Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Voir table de concordance ci-après

## Table de concordance du rapport de gestion

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le rapport de gestion au sens du Code de commerce prévu par les articles L. 225-100 et suivants, L. 22-10-35, L. 22-10-36, L. 232-1, et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Informations	Page(s)
<b>Situation et activité du Groupe</b>	
■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe	6-17 98 et suivantes
■ Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	138 et 164
■ Description des principaux risques et incertitudes et indication sur l'utilisation des instruments financiers pour le Groupe	129 et suivantes
■ Évolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir	102
■ Activités en matière de recherche et développement	12
<b>Actionnariat et capital</b> <b>179 et suivantes</b>	
■ Structure et évolution du capital du Groupe	179-182
■ État de la participation des salariés au capital social	180-182
■ Acquisition et cession par le Groupe de ses propres actions	183
■ Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	182
■ Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société	182
<b>Informations environnementales, sociales et sociétales</b> <b>63 et suivantes</b>	
■ Informations environnementales	84 à 88
■ Informations sociales	69 à 76
■ Informations sociétales	77 à 83
<b>Autres informations</b>	
■ Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	101
■ Tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices	102
<b>Procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b> <b>54 et suivantes</b>	
■ Environnement de contrôle	57-58
■ Organisation du contrôle interne	59-60
■ Maîtrise des risques	60-61

## Table de concordance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le rapport sur le gouvernement au sens du Code de commerce prévu par les articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce.

Informations	Page(s)
■ Choix des modalités du mode d'exercice de la Direction générale	21
■ Limitation de pouvoir de la Directrice générale	21
■ Composition du Conseil d'administration, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	22 et suivantes
■ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	26 à 28
■ Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par le Groupe	36 et suivantes
■ Rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux	36 et suivantes
■ Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	20
■ Attribution et conservation des stock-options par les mandataires sociaux	42 et suivantes
■ Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	42 et suivantes
■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale	49
■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## Table de concordance de la déclaration de la performance extra-financière

Afin de faciliter la lecture du document de référence, les tables de concordance ci-dessous permettent d'identifier les informations sociales, sociétales et environnementales, incluses dans la déclaration de performance extra-financière, qui sont fournies en application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

	Page(s)
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>Emploi</b>	
■ Effectif total et répartition par sexe, âge et zone géographique	72 à 73
■ Embauches et licenciements	75
■ Rémunérations et évolutions des rémunérations	76
<b>Organisation du travail</b>	
■ Organisation du temps de travail	75
■ Absentéisme	N/A
<b>Relations sociales</b>	
■ Organisation du dialogue social	75
■ Bilan des accords collectifs	75
<b>Santé et sécurité</b>	
■ Conditions de santé et de sécurité au travail	76
■ Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	75
■ Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	N/A
<b>Formation</b>	
■ Politiques mises en œuvre en matière de formation	70
■ Nombre total d'heures de formation	70
<b>Égalité de traitement</b>	
■ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	73-74
■ Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	73
■ Politique de lutte contre la discrimination	73
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail</b>	
■ Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	N/A
■ Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	72
■ Élimination du travail forcé ou obligatoire	81
■ Abolition effective du travail des enfants	81
<b>INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>	
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société</b>	
■ En matière d'emploi et de développement régional	69 à 71
■ Sur les populations riveraines ou locales	78 à 80
<b>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations, les établissements d'enseignement et les populations riveraines</b>	
■ Conditions du dialogue avec ces personnes ou ces organisations	79 à 81
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	
■ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux	N/A
■ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux	N/A
■ Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	77 à 82
<b>Loyauté des pratiques</b>	
■ Actions engagées pour prévenir la corruption	82
■ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	77 à 81

Page(s)

**INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES****Politique générale en matière environnementale**

■ Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	84 et suivantes
■ Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	88
■ Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	84 et suivantes
■ Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	N/A

**Pollution**

■ Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	84 et suivantes
■ Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	84 et suivantes

**Économie circulaire**

■ Prévention et gestion des déchets :	
• Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	88
• Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
■ Utilisation durable des ressources :	
• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	88
• La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	N/A
• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	85 à 88
• L'utilisation des sols	N/A

**Changement climatique**

■ Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	84 à 87
■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A

**Protection de la biodiversité**

■ Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A
---	-----

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES

## Tableau réglementaire relatif au chiffre d'affaires

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires total (3)	% de chiffre d'affaires (4)	Contribution substantielle						
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau et ressources marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>										
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)		0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>										
8.2 Solutions fondées sur les données visant à réduire les émissions de GES	8,2	133 916 000	100 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	133 916 000	100 %							
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>	<b>N/A</b>	<b>133 916 000</b>	<b>100 %</b>							
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)	N/A	0	0 %							
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>N/A</b>	<b>133 916 000</b>	<b>100 %</b>							

DNSH							Proportion de chiffre d'affaires aligné en année N (18)	Proportion de chiffre d'affaires aligné en année N-1 (19)	Catégorie (activité habitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)				
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100 %	N/A	N/A	N/A

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## Tableau réglementaire relatif aux CAPEX

Activités économiques (1)	Code (2)	Dépenses d'investissement totales (3)	% de dépenses d'investissement (4)	Contribution substantielle						
				Atténuation au changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau et ressources marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>										
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)	0	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>										
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6,5	639 506	33 %							
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	19 584	1 %							
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	659 090	34 %							
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>	<b>N/A</b>	<b>659 090</b>	<b>34 %</b>							
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)	N/A	1 254 513	66 %							
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>N/A</b>	<b>1 913 603</b>	<b>100 %</b>							

DNSH							Proportion de dépenses d'investissement alignées en année N (18)	Proportion de dépenses d'investissement alignée en année N-1 (19)	Catégorie (activité habitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau et ressources marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)				
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## Tableau réglementaire relatif aux OPEX

Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'exploitation totales (3)	% de dépenses d'exploitation (4)	Contribution substantielle						
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau et ressources marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>										
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (alignées) (A.1.)	N/A	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)</b>										
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	1 219 722	0,1 %							
8.1. Traitement et hébergement de données et activités connexes	8,1	310 300	0,3 %							
8.2 Solutions fondées sur les données visant à réduire les émissions de GES	8,2	34 068 000	28,3 %							
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées) (A.2.)	N/A	35 598 022	29,6 %							
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>	<b>N/A</b>	<b>35 598 022</b>	<b>29,6 %</b>							
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>										
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la Taxonomie (B.)	N/A	84 681 978	70,4 %							
<b>TOTAL (A. + B.)</b>	<b>N/A</b>	<b>120 280 000</b>	<b>100 %</b>							

DNSH							Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N (18)	Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N-1 (19)	Catégorie (activité habitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau et ressources marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)				
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## MOTS-CLÉS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Mots-clés	Page(s)
Aérospatiale	6-9, 116
Automobile & transports terrestre	6-9, 80, 108
Capital	180 et suivantes
Charte éthique	82
Chiffres d'affaires	2, 7, 10, 15, 98, 100-148
Clients	2,3, 6-13, 20, 25, 54-65
Collaborateurs	65 à 88
Comptes consolidés	104 et suivantes
Conseil d'administration	22 et suivantes
Core Business	138, 165
Crash-test	7, 11
Création de valeur	64
Cycle de vie	5, 64
Développement durable	65 et suivantes
Diversité	20, 66, 70-89
Écosystème	9-10, 66-80
Énergie	87 et suivantes
Environnement	88 et suivantes
Équipe de Direction (« ELT »)	22
Fabrication	4 à 9, 86
Franchissement de seuil	182
Fournisseurs	7-10, 68, 80, 99-157
Gaïa Index	70
Gouvernance	19 et suivantes, 82, 96
Hybrid Twin	7-9, 80, 98
Industriels	5 à 10, 56-84, 112
Industries manufacturières	8
Innovation	3, 10-12,,55, 64, 77- 80, 112, 125, 145
Investissement	9, 91-92, 99, 107
Investisseurs	8-12, 56, 78, 89 et suivantes
ISO 27001	79
ISO 9001	60

Mots-clés	Page(s)
Licences	60
Logiciels	3-15, 55, 64, 76, 99
Maintenance	6-15, 77-79, 104 et suivantes
Modèle économique	6, 56, 64, 90
OneESI 2024	3 et suivantes
Outcome	60
Partenariat	6-12, 55-78
Performance opérationnelle	77
Principaux marchés	7-13, 64
Product Lifecycle Management (PLM)	11
Product Performance Simulation	11
Propriété intellectuelle	3, 6, 8, 55, 100
Prototypage Virtuel	2, 64, 77, 108
Qualité	6-13, 57-58
Recherche et Développement	8, 59, 100, 104 et s.
Réseaux de distribution	6
Ressources humaines	58
Résultats financiers	3, 104 et suivantes
Résultat opérationnel	104 et suivantes
Risques financiers	10
Risques liés à l'environnement	54
Risque Digital	55
Risques stratégiques et opérationnels	54
Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)	64 et suivantes
Secteurs industriels	9-10
Services	7
Solutions innovantes	11
Simulation numérique	11, 78, 178
Smart manufacturing	11, 54
Stratégie	6 et suivantes
Tests physiques	3,11

## **Relations actionnaires**

**Corinne Romefort-Régnier et Florence Barré**

3 bis, rue Saarinen, 94150 Rungis – France

Tél. : + 33 (0)1 49 78 28 28

[investors@esi-group.com](mailto:investors@esi-group.com)



Design et production : Ruban Blanc

Crédits photo : ©ESI Group

G-FC-22-17-A

**esi-group.com/fr**

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



**Société anonyme au capital de 18 192 423 euros**

**Siège social :**

3 bis, rue Saarinen – Immeuble Le Séville – 94528 Rungis Cedex – France

**381 080 225 RCS Créteil**

**Tél. : +33 (0)1 41 73 58 00**